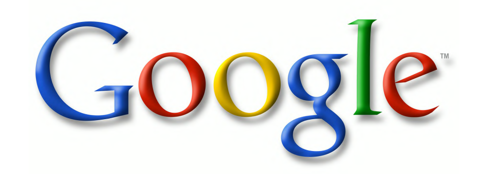
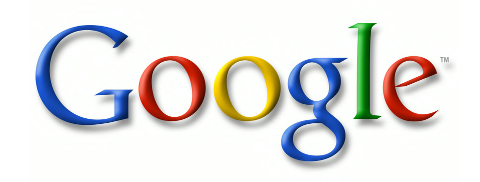




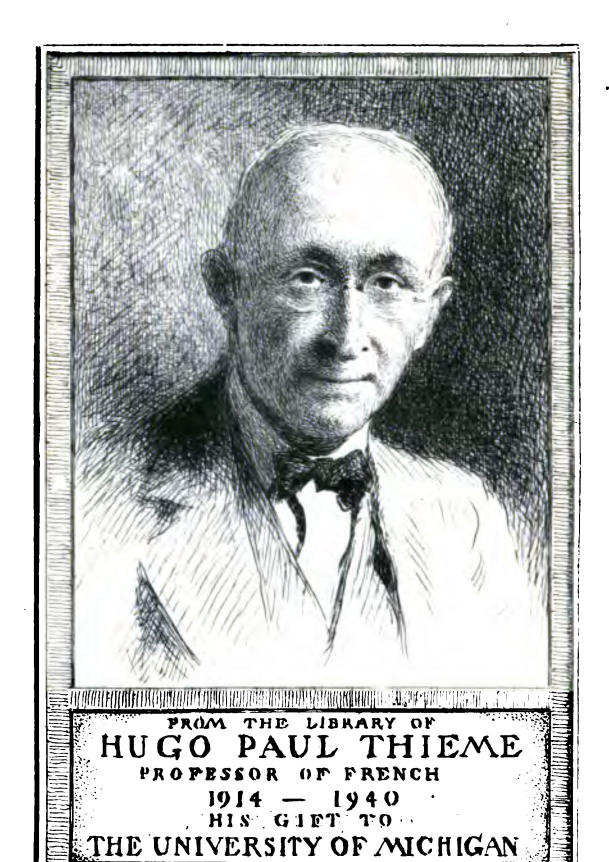



LES LIVRES SONT NOS MEILLEURS AMIS
THIEME

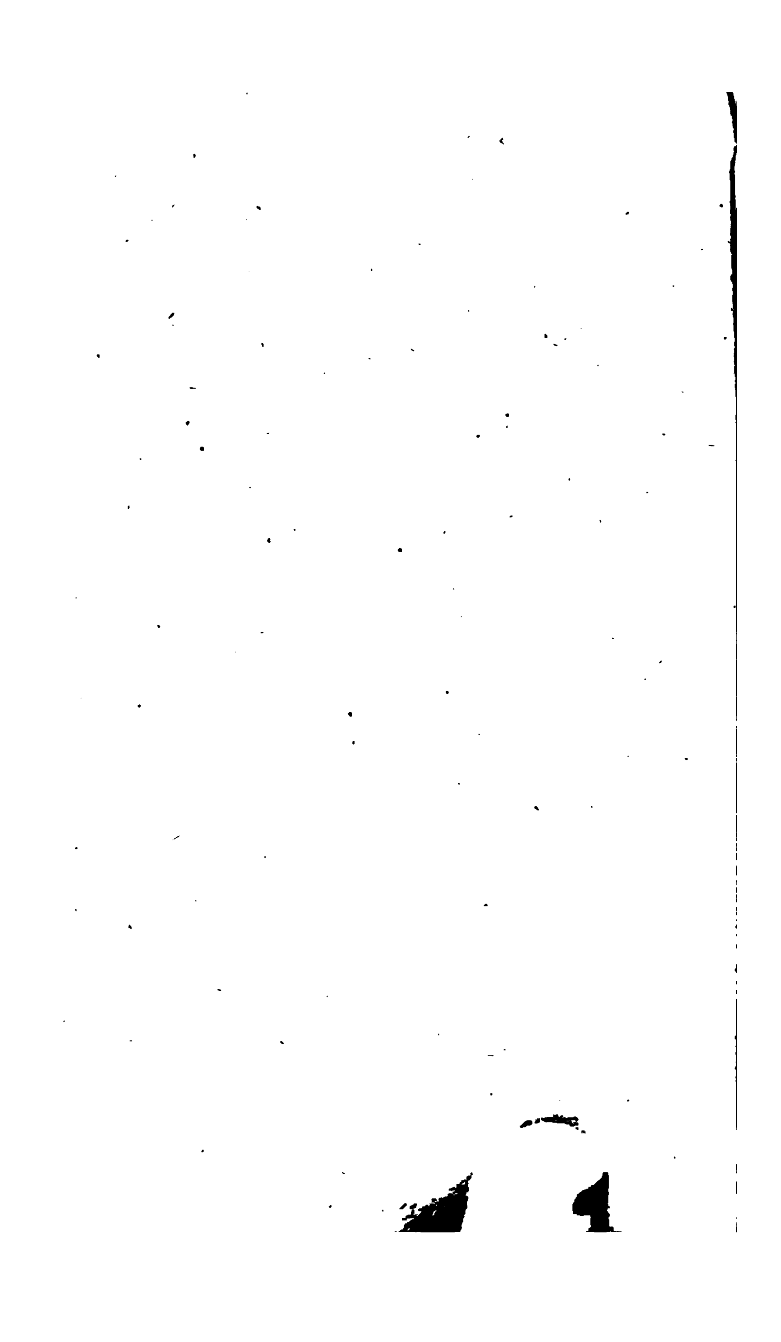



LES LIVRES SONT NOS MEILLEURS AMIS
H.P. THIEME




FROM THE LIBRARY OF
HUGO PAUL THIEME
PROFESSOR OF FRENCH
1914 — 1940
HIS GIFT TO
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cleoi - Guernod 1 + 2



ANTI-BAILLET
OU
CRITIQUE
DU LIVRE
DE
Mr. BAILLET,
INTITULÉ
JUGEMENS DES SAVANS.

Gilles
PAR Mr. MENAGE.

TOME PREMIER.



A LA HAYE,
Chez LOUÏS & HENRY van DOLE,
Marchands Libraires dans le Poten,
à l'Enseigne du Port-Royal.

M. DC. XC.

Nam quid feci ego, quidve sum locutus,
Cur me tot malè perderent Libellis?



A
MONSIEUR
BIGOT.



ONSIEUR,

Je prens la liberté de Vous offrir mes Remarques sur le Livre de Monsieur Baillet, étant

 per-

persuadé qu'elles ne Vous dé-plairont pas, puisque Vous étés un de ceux qui m'avez le plus excité à entreprendre cét Ouvrage. Quelque déférence que je doive avoir pour Vos conseils, je Vous avoüe, MONSIEUR, que ce n'a pas été sans répugnance que je les ai suivis en cette occasion. Outre que je fais profession de mépriser les injures, & que d'un autre côté je suis devenu comme insensible aux libelles par le grand nombre de ceux qu'on a faits contre moi, je ne croyois pas que Monsieur Baillet fût un adversaire digne de moi.

Mais

Mais, MONSIEUR, Vous m'avez remontré qu'il ne s'agissoit pas de justifier mes écrits; qu'il s'agissoit de justifier mes mœurs; & que les Peres de l'Eglise les plus Saints n'avoient pas dédaigné de se défendre en semblables rencontres. J'ai deferé à Vos remontrances; Et je croi, MONSIEUR, y avoir deferé de sorte que Vous serez satisfait de moi de ce côté-là. Quoique j'usse été outragé par Monsieur Baillet sans que je lui usse fait la moindre offense, & que je fusse en droit de lui dire à mon tour des choses fâ-

cheuses ; j'ai réfuté ses outrages avec toute sorte de modération ; En les réfutant, je l'ai averti charitablement, par occasion, d'un grand nombre de fautes grossieres, ou plûtôt d'un nombre infini de monstres de fautes, qui sont dans son livre : afin de le faire rentrer dans lui-même, & de l'obliger, en lui représentant son néant, de parler une autre fois avec respect des premiers Ecrivains du Royaume dont il a parlé avec mépris. J'ai mêlé quelqu'érudition à ma justification, & à ma Critique, afin que le Lecteur en lisant mon

livre apprît quelqu'autre chose que les fautes & les calomnies de Monsieur Baillet. Mais comme la méditation fait partie du jugement, & que dans la passion où j'étois de faire promptement ce que vous desiriez que je fisse, j'ay écrit ces Remarques avec beaucoup de précipitation: Vous y trouverez quelques endroits négligez, que vous excuserez s'il vous plaît avec Votre bonté ordinaire.

Da veniam subitis: non displicuisse meretur,
Festinat nimiùm qui placuisse tibi.

Il me reſte, MONSIEUR, à Vous ſupplier de les recevoir comme un hommage que je rens à Votre vertu, & comme un témoignage de notre amitié.

MENAGE.



PREFACE.

Monsieur BAILLET est un Prêtre du Diocése de Beauvais, qui étoit ci-devant Régent de Quatriéme du Collége de la Ville de Beauvais, & qui est presentement Bibliothécaire de Monsieur l'Avocat Général de Lamoignon, & Précepteur de Monsieur son fils. Ce Monsieur Baillet publia il y a deux ans quatre volumes in douze d'un livre qu'il intitula *Jugemens des Savans sur les principaux Ouvrages des Auteurs* : où sans respect de mon âge, ni du nom que j'ai parmi les gens de lettres, ni de l'amitié dont m'honore Monsieur l'Avocat Général de Lamoignon, son patron, ni de celle dont

m'honoroit Monsieur le Premier Président de Lamoignon, pere de son patron, il me traita indignement. Il dit dans ces volumes, que je suis un pédan : que ma Morale est une Morale de Payen ; qu'il ne fait point le Recueil de mes Eloges comme il fait celui des autres Ecrivains, parce que je lui ai épargné cette peine, en le fésant moi-même, pour en régaler le public, afin de satisfaire ma vanité. Il y dit que le livre de mes Origines de la Langue Françoise est celui de tous mes livres qui m'a le plus donné de réputation, mais que mes Envieux ne croyent pas que j'en sois l'Auteur. Il y falsifie un passage de l'Histoire Philosophique de Jonsius, pour décrier mes commentaires sur les Vies & sur les Sectes des Philosophes de Laërce. Il y dit que ma Requête des Dictionnaires a esté mal receüe du public : ce qui est tres-faux. Et il avoit ajoûté, au sujet de cette Requête ; ce que

Mon-

Monsieur le Presidant Cousin, Examinateur de son livre de la part de Monsieur le Chancelier, lui a fait oter; que j'avois postulé pour une place de l'Académie, & que j'en avois été refusé : ce qui est aussi tres-faux. Monsieur Baillet nè peut s'excuser d'avoir dit de moi toutes ces choses, en disant que je l'avois offensé : car dans le temps qu'il publia ces quatre volumes, je ne savois pas qu'il fût au monde : je ne savois pas son nom : & peu de personnes le savoient. Et à l'heure même que j'écris cette Préface, je n'ay jamais vu Monsieur Baillet. Comme je fais profession de mépriser les injures, étant persuadé qu'elles font plus de tort à ceux qui les disent, qu'à ceux de qui on les dit; & que d'un autre coté on a fait un si grand nombre de libelles contre moi, que je ne suis plus sensible aux libelles, je lus sans émotion toutes ces choses injurieuses que Monsieur Baillet avoit

écrites contre moi. Mais je ne pus lire ſans étonnement qu'un nouveau venu ſur le Parnaſſe qui n'avoit jamais converſé avec les gens de lettres ; qu'un homme qui ne ſavoit aucune Science ; qui ne ſavoit pas le Grec, qui eſt la Langue des Sciences ; qui n'avoit lu aucuns originaux, & qui n'étoit qu'un Copiſte de Copiſte, ût la témérité de juger de tous les Auteurs en toutes ſortes de Langues & en toutes ſortes de Sciences ; & l'inſolence de parler avec mépris des plus célebres Ecrivains du Royaume. Et comme j'avois toutes ſortes d'obligations à Monſieur de Saumaiſe & à Monſieur de Balzac ; car ils m'ont honoré non-ſeulement de leur amitié, mais de leur eſtime ; & ils m'ont adreſſé de leurs ouvrages ; je lus avec indignation, & les injures atroces qu'il y débitoit contre Monſieur de Saumaiſe, aprês l'avoir traité d'ignorant en toutes choſes, & ce qu'il y diſoit calomnieuſement

ment de Monsieur de Balzac, qu'il avoit pris par vanité dans ses Lettres le nom de *Balzac*, afin de faire croire qu'il étoit de l'illustre Maison de Balsac d'Entragues. Et comme l'indignation fait faire des vers, je fis ces Hendécasyllabes sur le livre de Monsieur Baillet,

O dirum, horribilem, & sacrum libellum,
Donasti, LINE, quo tuum Sodalem!
Ille scilicet, ille BAJULETUS;
Ignotissimus ille Litterator;
Queis assurgere debet, eruditos
Carpit, vellicat, & lacessit omnes.
Pindi nomina magna Gallicani,
Ridet Salmasios, Valesiosque;
Ridet Petaviosque, Labbeosque.
Te ludos quoque fecit, Harduine.
Nec, Sirmonde, tibi, ô scelus! pepercit:
En cor Zenodoti, en jecur Cratetis.
Sordes, quisquilias, ineptiasque
Omnes, omnia colligit venena.
Et, ô tempora! vindici pudoris,
Censori rigido LAMONIONI,
Procacissimus ille nuncupavit
Tam dirum, horribilem, & sacrum libellum.

Plu-

Plusieurs célebres Ecrivains qui se trouvoient offensez par Monsieur Baillet, ou dans leurs personnes ou dans celles de leurs amis, firent dés vers dans le même temps sur le même sujet. Et entr'autres, Monsieur de Valois, le Pere Lucas, & le Pere Commire. Et comme j'étois celui qui avois été le plus maltraité dans le livre de Monsieur Baillet, le Pere Lucas & le Pere Commire m'addresserent les vers qu'ils firent sur ce livre. Les choses étoient en cet état, lorsque Monsieur du Cange & Monsieur Petit, qui sont des amis de Monsieur Baillet & qui sont aussi des miens, me firent l'honneur de me venir voir, pour me dire qu'ils avoient blamé Monsieur Baillet de la maniere dont il en avoit usé envers moi; que Monsieur Baillet leur avoit témoigné qu'il étoit fâché d'en avoir usé de la sorte, & qu'il leur avoit promis de reparer dans les volumes suivans l'injure qu'il

qu'il m'avoit faite dans les premiers. Feu Monsieur l'Abbé de Santeüil, qui étoit aussi de ses amis & des miens, me dit la même chose dans le même temps : & il me pria de ne point faire imprimer mes Hendecasyllabes : ce que je lui promis. Je fis davantage : je l'avertis d'un grand nombre de fautes grossieres, que j'avois trouvées dans le livre de Monsieur Baillet ; afin qu'il en avertît son ami. Je lui dis qu'il y en avoit plusieurs autres semblables, mais que pour les bien examiner il falloit être ensemble le livre à la main ; en présence de l'Auteur ; que je n'étois pas en état d'aller chez Monsieur Baillet, à cause d'une cuisse que j'avois eüe démise & mal remise, & que je le priois de l'amener disner chez moi ; lui promettant de le bien reçevoir, & de lui communiquer toutes les remarques que j'avois faites sur son livre. Ce procédé honnête, & le repentir que Monsieur Baillet avoit

témoigné à Monsieur du Cange & à Monsieur Petit, me firent croire que Monsieur Baillet me traiteroit en effet plus honnêtement dans les volumes suivans. Et particuliérement Monsieur l'Avocat Général de Lamoignon l'en ajant convié; en lui remontrant l'amitié particuliére que Monsieur le Premier Président de Lamoignon avoit eüe pour moi. C'est ce que j'ai sû d'un homme digne de foi qui étoit présant à ce discours de Monsieur l'Avocat Général de Lamoignon. Mais Monsieur Baillet m'a traité encore plus indignement dans ses derniers volumes que dans ses premiers. Il m'y attaque de tous côtez; du côté de mon âge; du côté de mes écrits; du côté de mes mœurs: & avec une rage & une fureur, qui n'est pas, je ne dis pas d'un Prêtre, mais d'un Chrêtien. Il m'y traite de parjure; il m'y traite de profane, & d'impénitent; plus profane & plus impénitent que l'Arétin, de qui

on

on a dit qu'il avoit dit du mal de tout le monde excepté de Dieu, & qu'il s'en étoit excusé en disant qu'il ne le connoissoit pas. Il veut faire croire à ses Lecteurs que j'ay dit dans un de mes Madrigaux Italiens; que Dieu m'a fait tomber dans le piége, & que je l'ay accusé d'être la cause de mes péchez. Il me traite d'un homme pestri de vanité & de présomption. Il dit que je suis amoureux de moi-même: que je parle de moi sans cesse, & que j'aime mieux en dire du mal que de n'en point parler; & sur toutes ces matiéres il revient à la charge contre moi en cinquante endroits de son livre. Et tout cela, parceque je me suis loué en vers: & que j'ay fait des vers après avoir protesté publiquement dans une de mes Epigrammes que je n'en ferois plus: & qu'aïant une pension de quatre mille livres sur deux Abbayïes j'ay fait des vers de Galanterie. *Verba mea arguuntur, adeò factorum inno-*

innocens sum. Si ces choses sont des crimes, Monsieur Baillet, quoique Prédicateur sans Mission, pouvoit prescher dans ses ouvrages contre ces crimes, tant qu'il lui plairoit, sans nommer les personnes. Et s'il me jugeoit coupable de ces crimes, il devoit, selon le précepte de l'Evangile, m'en avertir charitablement en particulier : me conviant de m'en corriger ; & ne me pas diffamer publiquement par toute l'Europe. Comment ce procédé si peu Chretien peut il s'accorder avec sa qualité de Prêtre ? Monsieur Baillet a-t-il pu écrire de moi toutes ces choses de la même main qu'il levoit dans le sacrifice de la Messe l'Hostie & le Calice ?

Je n'ay rien à dire à ce que dit Monsieur Baillet contre mes écrits. Je les lui abandonne. Il dit que mes Vers ne sont que des centons : que ma Poësie est une Poësie à la Mosaïque : que la plûpart de mes Epigrammes sont pla-

tes

tes & insipides. Il donne à entendre que mes Poëmes ne sont que du boüillon d'eau claire : que du vin à huit deniers le pot. Il dit que je ne suis qu'un Traducteur : que je n'ai point d'invention, que je n'ai point d'élévation. Je demeure d'accort de toutes ces choses. Je ne me pique point d'être Poëte : & je n'ai fait des Vers que par divertissement. C'est dont je me suis expliqué en termes formels dans l'Epître Dédicatoire de mes Poësies à Monsieur le Duc de Montausier.

J'ai fait la même chose dans la Préface de mes Observations sur Malherbe, & dans la seconde partie de mes Observations sur la Langue Françoise. Et ce que Mr. Baillet allégue contre moi, que j'ai dit à un Poëte aprentif, *si vous voulez devenir bon Poëte, lisez Virgile & mes Vers*, est une pure calomnie qui se détruit d'elle-même. Je le jure encore ici par tout

ce qu'il y a de plus ſaint & de plus ſacré dans le monde, que non-ſeulement je n'ai jamais rien dit de ſemblable à qui que ce ſoit, mais que je n'ai jamais parlé avantageuſement de mes Vers, qu'en vers, où les loüanges de ſoi-même ne ſont pas ſeulement permiſes, mais bien-ſéantes.

Mais pour ce qui eſt de mes mœurs, je ne puis demeurer d'accort de ce que Monſieur Baillet en a dit. Je n'ai pas deſſein d'accuſer ici Monſieur Baillet: je n'ai deſſein que de me juſtifier. Je ne puis pourtant m'empêcher de dire, que ſi on avoit fait une information de ſa vie & de la mienne, je ſuis comme aſſuré que ſa vie ne ſe trouveroit pas comparable à la mienne en probité, en pureté, en ſobriété.

Si j'étois coupable de la centiéme partie des choſes dont m'accuſe Monſieur Baillet, je ſerois indigne de l'amitié dont m'honore

Mon-

Monsieur de Lamoignon son patron. Et j'estime tant l'amitié de ce grand Magistrat, que cette considération toute seule ût été capable de m'engager à réfuter les médisances & les calomnies que Monsieur Baillet a publiées contre moi. Mais outre cette considération, j'ai été excité à les réfuter, non-seulement par des personnes de grande vertu, mais par des Religieux: & par des Religieux d'un Ordre considérable par toute l'Europe.

En les refutant, j'ai averti par occasion Monsieur Baillet d'un nombre infini de fautes grossieres, ou plûtôt de monstres de fautes, qui sont dans son livre: car je puis assurer les Lecteurs de cette Préface, qu'on n'a jamais imprimé de livre où il y ait de si grosses fautes, & en si grand nombre. Ce que j'ai fait non-seulement pour deférer à la priere que Monsieur Baillet à faite à ses Lecteurs de

l'avertir

l'avertir de ses fautes, mais par charité Chrêtienne, afin de le faire rentrer dans lui-même, & de l'obliger en lui répréſentant ſon peu de capacité, de parler une autrefois avec reſpect des perſonnes de lettres à qui il doit reſpect.

Monſieur Baillet a écrit dans ſa préface ſur les Poëtes, que je ſuis le ſeul qui me ſuis plaint de lui. Je m'étonne comment un Prêtre qui fait profeſſion de dire la vérité, a pû dire une choſe ſi contraire à la vérité. Tous les Peres Jéſuites généralement en ont fait des plaintes: & plus de vingt de leur Compagnie ont fait des Vers contre ſon livre. Le Pere Bouhours & le Pere de la Rüe s'en plaignent par tout. Et le Pere Bouhours a ceſſé de voir Monſieur de Lamoignon dans ſa maiſon de campagne, pour n'y point voir Monſieur Baillet. Et Monſieur Baillet n'ignore pas que le Révérend Pere de la Chaiſe, Confeſſeur du Roy, ſe plaignant

pour l'interêt de sa Compagnie du livre de Monsieur Baillet à Monsieur de Lamoignon, il lui déclara que si Monsieur Baillet continuoit à maltraiter les Jesuites, il en feroit ses plaintes au Roy, & lui en demanderoit justice. Mais les Révérens Peres Jésuites ne sont pas les *seuls* qui se plaignent avec moi du livre de Monsieur Baillet. Madame Deshoullieres, Monsieur de Bensérade, Monsieur de Valois, Monsieur Perrault, Monsieur Quinault, Monsieur l'Abbé de Montreüil, Monsieur du Perier, Monsieur de la Fontaine, Monsieur le Gallois, Monsieur de Court néveu de Monsieur de Saumaise, les amis de Monsieur de Cerisante, ceux de Monsieur de Pinchesne, les parents de Monsieur Scarron, ceux de Monsieur de Marolles, s'en plaignent avec éclat.

Il est vrai que je suis celui qui ai le plus de sujet de m'en plaindre. Il a offensé les autres; mais il m'a ou-

tragé. Mais quoi qu'il m'ait outragé, & que je fusse en droit de lui dire à mon tour des choses fâcheuses, j'ai voulû en user plus Chrêtiennement qu'il n'a fait. Je lui ai répondu avec toute la modération possible. Le Lecteur en jugera.

Je finis ce Discours, en protestant à Monsieur Baillet que je n'ai point û dessein de l'offenser, lors que j'ai traduit son nom en Latin par le mot de *Bajuletus*, & en le suppliant de voir au chapitre 42. de ces Remarques ce que j'ai remarqué à ce propos, pour justifier que c'est ainsi que le nom de *Baillet* doit étre rendu en Latin.



ANTI-BAILLET.

PREMIERE PARTIE,

Calomnie de Monsieur Baillet contre Monsieur de Balzac.

I.



JE dois à Monsieur de Balzac une grande partie de ma réputation. Quand je vins dans le monde, Monsieur de Balzac tenoit le premier rang dans la France parmi les gens de Lettres qu'on appelle *Beaux Esprits*. La distance infinie qui étoit entre lui & moi, ne l'empescha pas de me donner des marques publiques de son estime. Il fit en diverses occasions des Vers à ma louange. Il m'adressa plusieurs Lettres Latines & Françoises dans le Recueuil de ses Lettres. Il me dédia son Barbon:

& il avoit pour moi une amitié tendre. Il dit dans une de ses Lettres à Mr. Chapelain, *Je vous ay fait une infidélité, car j'ay brûlé d'un autre feu que du vôtre. Vous le connoîtrez par la Lettre que j'écris à Mr. Ménage, qui est toute pleine de passion.* Et dans une autre: *Vous ne me mandez rien de mes amours: je veux dire de Mr. Conrart & de Mr. Ménage.* Il me dit dans une de ses Lettres Latines, *Vale, mi dulcissime Menagi: cujus Sanctus amor tantùm mihi crescit in horas.* Toutes ces faveurs m'obligent à commancer ces Remarques par sa justification contre la calomnie de Mr. Baillet. Mr. Baillet l'accuse d'avoir pris dans ses Lettres par vanité le nom de *Balzac*; qui étoit celui de sa Terre; pour faire croire qu'il étoit de l'illustre Maison de Balsac d'Entragues. Je raporterai ici ses propres termes; afin qu'on ne croye pas que je lui aye imposé dans une chose aussi peu croyable qu'est l'accusation dont je viens de parler.

Mr. de Balzac s'imaginant que le nom de Mr. DE GUEZ n'avoit rien de relevé, & qu'il n'étoit point propre à donner crédit à ses Lettres, a pris celui de sa terre près d'Angoulesme, pour tâcher d'en rehausser le prix: croyant que ceux qui ne connoîtroient l'au-

l'auteur que par ce nom, le prendroient aisément pour quelqu'un de l'illustre Maison d'Entragues.

Mr. Baillet qui est la vanité même, accuse tout le monde de vanité. C'est un homme qui ne sait aucune Science. Il n'est ni Théologien, ni Jurisconsulte, ni Philosophe, ni Medecin, ni Mathématicien. Il n'est ni Poëte, ni Orateur, ni Historien, ni Géographe. Il ne sait comme point le Grec; qui est la Langue des Sciences, & avec ce peu de capacité, il a la présomption de croire qu'il est capable de juger de tous les Livres qui sont au monde: car il en juge, quoy qu'il proteste qu'il n'en juge point. N'est-ce pas être la vanité même? Et cét homme qui est la vanité même, accuse, comme je viens de le dire, tout le monde de vanité.

Mr. de Balzac n'a pû avoir la pensée que lui attribue Mr. Baillet. Et la calomnie de Mr. Baillet est suffisamment refutée par l'édition des Poësies & des Lettres Latines de Mr. de Balzac, où Mr. de Balzac a pris le nom de *Guez. Joannis Ludovici Guezai Balzacii Poëmata Latina. Joannis Ludovici Guezai Balzacii Liber Adoptivus. Joannis Ludovici Guezai Epistolæ Selectæ.* Cette calomnie est réfutée

futée de même par les portraits de Mr. de Balzac gravez de son vivant, & par ses ordres, où il est appellé *de Guez*: & par une de ses Lettres Françoises qu'il a écrite à son pere, avec cette inscription, *à Monsieur de Guez*, & avec ces mots, *Monsieur mon tres-cher Pere*. Et par l'Eloge Latin de Mr. de Guez fait par Mr. de Girac à la priere de Mr. de Balzac; où Mr. de Guez est appellé pere de Mr. de Balzac. Cét Eloge est imprimé dans les Ouvrages de Mr. de Balzac. Et par une lettre de Mr. de Guez écrite à Mr. de Balzac, qui commence par ces mots, *Mon tres-cher fils*; & que Mr. de Balzac m'envoya en m'écrivant la lettre 28. du Livre XVI. de ses Lettres. A quoy on peut ajoûter que le nom de la Terre de Mr. de Balzac s'écrit par un z, & que celui de la Maison de Balsac d'Entragues s'écrit par une s.

Que si Mr. Baillet dit qu'il a Mr. Sorel pour garant de ce qu'il a dit de Mr. de Balzac, on lui répondra qu'il n'y a point de garant à mal faire; & que Mr. Sorel étoit l'ennemi déclaré de Mr. de Balzac; & qu'il a écrit plusieurs livres contre Mr. de Balzac. Si Mr. Baillet vouloit donc faire mention de cette calomnie, il devoit la rapporter comme une calomnie,

nie, & la réfuter par les raiſons que je viens de dire. Mais Mr. Baillet eſt un homme qui eſt ravi de trouver quelque choſe d'injurieux contre les Ecrivains dans les écrits de leurs Adverſaires, & qui va ramaſſant tout ce qu'il y a de venin dans les livres.

Sordes, quisquilias, ineptiaſque
Omnes, omnia colligit venena.

Emportement de Mr. Baillet contre Mr. de Saumaiſe.

II.

LES mêmes raiſons qui m'ont obligé d'entreprendre dans la Remarque précédente la défanſe de Mr. de Balzac contre la calomnie de Mr. Baillet, m'obligent de juſtifier ici Mr. de Saumaiſe contre ſa médiſance: Car Mr. de Saumaiſe m'a auſſi honoré de ſon amitié, & ſi je l'oſe dire, de ſon eſtime. Pour ne point parler d'un grand nombre de Lettres Latines tres-ſavantes, qu'il m'a écrites, qui m'ont fait honneur dans le monde, il m'a adreſſé ſa Réponſe à Mr. Fabrot, ſur la Queſtion de l'Aliénation du Preſt, & ſa Diſſertation ſur l'*Herodes infanticida* d'Heinſius. De mon côté, je lui ai auſſi donné pluſieurs marques publiques de ma vénération & de mon admiration. J'ay dit dans mon Epigramme ſur le Phaleg de Mr. Bochart,

Ditior in nostris non surgit pagina terris:
Non ipsa heroïs pagina Salmasii.

J'ay dit dans une de mes lettres à la Reine de Suède, par laquelle je lui ay dédié les Ouvrages Latins de Mr. de Balzac, que le nom de *Saumaise* étoit celui de la Science même. *Claudius Salmasius, vir undecumque doctissimus, & qui divinis in omni disciplina lucubrationibus hoc consecutus est, ut jam non hominis sed ipsiusmet Scientiæ SALMASIUS nomen habeatur.* J'ay dit à peu prês la même chose dans cette Epigramme Grecque,

Ναυπλιάδους ἐθέλων γράψαι ποτὲ πουλυμαθείην
Εἶθ' ἅδε πουλυμαθῆ γράψατο Σαλμάσιον.

J'ay dit dans cette autre qu'il avoit tout lu, tout retenu ; & tout enseigné.

Πάντ' ἀναγνοὺς, καὶ πάντα μαθὼν, καὶ πάντα διδάξας,
Τῇ μέγας ἐν μικρῷ μνήματι Σαλμάσιος.

Et j'ay dit la même chose dans cette troisiéme.

Πολλὰ διδασκόμενος γήρασκε Σόλων. σὺ δὲ, πάντα
Εἰδὼς Σαλμασίδη, γηράσκεις, πάντα διδάσκων.

Et ainsi je me trouve engagé par mon jugement, non moins que par mon inclination, à soutenir que Mr. de Saumaise étoit un des plus Savans Hommes du monde ; & à refuter Mr. Baillet qui le traitte d'ignorant en toutes choses: en Théologie, en Philosophie, en Jurisprudence, en Médecine, en Mathématique, en Histoire, en Rhétorique, en

en Poësie, & en Grammaire. Voici ses termes :

Quelques-uns des principaux & des plus moderez de sa communion même, aussi-bien que les Catholiques, ont fait voir que la Théologie n'étoit nullement son fait. Mr. Fabrot, le fameux Milton, & plusieurs autres, ont montré qu'il étoit un fort mauvais Jurisconsulte. D'autres ont fait voir combien les Observations qui ont donné lieu de croire qu'il étoit bon Médecin, sont sujettes à l'erreur. Et pour montrer qu'il n'étoit ni bon Philosophe, ni bon Mathématicien, il suffit, dit-on, de produire son livre des Années Climatériques. Enfin quoique Boxhornius ait écrit qu'il étoit tres-bien versé dans l'Histoire, personne ne dit aujourd'hui que Mr. de Saumaise ait été, ni Historien, ni Orateur, ni Poëte. Le voilà donc réduit à la qualité de bon Grammairien & d'habile Critique : encore n'est-il pas aisé de l'y bien maintenir : car pour ce qui regarde la Grammaire, le Pere Vavasseur remarque qu'il étoit si négligent & si étourdi en écrivant, qu'il a laissé souvent glisser des fautes contre les regles de la Syntaxe, & que sa Latinité n'est pas toûjours dans une grande pureté.

Sujettes à l'erreur. Quelle façon de parler ?

Il n'est ici question, ni d'Orateur, ni de Poëte.

Peut-on parler de la sorte d'un des plus savans hommes de nôtre siécle? d'un homme, à qui tous les Savans de

son temps, à la reserve de ses Adversaires, ont rendu des témoignages d'estime, de respect, de vénération, d'admiration, d'adoration. Mr. Baillet lui-même a produit un grand nombre de ces témoignages. En voici d'autres qu'il a ômis, ou qui ne sont pas venus à sa connoissance.

Joseph Scaliger lui écrit, *nunquam à litteris tuis nisi doctior recedo*. C'est dans la 248. de ses Lettres. En en ce temps-là Mr. de Saumaise n'avoit guére plus de vingt ans. Mr. Grotius lui donne encore de plus grandes loüanges. *Felicem me planè arbitrarer, vir suprà quàm nos vel agnoscere possumus, de omni litterarum genere benè mereri, si ad tuos æternitate dignissimos labores aliquid conferre possem, & inter operas saltem tertias consistere*. C'est dans la 97. lettre *ad Gallos*. Mr. Rickius dans sa Preface sur Tacite l'appelle *virorum maximus*. Mr. de Balzac a dit dans une lettre qu'il m'a écrite, *non homini, sed Scientiæ deest, quod nescit Salmasius*. Et dans un de ses Poëmes Latins à Monsieur Maynard, Président d'Aurillac, il dit que Mr. de Saumaise résiste lui seul au Pere Sirmond, au Pere Pétau, & à tous ses autres Adversaires. *Quos ille, & cunctos, sustinet unus*. Et il a dit ailleurs, *Tot penetrasse locos, penetrasse tot abdita rerum, &*

vidisse

vidisse unum quicquid ubique latet, laus ea Salmasida.

Il est au reste à remarquer que ce que dit ici Mr. Baillet touchant la qualité de Poëte, a été réfuté par le Savant & l'Eloquent Mr. Baylle dans ses Nouvelles de la République des Lettres, à l'endroit où il a donné son jugement sur mes Origines de la Langue Italienne. *Ceux*, dit-il, *qui ignorent que Mr. de Saumaise sçeut faire des vers Latins d'un tour délicat & sentant l'Antiquité, l'apprendront ici. Car on y cite les vers qu'il fit contre le Pere Pétau, qui avoit pris le nom de* Kercoëtius *pour écrire contre lui.* Ces vers sont en effet admirables. Les voici :

Cùm depilatis natibus, & facie improba,
Malaque mente, monstrum Cercopithecium
Miros se ludos ostensurum dixerat
Non antè visos, & diem condixerat;
Conveniunt omnes Cercopitheci Simiæ:
Clurinæ pecudes: omne genus cercopium:
Quæ sunt caudatæ: quæ sine caudis ambulant:
Similes hominibus bestiæ turpissimæ.
Tunc simiorum cœtus cùm esset maximus,
Erat inter illos ingens exspectatio,
Quidnam editurus & miri & novi foret

Tam grandium minator ille Simius.
Ergo ut promissis faceret & dictis fidem,
Proceram cùm legisset in campo arborem,
Quam vidit unam celsiorem cæteris,
Hanc subito ascensu aggressus petere protinus,
Altum arrependo ut arriperet fastigium;
Sperans se & cælum posse sic contendere.
Verùm cùm magno nisu, magnis viribus,
Sudans, laborans, æstuans, ut scanderet,
Summum ad cacumen jam venisset arboris,
Ac se videret non posse ultra progredi,
Culum ostentare cœpit & turpes nates,
Derisuique spectatoribus fuit.

Ce distique Grec qu'il fit sur le même sujet, ne sent pas moins l'Antiquité:

Κέρκος ἐπ᾽ ἐργέζειν Μουσῶν ὄρος εἰσαναβαίνειν.
Μῦσαν τοῖς δικρόοις καὶ ποσὶν ἐξέβαλεν.

Ces deux distiques, qu'il fit pour son Epitaphe, étant dangereusement malade à Heidelberg, âgé de 19. ans, & qu'il dicta à Mr. de la Miltiere, qui me les a communiquez, sont du même caractére:

Cujus spes nondum tota, nec fama sub auras
Venerat, hoc condor marmore Salmasius.

Μῦσαι ἐκλαύσαντο, καὶ ἐνθάδε νεκρὸν ἔθεντο,
Πολλὴν τὴν σφετέρην ἐλπίδα, Σαλμάσιον.

J'ay des Hendécasyllabes de lui, qui sont aussi du même caractére. Et Mr. de Balzac dans une de ses lettres à Mr. Chapelain, qui est la 4. du livre 23. fait mention d'un distique, que Mr. de Saumaise avoit fait à sa loüange. Je remarque toutes ces choses, parce que Mr. Baillet parlant des vers que Mr. de Saumaise a faits sur les Poësies de Mr. Hugghens, semble en parler, comme si Mr. de Saumaise n'avoit jamais fait que ces vers là.

A l'égard des Solécismes que le Pere Vavasseur dit avoir trouvez dans les écrits de Mr. de Saumaise, si Mr. de Saumaise en a fait, ça été par inadvertance: & de la même façon que Bucanan a dit dans son *Desiderium Lutetiæ*,

Illa meum rudibus succendit pectora flammis.

Et à l'égard de son livre de l'Aliénation du Prest, son opinion étant celle de Charles du Moulin, le plus grand Jurisconsulte des Avocats de son temps, & dont les opinions, selon la pensée du Président de Thou, valoient des arrests, il ne doit pas être traité, au sujet de ce

 livre,

livre, d'un tres-mauvais Jurisconsulte, comme l'appelle Mr. Baillet.

Mais où est le jugement de Mr. Baillet, de juger de Mr. de Saumaise sur le témoignage de ses Adversaires? Mr. de Saumaise écrivant contre le Pere Pétau, dit que c'est un ignorant. Mr. Baillet ira-t-il conclure delà que le Pere Pétau est un ignorant? Je renvoye là-dessus Mr. Baillet à son Traité des Préjugez.

Mais Mr. Baillet ne se contente pas d'accuser Mr. de Saumaise d'ignorance, il le fait accuser de vanité, d'orgueïl, de présomption, de malignité, d'envie, de haine, de tyrannie, de médisance, d'injustice, de malhonnesteté, de furie, d'incivilité, de barbarie. Et il ne se contente pas d'avoir recueilli toutes ces injures contre Mr. de Saumaise, il veut encore faire croire qu'il est damné, pour n'avoir pas voulu pardonner en mourant à ses ennemis. *Et ce qui est d'extraordinaire*, dit-il, *c'est que cet illustre Chrêtien fut assez malheureux pour n'avoir pas voulu, même à la mort, relâcher quoyque ce soit de la haine implacable qu'il avoit injustement conceuë contre quelques-uns. C'est-ce qu'on peut voir dans Monsieur Spizélius Protestant. Et ses Panégyristes mêmes n'ont pû pallier une fin si pitoyable, & si conforme à sa vie & à ses écrits.* Cette

Cette particularité touchant la mort de Mr. de Saumaise est une pure médisance & une pure calomnie, qui est détruite dans la Vie de Mr. de Saumaise faite par Mr. de la Mâre Conseiller au Parlement de Dijon, homme d'une probité égale à sa grande érudition.

Mr. de Balzac en a usé plus Chrêtiennement que Mr. Baillet. Voici comme il parle de la mort de Mr. de Saumaise, mort dans la Religion prétandue Réformée : *Bien-loin de damner Mr. de Saumaise dans mes vers, je veux croire d'abord qu'il est mort de la mort des Justes. Je veux croire ensuite, qu'il ne se peut pas qu'un si grand nombre de qualitez, naturelles & acquises; que tant de richesses, tant de dons du Ciel, ayent été la proye & le butin de l'Enfer: qu'il n'y a point d'apparance qu'un même homme qui éclaire ici toute la Terre, soit là bas dans les Tenebres.* C'est dans la derniere lettre à Mr. Conrart.

Salmasidenne meum nox obruat imfera, quo non Lucidius supero splendet in orbe jubar?

C'étoit au reste un tres-honneste homme que Mr. de Saumaise. Il étoit civil, obligeant, officieux. Et c'étoit un des hommes du monde dont la conversation étoit la plus agréable : car il avoit une grande lecture : & il se souvenoit de tout ce qu'il avoit lû : & il le débitoit élégamment. Et il étoit même

plus agréable dans sa conversation que dans ses écrits : car dans ses écrits la vaste étandue de son érudition lui fesoit dire des choses hors la chose : & dans sa conversation sa mémoire ne lui répresantant que ce qui étoit du sujet, il ne fesoit point de digressions : qui est le defaut qu'on a remarqué dans ses Ouvrages.

C'étoit d'ailleurs un homme de bonnes mœurs, & qui avoit de bons sentiments de la Religion dans sa Religion. Voici ce qu'il dit de lui dans sa Préface sur Simplicius. *Id sanè semper studui laboravique, ut non solùm à Stoïcorum libris, sed etiam à quibuscumque, melior, si possem, exirem potiùs quàm doctior. Quid fecerim, aut quantum profecerim, aliorum esto judicium. Malo id ex operibus meis, si talia ulla sunt, æstimari, quàm verbis venditari. Non ausim profectò id de me profiteri, me hac ipsa eorum scripta, quæ illustrare sum conatus, cum voluptate pervolutasse. Cruciavit hoc me sæpe in illis evolvendis, cùm viderem tot me adhuc vitiis scatere; eaque amare; hominem meliore Christi disciplinâ imbutum; quæ homines Christi ignari, & solo naturali lumine præditi, tantopere aversati sunt : ut non contenti eorum odium intra se concepisse, etiam odiosa porrò aliis ac invisa reddere efficacissimo sermone tentaverint. Pudebat*

debat in schola Christi natum & educatum; qui non minùs severa suis ad emendationem vitæ mandavit; & in Stoïcorum scriptis sic versatum, ut ea vel possit emendare, tironem tamen adhuc in utraque militia deprehendi; necdum posse ea præstare ad quæ suismet ipse viribus fultus adspiravit unus homuncio, Christi nescius, corpore mutilus, conditione servus, & Irus paupertate.

Mais Mr. Baillet ne se contente pas de recueillir tout le mal que les Adversaires, ou les Ennemis de Mr. de Saumaise ont dit de Mr. de Saumaise; il en invante; il falsifie des passages pour le décrier. C'est-ce que je vai faire voir dans la Remarque suivante.

Falsification de Mr. Baillet d'un passage de la Vie de Mr. de Peiresc, pour décrier Mr. de Saumaise.

III.

MOnsieur BAILLET: *Mr. Peiresc avoit raison de dire que la France trouvoit de quoy se consoler de la perte de Mr. de Saumaise dans l'acquisition qu'elle faisoit de Mr. Grotius: puisque celui-ci valoit bien le double de Saumaise en tout: ayant même* Tom. 2. partie 2. pag. 408.

plus

plus d'un avantage sur le Prince des Savans, Joseph Scaliger.

Menage. Lorsque je lûs cét endroit la premiere fois, je crus que ce raisonnement, *puisque celui-ci valoit bien le double de Saumaise*, étoit de Mr. de Peiresc: & quelque vénération que j'aye pour la personne de Mr. Grotius; quelque admiration que j'aye pour ses ouvrages; quelque obligation que j'aye à sa mémoire à cause de l'amitié particuliére dont il m'a honnoré; je trouvois étrange que Mr. de Peiresc l'eust comparé avec tant d'avantage à Mr. de Saumaise. Je trouvois même qu'il y avoit quelque espéce d'ingratitude du côté de Mr. de Peiresc: sachant la vénération & la tendresse que Monsieur de Saumaise avoit pour lui; ce qui paroît par ces paroles que Mr. de Saumaise écrivit à Messieurs du Puy sur la mort de Mr. de Peiresc: *Impar sum animo firmando: qui animo planè despondeo, studiáque nullo habeo loco, ex quo ille non superest, qui illorum fautor promotorque erat. Ac temperaretur quidem desiderium, si licuisset superstiti testatum facere affectum, quem ob collata beneficia merito jure conceperam. Nunc autem est mihi moriendum ingrato, quando ille est grati animi significationi præmortuus. Quod possum, illud*

Vie de Mr. de Peiresc par Mr. de Gassendi.

illud superest, ut ipsius memoriam veneratione prosequar, & scriptis meis ea transmittam testimonia in posteros, quæ incomparabilis virtus, meritáque nunquam satis æstimanda deposcunt ab homine qui illum, dum vixit, suspexit; pluraque ab illo beneficia, quàm abs quoquam mortalium tulit. Sed dicere plura non possum, quin effluam totus in lachrymas: & necesse est stylum hîc abrumpam. Mais comme je ne me fie que de bonne sorte aux citations de Mr. Baillet, aïant été voir l'endroit de la Vie de Mr. de Peiresc, où je croyois qu'il fût parlé de ce jugement de Mr. Peiresc touchant Mr. Grotius & Mr. de Saumaise, je trouvay qu'il n'y étoit du tout point parlé de Mr. de Saumaise. Et je n'y trouvay autre chose, sinon que la France avoit de quoy se consoler de la perte qu'elle avoit faite de Scaliger par l'acquisition qu'elle fesoit de Mr. Grotius. *Tanti Grotium ducebat, ut in vicem Scaligeri assertum Galliæ diceret.* Qui est a peu-prés ce qu'a dit dépuis Mr. de la Peyrarède:

Gallia Scaligerum dederas malesana Batavis:
Grotiaden reddit terra Batava tibi.
Ingratam expertus patriam venerandus uterque est.
Felix mutato crevit uterque solo.

Voilà

Voilà comme Mr. Baillet corromp les passages, pour décrier les personnes qu'il n'aime pas. Il a de-même falsifié un passage de Jonsius pour décrier mes Commentaires sur les Vies, & sur les Sectes des Philosophes de Diogéne Laerce, comme je le fais voir au Chap. 22. de ces Remarques. Mais pour revenir à la comparaison de Mr. Grotius avec Mr. de Saumaise, ces deux grands hommes sont comparables en ce qu'ils sont incomparables, chacun en son espéce. *Pares magis quam similes.*

Réfutation de la Critique de Mr. Baillet, au sujet d'un de mes Madrigaux Italiens.

I V.

MOnsieur BAILLET. *Mr. Ménage a fait une componction à Dieu: où il témoigne en termes tout-à-fait touchans reconnoître ses fautes. Il condamne ses engagemens: & sur tout, l'infidélité avec laquelle il dit qu'il avoit abandonné Dieu pour Philis. Il pleure avec des gémissemens & des soûpirs, mêlés de sanglots, ce qu'il appelle ses desordres: & il s'en accuse de la meilleure grace du monde. Car quoy qu'il ne prétende nulle-*

nullement s'excuser, il espére que Dieu aura pourtant la bonté de l'excuser: d'autant plus volontiers que ce Divin Créateur sembloit avoir contribué à le faire tomber dans le piége, en créant sa Philis si belle & si aimable. C'est franchement vouloir nous persuader que Dieu est un peu cause du mal dont il s'accuse. Et un trait si peu attendu, nous fait assez connoître combien les Poëtes, que le zéle emporte, sont quelquefois dignes de compassion: & combien ils ont besoin d'indulgence dans leurs meilleures intentions, comme dans les plus mauvaises.

MENAGE. Voici le Madrigal dont est question.

Oimè! pavento e tremo
Il tribunale tuo giusto e supremo,
Padre del Ciel; che da' stellanti chiostrì
L'interno miri de gli affetti nostri.
Per terrena beltà, caduca, e frale,
La tua celeste, eterna, ed immortale,
Infelice obliai.
Te, per Filli, lasciai.
Per lei; quantunque dura;
Arsi; il confesso; nell' età fiorita:
Arsi; nol niego; nell' età matura.
O sfortunata vita!
Tutti i miei giorni, oime! vissi nel fango
Tra gli amorosi inganni;

Tra

Tra gli amorosi affanni.
Or ne sospiro e piango.
Ammolliscano in pianti il tuo rigore.
Muovan la tua pietade i miei sospiri.
Già mille volte dall' Amor deluso,
Dell' alma a te rubella
I conosco l'errore, e non lo scuso.
Scusa lo tu, Signore;
Ch' a par d' Alba novella,
Filli formasti si lucente e bella.

Qu'est-ce qu'il y a à dire à ces vers ? Ils ont été approuvez généralement de tous ceux qui les ont lûs : à la reserve de nôtre Prédicateur sans Mission : qui pour me décrier dans la Caballe des Dévots de Profession, m'accuse ici d'avoir dit que Dieu a contribué à me faire tomber dans le piége : d'avoir dit, que Dieu est la cause du mal que j'ay fait. Où est-il dit dans ces vers que c'est Dieu qui m'a fait tomber dans le piége ? que c'est lui qui est cause du mal que j'ay fait ? mais quand j'aurois dit que Dieu, pour avoir créé Philis si parfaitte, est la cause indirecte, de ma faute, seroit-ce une impiété ? Il y a cinquante ou soixante ans, qu'on chante à Paris & à la Cour, dans les compagnies des personnes les plus vertueuses de l'un & de l'autre Sexe, des

vers qui disent cela même en termes exprés. Les voici :

Si c'est un crime de l'aimer,
On n'en doit justement blâmer
Que les beautez qui sont en elle.
La faute en est aux Dieux
Qui la firent si belle,
Et non pas à mes yeux.

Le vieux Boisset fit sur ces paroles un air merveilleux : & je me souviens que Lambert le chantant un jour devant Mr. le Cardinal de Retz, alors Coadjuteur de Paris, Mr. le Cardinal de Retz le lui fit répéter plusieurs fois : ce qu'il n'ust pas fait, s'il ust jugé ces paroles impies. Et je me souviens encore que Mr. le Cardinal de Retz me dît en ce temps-là que ces vers étoient du Poëte de Lingendes. Mr. de Charleval m'a dépuis confirmé la même chose. Et ce Poëte étoit un homme de beaucoup de vertu, & digne parant du Pere Lingendes Prêtre de la Compagnie de Jesus, & de Mr. de Lingendes Evêque de Macon. Il est au-reste à remarquer, que le mot de *Dieux*; même parmi les Auteurs Chrêtiens, tant Prosateurs que Poëtes; signifie *Dieu*. Mr. de la Lane dans son Eglogue sur la premiere de mes Eglogues :

Les

Les Dieux justes & bons ont mis vôtre Amarante
Au-dessus des flambeaux de la voute éclairante.

Lambin dans une de ses lettres à Muret : *Quod Dii immortales omen avertant.* Léonard d'Arezzo dans une des siennes au Pogge : *O Dii immortales, pudeat me levitatem hominis referre.* Le Cardinal du Perron dans sa Confession Amoureuse a dit quelque chose de semblable à ce que j'ay dit dans la conclusion de mon Madrigal. Voici l'endroit :

Pour les vaines douceurs d'un vain contentement

(Il parle à Dieu.)

J'ay peché, j'ay parlé, j'ay fait injustement,
Mon penser, ma parole, & mon effet m'accuse.
Mais las ! tous ces pensers, ces propos, & ces faits,
Procédent d'un sujet qui parmi mes forfaits
Sans sa déloyauté me serviroit d'excuse.

Bertaut Evêque de Sais, a dit aussi a peu-prés la même chose dans ce Sonnet à Dieu :

De postposer ta gloire aux loix de son service:
De n'avoir dans le cœur rien que son nom écrit,
Et pour charmer un mal qui tous les jours s'aigrit,
Lui faire incessamment de mon cœur sacrifice:
Seigneur, c'est un peché bien digne du supplice;
Que jamais ni l'espoir, ni le temps n'amoindrit.
Mais procédant d'un cœur que l'Amour attendrit,
Ma foiblesse en ce crime est ma seule complice.
Tu sçais bien, ô Seigneur, que, si je l'eusse pû:
Dépuis maintes saisons ce lacq j'eusse rompu,
Tirant ma liberté d'une main si cruelle.
Comme donc en l'aimant & servant malgré moi,
La contrainte amoindrit mon mérite envers elle,
Elle amoindrit aussi mon offense envers toi.

Mon Madrigal n'est donc criminel que dans le livre de Mr. Baillet. Monsieur Baillet, au reste, demeurant d'accord,

cord, comme il fait, que mon intention eſt bonne, quand même il y auroit quelque choſe à dire à mon expreſſion, il n'a pas dû me diffamer pour cela; puiſque Dieu entent le langage du cœur: qui eſt ce que j'ay dit dans mon Madrigal:

Padre del Ciel, che da' ſtellanti chioſtri
L'interno miri de gli affetti noſtri.

& la Critique de Mr. Baillet ne s'accorde pas en cet endroit avec la charité chretienne. Mais elle ne s'accorde pas non-plus avec ſes Jugemens des Savans ſur les principaux Ouvrages des Auteurs; aucun Ecrivain n'aïant formé cette accuſation contre mon Madrigal. Et en cet endroit, comme en pluſieurs autres où Mr. Baillet me critique, Mr. Baillet ne s'eſt pas ſouvenu du précepte
Liv. V. Epiſt. 6. de Pline le Jeune: *Primum ego officium Scriptoris exiſtimo, ut titulum ſuum legat: atque identidem interroget ſe quid cœperit ſcribere.* Il a abandonné le titre de ſon livre. Et en cela, il n'eſt pas à blâmer: ce deſſein de ramaſſer toutes les injures, toutes les médiſances, & toutes les calomnies des Auteurs contre les Auteurs, étant un étrange deſſein pour un homme qui ſe pique de dévotion.

Ignorance

Ignorance de Mr. Baillet dans la Langue Grecque, dans la Latine, & dans l'Histoire des Livres d'Hippocrate.

V.

MOnsieur BAILLET qui fait profession de parler de tous les Auteurs Grecs & Latins, sait peu de Grec; & il ne sait guere davantage de Latin.

Il dit à la page 411. du troisiéme Tome de ses Jugemens des Savans: *On a de la traduction de Jules Scaliger le Livre d'Hippocrate des Insomnies.* Il dit la même chose à la page 186. de la 2. partie du 2. Tome.

Mr. Baillet me permettra de lui dire, qu'Hippocrate n'a point fait de Livre des Insomnies. Le Livre d'Hippocrate que Jules Scaliger a traduit, est intitulé περὶ ἐνυπνίων: c'est-à-dire, *des Songes.* ἐνύπνιον signifié *Songe*; qui est un mot composé du substantif ὕπνος qui signifie *Sommeil*; d'où vient *Somnus*; & de la particule ἐν, qui signifie *dans*. Et les Grecs ont ainsi appelé le songe parce qu'il se fait dans

le sommeil. *Insomnia*, au plurier, signifie *songes*. Virgile;

Quæ me suspensam insomnia terrent:

Et *insomnia*, au singulier, signifie *insomnie*.

Mr. Baillet qui ignoroit la différence de ces mots, & qui n'avoit lû que le Tître Latin *de Insomniis* de ce Livre d'Hippocrate, a traduit ce tître par ces mots François *des Insomnies*.

Quels jugemens peut-on attendre sur les Auteurs Grecs & Latins d'un Critique qui sait si peu de Grec & de Latin? Mais comment nôtre Aristarque pourra-t-il juger des anciens Médecins Grecs; de Galien, d'Arétée; d'Aêtius; étant si étranger dans la lecture d'Hippocrate, le Prince des Medecins, qu'il ne sait pas même le Tître de ses Livres.

Il est au reste à remarquer que ce Juge Souverain de tous les Auteurs juge sur l'étiquette du Sac. Je veux dire, qu'il ne lit que les Préfaces, & les Tables des livres, avec les Eloges & les Vies des Auteurs. S'il avoit seulement lû les trois premiers mots du livre d'Hippocrate que Scaliger a traduit, il auroit vû qu'il y est traité des Songes & non pas des Insomnies.

J'avois dit à Monsieur l'Abbé de Santeuil

teuil d'avertir son ami Mr. Baillet de cette bévüe. Il l'en a averti : & Monsieur Baillet l'a corrigée dans son premier Tome des Jugemens des Poëtes. Mais il est toûjours vrai de dire, que lors que Mr. Baillet a publié ses quatre premiers volumes, il ne savoit ce que vouloit dire ἐνύπνιον en Grec, & *insomnium* en Latin, & qu'il n'avoit aucune connoissance des tîtres des livres d'Hippocrate.

Ignorance de Mr. Baillet dans la Langue Grecque, dans la Chronologie, & dans l'Histoire des Philosophes.

VI.

Monsieur BAILLET dit à la page 421. de son premier Tome : *Chrysippe n'étoit proprement que le Singe d'Epicure pour ses compositions, & le Parasite de ses livres, comme l'appeloit Carnéade. Car il affectoit de faire & d'écrire tout ce qu'il voyoit faire & écrire à Epicure. C'est pourquoy il le copioit souvent ; & quand il le vouloit surpasser, il alloit mendier divers passages des autres Philosophes. Ce qui a fait*

dire à Zénon & à Aristote, que tous ses livres étoient pleins de témoignages & de paroles d'autrui.

Cette faute est épouvantable. Car outre qu'elle fait voir l'ignorance de Mr. Baillet dans la Langue Grecque, elle le convainc d'une ignorance extréme dans l'Histoire des Philosophes, & dans la Chronologie. Aristote n'a pû parler des livres de Chrysippe. Il étoit mort avant que Chrysippe fust au monde. Aristote mourut l'an troisiéme de la cent quatorziéme Olympiade ; & Chrysippe mourût dans la cent quarante troisiéme. Mr. Baillet cite pour la confirmation de son opinion Diogéne Laërce dans la Vie d'Epicure, à la page 273. de l'Edition d'Angleterre. Mr. Baillet n'a point lû le Grec de cét endroit de Laërce; car il n'entent pas assez le Grec pour entendre un si long passage Grec : mais en aïant lû la version d'Aldobrandus ; que voicy ; *Epicuri multam scriptionem Chrysippus æmulatus est : quemadmodum Carneades ait, parasitum ejus librorum ipsum appellans : si quid enim Epicurus scriberet, tantumdem scribere Chrysippus ob æmulationem studebat : quocirca & eadem sæpe scripsit, & ea quæ sibi in mentem illico veniebant, & festinatione*

tione parum emendata : testimoniaque tot insunt, ut eis solis libri referti sint, quemadmodum & apud Zenonem & apud Aristotelem inuenire licet; & l'aïant lüe ponctuée de la sorte que je viens de la répréſenter, & telle qu'elle est imprimée dans l'édition d'Angleterre ; il a crû que ce que disoit Laërce de Chrysippe, avoit été rémarqué par Zénon & par Aristote ; & ces mots, *quemadmodum & apud Zenonem & apud Aristotelem invenire licet*, veulent dire que ce défaut de rapporter trop de témoignages dans des traitez Philosophiques, qu'on blâmoit dans les écrits de Chrysippe, se rencontroit aussi dans ceux de Zénon & d'Aristote : ce que j'ay expliqué amplement dans la Note que j'ay faite sur ce passage.

Voilà le Critique, qui a entrepris de juger de tous les Savans ; & qui traite Mr. de Saumaise d'ignorant en toute sorte de Sciences : *En cor Zenodoti, en jecur Cratetis.*

J'avois dit au même Monsieur de Santeuil d'avertir son ami de cette faute horrible. Mais soit qu'il ne l'en ait pas averti, ou soit que Mr. Baillet ait négligé ma rémarque, Mr. Baillet n'a pas corrigé cette faute dans ses Rétractations.

Ignorance de Mr. Baillet dans la Langue Latine. Faute de Jugement de Mr. Baillet.

VII.

MOnſieur BAILLET eſt un grand liſeur d'Eloges, comme je l'ay déja remarqué. Aiant lû quelque Eloge Latin de Lopé de Véga Carpio, Gentilhomme Eſpagnol, Preſtre, & de la Congrégation de S. François, & Eccleſiaſtique de l'Ordre Militaire de S. Jean; dans lequel Eloge cét Auteur étoit apellé *Magnus Comicus*, à cauſe d'un nombre prodigieux de Comédies qu'il a faites: Il en a fait dix-huit cents; ſi on en croit Nicolas Antonio, Auteur de la Bibliothéque des Ecrivains Eſpagnols; & plus de quatre cents *Autos Sacramentales.* On appelle ainſi en Eſpagne ces piéces Dramatiques qu'on récite le jour de la feſte du S. Sacrement. Mr. Baillet, aiant, lû quelque Eloge Latin où Lopé de Véga étoit appelé *Magnus Comicus*, il a crû que ce mot *Comicus* ſignifioit un Comédien. Et dans cette créance, il l'a appelé *le plus grand Comédien de la Terre.*

eſt

C'eſt à la page 137. de ſa Préface ſur les Poëtes, au ſujet d'une grande invective qu'il fait contre moy, parce que j'ay fait des vers de galanterie. Voicy ſes termes: *Nous pourrions en dire autant du fameux Docteur Frere Lopé de Véga, Religieux Eſpagnol, le plus grand Comédien de la terre: qui ne ſe défit peut être pas entiérement de ſes habitudes: mais qui tâcha du moins de les regler, ou de les réformer par des Ouvrages de pieté.* Je pardonne à Mr. Baillet d'avoir ignoré que *Comœdus* ſignifie un Comédien, & que *Comicus*, ſubſtantif, ſignifie un Poëte Comique. Mais je ne lui pardonne pas la faute de Jugement qu'il a faite, en feſant monter ſur le Theatre un Religieux du Tiers Ordre de S. François, un Docteur, un Preſtre, un Gentil-homme, & un Chevalier de Malte.

Mr. Baillet donne toutes ces qualitez à Lopé de Véga.

Voilà l'homme qui eſt venu juger les vivans & les morts. Il n'eſt point vray, au reſte, que Lopé de Véga ait été Religieux. Il eſt vrai que Nicolas Antonio dit de lui, *Tertii quoque Ordinis Sancti Franciſci Regulam profeſſus.* Mais cela ne veut pas dire qu'il ait été Religieux du Tiers Ordre de S. François, mais ce qu'on appelle en Eſpagnol *Tercero.* C'eſt-à-dire, de la Congregation de S. Fran-

En Eſpagne la pluſpart des ge

mariez & de qualité, sont de cette Congregation. Et quand Lopé à pris, au tître de quelques-uns de ses Livres, la qualité de *Freyle*, cela ne veut pas dire *Frayle*: qui est le nom qu'on donne aux Moines en Espagne: mais un Ecclesiastique d'un Ordre Militaire. Lopé de Véga étoit Ecclesiastique de l'Ordre de S. Jean. Mr. Baillet n'a pas sû cette differance entre *Freyle* & *Frayle*.

Il me reste à ajoûter, que Lopé de Véga n'ignoroit pas les regles du Théatre. Ce qui paroit par la Comedie *Il Guante de Doña Blanca*; intitulée autrement, *Quando Lope quiere*; & qu'il a intitulée de la sorte, pour faire voir qu'il ût pû toûjours écrire reguliérement s'il ût voulu. Et ainsi on peut dire de lui ce que Sénéque le Pere a dit d'Ovide; *Non ignoravit vitia sua, sed amavit*. Et à ce propos, je ne puis m'empescher de rapporter icy cet endroit de son *Arte nuevo de hazer Comedias en este tiempo*, tel qu'on le trouvera à la fin de cet ouvrage à la 1. des additions. Voyez de plus cy-dessous ch. 55.

Ignorance de Mr. Baillet touchant la Langue Italienne.

VIII.

MOnsieur BAILLET fait de l'Italien: mais il [illegible] Italien. Cette

Cette Remarque le va faire connoiſtre;

A la page 389. de ſon premier Tome, il appelle Lilius Gyraldus *Le Gyraldi*, par un i Grec. La Langue Italienne n'a point d'i Grec. Et c'eſt pourquoy Meſſieurs de Retz, du nom de *Gondi*, n'ont pas û raiſon d'écrire leur nom par un i Grec: dont j'ay fait demeurer d'accort Mr. le Cardinal de Retz: comme je l'ay remarqué dans la vie de Pierre Ayrault Lieutenant Criminel d'Angers. Page 6.

A la page 276. & à la page 309. de la ſeconde Partie du ſecond Tome, & à la page 8. du ſecond, & à la page 46. du troiſiéme, & à la page 7. & 8. de la 4. partie du quatriéme. & à la page 27. de la troiſiéme partie du même Tome; & à la page 123. du 4. Tome, Partie 4. & en pluſieurs autres endroits, il appelle Giovan Vittorio de' Roſſi *Le Vittorio de' Roſſi* & à la page 141. Tome 2. premiere Partie il l'appelle *Jan Vincent le Roux*. Et ailleurs il l'appelle *Jan Victor le Roux*. Premiérement; il s'appeloit *le Rouge*, & non pas *le Roux*: comme il paroiſt par ſon nom Latin *Erythræus*: *Joannes Victorius Erythræus*: qu'il a tourné de la ſorte en Latin à l'imitation de Nicolaus Erythræus, auteur de l'Indice ſur Virgile, un des plus

savans hommes d'Italie ; qui s'appeloit aussi *Le Rouge*. *Puto ego istum esse ex familia Rubeorum, sive de Rossi, quæ isthic honestissima, & à Senatus Secretis*, dit Ottavio Ferrari, Professeur célebre de Padoüe, dans une de ses lettres au Seigneur Daniel Justiniani, Sénateur de Venise, en parlant de ce Nicolas Erythrée. Le mot Italien *Rosso*, dans sa plus ordinaire signification, signifie *roux*. D'ailleurs, *Vittorio* étant un nom de batême, il n'y faut point d'article. Les Italiens mettent des articles devant les noms de famille : mais ils n'en mettent point devant les noms de batême. Ils disent *Torquato Tasso*, *Giovan Battista Guarini Pietro Bembo*, *Lodovico Ariosto* : mais ils ne disent point, *il Torquato Tasso*, *il Giovan Battista Guarini*, *il Pietro Bembo*, *il Lodovico Ariosto*. & en traduisant leurs noms en François, nous suivons cette regle. Nous disons *Le Tasse*, *Le Guarin*, *Le Bembe*, *L'Arioste* : & non pas, *Le Torquat Tasse*, *Le Jan Battiste Guarin*, *Le Pierre Bembe*, *Le Louis Arioste*. Il faut excepter de cette regle le nom de *Machiavel*. On ne dit point *Le Machiavel* : ou du moins on ne le dit guére. Il faut encore en excepter le nom de *Petrarque*, & celuy de Bocace, & celuy

& celuy de Sanazar, & celuy de Politien. On dit indifferamment *Pétrarque* & *le Petrarque*, Bocace & le Bocace, Sannazar & le Sannazar. Mr. de Balzac dit ordinairement *Le Pétrarque*, & Mr. de Scudéri, *Pétrarque*. *Pétrarque* & Sannazar ſont aujourd'huy les plus uſités. Mais on ne dit que *Politien* & la raiſon pour laquelle on ne dit que *Politien*, eſt que cét Auteur ne nous eſt guere connu que par ſes Ouvrages Latins. Et à propos il eſt à remarquer, que nous ne mettons point ordinairement d'article devant les noms de Famille des Auteurs Italiens, qui n'ont écrit qu'en Latin, ou qui ne nous ſont connus que par leurs Ouvrages Latins. A l'égard de *Dante*, comme c'eſt un nom de batême, & non pas un nom de Famille, il faut toûjours dire *Dante*. Et ceux qui diſent *il Danté* en Italien, & *le Dante* en François, ne parlent pas réguliérement.

Pour revenir à nôtre Vittorio de Roſſi, cét Auteur s'appelant *Jan Victor* en ſon nom de batême, il faut donc l'appeler en François *Jan Vittorio de Roſſi*, & non pas *Le Vittorio de Roſſi*: dont j'avois averti Mr. l'Abbé de Santeuil, afin qu'il en avertiſt Mr. Baillet. Il l'en a

averti ; & Mr. Baillet s'eſt corrigé de cette faute en quelques endroits de ſes derniers Tomes. Je remarquerai icy en paſſant qu'à l'Imitation de Giovan Vittorio Roſſi, qui a rendu ſon nom en Latin *Janus Nicius Erythræus*, Gomberville, de l'Académie Françoiſe, qui s'appeloit *Marin* en ſon nom de batême & *le Roy* en ſon nom de Famille, s'eſt appelé de même, au tour de ſa Taille-douce, *Thalaſſius Baſilides.*

Autre erreur de Mr. Baillet dans la Langue Italienne. Mr. Baillet dit à la page 162. du premier Tome : *On peut mettre au nombre des premiers, tous ces ridicules ſcrupuleux, qui n'oſoient lire l'Ecriture ſainte de peur de gâter leur beau Latin : ceux qui empêchoient leurs amis de lire les Epîtres de S. Paul pour le même ſujet : non contens de ne les pas lire eux-mêmes ; & qui les traitoient de petites lettres de néant.* Et il mêt à la marge de ces derniers mots, *epiſtolaccias.* Si Mr. Baillet ſavoit l'Italien, il ſauroit que tous ces mots Italiens terminez en *accio*, & *accia*, *Chieſaccia*, *capellaccio*, *cavalaccio*, *libraccio*, &c. ſont des augmentatifs : & qu'*epiſtolaccia*, ou plûtôt *piſtolaccia*, (car on ne dit plus *epiſtola*) ſignifie une grande vilaine lettre. Mr. Baillet,

Baillet, comme je l'ay déja remarqué plusieurs fois, est un Copiste de Copiste. Il cite pour son garand, Konigius dans sa Bibliothéque ancienne & nouvelle, qui cite Scipio Gentilis dans son Commantaire sur l'Epître de St. Paul à Philémon. Mais, ni Konigius, ni Scipio Gentilis, ne parlent point de petites Lettres. Voicy les termes de Konigius: *De pietate hominis*; il parle du Cardinal Bembo; *ex hoc facto judica: quando amico aliquando auctor fuit, ne Epistolas S. Pauli, quas contemptim Epistolaccias appellabat; attingeret: vel si cœpisset legere, de manibus abjiceret; si elegantiam scribendi & eloquentiam adamaret: quemadmodum laudatus Scipio commemorat.* Voicy ceux de Scipio Gentilis: qui sont du chapitre 17. *Nam quid de Petro Bembo dicam? Is quidem Epistolas omnes Pauli palam condemnavit: easque, deflexo in contumeliam vocabulo,* Epistolaccias *est ausus appellare: cùm amico auctor esset, ne illas attingeret; vel si cœpisset legere, de manibus abjiceret, si elegantiam scribendi & eloquentiam adamaret.* Ce qui a fait croire à Mr. Baillet qu'*Epistolaccia* vouloit dire une petite épître, c'est que l'Epître de S. Paul à Philémon est fort petite. c'est la source de sa bévüe.

Erreur de Mr. Baillet touchant un passage de Gerson, où il est fait mention de Rabbi Mosës, fils de Maimon.

IX.

MOnsieur BAILLET. *C'est ce qui a porté Gerson à mettre au nombre des ignorans Critiques ceux qui n'étoient habiles qu'en une sorte de science : parce qu'il est difficile qu'on ne trouve à examiner que des choses d'une même espéce dans un livre. Et il prétend que c'est avec raison que Galien, tout bon Critique qu'il étoit en certaines choses, fut raillé par un Rabin, nommé Moïse, pour s'estre mêlé de porter son Jugement sur ce qui étoit hors de sa sphére, & qui passoit ses connoissances.*

MENAGE. Ce conte de Gerson est un conte; c'est-à-dire, une pure fable. Car comment Rabbi Moïse auroit il pû railler Galien, puisque Galien & luy n'ont pas vêcu en même temps. Galien vivoit sous Marc Auréle qui est mort en 180. Et Rabbi Moïse, Juif Espagnol fils de Maimon, d'où il a été appelé *Rambam*, des lettres initiales de son nom *Rabbi Moses Ben Maimon*, (cest-à-dire,

dire, *Rabbi Moïse, fils de Maimon*) nâquit à Cordoüe en 1131. selon l'opinion commune, & il mourut en Egypte l'an de l'Hégire 605. & de nôtre Seigneur 1209. Car il ne faut pas douter que ce que dit icy Gerson de Rabbi Moïse, ne doive s'entendre du Maimonide. Rabbi Moïse appelé *Moïse de Gironde*, de sa patrie ou de sa demeure de Gironde, & Rabbi Moïse fils de Nachman, étant des hommes obscurs en comparaison de nôtre Maimonide : duquel on a dit, *à Mose ad Mosen non surrexit sicut Moses*. C'étoit en effet un des plus savans hommes de son temps. C'étoit un grand Philosophe, un grand Médecin, un grand Jurisconsulte, & un grand Mathématicien : & qui au jugement de Scaliger & de Casaubon, est le premier des Rabbins qui a cessé de dire des badineries. Et si Mr. Baillet avoit û l'honneur de le connoistre, il n'auroit pas dit en parlant de lui, *un Rabbin, nommé Moïse*. Ce qui me fait souvenir de ce Provincial, qui disoit *un nommé Turenne*

Du reste, le S. Faret, de l'Académie Françoise, étoit assez de l'avis de nôtre Rabbin; aïant écrit dans son Honnête Homme, qu'il vaut mieux être superficiellement imbu de plusieurs choses, que

que d'en ſavoir une ſeule à fonds : un homme qui ne ſait parler que d'une choſe, étant obligé de ſe taire trop ſouvent.

J'avois fait cette Remarque contre Gerſon, lorſque m'étant tombé dans l'eſprit que Mr. Baillet pourroit bien n'avoir pas entendu le paſſage de Gerſon, je fus conſulter l'original : Et je trouvay en effet que Gerſon ne diſoit rien moins que ce que Mr. Baillet lui faiſoit dire. Voici les paroles de Gerſon : *Fuit Galenus in arte ſua peritiſſimus Medicinæ.* Ce qui veut dire, que Galien étoit excellent Médecin Praticien ; & non pas, comme Mr. Baillet l'explique, bon Critique en certaines choſes. *Memini dum puerulus ſtuderem in Artibus, ipſum deriſum, quia poſuit quartam figuram in ſyllogiſmis. Mittit, inquiunt, falcem in meſſem alienam, quia non Logicus, ſed Medicus eſt.* Remarquez que ce ne fut pas Rabbi Moïſe qui ſe moqua de Galien. Gerſon ajoûte : *Loquitur adverſus Galenum Rabbi Moyſes Medicus* : le Rabbi Moïſes étoit Médecin du Roi d'Egypte: *quia præſumens de ſcientia Medicina, præſumpſit conſequenter de multis : tanquam illa ſicut Medicina cognoſceret : in quibus ipſum erraſſe notavit. Et hic error familiaris eſt*

est admodum sapientibus hujus sæculi : qui dum se vident honorari pro aliqua scientia ; sit Legum, sit Canonum, sit industria mundialis ; laxant faciliter ora de sermonibus quos nesciunt ; ut de Theologia : quasi verecundarentur aliquid ignorare. Où est-il dit en ce passage que Galien fut raillé par Rabbi Moïse ? Il y est dit seulement que Rabbi Moïse blâmoit Galien de ce que sachant la Médecine, il croyoit savoir une infinité d'autres choses. *Loquitur autem adversus Galenum Rabbi Moyses, Medicus, quia præsumens de scientia Medicina, præsumpsit consequenter de multis.* On peut blâmer une personne aprés sa mort. Mais quand on dit qu'un tel fut raillé par un tel, cela emporte la présence du railleur & du raillé : ou du moins l'existence de l'un & de l'autre en même temps. Ce qui a trompé Mr. Baillet, c'est que Gerson s'étant exprimé par le présent, *loquitur autem adversus Galenum Rabbi Moyses*, il a cru que Galien & Rabbi Moïse étoient contemporains.

Le livre des Allégories d'Homére, attribué par Mr. Baillet à Héraclidés-Ponticus, n'est point d'Héraclidés Ponticus.

X.

MOnsieur BAILLET à la page 418. de son troisiéme Tome, parlant des Traductions de Conrad Gesner, dit que Conrad Gesner a traduit *le livre des Allégories d'Homére par Héraclide du Pont*. Il faut dire *Héraclide de Pont*. Mr. Baillet a fait la même faute en plusieurs autres endroits de son livre.

Ce livre n'est point d'Héraclidés Ponticus, quoyqu'il soit imprimé sous son nom. Je l'ay montré dans mes Observations sur Diogéne Laërce, à l'article d'Héraclidés Ponticus.

Compendiosa Explicatio in errores Ulyssis Odysseæ Homericæ, cum contemplatione morali elaborata.

M. Bigot a quelque pensée que le livre des Erreurs d'Ulisse, intitulé Ἐπίτομος Διήγησις εἰς τὰς καθ' Ὅμηρον πλάνας τοῦ Ὀδυσσέως μετά τινος θεωρίας ἠθικωτέρας φιλοποιηθεῖσα, & publié à Haguenau en 1531. par Opsopœus, est de ce même Héraclite.

Fausse

Fausse allégation de Mr. Baillet du livre de Mr. Huet de Claris Interpretibus.

XI.

MOnsieur BAILLET. *Lipse avoit une demangeaison plus qu'écholiére pour faire paroistre qu'il savoit du Grec : & il faisoit gloire d'en insérer souvent parmi son Latin. En quoy il est blamé avec beaucoup de justice par Casaubon : c'est-à-dire par Mr. Huet : quoyque cette bigarrure parût belle aux yeux de plusieurs dans le temps de la nouveauté.* Tome 2. Partie 2. pag. 305.

MENAGE. Il devoit dire, *en quoy il a été blâmé*, puis qu'il ajoute, *quoyque cette bigarrure parût belle*. Mais il n'est pas icy question de fautes de langue. J'en traiteray dans un Chapitre à part, où je feray voir qu'il y en a plus de cinq ou six cens dans les quatre premiers volumes de Mr. Baillet. Il est question de fausse citation. Casaubon ne dit rien de semblable de Lipse dans le Dialogue de Mr. Huet. Et Mr. Huet auroit û grand tort de faire blâmer Lipse par Casaubon pour ce mélange de Latin &

de

de Grec ; puisque s'étoit le defaut dont on accusoit Casaubon : comme Casaubon le témoigne lui-même dans sa premiere Exercitation contre Baronius. Voicy ces termes : *Quod Latinis Græca immisceam* : Il parle d'Eudæmon Johannés, Candiot Jésuite, qui l'avoit blamé de cette bigarrure : *Novum crimen, Caie Cæsar. Nolo eruditorum nostri sæculi ; Turneborum, Lipsiorum, Scaligerorum, exemplo factum tueri. Nolo Panigarolæ Conciones in medium afferre. Taceo morem multis aliis Concionatoribus partium Romanarum hodie usurpatum ; qui apud indoctam plebeculam Latina, Græca (aliquando & Hebraica) recitant sæpe : Latina præsertim, sine interpretatione. Certè olim Cicero ad Pomponium Atticum, Græcè doctum, ita scripsit, ut ego ad Frontonem Ducæum, Græci sermonis intelligentem.* Mr. Manjot, tres-célebre & tres-savant Médecin de Paris, qui mêle ainsi beaucoup de Grec parmi le Latin, s'en exuse aussi par l'exemple de Casaubon. Tout cela fait voir que Mr. Baillet n'a jamais lû les Ouvrages de Casaubon, & qu'il a lû avec peu d'attention le Dialogue de Mr. Huet *de Claris Interpretibus*.

Il

Il n'est point vray que les Oeuvres de Quintilien ayent été trouvées par le Pogge Florentin dans la boutique d'un Charcutier.

XII.

MOnsieur BAILLET, page 61. de la 2. partie du 2. Tome : *Paul Jove témoigne qu'on est particuliérement obligé au Pogge de Florence d'avoir deterré & mis au jour les livres de Cicéron* de Finibus, & de Legibus : *& le Quintilien, qu'il sauva de la boutique d'un Charcutier.*

MENAGE. Il est vray que Paul Iove a écrit que le Pogge avoit trouvé les Oeuvres de Quintilien, & qu'il les avoit trouvées dans la boutique d'un Chaircutier ou Charcutier ; car on dit l'un & l'autre, quoyqu'on ne dise que *charcuter*. Mais cette derniére particularité n'est pas véritable. Ce fut dans le fonds d'une tour du Monastére de S. Gal que le Pogge trouva ce trésor. Il le témoigne luy-même dans une de ses Lettres à Guérin de Vérone, écrite le 17. de devant les Calendes de Janvier de l'année

née 1417. & datée de Conſtance, où il ſe trouvoit alors au ſujet du Concile. La copie de cette lettre ſe trouve à la tête d'une copie du Quintilien trouvé par le Pogge. Laquelle copie de Quintilien paroiſt avoir plus de 200. ans. Et cette copie, qui étoit de la Bibliothéque de Mr. Heinſius; comme il paroiſt par ces termes de la page 5. de la 2. partie du Catalogue de cette Bibliothéque, imprimé à Leyde en 1682. *Quintiliani Inſtitutiones Oratoriæ MSᵃ. è Bibliotheca Monaſterii Sancti Galli à Poggio Florentino erutæ*; eſt aujourd'huy dans celle de Mr. Colbert de Seignelay, nombre 1217. où le ſavant & l'obligeant Mr. Baluze me l'a fait voir. Voicy les termes de cette lettre qui regardent cette particularité: *Eſt autem Monaſterium S. Galli prope urbem hinc mil. pas. viginti. Itaque nonnulli, animi laxandi, & ſimul perquirendorum librorum, quorum magnus numerus eſſe dicebatur, gratiâ, eò perreximus. Ibi inter confertiſſimam librorum copiam, quos longum eſſet recenſere, Quintilianum comperimus, adhuc ſalvum & incolumem, plenum tamen ſitu & pulvere ſqualentem. Erant enim non in Bibliotheca libri illi; ut eorum dignitas poſtulabat; ſed in teterrimo quodam & obſcuro carcere: fundo*

fundo scilicet unius turris : quo ne capitales quidem rei damnati retruderentur.

Léonard Arétin, dans une de ses Lettres au Pogge, qui est la 4. du livre 4. de ses Lettres, lui parle de la découverte de ce trésor, en ces termes: *Quintilianus priùs lacer atque discerptus, cuncta membra sua parte recuperavit : vidi enim capita librorum. Totus est : cùm vix nobis media pars; & ea ipsa lacera superesset. O lucrum ingens! insperatum gaudium! Ego te, Marce Fabi, totum, integrumque aspiciam, & quanti tu mihi tunc eris, quem ego quamvis lacerum crudeliter ora, ora, manusque ambas, populatáque tempora, ruptis auribus & truncas inhonesto vulnere nares, tamen propter decorem tuum in delitiis habebam. Oro te, Poggi, fac me quàm citò hujus desiderii compotem : ut si quid humanitus impenderit, hunc priùs viderim quàm è vita discedam. Nam de Asconio quidem & Flacco, licèt uterque placeat, tamen non usque adeo laborandum existimo : quorum si neuter unquam fuisset, nihil ferè minùs Latinitas haberet. At Quintilianus, Rhetoricæ pater & Oratoriæ magister, ejusmodi est ut cùm tu illo diuturno ac ferreo barbarorum carcere liberatum huc miseris, omnes Hetruriæ populi gratulatum concurrere debeant. Mirorque, te, & illos qui tecum erant, non statim in hunc manus*

avi-

avidas injecisse: quem ego post Ciceronis de Republica libros, plurimum à Latinis desideratum, & præ cunctis deploratum, affirmare ausim. Ces paroles, *diuturno ac ferreo barbarorum carcere liberatus*, font voir que ce manuscrit de Quintilien n'a pas été trouvé dans la boutique d'un Chaircutier, mais dans quelque Bibliothéque de Moines. Cette lettre de Léonardo d'Arezzo est écrite de Florance en 1416. aux Ides de Septembre. Il me reste à remarquer, que dans la lettre 7. du même livre, écrite au même Pogge, il y a, *Quintilianus tuus laboriosissimè emendatur. Permulta sunt enim in nostro vetusto codice, quæ addenda tuo videantur: sed in quibus locis vetustas de erat, hoc est in syncopis illis grandioribus plerisque in locis insanabilis morbus est.* J'apprens de la lettre précédante de Léguard Aretin écrite du 4. des Nones de Janvier 1415. au même Pogge, que le Pogge avoit trouvé en France des Oraisons de Ciceron: dont Paul Jove n'a point fait de mention. *Insuper, ut tu nuper in Gallia Orationes duas Marci Tullii, quas nostra secula nunquam viderant, tuâ diligentiâ perquæsitas, reperisti: sic ego nuper Areti Epistolam quandam reperi, quam te nunquam vidisse certè scio. In ea non sine stomacho Tullius Petrar-*

ca

ta respondet. Cette réponse de Ciceron à Pétrarque est une raillerie sur la lettre que Pétrarque a écrite à Ciceron. Et j'aprens du Pogge dans son Dialogue *de Infelicitate Principum*, page 394. qu'il en avoit trouvé huit en Allemagne, outre Quintilien & Columelle. Voici l'endroit: *Suscepit hic me intuens:* C'est Nicolas Nicolo qui parle au Pogge: *olim diligentiam & laborem pergrandem Alemania librorum perquirendorum gratiâ, qui in ergastulis apud illos reclusi detinentur in tenebris, & carcere cæco: qua in re multùm profuit Latinis Musis ejus industria. Nam octo Ciceronis Orationes; integrum Quintilianum; Columellam: qui anteà detruncati & deformes apud nos erant: & item Lucretii partem: pluresque alios Latinæ linguæ Auctores præclaros, restituit nobis: pluráque ex diris carceribus, quibus inviti, obsoletique opprimuntur, eruisset: sunt enim multis vinculis & fœdo carcere abstrusi: nisi fortunæ defuissent. Hæc cùm ab eo fuissent in lucem edita, cumque uberior, & quasi certa spes proposita esset ampliora inveniendi, nunquam posteà aut Princeps, aut Pontifex, minimum operæ, aut auxilii, adhibuit, ad liberandos præclarissimos illos viros ex ergastulis Barbarorum.*

J'oubliois à remarquer, que le Pocciamzio

cianzio dans ſon Catalogue des Ecrivains Florentins, au chapitre du Pogge, a écrit que le Pogge avoit trouvé le Quintilien dans un Monaſtere de Conſtance. Il s'eſt trompé à l'égard du lieu du Monaſtere.

Je remarquerai ici en paſſant, que le Poccianzio, au lieu allégué, appelle le Pogge *Poggius Brandolinus*: ce qui pourroit donner ſujet de croire, que *Poggius* auroit été le nom de Batême du Pogge, & *Brandolinus* ſon nom de famille. Mais un de ſes fils s'étant appellé lui-même *Baptiſta Poggius* à la tête de la Vie qu'il a écrite du Cardinal Dominico Capranica, imprimée dans le 3. volume des Mélanges de Mr. Baluze, & un autre étant appellé *Jacopo Poggio* dans la Lettre de *Sebaſtiano de Roſſi* touchant la querelle d'entre le Taſſe & l'Academie della Cruſca, il eſt conſtant que ſon nom de famille étoit *Poggius*.

Erreur de Mr. Baillet touchant les inscriptions des Dialogues de Platon.

XIII.

MOnſieur BAILLET. *Platon n'a point donné d'autres titres à ſes Dialogues que les noms des perſonnes qui y avoient quelque part; ou quelque rapport, quel qu'il pût être.* Tome 1. page 500.

MENAGE. Il eſt tres-faux que Platon n'ait point donné d'autres tîtres à ſes Dialogues que le nom des perſonnes qui y avoient quelque part. Il leur a donné double tître: l'un tiré de la perſonne; & l'autre de la choſe. Ce qui a été remarqué par Laërce, en ces termes: *διπλαῖς δὲ χρῆται ταῖς ἐπιγραφαῖς ἑκάστου τῶν βιβλίων, τῇ μὲν, ἀπὸ τοῦ ὀνόματος τῇ δὲ, ἀπὸ τοῦ πράγματος.* Il paroît par ce qu'a dit ici Mr. Baillet qu'il n'a pas même lû les tîtres des Dialogues de Platon.

Le véritable nom de famille de Politien ignoré par Mr. Baillet.

XIV.

Page 359. du 3 Tome.

Dom Mabillon dans son Voyage d'Italie p. 178. le fait mourir en 1509. c'est une faute d'impression.

MOnsieur BAILLET a intitulé le 816. Chapitre de son livre des Iugemens des Savans, POLITIEN (*Ange Bass.*) *du Mont Pulcien: mort en* 1494. Et il a écrit dans la Table des Auteurs dont il parle dans son livre, *POLITIEN, Ange Bassien.* Qui a jamais dit que Politien s'appelast *Bass*, ou *Bassien*? On a dit qu'il s'appeloit *Basso* en Italien, & *Bassus* en Latin. Schioppius l'appele *Bassus* dans une de ses lettres à Iule César Cappacio, imprimée dans ses Paradoxes Litéraires, qu'il a publiez sous le nom de Pascasius Grosippus. *Hic tamen*, (il parle de Sannazar) *præ se Angelum Bassum; à patria*, Politiani *nomine notiorem; non aliter quàm si vix ultima nota Grammatista foret, contemnere, & versibus insectari ausus est: quòd eum sermonis puritate minimè sibi parem esse, rectè judicaret.* Et Vossius le pere, l'Auteur de la Bibliographie curieuse, & plusieurs autres, l'ont appelé

appelé ensuite de ce nom. Cependant il est certain qu'il s'appeloit *Cino*, & non pas *Basso*. Ce qui se justifie par ce fragment d'une lettre de Mr. Magliabechi à Mr. Bigot, que j'ay produit dans mes Origines Italiennes au mot *Poliziano* : *Nello scorrere per tanto alcune scritture di Monsignor Sommai, ò veduto che essa aveva notato chél Poliziano era de' Cini. Ilche parendomi uno sproposito, per averlo sempre veduto, citato per de' Bassi, mostrai tal cosa al signar Capitan della Rena, che era da me. Et il signor Capitano subito mi rispose, che veramente il Poliziano era de' Cini: delche ne aveva una prova certissima & evidentissima, alla quale non si può rispondere. Cioè chel medesimo Poliziano così appunto si sottoscrive nel Testamento del Pico della Mirandola, veduto e letto dal medesimo Signor Capitano. Mi maraviglio del Vossio, ed unversalmente di tutti gli altri, che concordemente lo chiamano* Angelus Bassus: *non sapendo di dove si cavino quel* Bassius. Pour ce qui est du nom de *Politien*, il ne se revoque pas en doute que Politien n'ait été appelé *Pulcien*, de la ville de Monte-pulciano, sa patrie. Sannazar l'appele *Pulcianus*, par mépris, au lieu de *Pulcianus*, ou *Politianus*. Machiavel dans ses Histoires de Florance l'appele

Agnolo Montepulciano. Il changea ensuite le nom de *Pulciano* en celui de *Politiano.* C'eſt ce que j'ay appris de cét endroit de l'Apologie de Majoragius ſur le changement de ſon nom *Antoine le Comte* en celui de *Marcus Antonius Majoragius: Quid Politianus, vir ita facundus & oratione politus, ut non ſine cauſſa nomen illud adſciviſſe ſibi videatur, an non Angelus anteà de Monte Pulciano fuit?* & à propos de cette politeſſe, il eſt à remarquer qu'Eraſme diſoit en parlant d'Angelus Politianus, *Mallem eſſe Politianus quàm Angelus.* Mais comme Montépulci s'appele en Latin *Mons Politianus*, Politien en prenant le nom de *Politianus*, n'a point apparamment, ſongé à ſa Politeſſe.

Mr. Baillet peut bien juger par cette Remarque & par la précédante, qu'il n'ût pas mal fait de me conſulter ſur ſon livre, comme quelques uns de ſes amis luy conſeilloient.

Ce que dit Mr. Baillet que Jules Scaliger a dédié ses livres des Causes de la Langue Latine à Sébastien Gryphe Imprimeur de Lyon, n'est pas veritable.

X V.

MOnsieur BAILLET. *Jules Scaliger, pour témoigner l'estime qu'il faisoit de l'habilité & du mérite de Sebastien Gryphe, plûtôt que pour l'engager à imprimer ses Ouvrages, luy dédia les treize livres qu'il fit des Causes de la Langue Latine en* 1540. *Dans l'Epître qu'il luy adresse, il dit qu'il avoit voulu mettre son ouvrage sous sa protection, & luy en confier la publication, afin que comme la Postérité ne manqueroit pas d'avoir une estime & une vénération particulière pour sa piété sincére; pour sa doctrine plus que commune; pour son insigne honnesteté, & pour ses autres qualitez exellentes: on pust juger de l'utilité & de l'importance de son ouvrage, non seulement par le credit qu'il plairoit à Gryphe de lui procurer, mais encore par la réputation & les ornemens qu'il voudroit lui donner en le mettant au jour.* Tome 1. page 42.

MENAGE. Il n'est point vray que

Jules Scaliger ait dédié ses livres *de Causis Linguæ Latinæ* à Sébastien Gryphe, Imprimeur de Lyon. Il lui a seulement écrit une Lettre au sujet de ce livre qu'il devoit imprimer ; par laquelle il lui dit, *Tuam verò, mi Gryphi, veram pietatem, excellentem eruditionem, insignem humanitatem, his nostris lucubratiunculis & praesse volui, & moderari : si id tibi ita collibuisset : ut Posteri intelligerent, ejus frugis proventum, si qua ad eorum commoda per nos exculta esset, à nobis tantùm commendari, quantùm ex diligentia tua, atque auctoritate gratia consequi potuisset.* Est-ce là une Dédicace? Jules Scaliger a écrit de même une lettre à l'Imprimeur Vascosan, pour lui recommender l'édition de son livre de la Subtilité. Outre que Jules Scaliger étoit trop glorieux pour dédier un de ses livres à un Imprimeur, il n'avoit garde de dédier à Gryphe ses livres des causes de la Langue Latine, puis qu'il les avoit adressez à son fils aîné Silvius Cæsar Scaliger : auquel il a aussi adressé sa Poëtique. Jules Scaliger a écrit à Sebastien Gryphe de la même façon que Quintilien a écrit à Tryphon le Libraire pour lui recommender ses Institutions Oratoires qu'il avoit dédiées à Marcellus ; & de la même façon

que

que Scévole de Sainte Marthe a adressé des Hendécasyllabes à Mamert Patisson, pour lui recommender l'édition de ses Ouvrages.

Mais il est vray que Sébastien Gryphe étoit un homme savant. Majoragius l'appelle *vir insignis ac litteratus*. C'est dans son Apologie touchant le changement du nom d'*Antonius Maria Comes* en celui de *Marcus Antonius Majoragius*. Et Jean Voûté de Reins, dit en Latin *Vulteius*, a écrit dans une de ces Epigrammes, qui est du livre premier, que Robert Etienne corrigeoit fort bien les livres, que Colinet les imprimoit fort bien, mais que Gryphe savoit fort bien & les imprimer & les corriger.

Inter tot norunt libros qui cudere, tres sunt
Insignes. Languet cætera turba fame.
Castigat Stephanus, sculpit Colinæus. utrumque
Gryphius edocta mente manuque facit.

Sébastien Gryphe a fait une Préface à son Virgile: qui est tout-à-fait bien écrite. Celle qu'il a mise devant son Politien, est aussi fort belle.

Il y avoit à Venise en 1557. un Imprimeur du nom de Jean Gryphe.

Marc d'Ephéfe : dont voicy les termes ; Καὶ. Σιμεὼν δὲ ὁ νέος Θεόλογος ὁ καὶ Μεταφραστὴς καλούμενος, qui eft auffi celle du Pere Théophile Renaud dans fon Traité *de Theophilis* : ou bien de Siméon Prévoft de S. Mamez de Xérocerque, felon l'opinion de Leo Allatius dans fa Diatribe de *Simeonum Scriptis*, page 143. *Male Juniorem* Theologum *cum Metaphraste confundit Methonensis, aliquorum Codicum Manuscriptorum auctoritate deceptus, qui Tractatulos Symeonis Præpositi Sancti Mamantis sub hoc titulo notant*, τοῦ Μεταφραστοῦ καὶ νέου Θεολόγου ἑπτὰ κεφαλαῖα. Ce font les termes de Leo Allatius. Le Cardinal Bona dans fa Notice des Ecrivains citez dans fes livres de la Pfalmodie, eft de l'opinion d'Allatius. S. Grégoire de Nazianze a été appelé fimplement *Le Théologien*. C'eft ainfi qu'il eft qualifié à la tête de fes ouvrages. Anaftafe le Sinaïte dans fes Queftions & Réponfes fur l'Ecriture Sainte, page 62. & 152. l'apele du même nom. τοῦ ἁγίου Γρηγορίου τοῦ Θεολόγου, & l'Auteur de fa vie a écrit, qu'il eft le feul qui aprés S. Jean l'Evangélifte, a été appelé Θεόλογος. Voicy la fource de l'erreur de Mr. Baillet. Le Cardinal Bona a dit au lieu allégué : *Simeonis Præpositi Monasterii Sancti Mamantis:*

mantis : quem Græci Novum Theologum post Nazianzenum vocant. Ce qui doit signifier que S. Grégoire de Nazianze aïant été appelé *le Théologien*, on a appelé ensuite ce Siméon, *le Jeune Théologien.* Cela paroist par ces paroles du même Bona, à l'article de Grégoire de Nazianze : *Gregorius Nazianzenus, dictus* Theologus. J'oubliois à remarquer que S. Jean Climaque dans son Degré XXI. aïant cité Grégoire le Théologien ; l'Auteur des Eclaircissemens sur le livre de S. Jean Climaque ; qui est Mr. le Maistre ; à crû que ce Grégoire étoit le Pape S. Grégoire. Voyez ses raisons.

Ce que dit Mr. Baillet, que quelques-uns ont crû que Cassiodore avoit fait perdre l'Histoire Tripartite d'Epiphane le Scholastique, est dit contre toute sorte d'apparance.

XVII.

MR. BAILLET. *Plusieurs ont crû que Cassiodore nous avoit fait perdre l'Histoire Tripartite d'Epiphane le Scholastique, en l'abregeant. Mais on n'a point grand* Tome 1. page 460.

ſujet de croire que la Compilation de Caſſiodore nous ait fait faire une perte fort conſidérable, puiſque l'Ouvrage d'Epiphane le Scolaſtique n'étoit qu'une verſion pitoyable de Socráte, Sozoméne & Théodoret de laquelle on peut dire que la privation nous eſt plus utile que la poſſeſſion ne nous en ſeroit avantageuſe.

MENAGE. Mr. Baillet ne ſait pas l'Hiſtoire de cette Hiſtoire Tripartite de Caſſiodore. La voicy : Socrate, Sozoméne, & Théodoret, avoient composé chacun une Hiſtoire Eccléſiaſtique. Ces Hiſtoires n'étant point traduites en Latin du temps de Caſſiodore, Caſſiodore pria ſon ami Epiphane le Scholaſtique de les traduire. Epiphane le Scholaſtique les traduiſit. Et Caſſiodore aïant enſuite rangé par l'ordre des temps ce qui étoit dans ces Hiſtoires ; il en compoſa une Collection, qu'il appela *l'Hiſtoire Tripartite*, parce qu'elle étoit compoſée des Hiſtoires de ces trois Auteurs, Socrate, Sozoméne, & Théodoret. Comment donc Caſſiodore auroit-il pû faire perdre l'Hiſtoire Tripartite d'Epiphane le Scholaſtique, puiſqu'Epiphane le Scholaſtique n'a point fait d'Hiſtoire Tripartite ; & que c'eſt au-contraire Caſſiodore

Adore qui l'a faite ; & que c'eſt luy qui l'a nommée de la ſorte.

Mépriſe de Mr. Baillet touchant un Ecrit du Cardinal Bona.

XVIII.

MOnſieur BAILLET. *Le Cardinal Bona a fait voir qu'il étoit aſſez judicieux Critique dans le Jugement des Auteurs Liturgiques qu'il a mis à la tête de ſes livres de la Pſalmodie.* Tome 2. page 106.

MENAGE. Mr. Baillet n'a pas lu ce Jugement du Cardinal Bona. S'il l'avoit lu, il y auroit vu que ce Jugement comprend généralement tous les Auteurs citez par le Cardinal Bona dans ſes livres de la Pſalmodie, tant les profanes que les Eccléſiaſtiques : & que le Cardinal Bona y donne ſon Jugement ſur Anacréon, ſur Pétrone, ſur Ovide, ſur Perſe, &c. Voici le titre de ce Jugement: *Notitia Auctorum & librorum qui in hoc Opere citantur, notantur, illuſtrantur.* & dans ce livre de la Pſalmodie, du Cardinal Bona, il n'eſt point queſtion d'Auteurs Liturgiques. Mais comme long-temps aprês avoir fait le livre de la Pſalmodie, le Cardinal Bona en fit un intitulé *de Re Liturgicâ* ; qu'on appele en

en François *les Liturgiques du Cardi-*
Bona; cela a broüillé notre homme,
lui a fait parler d'Auteurs Liturgiq

Ce que dit Mr. Baillet que Bodin a … sa Traduction des Cynégetiques à Turnébe, n'est pas véritable.

XIX.

C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas *Oppien*.

Tome 2. partie 2.

BOdin a fait des Notes sur les Cyn… tiques d'Oppian: & il les a trad… en vers Latins. Mr. Baillet dit que … din a volé cette Traduction & ces N… à Turnébe. *C'*[illegible]*hommage*, dit-il … *Bodin avoit volé cet ouvrage à …* Quelle construction? Mais il n… ici question de fautes de langue. … justifier que cette Traduction … Turnébe, Mr. Baillet nous renv… France Orientale de Mr. Colomi… où il n'est rien dit de sembla… y rapporte seulement une lettr… gars à Ritterhusius, où Bon… qu'on ne doutoit point que … ctions de Bodin sur Oppian ne … Turnébe. L'édition de ce livre … din a précédé la mort de Tu… plusieurs années. Et Turnéb… plaint qu'on lui avoit volé quelq… de ses corrections sur Oppian … point plaint qu'on lui … duction. *Septem* …

page 75.

Dans sa Preface sur Oppian.

emendaveram Oppianum de Venatione, partim animi conjecturâ, partim libri veteris ope: Eas emendationes quidam usurpavit, & sibi donavit: quas tamen non putabam tanti ut in furtivis rebus esse deberent. Eas à nobis vindicatas & recuperatas esse, nemo conqueri debebit: Nam rerum furtivarum lege æterna est auctoritas. Scaliger dans son premier Scaligerana, dit aussi que Bodin lui a pris des pages entiéres de son Varron. Et il est assez vrai-semblable que Bodin ayt pris à Turnébe quelques-unes de ses Emendations sur Oppian. Mais il n'est ny vray semblable ny véritable qu'il lui ayt pris cette Version en vers.

Mr. Baillet n'a point lû les originaux.

Plusieurs particularitez de Démosthéne de Marseille Médecin Gaulois, ignorées par Mr. Baillet.

XX.

MOnsieur BAILLET. *Un des plus renommez d'entre les Médecins Gaulois a été sans doute Démosthéne, dont il nous est resté quelques fragmens dans les Oeuvres d'Aëtius d'Amide. C'étoit un homme d'une industrie toute extraordinaire, & que Galien admiroit particuliérement pour sa grande expérience & son exactitude achevée.* Tome I. page 110.

MENA-

MENAGE. Il eſt vray qu'il y a divers fragmens des livres de ce Démoſthéne dans Aëtius : & tous ces fragmens ſe trouvent inſérez dans le 7. livre d'Aëtius.

Il eſt vray auſſi que Galien a parlé de ce Médecin Gaulois en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages. Mais il eſt faux qu'il en ait parlé avec cette admiration, dont parle Mr. Baillet. Cette admiration, & cette grande expérience, & cette exactitude achevée, ſont de l'invention de Céſar Egaſſe du Boulay, Greffier de l'Univerſité de Paris, que Mr. Baillet a cité pour ſon garand. Mr. Baillet, comme je l'ay déja remarqué, eſt un Copiſte de Copiſte.

Dans ſon Traité *de Academicis veteribus Galliæ*, imprimé au commencement du 1. Tome de l'Hiſtoire de l'Univerſité.

J'ay écrit l'Hiſtoire des anciens Médecins, & afin que Mr. Baillet ne m'accuſe pas d'impoſer en cela à mes Lecteurs, je veux bien l'avertir qu'il eſt fait mention de cette Hiſtoire non imprimée dans la Préface de la Bibliothéque des Médecins de Martinus Lipénius, & dans une lettre de Henri Meibomius fils de Jean, à George Jérôme Wolſchius Médecin d'Ausbourg : & dans les Mélanges Hiſtoriques (page 86.) de Mr. Colommiez.

Voicy ce que j'ay remarqué dans cette Hiſt[illegible] [illegible]ard de notre Démoſthéne. [illegible] commenous l'apprenons

prenons de ces mots de Galien, παρὰ Δημοσθένει τῷ Μασσαλιώτῃ, qui sont du livre cinquiéme des Compositions des Médicamens par les genres, à la page 391. ligne 52. de l'édition Grecque de Basle. *Il vivoit sous Néron*: car selon Galien, livre 4. de la Différence des poux, page 46. de la même édition, il étoit disciple d'Alexandre surnommé *le Philaléthe*, lequel vivoit du temps de Strabon sous l'Empereur Tibére. Strabon livre 12. vers la fin: συνέστη δὲ καθ' ἡμᾶς διδασκαλεῖον Ἡροφιλείων ἰατρῶν μέγα ὑπὸ Ζεύξιδος, καὶ μετὰ ταῦτα, Ἀλεξάνδρου τοῦ Φιλαλήθους. Et il fut surnommé *Philalethe* comme son Maître Alexandre, τοῦ Δημοσθένους, ὡσαύτως τῷ διδασκάλῳ Φιλαλήθους ἐπικληθέντος dit Galien à l'endroit cy-dessus allégué du livre 4. de la Difference des poux. Galien produit une de ses emplâtres au livre. 5. des Compositions des Médicamens par les lieux, à la page 228. ligne 21. de l'édition dont nous avons parlé. Il avoit fait trois livres des Maladies des yeux: ce que j'ay apris du livre 4. de Galien de la Difference des poux page 46. Et c'est de ces livres que sont pris les fragmens citez par Aëtius, dont il a été parlé. Et ces livres, selon le témoignage de Galien, dans son livre 5. des Compositions des Médicamens par

les

les genres, page 415. étoient fort estimez. Le Mazzoné, dans son Commentaire sur la Comédie de Dante, le fait auteur du Poëme des Bithyniaques. *Le cose di Bitinia raccontate in un Poëma da Demostene, non Oratore, ma Medico, come à scritto Stefano.* Ce Mazzoné étoit le premier Critique d'Italie de son temps. Et le Salviati en a parlé comme du plus grand homme du monde, en ces termes: *Vomo, se mai ne fù alcuno, scienziato in supremo grado; cittadino in tutti i linguaggi; maestro perfettissimo in tutte le facultà: che tanto sà di quanto si rammemoria; di tanto si rammemoria quanto egli à letto; cotanto à letto, quanto oggi si trova scritto.* Cependant ce grand Critique s'est tout-à-fait trompé en fésant Démosthéne le Médecin auteur du Poëme des Bithyniaques. L'Auteur de ce Poëme c'est Démosthéne de Bithynie, comme il paroit par plusieurs endroits de Stephanus le Géographe; duquel nous aprenons, au mot ὀλιζὼν, qu'il avoit aussi écrit des Origines des Villes.

J'oubliois à remarquer que nôtre Démosthéne étoit de la Secte d'Hérophile: car son Maître Alexandre le Philaléthe étoit de la même Secte, comme nous l'aprenons de Galien au lieu allégué du

4. livre

4. livre de la Différence des poux.

Fausse citation de Mr. Baillet du livre de mes Observations sur la Langue Françoise.

XXI.

MOnsieur BAILLET. *L'Amiral de Joyeuse donna une Abbaye pour un seul Sonnet, au rapport de Mr. de Balzac. Et Mr. Ménage ajoûte, que le même Amiral ne fit point de difficulté de donner dix mille écus pour une piéce impertinente qui lui avoit plû.* Et là-dessus il cite, dans ses Preuves, la seconde partie de mes Observations sur la Langue Françoise, à la page 26. Tome 1. page 559.

MENAGE. Je ne sçai ce que c'est que cette histoire de l'Amiral de Joyeuse, dont Mr. Baillet me fait l'Historien. Et je n'en ay jamais parlé, ni dans l'endroit de mes Observations sur la Langue Françoise cité par Mr. Baillet; ni dans aucun autre de mes Ouvrages.

Fausse

Fausse citation de Mr. Baillet du livre de l'Histoire Philosophique de Jonsius. Calomnie de Mr. Baillet au sujet de mon Laërce.

XXII.

Tom 2. Page 222. MOnsieur BAILLET. *Le dernier & le plus considérable de ces Critiques* (il parle des Commentateurs de Laërce) *est sans doute Mr. Ménage: qui paroît néanmoins n'être pas encore entiérement satisfait de ce fruit de ses veilles: & qui témoignoit, il y a quelque temps, être en disposition de le retoucher pour une nouvelle édition. Et de fait, Jonsius prétend que nonobstant les soins & les observations de Mr. Ménage* (il falloit dire, *nonobstant les corrections & les restitutions*) *il ne laisse pas d'y avoir encore des endroits corrompus, desunis, transposez, & mutilez, dans les livres de Diogéne Laërce.* Et là-dessus il cite Jonsius à la page 278. du livre troisiême de son Histoire des Philosophes.

MENAGE. Qui n'y seroit trompé? Quand mon Diogéne Laërce a parû, Jonsius étoit mort il y avoit déja quelques années: & ainsi Jonsius ne peut avoir

avoir fait mention de mes Commentaires sur cét Auteur. Le livre de Jonsius fut achevé d'imprimer en 1659. & mon Laërce en 1664. Et Jonsius mourut avant la publication de son livre. Ce que Jonsius a dit dans son Histoire Philosophique, au lieu allégué, que dans les écrits de Diogéne Laërce il y avoit encore des endroits corrompus, desunis, transposez, mutilez, doit donc s'entendre des éditions antérieures à la mienne. Mais Mr. Baillet qui attaque ma réputation de tous côtez, a été bien-aise de faire croire que mes Observations sur Laërce ne méritoient pas les loüanges que leur a données Mr. Péarson Evêque de Chester, le plus savant des Anglois. Il est vrai qu'elles ne les méritent pas: mais comme Mr. Péarson me louë de modération & de candeur, & que Mr. Baillet m'attaque de ce côté-là à outrance, je demande permission à mes Lecteurs de raporter ces loüanges dans la Remarque suivante, afin de les opposer à la calomnie de Mr. Baillet.

Ignorance de Mr. Baillet dans son métier de Bibliothécaire, au sujet de Mr. Péarson, Evêque de Chester en Angleterre.

XXIII.

MOnsieur BALLET a écrit à la page 527. de la segonde partie de son segond tome, que Mr. Péarson a donné des Notes & des Corrections sur Diogéne Laërce: ce qui est tres-faux sauf le respect que je dois au caractére de Mr. Baillet. Mr. Péarson n'a rien fait sur Diogéne Laërce: mais il a fait imprimer Diogéne Laërce *Diversorum* : qu'il a dédié au feu Roi d'Angleterre Charles II. Et au sujet de mes Observations sur cét Auteur, il a ajouté à son Epître Dédicatoire une grande lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser. C'est dans cette Epître Dédicatoire, qu'il m'a appelé *un grand ornement de l'Eglise Gallicane :* aïant remarqué quelque sorte d'érudition dans mes écrits, & croyant que je fusse véritablement Abbé, parcequ'on m'appeloit *l'Abbé Ménage. Harum reliquiarum* (Il parle de l'Histoire des Philo-

Philosophes) *locupletissimus penus, ac pane solus, est Diogenes Laërtius: in quo illustrando cùm nonnulli operam suam haud malè collocassent, novissimè* ÆGIDIUS MENAGIUS, *Ingens Ecclesiæ Gallicanæ ornamentum, pro eo quo est ad bonarum literarum studia promovenda liberali animo, Observationes suas, sanè doctissimas, in hanc Insulam nostram imprimendas, edendasque misit.* J'ay fait le premier des railleries de cette méprise. Mr. Baillet a pris la chose sérieusement. Il a appréhendé que la Postérité sur le témoignage de Mr. Péarson ne me prist pour le plus grand ornement de l'Eglise Gallicane de nôtre siécle, au préjudice de Mr. de Harlay Archevêque de Paris. Et là-dessus, il a averti le Public que Mr. Péarson Prélat Protestant, en me donnant cét Eloge, avoit û seulement égard à mon bénéfice: qui est le seul endroit par où j'ay quelque rapport à l'Eglise Gallicane. Et parce-qu'il a sû depuis que je n'avois point de bénéfice, il en a aussi averti le Public dans ses Rétractations: tant il est homme de bonne foy.

Il me reste à parler de la lettre que m'a écrite Mr. Péarson au sujet de mon Laërce. Il me dit dans cette lettre: *Quid enim? Qualis illa est diligentia tam*

varium Scriptorem ubique pressis vestigiis sequi; non desultoriè, ut amant plerumque Critici, sed tenore perpetuo explicare: ad minima quæque animum advertere: difficultatem nullam dissimulare! Quàm infinitæ lectionis indicium, Catalogos veteres supplere: autores cognomines addere: opera & scripta Philosophorum omissa eruere, adnotare, congerere: unius cujusque sectarum Principis Discipulos hinc inde colligere, & simul Lectoris adspectui exhibere: Id denique facere quod Laërtius, tot veterum voluminibus stipatus, voluit, neque fecit: Quanta vis ingenii, tot loca planè desperata restituere: tot mendosa repurgare: tot obscura illustrare: tot mutila resarcire: tot errores colligere: omniaque, aut ex Manuscriptorum fide, aut certissimis conjecturis sanare! Quantum verò Judicium in aperiendis Antiquorum placitis, dijudicandisque sententiis, plerumque obscuritate involutis, & præ affectata brevitate, aut methodi neglectu, confusis: in deligendis, excerpendis, afferendisque, iis præcipuè ex optimis antiquissimis Scriptoribus etiamnum exstantibus quæ ad utilitatem potiùs quàm ad pompam spectant.
Je ne reconnois de toutes ces loüanges que celles qui regardent le travail & la diligence: car pour celles qui ragardent l'esprit & l'érudition, je ne les mérite point.

point. Mais je croy mériter celles que me donne ensuite Mr. Péarson touchant ma modération & ma candeur. Les voicy: *Quanta denique animi moderatio! quantus candor! veram Criticam cum nullius famæ dispendio exercere; nullius existimationem lædere; nullius erroribus insultare; nusquam ex mustaceo Laureolam quærere: per quos profeceris, tam apertè profiteri: à viris doctissimis non nisi salvo ipsorum honore unquam dissentire: ut exclamare cogar, ô jecur verè Criticum sine splene!*

C'est le témoignage qu'a rendu de mes mœurs & de mes écrits un grand Evêque d'Angleterre, & le plus savant des Anglois; que j'oppose à ce que Mr. Baillet, qui est un simple Prêtre, & qui n'est pas sans doute le plus savant des François, a dit contre mes mœurs & contre mes écrits.

Mr. Baillet ne manquera pas de m'objecter icy que je parle de moy, & que je me loüe. Et je luy répondray que c'est luy, qui par les choses désobligeantes qu'il a dites de moy faussement, m'a obligé de rapporter cét endroit de la lettre de Mr. Péarson, Evêque de Chester. C'est ainsi que se justifie Démosthéne devant ses Juges, dans l'éxor-

de son Oraison pour la Couronne contre Eschines. *Il est*, dit-il, *naturel aux hommes d'écouter avec plaisir les médisances d'autrui, & avec indignation, les loüanges de soy-même. Mon adversaire s'étant fait écouter agréablement par le mal qu'il a dit de moy, il m'a laissé le discours odieux de mes loüanges. Mais comme c'est luy qui me contraint à parler de moy, & à en parler avantageusement, j'espére, Messieurs, que vous ne m'accuserez point de vaine gloire, si je dis pour ma justification des choses qui me sont avantageuses.* Que si cét exemple d'un Payen ne suffit pas auprés de Mr. Baillet; car Mr. Baillet dit que ma morale est d'un Payen; je luy allégueray l'exemple de S. Paul: qui parle de lui, en ces termes, dans sa segonde Epître aux Corinthiens: *je ne croy pas avoir moins fait que les grands Apôtres.* Et ensuite: *Quand je dévrois passer pour imprudent, j'ose dire que je suis encore plus qu'eux Ministre de Jesus-Chrît. J'ay plus souffert de travaux, plus reçu de coups; plus enduré de prisons. Je me suis vû souvent tout prêt de la mort. J'ay reçu des Juifs cinq différantes fois trente neuf coups de fovet. J'ay été battu de verges par trois fois. J'ay été lapidé une fois. J'ay fait naufrage trois fois. J'ay passé un jour & une nuit au fond de la mer. J'ay été*

été souvant dans des voyages ; dans des périls sur les fleuves ; dans des périls de voleurs ; dans des périls de la part de ceux de ma nation ; dans des périls de la part des Payens ; dans des perils au milieu des villes ; dans des périls au milieu des déserts ; dans des périls sur la mêr ; dans des périls entre les faux fréres. J'ay souffert toutes sortes de travaux & de fatigues : des veilles fréquentes ; la faim, la soif, des jeûnes réitérez le froid & la nudité. Et ce qui suit. Et aprês : *J'ay été imprudent en me glorifiant de cette sorte : c'est vous qui m'y avez contraint. Car c'étoit à vous à parler avantageusement de moy : puisque je n'ay été en rien inférieur aux plus éminents d'entre les Apôtres : encore que je ne sois rien.*

Ce que Mr. Baillet dit que Joseph Scaliger dit que toutes les Lettres attribuées par Laërce aux Philosophes, sont supposées, n'est pas véritable.

XXIV.

MOnsieur BAILLET. *Enfin Scaliger dit que toutes ces lèttres que Diogéne Laërce attribüe aux Philosóphes, sont autant de piéces supposées, & que ce sont des Grecs postérieurs qui les ont forgées.*

MENAGE. Il n'eſt pas vray que toutes les lettres attribuées aux Philoſophes par Diogéne Laërce, ſoient ſuppoſées. Les trois grandes Lettres d'Epicure qui contiennent toute ſa Philoſophie, ſont inconteſtablement d'Epicure. Et il n'eſt point vray non-plus que Scaliger ait dit ce que Mr. Baillet luy fait dire. Voicy ſes termes : qui ſont, non pas de la 36. de ſes lettres, comme l'a écrit Mr. Baillet dans ſes Preuves, mais de la 306. *de Epiſtolis Hippocratis quod ex me quæris*; il parle à Vorſtius, *antiquas eſſe ſcio, ut Democriti, Solonis, Pittaci Mitylenæi, quæ apud Laertium leguntur. Sed quia omnes quæ illis Philoſophis à Laertio attribuuntur, multis argumentis confictas à Græcis, quibus nunquam mentiendi voluntas aut facultas defuit, probare poſſem, ideo cur & de iſtis Hippocratis dubitem, juſtiſſima cauſa eſt.* Ce qui ne veut pas dire que toutes les lettres généralement que Laërce a attribuées aux Philoſophes dont il a écrit les vies, ſont ſuppoſées : mais ſeulement celles qu'il a attribuées à Démocrite, à Solon, & à Pittacus. Voilà comme nôtre Critique cite & interpréte de travers les paſſages. Je remarqueray icy par occaſion, que dans Laërce il n'y

n'y a point de lettres de Démocrite. Ce qui donne ſujet de croire que dans celle de Scaliger cy-deſſus alléguée il faut lire *Heracliti*, au lieu de *Democriti*. Diogéne Laërce a rapporté une lettre de Darius à Héraclite, & la Réponſe d'Héraclite à Darius.

Ignorance de Mr. Baillet touchant Ariſtarque.

XXV.

MOnſieur BAILLET. *Le célebre Ariſtarque de l'Antiquité érigea chez lui un bureau pour cenſurer les écrits des autres, ſans vouloir jamais rien écrire luy-même: pour ne point laiſſer de matiere de cenſurer aux autres.*

MENAGE. Nôtre nouvel Ariſtarque n'a pas l'honneur de connoiſtre l'ancien Ariſtarque, quoyqu'il fuſt ſi célebre Critique que ſon nom a été employé par Cicéron & par Horace pour celuy de *Critique*. Qui a dit à Mr. Baillet qu'Ariſtarque avoit érigé chez luy un bureau de Critique? ne ſeroit-ce point celuy qui luy a dit que j'avois chez-moy une Ecole de Poëſie, & que Mr. de Pincheſne avoit été un de mes Ecoliers? c'eſt

une particularité que ce bureau de Critique, qui ne se trouve en aucun Auteur. Mais qui luy a dit qu'Aristarque n'avoit rien écrit? Suidas dit qu'il avoit écrit plus de huit cens volumes de seuls Commentaires; & si on en croit Libérius dans sa Bibliophilie, qui est un des Auteurs favoris de Mr. Baillet, il en avoit écrit plus de mille. Mais il ne faut pas l'en croire. Il faut s'en tenir à ce qu'en a dit Suidas. Et comment Aristarque n'auroit-il rien écrit, aiant fait une nouvelle édition des livres d'Homére, & les aiant divisez de la façon que nous les avons aujourdhuy, si nous en croyons Plutarque; car selon Elian, cela est dû à Pisistrate. Cette nouvelle Edition est souvant citée par Eusthathius. Auroit-il fait cette nouvelle Edition sans rendre raison de sa division?

Il avoit aussi fait des Remarques sur Pindare (& ces Remarques sont citées plus d'une fois par le Scholiaste de ce Prince des Lyriques. πλὴν οἱ μὲν περὶ Ἀρίσταρχον, νόθα φασὶ τὰ ἔπη ταῦτα. C'est sur la premiére Olympionique, page 15. de l'édition de Rome. Et sur la segonde, page 24. Ἀρίσταρχος τὴν πόλιν, οἴκημα πολέμου ἀπεστηρίχθαι φησί. Et page 34. κρύφιον, Ἀρίσταρχος, χωρὶς τοῦ ι

χαίρει κρύφιον, καὶ ἀποδίδωσι κρύψιν. Et page 36. sur la troisiéme Olympionique : ὁ δὲ Ἀρίσταρχός φησι, παρὰ τοῖς Ἀγριγαντίνοις διὰ τιμῆς εἶναι τοὺς Διοσκόρους. Et sur la cinquiéme, page 47. Ἀρίσταρχος ἀκούει Ὠκεανοῦ θυγατέρα Καμάρειναν τὴν λίμνην, ἀφ᾽ ἧς καὶ πόλιν ὀνομάσθαι.

Comme cette faute est une des plus grandes de Mr. Baillet, elle a été remarquée par tout le monde : & tout le monde l'en a averti. Il a voulu la pallier, en disant dans ses Corrections : *Je ne suis pas fortement persuadé qu'il faille distinguer le célebre Critique Aristarque d'avec le Grammairien, à qui Suidas donne plus de 800. volumes de composition, comme je l'ay remarqué à la page 420. c'est pourquoy j'abandonnerois volontiers les garands sur la foy desquels j'ay dit que ce Critique s'étoit contenté de censurer les écrits des autres sans vouloir rien écrire luy-même.* Qui sont ces garands ? Mr. Baillet a û honte de les nommer. C'est Christianus Libérius, Auteur de nulle autorité en ces sortes de matiéres. Voicy ses termes, qui sont de la page 21. de sa Bibliophilie : *Sic Aristarchus Grammaticus nullos non reprehendebat, nihil ipse scribens, ne ab aliis reprehendi posset.* Mais qui a jamais distingué le Grammairien Aristarque d'avec le Critique ? & qui a jamais appelé

Ariftarque le Grammairien, *Ariftarque le Critique?* quoyqu'il fût Critique, on ne l'appeloit point *le Critique*: on l'appeloit *le Grammairien* : le métier des Grammairiens n'étant pas diftingué de celuy des Critiques.

Ce qu'a ècrit Mr. Baillet que Platon avoit 80. ans lorfqu'il mit au jour fes Dialogues, n'eft pas véritable.

XXVI.

Tome 1. pag. 385. MOnfieur BAILLET. *En effet, Platon avoit 80. ans quand il mit au jour fes Dialogues qui renferment toute fa Philofophie: aprês les avoir long-tems fupprimez dans l'obfcurité de fon cabinet.*

MENAGE. Il eft vray que Platon fût long-temps avant que de publier fes ouvrages. Mais aucun des Anciens n'a dit qu'il ne les publia qu'aprês la quatre vintiéme année de fon âge: qui étoit une circonftance à ne pas oublier fi elle ût été véritable. En ce cas, il les auroit publiez l'année de fa mort : car felon Hermippus dans Laërce, il mourut dans la quatre-vintiéme année de fon âge. Jonfius, qui eft un des Auteurs favoris de

de Mr. Baillet, a écrit au chapitre 8. du livre 1. de son Histoire des Philosophes, que le Gorgias de Platon fût publié la 100. Olympiade. Et ainsi ce Dialogue auroit été publié huit ans avant la mort de son auteur : car Platon mourût la premiére année de la 108. Olympiade.

Il est aureste tres-faux que Platon ait tenu ses Diologues supprimez dans l'obscurité de son cabinet. Il les lisoit, & les donnoit à lire à tout le monde. Athénée a écrit au chapitre dernier du livre 11. de ses Dipnosophistes, que Gorgias aïant lû dans une assemblée le Dialogue de Platon intitulé *le Gorgias*, il dit à ceux qui étoient présents à cette Lecture, qu'il n'avoit rien dit de tout ce que Platon luy fésoit dire dans ce Dialogue. Et il ajoute, que Phædon avoit dit de lui la même chose aprês avoir lû le Dialogue de l'Immortalité de l'Ame, intitulé *le Phædon*. Le même Auteur a écrit que Protagore aïant lû le Dialogue qui porte son nom, dît que Platon savoit bien brocarder. ὡς καλῶς οἶδε Πλάτων ἰαμβίζειν. Et Diogéne dans la Vie de Platon dît que Platon aïant lû son Dialogue de Lysis à Socrate, Socrate dît en s'écriant, *Quels mensonges ce jeune homme dit de moy !* Il dit aussi que Favorin avoit écrit, que

Platon lisant son Dialogue de l'Ame, tout le monde se retira, à la reserve d'Aristote qui l'entendit tout entier.

Ce que dit Mr. Baillet que Jules Scaliger disoit qu'il ût mieux aimé avoir fait l'Ode d'Horace Donec gratus eram tibi, *que d'être Roi de Perse, n'est pas véritable. Mr. Baillet n'a jamais lû toute entière la Poëtique de Jules Scaliger qu'il cite sans cesse.*

XXVII.

MOnsieur BAILLET. qui cite sans cesse la Poetique de Jules Scaliger, ne l'a jamais lüe toute entière. Il dit à la page 346. de la troisiéme partie du quatriéme Tome: *Jules Scaliger témoignoit qu'il auroit mieux aimé être l'Auteur de la neuviéme Ode d'Horace du 3. livre, que d'être Roi de Perse; ou même avoir fait la 3. du 4. livre, que d'être Roi d'Arragon: comme l'ont remarqué à l'envi Mr. Gueret, Mr. Dacier, Mr. Teissier; & d'autres personnes de lettres.* Et à la page 352. *l'Ode qui au goust de Scaliger vaut mieux que le Royaume de Perse, est la 9. du 3. livre. C'est un Dialogue d'Horace & de Lydia,* qui

qui commance par Donec gratus eram tibi. *Celle qui vaut mieux que le Royaume d'Arragon, est la 3. du 4. livre à Melpoméne, qui commance par* Quem tu, Melpomene.

Jules Scaliger n'a point parlé de ce Royaume de Perse. Voicy ses termes: qui sont du chapitre 7. du livre 6. de sa Poëtique: *Inter cæteras verò*, (il parle des Odes d'Horace) *duas animadverti, quibus ne ambrosiam quidem aut nectar dulciora putem. Altera, est tertia quarti libri;*

Quem tu, Melpomene, semel
Nascentem placido lumine videris.

Altera, nona ex tertio:

Donec gratus eram tibi.

Quarum similes malim à me compositas, quàm Pythionicarum multas Pindari, & Nemeonicarum: quarum similes composuisse, quàm esse totius Tarraconensis Rex. Et Mr. Dacier sur l'Ode *Donec gratus eram tibi*, n'a fait mention ni du Royaume de Perse ni de celuy d'Arragon. Il a fait seulement mention de ce dernier Royaume sur l'Ode *Quem tu, Melpomene*. Mr. Teissier n'a point non-plus parlé de ce Royaume de Perse. C'est dans son Eloge de Bucanan par Mr. de Thou,

 où

où il a parlé de ce jugement de Jules Scaliger touchant ces deux Odes d'Horace : mais où il n'a fait autre chose que de citer l'endroit de mes Observations sur Malherbe, où j'ay dit que Passerat disoit qu'il ût mieux aimé avoir fait l'Ode de Ronsard au Chancélier de l'Hopital que d'être Duc de Milan ; & que le Pere Bourbon disoit qu'il ût mieux aimé avoir fait les Séaumes de Bucanan, que d'être Archevêque de Paris : de la même façon que Scaliger disoit qu'il ût mieux aimé avoir fait les deux Odes d'Horace dont nous venons de parler, que d'être Roi d'Arragon. Pour Mr. Guéret, il est vray que dans son livre de la Guerre des Auteurs, à la page 97. il a écrit que Scaliger préféroit l'Ode d'Horace *Donec gratus eram tibi* au Royaume de Perse. Ce qui confirme ce que j'ay dit tant de fois que Mr. Baillet ne cite pas les Auteurs de la prémiere main, pour me servir de cette expression de feu Mr. de la Thibaudiere. Ce qui a broüillé la mémoire de Mr. Guéret, c'est ce vers d'Horace, *Persarum vigui Rege beatior.*

Mais que veut dire M. Baillet en disant *que d'être Roi de Perse, ou même que d'être Roi d'Arragon? Comme si le Royaume d'Arragon valoit mieux que celuy de Perse.* Il est à re-

à remarquer que *Rex totius Tarraconensis*, signifie proprement Roi de toute l'Espagne Tarraconnoise.

J'ajoute à toutes ces remarques, que le Pere Vavasseur dans son livre de l'Epigramme page 141. préfere l'Ode *Donec gratus eram* à celle de *Quem tu, Milpomene*: parce que c'est un Dialogue: & qu'il s'étonne que Scaliger n'ait pas fait cette remarque.

Ce que dit Mr. Baillet que le livre de Militia Romana *imprimé sous le nom de Lipse, n'est pas de Lipse, est tres faux.*

XXVIII.

MOnsieur BAILLET dit à la page 290. de la segonde partie de son segond Tome que le livre *de Militia Romana* publié par Lipse sous le nom de Lipse, n'est pas de Lipse. Il est tres faux que ce livre ne soit pas de Lipse. Lipse n'étoit point un plagiaire. Et tous ceux qui ont parlé de cét ouvrage, en ont parlé comme de son ouvrage. Daniel Heinsius, contemporain de Lipse, dans la lettre qu'il a écrite à Casaubon

Casaubon sur la mort de Scaliger, en parle comme d'un ouvrage de Lipse. *Existimo postremos quibus ante mortem usus est autores, Polybium, & Lipsii de Militia Romana libros fuisse.* Ce qui a fait faire cette faute à Mr. Baillet, c'est cét endroit du Second Scaligerana, page 143. *Lipsius libro de Militia Romana, omnia cepit ex Francisco Patritio, qui Italicè scripsit ea de re.* Est-ce à dire que Lipse n'est pas Auteur de ce livre. Par ce raisonnement Mr. Baillet ne seroit pas Auteur d'un nombre infini de Chapitres de son livre, qu'il a pris des Féseurs d'Eloges.

Justification des quatre vers que j'ay faits sur le Poëme intitulé Asinus in Parnasso.

XXIX.

MOnsieur BAILLET. *Mais nous ne pourrions pas produire un Poëte plus zêlé pour la gloire de Mr. Ménage que l'Auteur du Songe appelé* Asinus in Parnasso; *si toute fois l'on peut dire que Mr. Ménage ne nous ait pas trompé en nous révélant son nom, & en voulant nous persuader que c'est un François. Cét Auteur adjuge à Mr. Ménage*

Ménage le premier rang d'aprés Phébus, immédiatement, sur le Parnasse, & lui donne la préséance généralement sur tous les Poëtes sans exception. Mr. Ménage dont la modestie a souffert prodigieusement en cette rencontre, s'est cru obligé d'aller promptement au devant de la colére de Mr. de Santevil & de Mr. du Périer, à qui on faisoit une injure si visible: & pour les appaiser, il fit cette Epigramme Latine, qui est encore un monument da sa vertu:

Sacro in vertice, qui Chorus sedebat
Vatum, ultro mihi detulisse primas
Dixit Commirius. Quid inuidetis,
SantolI, PererIque? somniabat.

Nous avons toujours oüi dire qu'on ne témoigne jamais mieux que l'on mérite une Dignité, ou un rang de distinction, que lorsqu'on le refuse par un véritable sentiment de modestie. Mais on n'a point donné lieu à Mr. Ménage de mettre cette belle vertu dans tout son jour, puisqu'il n'a point souffert de tentation, & qu'on ne luy a présenté ce premier rang qu'en songe.

MENAGE. Comme je suis celui que Mr. Baillet a le plus maltraité dans son livre, plusieurs de ceux qui ont fait des vers contre ce livre, me les ont adressez: & entr'autres, le Pere Lucas & le Pere

Pere Commire de la Compagnie de Jesus. Celuy-cy m'a adressé un Poëme intitulé *Asinus in Parnasso*. Il dit dans ce Poëme qu'étant endormi, il songea qu'il étoit dans une Colline de la Montagne au double sommet, où étoient les plus célebres Poëtes Grecs, Latins, & François : que j'y étois aussi : & que tous ces Poëtes d'un commun consentement, me donnerent le premier rang après Apollon.

In altero sedere Parnassi juge
Videbar. Aderant ingenii & scientiæ
Quos laude claros fama super astra extulit,
Græcique, Romanique; & utrisque æmulos
Quos Litterarum Gallia eduxit parens :
Omnes decorum floribus vincti caput.
His mistus aderas tu quoque; & Phoebo locum
Tibi omnis ultro proximum dederat Chorus.

Je say bien que je ne mérite pas ces loüanges : & celui qui me les a données, le sait bien aussi. Mais comme la Poësie aime l'Hyperbole, les Poëtes ont accoumé de donner de ces lovanges hyperboliques aux personnes qu'ils loüent. Dans leur langage, tous les vaillans sont

ſont auſſi vaillans que Mars; toutes les Belles auſſi belles que Vénus; & tous les Poëtes ſont des vers comme Apollon. *Plus Mars que Mars de la Thrace: Telle n'eſt point la Cythérée: Proxima Phoebi verſibus ille facit.* Le Pere Commire ne doit donc pas être blamé de m'avoir donné ces lovanges: & je dois être loüé de les avoir rejetées, par ces vers, que Mr. Baillet a mal répréſentez.

Sacro in vertice qui ſedent Poëtæ,
Ultro omnes mihi detuliſſe primas,
Dixit Commirius. Quid invidetis,
SantolI, PererIque? Somniabat.

Y a t'il aureſte quelque choſe à dire à cette Epigramme: ſoit du côté du ſens: ſoit du côté de l'expreſſion: ſoit du côté de la modeſtie? J'avoüe ingénument que je n'ay pas aſſez d'eſprit pour comprendre la fineſſe de la raillerie que nôtre Ariſtarque a faite de moy en cette occaſion.

Le Pere Commire, aprés avoir fait ſon *Aſinus in Parnaſſo* au ſujet des ignorances groſſiéres de Mr. Baillet, fit enſuite au ſujet de ſes jugemens cornus, ſon *Aſinus judex* ce Poëme ſera produit au chapitre 30. & un de ſes Confreres, dont le nom n'eſt pas venu à ma connoiſſan-

noiſſance, fît enſuite à ſon imitation, ſur les même ſujets, un Poëme intitulé *Aſinus Pictor.* Et c'eſt à l'occaſion de ces trois Poëmes qu'on a fait cette Epigramme, par laquelle on donne avis aux Grammairiens de ne plus offanſer les Poëtes, comme a fait Mr. Baillet.

Grammaticûm de plebe unus, ludique Magiſter,
Expers judicii, Doctrinæ BAJULUS expers,
Vateſque, & Vatum ſanctos carpebat amores.
Non tulit hoc Vatum princeps COMMIRIUS. Ipſum
Carmine ſublimi, victuro Carmine in ævum,
Ilicet in ſtolidum vindex mutavit Aſellum.
Et nunc ecce vocat Lutecia tota Rudentem,
Contemptorem illum Vatum,
Vatum illum inimicum.
Diſcite, Grammatici, doctos non temnere Vates.

Réponſe

Réponse à la Réponse de Mr. Baillet, au sujet des Abeilles du Parnasse, dont il est parlé dans l'Asinus in Parnasso *du P. Commire.*

XXX.

MOnsieur BAILLET : dans ses Eclairrissement à la page 24. *Quoyque ces vers* (Il parle des vers qui ont été faits contre lui, par le Pere Lucas, par le Pere Commire, par Mr. de Valois le jeune, & par Ménage) *sojent du nombre des choses que l'on doit abandonner à la risée publique, & que ce soit peut être s'opposer mal-à-propos à leur mauvaise fortune, que d'en renouveller la mémoire ; je puis dire qu'ils m'auroient fait moins d'honneur s'ils n'avoient point deshonoré mes Adversaires & mes Censeurs. Celui qui s'est chargé de leur cause & de leurs interêsts dans le Songe* Asinus in Parnasso, *a cru devoir employer toute sa vertu Poëtique, pour les transformer en* insectes volans, *& les faire fondre sur l'animal que Morphée a fait entrer dans son imagination. Mais il n'a point tenu à luy que son indiscrétion ne* leur

leur ait été mortelle : & s'il s'est bien souvenu des leçons de son Maistre, il a dû supposer que tous ces petits animaux ausquels il compare mes Censeurs, n'ont pû me piquer, ni me laisser leur aiguillon, qu'il ne leur en ait couté la vie animas in vulnere ponunt. *Grace à l'imprudence du Poëte ; grace aussi à la constitution de la nature de l'asne, il se trouve enfin que le gros animal en a été quitte pour quelques légeres insultes, & qu'il a survêcu à tous ces petits insectes, qui se sont précipitez à la mort de la maniere du monde la plus mal concertée.*

MENAGE. Comme le Baudet du Parnasse n'est pas mort des piqures des Abeilles du Parnasse ; car les asnes ont la peau plus dure que les chevaux, dont Pline a dit, *Est in exemplis, equos ab apibus occisos* ; ces Abeilles ne sont pas mortes non plus de ces piqures. Et à ce propos, je veux bien avertir Mr. Baillet, que tous les Physiciens ne demeurent pas d'accord que les Abeilles meurent de leurs piqures : ce qui a été remarqué par Pline. Mais quand les piqures des Abeilles seroient mortelles selon le sentiment d'Aristote de Nicande & de Virgile, ce qui fait dire à Seneque : *utinam quidem ea homini lex esset, qua & apibus cum zelo frangeretur nec sæpius liceret nocere*

quam

quam semel. Quand dis-je ces piqures seroient mortelles aux Abeilles, le Pere Commire ne seroit pas coupable d'avoir fait piquer par les Abeilles l'asne dont il est question ; les Poëtes ne sont pas obligés de péser scrupuleusement ces choses. C'est sur ce fondement que Mr. Guiet un des plus judicieux Ecrivains de son tans a fait ce beau distique sur les Abeilles des armes d'Urbain VIII.

Urbani quid apes sacro meditantur in orbe?
Dulcia mella bonis, spicula acerba malis.

L'illustre Mr. Clement Conseiller à la Cour des Aydes a fait sur ces mêmes Abeilles du Pape Urbain cette belle devise :

Sponte favos, agré spicula.

Mais je ne puis assez m'étonner de ce que dit ici nôtre Docteur, qu'il a survêcu ces Abeilles qui le piquerent sur le Parnasse; puisque long-temps aprés elles sont revenues à la charge, excitées par ces beaux Hendécasyllabes du Pere Commire,

Mellis &c. Voyez les Additions.

Comment un petit homme comme Mr. Baillet peut il s'imaginer d'avoir vaincu en matiére d'écrits un aussi grand personnage qu'est le Pere Commire

mire? Mais pourquoy traiter d'Insectes les Poëtes figurez sous les Abeilles? Tous les plus excellens Ecrivains se sont servis de cette comparaison. On appeloit Xénophon *l'Abeille Attique*: ce qui a été remarqué par Suidas. Et Eunapius remarque dans la Vie d'Oribasius, qu'on appeloit *Abeilles* tous ceux généralement qui étant nez à Athénes, excelloient en éloquence.

Ce que dit Mr. Baillet que Choppin ût mille pistoles pour la premiére partie de ses Commantaires sur la Coûtume d'Anjou, n'est pas véritable.

XXXI.

MOnsieur BAILLET. *René Choppin eut des Lettres de noblesse pour son livre du Domaine, & mille pistoles pour la premiere partie des Coutumes d'Anjou.*

MENAGE. Il est vray que Choppin fut annobli par Henri III. & ses Lettres d'annoblissement, qui sont données à Paris au mois de Février 1578. portent ces clauses: *ayant de long-temps connoissance des bonnes mœurs, vertus, loüables qua-*

qualitez & mérites, qui sont en la personne de nôtre cher & bien aimé René Choppin, natif de nôtre païs d'Anjou; l'un des plus fameux Avocats de nôtre Cour de Parlement de Paris; & grands labeurs qu'il a pris toute sa vie en choses loüables, profitables, & vertueuses, ainsi qu'il nous est apparu par la composition de plusieurs livres & œuvres qu'il a faits: & lesquels livres il a mis en lumiére depuis peu de temps: même un livre Latin du Domaine de nôtre Couronne, & un autre, de la Police Ecclésiastique; qu'il nous a dédiez; & présentez dés le mois de May dernier passé, que nous étions en nôtre Ville de Blois. Enquoy faisant, il a acquis beaucoup de loüanges; & mérité d'être reconnu: comme dés le même temps nous luy avons promis de l'honnorer du tître de noblesse. Mais il n'est point vray qu'on luy ait donné mille pistoles pour la premiére partie de ses Commentaires sur la Coûtume d'Anjou. Il n'ût d'autre récompense pour toute sa Coûtume d'Anjou que ce Decret de la Ville d'Angers: mais qui vaut beaucoup mieux que mille pistoles.

Sur ce qu'en l'Assemblée des Maires & Eschevins de la Ville d'Angers, tenüe le 24. *Novembre* 1581. *l'on est entré en commémoration de ceux qui avoient bien mérite*

de la dite Ville, Monsieur Maître René Choppin, Sr. de Chaston, Avocat en la Cour de Parlement de Paris, y a été mis des premiers; pour aprés autres beaux & doctes Traitez qu'il a exposez en public, avoir orné & illustré de ses Commentaires la Coûtume de ce païs d'Anjou: pourquoy, la matiére mise en délibération, a été conclu que le dit Sieur Choppin, pour avoir d'un tel œuvre honnoré sa patrie, luy voüant & dédiant partie de son érudition, rare & exquise, sera au nom du public remercié du beau & digne Commentaire qu'il en a fait, prié & supplié de continuer; ne se lassant point en si vertueuse & généreuse entreprise: par laquelle il rend son nom, & le nom de sa patrie immortel & perdurable à toûjours: que pour ce bien-fait, & continué jusqu'à hui, mérite public, les Maires & Eschevins d'Angers l'ont tenu & tiennent pour l'un de leurs Confreres, Citoyens, Eschevins: & comme tel, l'ont dés a présent élû & élisent d'un commun avis: luy ont donné entrée, séance, & délibération en toutes leurs convocations & assemblées: & où les décendans de lui éliroient demeure & habitation en ladite Ville, la mémoire de leur progéniteur & prédécesseur les rendra, & d'aujourd'hui les rend capables de tous les honneurs, prérogatives, & preéminences qu'elle a à départir & distri-

& distribuer à ses bons & notables Citoyens. Fait en l'Hôtel & Maison commune de la Ville d'Angers, sous le sél de la Mairie d'icelle, & seing de nous JEAN AYRAULT, *Maire & Capitaine de la dite Ville, & de Maître François Alexandre, nôtre Greffier: le jour & an que dessus.*

Papirius Masso, dans la Vie de Choppin, a fait mention de cette Conclusion de l'Hôtel de Ville d'Angers : Mais ni lui, ni Scévole de S. Marthe, ni Claude Ménard, qui ont écrit l'Eloge de Choppin, n'ont point parlé de ces mille pistoles. Et ses décendans qui m'ont donné des Mémoires pour écrire sa Vie, que j'ay écrite dans mes Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault Lieutenant Criminel d'Angers, ne m'en ont jamais aussi parlé. René Choppin d'ailleurs n'en fait aucune mention dans ses Ouvrages. Et ainsi, il faut qu'il demeure pour constant que cette particularité est tout-à-fait fausse.

Méprise de Mr. Baillet au sujet de Messieurs Habert freres ; de Messieurs de Montreüil aussi freres ; de Messieurs Colletet, pere & fils : & de André & de François du Chesne, aussi pere & fils.

XXXII.

MOnsieur BAILLET à la page 234. de la 4. partie de son 4. Tome attribue à Mr. Habert de l'Académie Françoise Abbé de Cerisy, le Temple de la Mort. Ce Poëme n'est point de Mr. Habert Abbé de Cerisy : il est de son frere le Commissaire de l'Artillerie : comme Mr. Baillet le dit luy-même à la page 86. de la même Partie, au chapitre 429. Il faut avoüer que Mr. Baillet est un Ecrivain peu exact, & peu judicieux.

A la page 233. de la même Partie, au chapitre 472. il parle de Jean de Montreüil, de l'Académie Françoise, en ces termes : *ce que l'on a vû des vers de Montreüil n'a paru qu'aprés sa mort. Mais quoyque le nombre en soit assez grand, il n'a point été capable de luy faire donner une*

place

place parmi les premiers de nos Poëtes François. Mr. Despreaux qui l'a pris pour un de ces Poëtes qui se soucient moins de la qualité que de la quantité des vers, se vante, que

On ne voit point ses vers à l'envi de Montreüil
Grossir impunément les feuillets d'un Recueil.

Mr. Baillet a encore pris icy Marte pour Renard. On n'a jamais imprimé aucun vers de Mr. de Montreüil de l'Académie Françoise. Ceux dont on parle icy, sont de son frere Mr. l'Abbé de Montreüil, nommé *Mathieu*; aujourd'huy vivant, & demeurant en qualité d'Abbé chez Mr. l'Evêque de Valence, nommé à l'Archevêché d'Aix. Et parmi ces vers, il y en a de tres-beaux : témoin ce quatrain;

Paul voudroit nous persuader
Qu'il faut beaucoup d'intelligence
Pour exercer sa Résidence.
Il ne faut rien que résider.

Et cet autre, à Mr. le Premier Président de Bellieure;

Si selon son mérite on avoit récompense,
Tous mes vœux seroient accomplis;

Vous seriez Chancelier de France ;
Je serois aimé de Phylis.

Et ce Sonnet :

Ne crains plus desormais, Tyrsis, que je soûpire :
Mon bonheur a passé celuy de mes Rivaux.
J'ay bien des envieux, mais je n'ay point d'égaux :
Et mon bien est si grand que je ne l'ose dire.
Tu fus le confident de mon cruël martire.
Apprens donc mes plaisirs, puisque tu sus mes maux.
Mon Iris l'autre jour paya tous les travaux
Que je souffris jamais sous son cruël Empire.
La faveur que j'en eus ût contenté les Dieux.
Elle ût charmé les cœurs les plus ambitieux.
J'en demeuray surpris : mon ame en fût ravie.
J'en retiendray toûjours & le temps & le lieu.
J'y songeray, Tyrsis, tout le temps de ma vie.
Elle me regarda quand je luy dis Adieu.

Et c'est aussi le sentiment du Pere Rapin : qui a dit dans ses Réflexions sur

sur la Poëtique page 161. *Gombaud*, *l'Etoille*, *Montreüil*, *ont fait aussi des petits vers fort tendres & fort spirituels*. Il n'est point vray au reste que ce Recueil des vers de Mr. l'Abbé de Montreüil contienne beaucoup de vers. Il n'en contient guere plus de deux mille. Il y a dans ce Recueil un portrait de l'Auteur, & Mr. l'Abbé de Montreüil est appelé *Mathieu* dans la Legende de ce portrait: ce qui fait voir que nôtre Bibliothécaire n'a jamais vû ce Recueil. S'il l'avoit vû, il n'auroit pas confondu *Jean de Montreüil* avec *Mathieu de Montreüil*.

Mr. Baillet a aussi confondu Colletet le fils avec Colletet le pere. Car ces vers de la Satire VII. de Mr. Despréaux,

Faut-il d'un froid Rimeur dépeindre la manie?
Mes vers, comme un torrent, coulent sur le papier.
Je rencontre à la fois Perrin & Pelletier
Bardou, Mouroy, Bressaut, Colletet, Titreville;
Et pour un que je veux, j'en trouve plus de mille.

que Mr. Baillet, au chapitre 1472. qui est de Guillaume Colletet de l'Académie Françoise, explique de ce Guillaume Col-

ne fut imprimé qu'en 1650. & ainsi Scaliger, qui mourut en 1609. n'a pû en faire mention. L'édition des Adversaires est de 1599. à Paris.

page 185. & 186. de la 2. pratie du 2. Tome.

Monsieur BAILLET. *Les principaux ouvrages de Critique de Jules Scaliger, sont ses Commentaires & ses Remarques sur l'Histoire des Animaux d'Aristote; sur les livres des Plantes qu'on attribuë à ce Philosophe; sur les livres des Plantes écrits par Théophraste; sur Hippocrate des Insomnies; deux Oraisons de l'art de bien dire qui sont des Invectiues contre le Cicéronien d'Erasme; les XV. des Exercices & Disputes de la Subtilité contre Cardan; les XIII. livres des Causes de la Langue Latine; les Problêmes sur Aulugelle; quelques Lettres; sans parler du Critique & de l'Hypercritique de sa Poëtique.*

MENAGE. Mr. Baillet a pris le *quinziéme livre* de Jules Scaliger contre Cardan pour *quinze livres*: car nous n'avons qu'un livre de Jules Scaliger contre Cardan; qui est le quinziéme: les autres aiant été perdus; ou, ce qui est plus vray-semblable, n'aiant pas été fais. Un de mes amis aiant averti Mr. Baillet de cette béveüe, il demeura d'accord de l'avoir faite. Dépuis, il a voulu s'en justifier. Et voicy comme il a prétendu

s'en

s'en justifier. *On veut que j'aye dit que les quinze livres des Exercices que Jules Scaliger a faits de la Subtilité contre Cardan, ont été imprimez. C'est néanmoins ce que je n'ay point dit. Et quand je l'aurois dit, je ne l'aurois fait qu'aprés l'Auteur de sa Vie, & cinq ou six Critiques de conséquence que je nommerois si cela étoit nécessaire. Je pourrois ajoûter aussi sur la parole de M. Hyde qu'ils se trouvent tous quinze imprimez dans la célebre Bibliothéque d'Oxfort, au parquet des Arts, tablette S. nombre 2. & parmi les livres de Selden, tablette S. nombre 38. J'aurois lieu de soûtenir la même chose s'il étoit sûr de s'en tenir aux éditions que je n'ay pas veües: comme de celles de Hanau, & de celle de Basle: qui en promét même vingt & un livres. Mais enfin je n'ay dit nulle part que ces quinze livres fussent imprimez: & je ne le voudrois pas dire encore: n'ayant vû que deux éditions in 4. du quinziéme de ces livres, qui comprend plus de trois cens Disputes ou Exercices.* C'est dans ses Corrections. Il est vray que Mr. Baillet n'a pas dit en termes formels qu'on ût imprimé quinze livres de Jules Scaliger contre Cardan: mais il l'a donné à entendre, n'aiant parlé, & n'aiant û dessein de parler, dans l'endroit cy-dessus rapporté, que des livres de Critique de Jules Sca-

liger qui avoient été imprimez, & non pas de ceux qui avoient été perdus : comme de ses quatre-vint livres d'Etymologies. Ce que dit, au reste, Mr. Baillet sur le témoignage de Mr. Hyde, que les quinze livres *de Subtilitate* de Scaliger contre Cardan ont été imprimez, & qu'ils se trouvent dans la Bibliothéque d'Oxfort, est non seulement faux, mais ridicule. S'ils se trouvoient dans cette Bibliothéque imprimés, il faudroit que l'Imprimeur n'en ût tiré qu'un exemplaire.

Je viens de découvrir celui qui á fait dire à Mr. Baillet que Scaliger avoit fait quinze livres d'Observations contre Cardan, c'est Moréri : qui a écrit la même chose dans son Dictionnaire à l'article de Jules Scaliger. Ce Dictionnaire de Moréri est un des livres Favoris de Mr. Baillet.

Monsieur Baillet dans ses Corrections, page 203. *Ces Messieurs qui aiment tant à se tourner en Latin, gâteront enfin toute l'Orthographe de l'Onomatologie, s'il ne se trouve quelque truchement pour les expliquer, & pour nous faire un Index pareil à celui que Bessin a fait des noms propres qui se trouvent Latinisez dans l'Histoire de Mr. de Thou.*

MENAGE. Mr. Baillet attribue encore ailleurs cét Index à Bessin. Si Mr. Baillet avoit pratiqué avec les gens de lettres, il sauroit que cet Index a été fait par Mr. du Puy, Prieur de S. Sauveur de Brog Pierre Bessin, sous le nom duquel ce livre a été imprimé ; je veux dire, sous le nom duquel le privilége pour imprimer ce livre a été obtenu ; étoit un Valet de Chambre de Mr. de Thou, le Conseiller d'Etat, lequel ne savoit point du tout de latin. Je l'ay connu particuliérement. Mr. du Puy de S. Sauveur m'a dit plusieurs fois luy-même que c'étoit luy-même qui avoit fait cét Index.

Monsieur BAILLET a écrit au chapitre de Daniel Heinsius, page 453. de la 2. partie du 2. Tome, que Daniel Heinsius avoit travaillé sur Prudance. Mr. Baillet a pris icy le fils pour le pere. C'est Nicolas Heinsius qui a travaillé sur Prudance. Il ajoûte, que le même Daniel Heinsius a aussi travaillé sur Homere : ce qui n'est pas venu à ma connoissance.

Justification du tître de mon Eglogue, intitulée Christine.

XXXIV.

page 264. de la 5. partie. MOnsieur BAILLET. *Le Critique que j'ay déja cité, trouve mauvais que Mr. Ménage ait donné le tître de* Christine *à cette Eglogue plûtôt que celuy de* Ménalque : *parce qu'outre que Ménalque en est le principal personnage, il s'y agit particuliérement de son départ, & qu'il y est pour le moins autant loüé que la Reine de Suéde.*

MENAGE. Le Critique de Mr. Baillet est un impertinent Critique. Prémiérement, il est tres-faux que dans l'Eglogue dont est question Ménalque y soit autant loüé que la Reine Christine y est loüée; les endroits de cette Eglogue qui contiennent leurs loüanges, seront rapportés cy-dessous en quelque endroit de ces Remarques. Et le Critique de Mr. Baillet a dit en cela une fausseté, pour me dire une injure, en disant que je m'estois loüé extraordinairement. Dailleurs, quoy qu'il s'agisse du départ de Ménalque, ce départ est pour aller en Suëde voir la Reine de Suëde Christine. Et ainsi la Reine de Suëde Chrsti-

ne

ne eſt le veritable ſujet de la Piéce. Mais quand elle y auroit moins de part, & que je n'aurois fait que la loüer de la façon que je l'ay loüée, j'aurois pu intituler mon Eglogue de ſon nom. Térence a intitulé une de ſes Comédies *l'Eunuque:* dans laquelle ſon Eunuque a ſi peu de part qu'il ne paroiſt pas même ſur le Théatre. Plaute a de même intitulé une de ſes Comédies *Rudens*, & une autre *Trinummus*, qui ont peu de raport à leurs titres: ce qui a été remarqué par Jules Scaliger dans ſa Poëtique.

Ignorance de Mr. Baillet touchant la patrie de pluſieurs hommes de lettres.

XXXV.

MOnſieur Baillet dit à la page 50. du Tome 4. Partie 3. qu'Ugolinus Vérinus, & Michaël Vérinus ſon fils, étoient de Florance, ou ſelon d'autres, de l'Iſle de Minorque. Il eſt conſtant qu'ils étoient de Florance. Ils ſont dans le Catalogue de Michaël Pocciantius des Ecrivains Florantins.

Mr. Bail-

Mr. Baillet dit à la page 295. de ſon 4. Tome, partie 3. & à la page 683. de ſon 3. Tome, que Bénédetto Varchi étoit de Fiéſoli. Il vouloit dire de *Fiéſolé*: ou du moins il le devoit dire. Il étoit de Florance, mais originaire de Montevarchi. Il le dit luy-même dans ſon Ercolano, en ces termes: *Molti vogliono ch'io, ſe ben fui nato e allevato in Firenze, non ſia Florentino: per eſſere mio padre venuto a Firenze da Montevarchi.* Et dans un de ſes Sonnets à Jan de la Caſe:

Per voi l'altero nido voſtro, e mio.

Jan de la Caſe étoit de Florance. Mr. Baillet n'a point lû d'originaux. C'eſt de l'Abaté Ghilini, dans ſon Eloge du Varchi, qu'il a pris ce qu'il a dit icy du lieu de la naiſſance du Varchi. Scipioné Ammirato, dans ſon Ritratto du Varchi, a écrit de même que le Varchi étoit de Montevarchi dans le diocéſe de Fiéſolé. Et le Bernia dans ſon Capitolo del Debito, l'appelle *Montevarchi*. Il me reſte à remarquer que le Varchi fut ainſi appelé de Montevarchi, lieu de la naiſſance de ſon pere. Lionardo Salviati, livre 2. de ſes Avertiſſemens, article 16. volume 2. *Cotal voce*; (Varchi) *nome di famiglia non fù nel vero, ma ſoprannome:* *che*

che dalla patria; cioè, dalla Terra di Montevarchi, onde venne il suo nascimento, si pose nelle sue scritture egli stesso: e dal consenso del suo secolo si ricevè, e vennegli confermato. Remarquez que le Salviati fait aussi le Varchi de Montevarchi. J'oubliois à remarquer que le Poccianzio a mis le Varchi dans son Catalogue des Ecrivains Florantins.

Il dit a la page 361. de son 2. Tome, que Théodore de Marcilly; en Latin, *Théodorus Marcilius*; étoit de Cologne. Il étoit d'Arnhem en Gueldre: comme l'ont tres-véritablement écrit Valérius Andreas dans sa Bibliothéque Belgique, & François Swertius dans ses Athénes Belgiques; & Petrus Valens dans l'Eloge qu'il a fait de Théodorus Marcilius; auquel il succéda dans la Chaire de Professeur du Roy. J'ay oüi dire la même chose à mon pere: qui étoit ami particulier de Théodorus Marcilius; comme je l'ay remarqué à la page 81. de la Vie de mon pere.

Il dit à la page 493. de la 2. partie du Tome 2. que Jacques Gronovius, fils de Frédéric, est de Hambourg. Il est de Déventer.

Il dit à la page 306. de son premier Tome, & à la page 143. du 4. partie

quatriéme,

quatriéme, que Choppin étoit d'Angers. Il étoit du Bailleul en Anjou à six lieux d'Angers. Ce que j'ay remarqué dans mes remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel d'Angers, mon grand pere maternel.

Il dit à la page 280. du Tome 4. partie 3. que Joachin du Bellay étoit natif d'Angers. Il étoit né à Liré, dans les Mauges, à douze lieües d'Angers: qui est une Terre qui lui appartenoit du coté de sa mere Renée Chabot, Dame de Liré & de la Roche Serviére, fille de Christophle Chabot. Jean Besly, qui a écrit que Joachin du Bellay étoit batard, s'est tout-à-fait trompé. Cette Terre de Liré, dont Joachin du Bellay fait mention dans ses Poësies Françoises, au Sonnet 31. de ses Regrets, est d'Anjou pour le temporel, & de Bretagne pour le spirituel. Elle est du Diocése de Nantes. D'où vient que Joachin du Bellay est appelé *Clerc du Diocése de Nantes* dans les Registres de l'Eglise de Paris. *Joachimus du-Bellay, Clericus Nannetensis Diocesis, fuit receptus ad Canonicatum & præbendam, vacantes, per obitum Magistri Johannis Toussepain, Canonici Parisiensis & Archidiaconi.*

Il

Il dit à la page 143. de ſon Tome 4. partie 5. *Auguſtin Favoriti, que quelques-uns font de Luques, étoit de Luna en Toſcane, du côté de la Riviere de Gennes.* Il étoit de Luques, il le dit lui-même dans le titre de ſon Eglogue au Pape Alexandre VII. ſur la mort de Sidronius Hoſſchius. *Auguſtini Favoriti Lucenſis, &c.*

Il dit au chapitre de l'Arioſte page 153. Tome 4. Partie 3. que l'Arioſte étoit né à Ferrare. Il étoit né à Reggio.

Il dit à la page 65. de ſon 2. Tome, partie 1. que Plantin étoit de Tours. Il étoit de Montlouis.

Il dit à la page 447. de ſon 3. Tome, que Gentien Hervet étoit d'Orléans. Il étoit d'Olivet: ce qui a été remarqué par le Préſident de Thou dans ſon Hiſtoire, & par Jean le Clerc dans ſes Illuſtres.

Ces deux dernieres mépriſes ne ſont pas conſidérables: Olivet étant proche d'Orléans, & Montlouis n'étant qu'à deux lieües de Tours.

Il dit à la page 92. du 3. Tome, que Raviſius Textor étoit de Noyon. Il étoit de S. Saulge dans le Nivernois, & Seigneur de Raviſi, auſſi dans le Nivernois. Il l'appele lui-même, *Nivernenſis.* Voyez Mr. de Launoy dans l'E-

loge

loge qu'il a fait de Ravisius Texor dans son Histoire du Collége de Navarre. Et son nom étoit *Jean Tixier*. Nevers s'appele en Latin *Noviodunum*, & Noyon ; *Noviomagus*. C'est ce qui a troublé nôtre homme, peu versé dans la Géographie, comme je le feray voir au chapitre 73.

Il dit à la page 160. de la premiere partie de son 2. Tome, que César Egasse du Boulay, Greffier de l'Université de Paris & auteur de l'Histoire de l'Université de Paris, étoit de la Ville de Tours. Il étoit du village de S. Ellier, dans le Bas-Maine : qui est la derniére Paroisse du Maine du côté de la Bretagne. Ce qui a fait faire cette faute à Mr. Baillet, c'est que ce du Boulay étoit Doyen de la Tribu de Tours dans l'Université de Paris. Il faut expliquer à Mr. Baillet ce que c'est que cette dignité. Il y a quatre Nations fondées dans l'Université de Paris : celle de France : celle de Picardie : celle de Normandie : & celle d'Allemagne. Ces quatre Nations, à la reserve de celle de Normandie, sont divisées en Tribus. Celle de France à cinq Tribus : qui portent chacune le nom d'un Archevêché. Ces cinq Tribus sont, la Tribu de Paris : celle de Sems : celle de Reims : celle

celle de Tours : & celle de Bourges. La Nation de Picardie est aussi divisée en cinq Tribus; qui portent chacune le nom d'un Evêché : en celle de Beauvais : en celle d'Amiens : en celle de Noyon : en celle de Laon : & en celle de Térouanne. La Nation d'Allemagne n'a que deux Tribus : qui sont, celle des Continens & celle des Insulaires. J'ay oüi dire à Mr. de Lair, Greffier de l'Uversité de Paris & digne d'une plus grande chargé, que la Nation de Normandie n'a point de Tribus, parce que les Normans, comme gens adroits & Politiques, n'ont point entr'eux de contestations. Les Supposts des Nations sont de la Tribu qui porte le nom de l'Archevesché d'où ils sont; ou de l'Evesché où ils sont nez, relevant de cét Archevesché. Et ainsi, César Egasse du Boullay qui étoit du Diocése de l'Evesque du Mans, qui est le premier Suffragant de l'Archevesque de Tours, étoit de la Tribu de Tours.

Il dit à la page 92. Tome 4. partie 4. que le Berni étoit natif de Bibiena en Piémont. Il étoit né à l'Amporrecchio dans le Florentin. Voyez cy-dessous au chapitre 36.

De la Patrie d'Aimar Ranconnet.

XXXVI.

CE que j'ai remarqué au Chapitre précedent de la Patrie de plusieurs gens de lettres, me fait souvenir de traiter ici de celle d'Aimar Ranconnet ou plûtôt *d'Aimar de Ranconet*; car c'est ainsi que ce nom se trouve écrit dans la Chronique Bourdeloise. Dans les Poësies de Joachin du Bellay, au Recueil des Sonnets, il y a *de Ranconnet*. Mr. Baillet dit que ce grand personnage étoit de Bordeaux. C'est à la page 355. de son 1. Tome. Ce qu'il a pris de Mornat, page 75. de son *Feriæ Forenses*. Le President de Thou au livre XXIII. de son Histoire page 707. de l'Edition de Genéve, a écrit qu'il étoit de Périgueux. *Æmarum Ranconetum, Vesunnâ Petracoriorum ortum*. Il est certain qu'il étoit de Bourdeaux. Ce qui a été remarqué par Gabriel de Lurbe dans sa Chronique Bourdeloise en l'année 1552. & ce qui m'a été confirmé par Mr. de la Brousse Conseiller célébre du Parlement de Bordeaux; homme tres-versé dans les Antiquitez de Bordeaux,

deaux, & il étoit fils d'un Avocat de Bordeaux: comme l'a remarqué le même de Lurbe dans son *de illustribus Aquitaniæ Viris*. Et il avoit été Conseiller au Parlement de Bordeaux avant que d'être President de la Quatriéme Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, si on en croit le Président de Thou: *Primùm Senator Burdigalensis: dein & in Parisiensi Curia alterius Inquisitionum Classium Præsidis munus magna cum laude exercuit.* Gabriel de Lurbe a ecrit dans son *de Illustribus Aquitaniæ Viris*, qu'il avoit été fait Conseiller du Parlement de Paris d'Avocat du Parlement de Paris. François Pithou dans le Pithœana, dit qu'il n'étoit pas né riche, & qu'il avoit été comme le Correcteur de Robert & de Charle Etienne. Il y dit aussi qu'il étoit comme l'Auteur du Livre des Formules du Président Brisson. Il me reste à remarquer que Blanchard a omis notre Ranconnet dans sa Liste des Conseillers du Parlement de Paris: je remarquerai ici par occasion, qu'il y a aussi omis le Cardinal de Balue & René de Pincé.

De

De la Patrie du Bernia.

XXXVII.

MOnſieur Baillet a écrit au Chapitre du Bernia, que le Bernia étoit né à Bibbiéna ; dans le Piémont. Il y a deux Bibbiena : l'un dans le Piémont ; qui eſt le *Forum Vibii* de Pline ; d'où ce Bibbiena a été ainſi appelé : *Forum Vibii, Forum Bibii, Forum Bibianum, Bibianum, Bibiana*, BIBBIENA : & l'autre dans la Toſcane ; à l'endroit où l'Archiano entre dans l'Arne. Mr. Baillet a pris le Bibbiena de Piémont pour celui de Toſcane : car jamais perſonne n'a dit que le Bernia fût Piémontois. Et quand on a dit qu'il étoit de Bibbiena, cela doit s'entendre du Bibbiena de Toſcane. Pluſieurs ont écrit qu'il étoit de Bibbiena. Jean Matteo Toſcano dans ſa Deſcription de l'Italie, Livre 3. page 8. *Bibiena, Etruriæ Oppidum, Berniam protulit, Jocoſi Carminis Autorem : quem multa præclara ingenia ſunt æmulata, non irrito conatu : nullum tamen nativa illa urbanitate. nulla arte quæſita ſuperavit.* Lylius Gyraldus, dans le Dialogue ſecond des Poëtes de ſon tans : *Fuere & duo in*

ſuo

suo genere arguti, & mordaces, non sine salibus : Franciscus Bernia, Bibiennas, & Maurus Forojuliensis, L'Auteur de son Epitaphe: lequel Epitaphe se trouve imprimé parmi ses Poësies Latines, dans le Livre intitulé *Carmina quinque Etruscorum Poëtarum :*

Postquam semel Bibiena in lucem hunc extulit,
Quem nominavit atas acta Bernium, &c.

Cependant il est certain qu'il étoit de Lamporecchio dans le Florantin lieu célébre par le Maletto du Bocace. Le Bernia, dans son Orlando Innamorato, Livre 3. chant 7. dit lui-même que Lamporecchio est le lieu de sa naissance. Et le Poccianzio l'a mis au nombre des Ecrivains Florantins. Premiére Nouvelle de la 3. Journée.

Je remarquerai ici en passant, que le Bernia est appelé indifférenment *Berni*, *Bernia*, & *Berna*. Il signe *Berna*. dans plusieurs de ses lettres Italiennes imprimées. Et c'est ainsi que l'apele l'Arioste dans son Orlando furioso canto 46. Octave 12.

..... e par ch'anco io ci scerna,
Marc' Antonio Flaminio, il Sanga, e'l Berna.

Le nom de sa famille étoit de Berni.

De la Patrie du Tasse.

XXXVIII.

MOnsieur BAILLET, au Chapitre du Tasse, a écrit que le Tasse étoit né à Surrente au Royaume de Naples le 10. d'Avril 1544. Aiant écrit la même chose dans mes Observations sur l'Amynte du Tasse, ce que j'avois pris du Manso dans la Vie du Tasse; Monsieur Marc' Antonio Foppa, Bergamasque, Frere de M. Foppa Archevêque de Bénévent, m'écrivit le Sonnet suivant pour me prier de m'en dédire; & de dire une autre fois que le Tasse étoit Bergamasque, & non pas Surrentin.

Si prega il Signor Menagio, celebre Poëta e Scrittore Francese, che voglia render Torquato Tasso alla Città di Bergamo, sua Patria: come testifica egli medesimo in più luoghi delle sue lettere: e specialmente nella Supplica ad essa Città, e ne' Dialoghi del Padre di Famiglia, e del Piacer Onesto, e ne' Sonetti, & in altre sue Compositioni che si publicheranno,

La fama del tuo nome, onde la Senna
Più che d'altri suoi pregi oggi risuona,
Di te co' più lontani anco ragiona,
A volo alzando la sublime penna.

Ma

Ma non agguaglia il vero: e solo accenna
Quel che più chiaro poi nell' opre suona:
Ond' ella al nobil crin nova corona
Tesse, e nov' ali alla tua gloria impenna,
Io, tra colti d' Italia illustri ingegni,
Basso, ignoto, à te m' ergo, e son traslato
Al piu possente e bel di tutti i Regni.
E con semplice stil, viè più ch' ornato,
Prego la dotta man che render degni
A' vicini del Brembo il gran Torquato.

Pour réponse à ce Sonnet, j'écrivis cette Lettre à Monsieur Marc' Antonio Foppa..

Ill.mo Sign. mio, e Padrone col.mo

E già molto tempo, ch' el Signore Ottavio Falconieri, nostro comune amico, mi diede notizia particolare del gran merito di V. S. Ill. Onde io, ambizioso di procurarmi l'onore della di lei buona grazia, lo supplicai ad offerirle da mia parte, il mio ossequio, e domandarle la sua amicizia: il che egli à poi fatto con la sua solita gentilezza. Al Signore Ottavio per tanto sono obligatissimo per più capi: ma sopra tutto per aver io col suo mezzo fatto si grand' acquisto, quale è quello dell' amicizia di V. S. Illust. percio

chè per l'amor di lui, e non per alcun mio merito, ella s'è compiaciuta d'ammettermi tra i servitori & amici, e mandarmi poi quel cortesissimo Sonetto intorno alla patria del Tasso: il quale m'è stato gratissimo, non tanto per le mie lodi; delle quali mi trovo immeritevole; quanto per la leggiadria con che è spiegato: che veramente è compitissimo nel suo genere. Sarebbe ufficio mio di risponderle con altro Sonetto, come si suol fare: ma di grazia mi perdoni V. S. Illustr. perche sono io adesso, non pure alienissimo dalla Poësia, ma affatto spoetato, per così dire; essendo si lungo tempo ch' io non hò scritto in rima, *perdidi Musam tacendo.* Tornando poi al suo vaghissimo Sonetto, è cosa strana che'l Manso si sia ingannato circa la patria del Tasso, *di cui era tanto famigliare & intrinseco: se pure si è ingannato. Fà egli menzione, non solamente della Chiesa di Surrento, dove il Tasso fù battezato, ma anco di molti testimoni di veduta, da' quali avea udito spesse volte raccontare Torquato Tasso esser nato in Surrento. Soggiugne, che per accertarsi con gli occhi proprii di queste cose, non gli era rincresciuto d'andar personalmente in Surrento, e dimorarvi alcuni dì: e che di più aveva voluto esser intromesso nelle stesse camere dove il Tasso nacque. Il Gaddi an-*

ch'

ch' egli, e l'Abate Ghilini, ne i loro Elogi, scrissero che era il Tasso Surrentino. Nè provano il contrario i passi della Supplica alla Città di Bergamo, nè quelli del Dialogo del Piacer Onesto, & altri accennati da V. S. Illust. intendendosi dell' origine, e non della nascita del Tasso. Comunque si sia, sà bene V. S. Illust. le diverse opinioni intorno alla patria di quel gran Poëta, e che le Città di Napoli, di Bergamo, di Surrento, di Salerno, contesero già tra di loro, per averlo per Cittadino. Voleva il Marini, Napolitano, fosse Napolitano.

Nacqui in Sebeto: in riva al Pò piantai
Di mia verde Corona i primi allori,

Dice egli in persona del Tasso, in un suo Sonetto sopra il ritratto di detto Tasso. *Ma non sà ella forse che la Città di Ferrara anch' ella può entrare in questa lite; il Signor Conte di Brienna il giovane, Segretario di Stato del Rè Christianissimo, avendo scritto in una sua breve Relazione de' suoi lunghi Viaggi, scritta in Latino ornatamente, e vagamente, e data alla luce due mesi sono, che'l Tasso era Ferrarese. Sicchè, non pur per la sublimità de' Versi, ma per lo risguardo ancora di tante Città che dopo la sua morte si vantarono d'averlo per Cittadino, viene meritevolmente chiamato*

l'Omero dell' Italica Favella. E come si disse d'Omero, della nascita del quale sette Città contesero dopo la sua morte, che mentre visse, non ebbe nè casa, nè patria,

Ἑπτὰ μάχοντο πόλεις νέκυος περὶ πατρίδ' Ὁμήρου.
Ἔπλετο δὲ ζῶντος μηδ' ἓν οἰκίδιον.

(E un mio Epigramma) si può dir l'istessa cosa del Tasso: che veramente non men d'Omero fù egli dalla fortuna mal trattato. Prega in una sua Lettera un suo amico a prestargli uno scudo: e non avendo danari da comprar candele, per iscrivere i suoi Versi, prega in un suo Sonetto la sua gatta a fargli lume con gli occhi. Ma di questo non più. Sento che V. S. Illust. da più anni in qua si sia applicata ad una nuova Edizione di tutte le Opere di questo famoso Scrittore: di che mi rallegro infinitamente; essendo delle di lui Compositioni ammiratore quant' alcun altro. Fra le Opere smarrite del Tasso, Fà menzione il Manso d'un Dialogo *della Crudeltà*, e d'un certo Trattato, intitolato, *Il Civile.* Mi farà caro d'intendere se V. S. Illustrif. abbia tali Composizioni: *giacchè mi scrisse il Signor Falconieri ch' ella n'avea molte* del Tasso non più stampate: e se le à, la prego a dirmi che cosa sia quel *Civile.* Frattanto, siami lecito di darle un consiglio intorno a questa sua

nuova

nuova edizione: *cioè, di scriver la Vita di quel grand' uomo: poiche il Manso che la scrisse, a lasciate à dietro assaissime cose curiose. Credo che V. S. Illustris. aurà adesso ricevute le mie Osservazioni sopra l'Aminta. Se ella si degnera di leggerle, la supplico di significarne gli errori al Signor Ottavio: accioche ammonito da lui, io possa emendargli nella seconda edizione che si va preparando. E qui per fine, mi confermo per sempre,*

DI V. S. ILLUST.

Umilissimo, divotissimo, & obligatissimo Servitore,
EGIDIO MENAGIO.

Le mando una lettera originale del Tasso, mandatami dal Signor Giuliano Pacione.

Voici la réponse que me fit M. Marc' Antonio Foppa.

Illust^mo. Signor mio, e Padron col^mo.

Fra i molti oblighi che io ò al Signor Ottavio Falconieri, uno de' maggiori, e l'avermi aperta la strada di far saper à V. S. Illust. l'osservanza singolare che porto alla sua persona, e la stima che fò de' suoi nobi-

lissimi Componimenti, e'l desiderio d'esserle Servitore: di che volli darle un picciolo e debil segno con quel Sonetto, troppo lodato dalla sua cortesia, e troppo gradito dalla sua gentilezza. Onde mi veggo accresciuto l'obligo di renderle, come so, grazie infinite, per tante dimostrationi d'affetto, che V. S. Illust. si compiace d'usar meco: & anco per l'onor fattomi, col dono dell' Aminta, tanto da me più stimato, per venirmi accresciuto di pregio, con l'aggiunte Note della sua dottissima mano. Io le fò offerta di nuovo, con queste righe, della mia somma divozione: e la prego à non isdegnarla, & à non pensar di farmi altra grazia di quella ch' io ricevo, e riceverò sempre dall' esser da lei stimato vero suo Servitore, e non meno dell' altre sue degnissime condizioni, che del suo chiarissimo ingegno e delle Opere parzialissimo ammiratore. Quanto all' altra parte della sua lettera, se le cose ch' io dettai al Signor Ottavio, che mi disse averle scritte à V. S. Illust. non bastano à persuaderla, che volendo scriver' il vero della Patria del Tasso, egli non debba esser chiamato assolutamente Napolitano, mà nell istesso tempo insieme Bergamasco, io non saprei che più aggiungere. E mi duole che V. S. Illustris. in questo, & in altri particolari, notati nell' Aminta, intorno a' costumi & alla Vita del

Tasso,

Tasso, si sia lasciata guidar dal Manso: il quale non conobbe il Tasso se non gli ultimi anni della sua vita: & à scritte molte bugie palmari, come si vedrà dall' Opere del Tasso ch' io spero di publicare. Dico delle Opere di questo Autore non più stampate: che saranno tre Volumi: uno di Dialoghi, & Orazioni, e Discorsi: fra i quali non è, nè si trovò mai quel della Crudeltà: che per errore della stampa delle lettere del Tasso, dice della Crudeltà, *volendo dire* della Nobiltà: *e così è scritto nell' Originale, nè il Civile: ambe due queste Opere immaginate dal Manso: le quali non furono mai scritte dal Tasso: di tutte Opere del quale io ò il Catalogo, scritto di sua propria mano. Il segondo Volume sarà di Rime: fra le quali saranno venti Canzoni: oltre molte Ottave, e Sonetti. E'l terzo, sarà di Lettere: delle quali ne ò quatrocento: e nelle quali non risuona quasi mai altro nome che quel di* Bergamo, *come di sua patria. E nell' Opere stampate, il medesimo Tasso non si denominò mai assolutamente* Napolitano: *ma nel Dialogo del Padre di Famiglia, interrogato di qual patria egli sia, risponde: Io son nato nel Regno di Napoli, ma traggo l'origine paterna da Bergamo. Nè rileva l'esser egli nato e battezzato in Surrento: perchè anco il Petrarca nacque in Ar-*

Ce second Volume a été imprimé.

rezzo, e l'Ariosto in Reggio, nè perciò son chiamati Aretini, o Reggiani: ma l'uno Fiorentino, e l'altro Ferrarese. Et appena è credibile che uomo prattico delle Lettere stampate del Tasso, nelle quali si legge, Bergomo, patria di mio Padre, e mia, e più volte si repete lo stesso, possa scrivere, o aver contraria opinione. Degli Scrittori della sua Vita, è solo il Manso a denominarlo assolutamente Napolitano: ma gli altri tutti, o dicon ch'egli è Bergamasco, o l'uno e l'altro: nè da loro si parla della sua patria, che non si cominci prima da Bergamo. Così dice il Casone: il qual pur V. S. Illust. mostra d'aver veduto. Il Gaddi lo chiama uncialibus literis VIRGILIUS BERGOMAS: il Tomasino, l'Imperiale, Jano Nicio Eritreo, lo chiaman Bergamasco, se ben nato in Surrento. E Bartholomeo Barbato nella Vita del Tasso, stampata in Padoua innanzi alla Hierusalemme, dice l'istesso: e nell' imagine stampata in principio del Libro, vi scrive intorno, TORQUATUS TASSUS, PATRICIUS BERGOMAS, ETRUSCUS VIRGILIUS. Ma Nobile egli fù veramente di Bergamo: nella qual Città è delle più Nobili la Famiglia de' Tassi: e di dove erano, non solamente gli avoli suoi, ma Bernardo suo Padre:

il

il qual' avendo comunicata al figlivolo la vita e l'ingegno, gli a comunicata insieme la patria: e vuol ch' essa sia à parte della sua gloria. Et io aggiungo, che le due sole predette Città: Bergamo e Sorrento che si comprende sotto Napoli, posson esser chiamate patria del Tasso, e non altre. Et egli medesimo in una sua Lettera manuscritta, che si stamperà, dice d'esser simile nella patria, non altrimenti ad Omero, del quale è incerta la patria, ma si bene à Cicerone, che ne'bbe due; e certe, e conclude, d'esser insieme Bergamasco, e Napolitano, cioè Sorrentino. E la Lettera è originale, come son quasi tutte quelle ch' io hò: perche non mi fondo sopra menzogne. Onde crederei che V. S. Illust. con queste autorità, e con questi Testimoni potesse, ò ristampando l' Aminta, ò in altra maniera, compiacersi di far quest' alla mia intercessione, & al mio Sonetto, che richiede alla sua penna la confermazione di questa verità; conforme alla mente & alle scritture del Tasso, e come pegno sicuro appresso di me della sua desideratissima grazia. Et à V. S. Illustris. per fine, fà la debita riverenza. Di V. S. Ill.

Umilissimo, divotissimo, &
obligatissimo Servitore,
Marc' Antonio Foppa.

Di Roma li 27. di Marzo 1661.

Du Livre de Nicolas Bourbon, l'ancien, intitulé Nugæ.

XXXIX.

MOnsieur BAILLET. *Cet Auteur a laissé huit livres d'Epigrammes qu'il a appellez* ses Niaiseries.

Page 150. Tome 4. partie 3. MENAGE. Joachin du Bellay & Jean Owen firent des Epigrammes contre ce livre au sujet de ce titre. Voici l'Epigramme de du Bellay:

Paule, tuum inscribis Nugarum *nomine Librum,*
In toto Libro nil melius titulo.

Voicy celle de Jean Owen:

Quas tu dixisti Nugas, *non esse putasti.*
Non dico Nugas esse, sed esse puto.

Le mot de *Niaiseries* exprime mal celui de *Nugæ.* Il falloit dire *Badineries, Bagatelles.*

Igno-

Ignorance de Mr. Baillet dans l'Histoire Ecclésiastique. Mr. Baillet n'a jamais lû le Concile de Latran ni celui de Basle. Mr. Baillet ne sait ce que c'est que la Dignité de Théologal.

XXXIX.

MOnsieur BAILLET a fait un grand discours des Préjugez suivant lesquels on a de coutume de juger des livres: lequel il a inséré dans le premier Tome de son livre des Jugemens des Savans. Tout ce Discours, qui dure depuis la page 124. jusques à la page 564. peut être réduit à ce mot, *Il faut juger des livres avec candeur & sans préoccupation* : Et c'est ce que Mr. Baillet ne fait pas.

A la page 192. à propos de rien, il débite un grand lieu commun touchant le titre de *Scholastique* parmi les Grecs, les Romains, & les François. Quelles puérilitez!

Il dit à la page 194. *Ainsi celui qu'on appeloit par honneur* le Scholastique de l'Église, *n'étoit autre chose que celui qui s'appeloit en certains lieux le* Primicier, *ou*

le Maistre de l'Echole : *& en d'autres, l'Ecolâtre, ou le Théologal : à la fonction duquel il y avoit une Prébende de l'Eglise attachée pour sa subsistance. Le vieux Berenger fut honoré aussi de cette qualité de Scholastique, avant que d'être tombé dans des erreurs. Mais ce n'étoit qu'à cause de sa Théologale de Saint Martin de Tours.*

Il y a icy autant de fautes que de lignes. Voicy les fautes de Langue *Le Maistre de l'Echole.* Il faut dire, *le Maistr' Ecole.* C'est ainsi qu'on parle dans les lieux de France où le Scholastique s'appelle en Latin *Magister Scholæ. Une Prébende de l'Eglise attachée.* Ce mot *attachée* est équivoque à celui *d'Eglise* & à celui de *Prébende. Tombé dans des erreurs.* Quelle façon de parler ? *Mais ce n'étoit.* Aprés avoir dit, *Bérenger fût honoré aussi de cette qualité de Scholastique*, il falloit dire, *Mais ce ne fût.*

Voicy les fautes qui regardent les choses. La Dignité de Scholastique & celle de Théologal sont deux Dignitez différentes. Le Scholastique, c'est le Chef de l'Ecole : appelé en quelques lieux où il y a Université, *le Chancelier de l'Université.* Le Théologal, c'est un Chanoine d'une Eglise Métropolitaine, ou Cathédrale, institué pour enseigner la

la Théologie à ses Confreres, & pour leur prescher la parole de Dieu. Ces Théologaux; ce que les simples Prestres habituez de Paris n'ignorent pas; furent instituez à l'égard des Eglises Métropolitaines par le Concile Général de Latran tenu sous Innocent III. qui commença en 1215. & à l'égard des Eglises Cathédrales, ils furent instituez par le Concile de Basle qui commença en 1431. & comme le Concile de Basle n'est point gardé en France pour la police, la Pragmatique Sanction, au paragraphe *Statuimus* du Titre des Collations, établit les Théologales dans les Eglises Cathédrales & Métropolitaines: & l'Ordonnance d'Orléans (qui est du mois de Janvier 1560.) dans les Eglises Cathédrales ou Collégiales. Bérenger, Archidiacre d'Angers, qui vivoit dans l'onziéme siécle, ne peut donc pas avoir été Théologal de Saint Martin de Tours. Ce qui a brouillé Mr. Baillet, c'est que Bérenger étoit Maistr'Ecole & Chancelier de l'Eglise de Saint Martin de Tours: car Papirius Masso s'est tout a fait trompé en disant qu'il n'avoit jamais été Maistr'-Ecole de cette Eglise. Dans un titre de Saint Martin de Tours de 1081. il signe, *Berengarius, Schola D. Martini*
Magist-

Magister. La Chronique de Tours: *Anno M.LX. clarebat Berengarius, Grammaticus, Andegavensis Archidiaconus, & Thesaurarius necnon Magister Scholarum, & Camerarius Sancti Martini.* On prétant, pour le marquer en passant, qu'il a aussi été Maistr'Ecole d'Angers. C'est l'opinion de Papirius Masso au livre 3. de ses Annales de France : de Louis Servin Avocat Général du Parlement de Paris, dans son Plaidoié pour Hamilton : de Claude Ménard Lieutenant de la Prévosté d'Angers, dans son Traité Manuscrit de l'Université d'Angers, & dans l'Eloge de Bérenger : de Maam, dans son Histoire des Archevesques de Tours, au chapitre d'Hildebert : de César Egasse du Boullay, dans son Histoire de l'Université de Paris ; & de Raoul Mousnier, dans son Histoire de Saint Martin de Tours. Mais Mr. de Roye, Professeur en Droit de l'Université d'Angers, dans son livre de la Vie, de l'Hérésie, & de la Pénitence de Bérenger & Mr. de Launoy dans son livre *de Scholis*, prétandent au contraire qu'il n'a jamais été Maistr'Ecole d'Angers, & qu'il ne l'a été que de Tours : fondez sur l'endroit de la Chronique de Tours que je viens de rapporter. C'est une question

que

que j'ay traitée problématiquement dans mes Rémarques sur la Vie de Mathieu Ménage, premier Théologal de l'Eglise d'Angers, qui fut député au Concile de Baſle par l'Eveſque & par le Chapitre d'Angers, & par les Peres du Concile de Baſle vers le Pape Eugene IV. Mais je croy préſentement que Bérenger n'a point été Maiſtr'Ecole d'Angers. Ce que Claude Ménard a écrit que dans les Titres de l'Abaïe de ſaint Nicolas d'Angers il avoit pris la qualité de Maiſtr'Ecole d'Angers, ne ſe trouvant pas véritable. Et dans le Titre du Don de la Conteſſe Grêcia, qui eſt dans la même Abaïe, Bérenger n'y prenant d'autre qualité que celle de *Grammaticus*; & un Rainaldus y prénant celle de *Chancelier*; c'eſt-à-dire de *Maiſtr'Ecole*.

Ce Don eſt imprimé dans le Recueil des Titres de cette Abaïe par le Péletier.

A l'égard de la Dignité de Primicier que Mr. Baillet confond avec celle de Scholaſtique, c'étoit auſſi une Dignité différente de celle de Scholaſtique Mr. du Cange dans ſon Gloſſaire rapporte pluſieurs ſignifications du mot *Primicerius*: parmy leſquelles il y en a une tirée de *l'Ordo Romanus*, qui ſemble favoriſer l'opinion de ceux qui croyent que le Primicerius avoit le ſoin d'enſeigner

les

les Ecclésiastiques de son Eglise. Mais il est tres-vray-semblable que ces enseignemens ne se doivent entendre que des offices divins. Je veux dire que la fonction de ce Primicerius étoit de montrer aux inférieurs le chant & les cérémonies, afin que la décence & l'uniformité fussent gardées dans l'Eglise. Ce Primicerius n'étoit donc à proprement parler que ce qu'est aujourd'huy le Chantre ce qui a été remarqué par Mr. du Cange.

Le Primicerius de l'Eglise de Mets (on l'appelle *Princier*) & qui l'est aussi de l'Eglise de Toul & de celle de Verdun ; ce qui est remarquable ; n'a pas cette fonction. C'est la prémiere Dignité du Diocése aprés l'Evesque. Et il préside même aux Assemblées du Clergé à l'exclusion de l'Evêqué : ce qui convient bien à son nom : car *Primicerius*, c'est le premier ; c'est le Chef : *primus in cera* c'est-à-dire *in Catalogo*: On trouve dans le Code Justinien, *Primicerius Domesticorum & Protectorum Principis* ; *Primicerius Fabricensium* ; *Primicerius Mensorum* ; *Primiserius sacri Cubiculi* ; *Primicerius Officiorum & Scriniorum Palatinorum*. Et dans Luitprandus, *Petrus Primicerius Apostolorum*. On a dit de même *secundicerius*, pour dire le second. *secundicerius*

dicenius Notariorum, dans le Code Théodosien, en la loi 2. *de Petitionibus*. Voyez le Glossaire de Mr. du Cange. On a dit aussi *Capicerius* : d'où nous avons fait le mot de *Chévecier*. Et quoyque le Princier & le Chévecier soient deux Dignitez Ecclèsiastiques différentes, ces deux mots, quant à l'étymologie, sont de même signification. C'est pourquoy l'Auteur de l'Ancienne Version Françoise des Décrétales a traduit le Tître *de Officio Primicerii* par ces mots *De l'Office de Chévecier*. Le Princier, c'est le prémier de l'Eglise. Le Chévecier, c'est celui qui a soin du chevet de l'Eglise : c'est-à-dire, du fonds de l'Eglise depuis l'endroit où la cloture commence à tourner en rond. Dans le Nécrologe de l'Eglise de Paris de 1316. au 18. Juillet ; ce qui m'a été indiqué par Mr. l'Abbé Chastelain, Chanoine de l'Eglise de Paris ; le *Capicerius* est appelé *Capitiarius*.

Aprés ce grand nombre de fautes qu'a faites en six lignes Mr. Baillet dans l'Histoire Ecclésiastique, je croy que mes Lecteurs sont bien persuadez qu'il est peu informé de l'Histoire Ecclésiastique.

J'oubliois à remarquer, (car j'écris ces Remarques avec beaucoup de précipita-

cipitation) que Mr. Baillet ne peut s'excuser de la faute qu'il a faite, d'appeler Béranger *Théologal de saint Mautin de Tours*, en disant qu'il l'a ainsi appelé, parcequ'il enseignoit la Théologie dans l'Eglise de S. Martin de Tours. Ce qu'il a dit, qu'à la fonction du Théologal il y avoit une Prébende attachée, ne permet pas de douter qu'il n'ait entendu parler de nos Théologaux: pour la subsistance desquels l'Ordonnance l'Orléans a ordonné qu'on prendroit une Prébande.

Voicy les termes de cette Ordonnance: *Enchacune Eglise Cathédrale, ou Collégiale, sera réservé une Prébande affectée à un Docteur en Théologie*. L'article 34. des Etats de Blois dit la même chose. Et la Pragmatique sanction: dont voicy les termes: *Taliter videlicet, quòd quilibet Collator ipsarum Prabendarum teneatur & debeat conferre Canonicatum & Prabendam quamprimum facultas se obtulerit, & inveniri poterit*, &c.

Ignorance de Mr. Baillet dans la Jurisprudence. Mr. Baillet ne sait ce que c'est que le livre des Basiliques.

X L.

J'Ay fait voir dans la Remarque précedante que Mr. Baillet avoit peu de connoissance de l'Histoire Ecclésiastique. Il n'est pas plus sávant dans l'Histoire du Droit. Cette Remarque le va démontrer. Il dit à la page 447. du 3. Tome, en parlant des traductions de Gentien Hervet, que Gentien Hervet a traduit *les huit livres des Basiliques ou Constitutions Impériales des Empereurs de Constantinople.* Mr. Baillet a fait icy autant de fautes qu'il a dit de mots. Il dit qu'il n'y a que huit-livres des Basiliques : & il y en a soixante, & cet ouvrage a été appelé ἑξηκοντάβιβλος, c'est-à-dire, *les soixante livres:* qui est un tître qui a aussi été donné à la Collection des livres d'Hippocrate : à la reserve des Aphorismes, du Serment, & des Pronostiques : comme nous l'apprenons de Suidas dans l'éloge d'Hippocrate. Et l'on a encore appelé du mê-

me nom la Collection des livres du Vieux & du Nouveau Testament. Du moins, c'est ainsi que l'appelent Alexius Aristinus, & Siméon le Logothéte dans l'Epitôme du dernier Canon des Apôtres, imprimée dans la Blibliothéque du Droit Canon Ancien de Mr. Justel & de Mr. Voël. Mais pour revenir aux Basiliques, elles sont appelées ἑξηκοντάβιβλος par Michaël Psellus dans son *Synopsis Legum* à l'Empereur Michel Ducas imprimé à Paris en 1632. chez Camusat par les soins de François Bosquet Jurisconsulte de Narbonne, dépuis Evêque de Monpellier.

Πρὸς τούτοις μέρος πέφυκεν αἱ Νεαραὶ συντάξεις.
Εἶτα συνοπτικώτερον τοῦ Λέοντος βιβλίον,
Τὸ πᾶν ἑξήκοντα βιβλίον, πάντως τοὺς νόμους ἔχει.

Harménopule, au commancement de son Manuel, témoigne qu'elles étoient appélées du même nom. Et c'est ainsi que les ont nommées ensuite les Jurisconsultes modernes. Cujas au chapitre 9. du VI. livre de ses Obsérvations, fait mention de cette appéllation en ces termes: *Βασιλικῶν libros vulgò ἑξηκοντάβιβλον nuncupârunt, quòd sint LX. divisi in τεύχη sex: non quatuor, ut plerique putant:* Joseph Marie



Marie Suarés, Evêque de Vaison, a dit la même chose dans sa docte Préface sur les Basiliques. Je ne m'étonne pas que Mr. Baillet n'ait point vû ces passages de Psellus, d'Harménopule, de Cujas, de Suarés; car il n'en est pas encore aux Jurisconsultes; & il apprend la poterie sur le pot : Mais je m'étonne extrémement qu'étant Bibliothécaire d'une aussi grande Bibliothéque qu'est celle de Mr. de Lamoignon, il n'ût pas seulement vû lorsqu'il fit cette faute, la prémiere feüille du livre des Basiliques; qui est un ouvrage considérable puisqu'il comprend sept volumes in folio. S'il l'ût vue, il y ût lû cette inscription, *Βασιλικῶν libri LX. in VII. tomos divisi.* Mais il n'avoit pas même lû en ce temps-là la premiére feüille de la version de Gentien Hervet; car celle fait aussi mention de ces soixante livres des Basiliques. *Libri VIII. Βασιλικῶν Διατάξεων. id est, Imperialium Constitutionum; in quibus continetur totum Jus Civile à Constantino Porphyrogenneta in LX. libros redactum.*

τὴν κεραμείαν ἐν πίθῳ μανθάνειν : proverbe Grec.

La segonde faute de Mr. Baillet, c'est qu'il dit que Gentien Hervet a traduit huit livres des Basiliques : & il n'en a traduit que six : qui sont, le 28. le 29. le 45. le 46. le 47. & le 48. ce qui a été remar

marqué par Mr. Fabrot dans sa Préface des Basiliques : en ces termes : *De libris XXVIII. XXIX. XLV. XLVI. XLVII. XLVIII. quos Gentianus Hervetus latinè verterat, hoc tantùm dicam, Hervetum doctissimum quidem fuisse, sed non Juris :* (c'est ce que Cujas disoit de Conan) *ut integros vertere maluerim, quàm versiõnem ejus emendare. Jam Cujacius in eruditissima Præfatione libri LX[t]. satis monuerat quid in ejusmodi versione desideraret.* L'evêque de Vaison en conte sept, mais il dit que de ces sept il n'y en a que quatre entiers.

Cette faute de Mr. Baillet est excusable : Gentien Hervet aiant dit lui-même dans l'inscription de sa Version que cette Version contenoit VIII. livres des Basiliques. Ce qui a trompé Hervet, c'est que le segond Tome des deux qu'il a traduits, contenoit tant de tîtres, qu'il a crû, comme il le dit lui-même, qu'il contenoit du moins quatre livres comme le premier.

Conanus, vir est doctissimus, sed non Juris. Corrumpit judicium : & tempus perdit, qui in ejus Commentariis illud ponit. C'est dans ses Commentaires sur le X. Livre des Questions de Papinien.

La troisiéme faute de Mr. Baillet dans le passage cy-dessus allégué, c'est que de la maniére qu'il s'est exprimé, il paroist qu'il a crû que le livre des Basiliques contenoit seulement les Constitutions des Empereurs de Constantinople.

Ce

Ce qui est tres faux. Voicy l'Histoire des Basiliques. Les Basiliques, τὰ Βασιλικὰ, sont les Loix des Empereurs : comme les Eparchiques, τὰ Ἐπαρχικὰ, sont les Edits des Préfets du Prétoire. Et les livres des Basiliques sont les loix des Romains traduites en Grec; c'est-à-dire, le Digeste, le Code Justinien, les Novelles de Justinien : à quoi on a ajoûté quelques Edits de Justinien, de Justin le Jeune, de Tibére de Thrace, de Zénon, & de Basile le Macédonien. Cette Traduction fût faite par les ordres de l'Empereur Léon le Philosophe, comme nous l'apprenons de Psellus dans son *Synopsis Legum*, d'Harménopule dans son Manuel, & de Balsamon dans ses vers. Et l'Empereur Léon se servit pour cét Ouvrage de Sabbatius Protospatarius, comme nous l'apprenons de Mathieu Blastarés. Et dans ce même temps Photius, Patriarche de Constantinople, fit la Collection des Canons, qu'il appela *Nomocanon*. Quelques uns ont cru; & entr'autres, François Balduin; que les Basiliques avoient été faites par l'ordre de l'Empereur Basile, Pere de Léon le Philosophe. Mais en cela ils se sont trompez. *Illorum inepta est opinio, qui Basilio Basilica tribuunt*, dit

Cujas. Et ce qui les a trompez, c'est que l'Empereur Basile, conjointement avec ses fils Constantin & Léon, avoit commencé à faire travailler à la Version Grecque des Loix Romaines : comme nous l'apprenons de Cédrénus dans l'Histoire de l'Empereur Basile. Et c'est par cette raison que l'Empereur Léon le Philosophe dans sa Novelle 71. attribue par honneur les Basiliques à son pere Basile. Car parlant dans cette Novelle de l'espace qu'il faut laisser entre le bâtiment que veut faire un particulier, & les terres labourables, ou les vignes, d'un aûtre particulier, il dit que la Loy qui ordonne cét espace a été faite par Son pere. C'est la pensée de Cujas au chapitre 31. du livre XVIII. de ses Observations, l'Empereur Basile voyant beaucoup de confusion, & quelques défauts, dans le corps du Droit des Romains, avoit donc résolu, comme dit Cédrénus, de le réfondre, & de le faire traduire en Grec. Mais prévenu par la mort, n'aïant pû qu'ébaucher cét ouvrage, son fils Léon l'acheva. Il est vrai néantmoins que Basile acheva le Πρόχειρον νόμων (c'est-à-dire, *le Manuel des Loix*) conjointement avec ses fils Constantin & Léon. Et comme cét ouvrage

étoit

étoit divisé en 60. livres, de même que les Basiliques, cela peut avoir contribué à faire croire que Basile étoit Auteur des Basiliques. Mr. l'Abbé Huet, nommé à l'Evêché de Soissons, & digne d'une plus grande Dignité, a écrit dans son Dialogue *de Claris Interpretibus*, que les Basiliques furent faites par l'ordre de Basile, de Léon, & de Constantin le Porphyrogennéte. A l'égard de Basile, il a cru par les raisons que nous avons rapportées, qu'il avoit contribué à cét ouvrage. Et à l'égard de Léon le Philosophe, fils de Basile, il a û en vüe les passages de Psellus, d'Harménopule & de Balsamon, dont nous avons parlé. Et à l'égard de Constantin le Porphyrogennéte, fils de Léon, il a cru qu'il avoit part à cét ouvrage acause de ce qui est dit dans la Préface des Vers de Balsamon, que Constantin le Porphyrogennéte est Auteur de l'Ἀνακάθαρσις. Mais Cujas a fort bien fait voir que cette Anacatharse de Constantin le Porphyrogennéte étoit seulement une répurgation; c'est-à-dire, une correction des Basiliques de Léon le Philosophe; & pour user des termes de Cujas, *Basilica repetitæ prælectionis*. Et si Balsamon par cette Anacatharse, dont il parle dans sa

Préface, avoit entendu parler des Basiliques, il se seroit contredit : car dans le corps de ses vers il dit nettement que Léon le Philosophe est l'Auteur des Basiliques. En un mot, il n'est plus révoqué en doute que le livre des Basiliques ne soit de Léon le Philosophe. *Æquiores autem rerum Judices heic monendi sunt, libros Basilicon in libros sexaginta à Leone Imperatore, (quo auctore censerentur Basilica, anteà non conueniebat) divisos, integros ad nos non pervenisse*, dit Mr. Fabrot dans sa Préface des Basiliques. Et ce qu'a écrit Hervet à la tête de sa version, que les Basiliques avoient été divisées en LX. livres par l'Empereur Constantin le Porphyrogennête, est dit sans preuve.

Il me reste à remarquer, que l'Auteur du Catalogue des Manuscrits de la Bibliothéque de saint Laurens de Florance, imprimé à Florance, & en Hollande, attribüe à saint Basile le livre des Basiliques, intitulé *Synopsis Basilicωv*, & publié par Léunclavius : qui est une beviie épouvantable. J'en avertis Mr. Baillet, afin que lorsqu'il parlera de cette *Synopsis*, il ne fasse pas la même beviie.

Quelques particularitez touchant Carneade & Zenon, ignorées par Mr. Baillet.

X L I.

MOnsieur BAILLET. *On dit que Zénon le Pere des Stoïciens avoit composé 705. Opuscules différentes ; qui, nonobstant leur multitude, étoient d'une si grande force, que Carnéade de l'Académie ayant entrepris d'y répondre, s'étoit cru obligé toutes les fois qu'il prenoit la plume pour le refuter, de prendre auparavant de l'Ellebore blanc pour se purger & fortifier la teste, & pour empescher que l'estomac ne lui envoyât des vapeurs au Cerveau. Mais on ne convient pas que tous ces ouvrages ne fussent que d'un seul & même Zénon. Et quelques uns doutent que ce fust au Chef des Stoïciens qu'en vouloit Carnéade.*

MENAGE. C'est de cét endroit de Christianus Libérius dans sa Bibliophilie, page 6. que Mr. Baillet a pris ce qu'il dit icy de ce grand nombre des livres de Zénon : car comme je l'ay déja remarqué plusieurs fois, Mr. Baillet ne puise pas dans les sources : *Zeno Stoico-*

rum Pater, *usque ad septingenta quinque* συγγράμματα, *sive opuscula*, *evulgavit*. Je ne say d'où Libérius peut avoir pris cette particularité : Diogéne Laërce dans l'enumération des livres de Zénon, le Pere des Stoïciens, n'en conte que douze. Il est vray néantmoins que ce Pere des Stoïciens en a écrit davantage : & je me souviens d'avoir remarqué dans mes Observations sur Laërce, que Laërce même fait mention de quelques livres de Zénon, dont il n'a point parlé dans l'enumération des livres de ce Zénon. Et dans sa Préface, il dit, que nôtre Zénon avoit fait beaucoup de livres ; que Xénophane en avoit plus fait que Zénon, & Démocrite plus que Xénophane ; & Aristote plus que Démocrite ; & Epicure plus qu'Aristote ; & Chrysippe plus qu'Epicure. Et Epicure, comme là remarqué Mr. Baillet, n'en avoit fait que trois cens. Ce qu'a dit Libérius de ce nombre des livres de Zénon, est donc absolument faux.

Mr. Baillet dit qu'on ne convient pas que tous ces ouvrages ne fussent que d'un seul & même Zénon. Qu'elle façon de parler pour un homme qui se pique de bien parler ? Ce *seul & même* n'est pas dit élégamment. Il faloit dire *d'un même*

Zénon.

Zénon. Mais il n'eſt pas icy queſtion de langage, il eſt queſtion de choſe. Qui a dit à Mr. Baillet qu'on ne convenoit pas que ces 705. livres de Zénon, fuſſent d'un même Zénon? C'eſt une queſtion qui n'a jamais été agitée par aucun ancien ni par aucun moderne : ces 705. Opuſcules de Zénon étant de l'invention de Libérius; dont le livre de la Bibliophilie a été imprimé à Utrêch pour la prémiere fois en 1681. il y a û quatre Zénons Philoſophes. Zénon Eléate, Diſciple de Parménide; Zénon de Citie, qui eſt le fondateur des Stoïciens; Zénon de Sidon, Philoſophe Epicurien; & Zénon de Tarſe, Diſciple de Chryſippe. Ce dernier Zénon avoit peu écrit, comme nous l'apprenons de Laërce. Et perſonne n'a dit que Zénon l'Eléate, & Zénon l'Epicurien uſſent beaucoup écrit. Et ainſi tous les livres de ces quatre Zénons ne peuvent aller juſqu'à cent.

Mr. Baillet ajoûte, que quelques uns doutent que ce fût au Chef des Stoïciens qu'en voulût Carnéade. Je ne penſois pas que Mr. Baillet en ſut tant. En effét, Jonſius explique ce Zénon contre lequel écrivoit Carnéade, du Zénon de Tarſe le Diſciple de Chryſippe

Eundem credo, dit il, en parlant de ce Zénon, *contra quem Carnéades scripturus, Elleboro se priùs purgabat : de quo Plinius Historia Naturalis XXV. 5. Valerius Maximus VIII. 7. Gellius XVII. 15. Fulgentius libro I.* il ajoûte : *quod tamen Chrysippo tribuit perperam Petronius in Satyrico. Tertullianus libro de Anima cap. 6. Hieronymus Commentario in Epistolam ad Galatas.* Je pensois que Mr. Baillet ût visé à cét endroit de Jonsius, lorsqu'il a écrit qu'on doutoit que ce fût au Chef des Stoïciens qu'en vouloit Carnéade : Mais je viens présentement de lire dans ses Corrections qu'il a û une autre vüe. Voicy ses termes : *S. Augustin dit que c'étoit lorsque Carnéade vouloit disputer contre Chrysippe qu'il se purgeoit le cerveau avec de l'Ellébore blanc. Mais quoique l'autorité de S. Augustin pour ces sortes de faits, n'ait rien au dessus de celles des Auteurs profanes, cela nous fait toujours penser que la plûpart de ces rélations sont suspectes. C'est aussi ce que j'ay voulu marquer, lorsque j'ay ajouté, aprés Oysélius, & quelques autres, que ce fut au Chef des Stoïciens qu'en vouloit Carnéade.* Voicy, sélon moy, comme la chose doit être decidée. Carnéade étoit Académicien, & les Académiciens en vouloient fort aux Stoïciens, & les Stoïcines aux

aux Académiciens. Et Carnéade en vouloit persònnellement à Chrysippe, célebre Stoïcien. Cicéron : *Carneades libenter in Stoïcos invehebatur.* Diogéne Laërce : Καρνεάδης τὰ τῶν Στωϊκῶν βιβλία ἀναγνοὺς, ἐπιμελέστατα τὰ Χρυσίππου, ἐπιεικῶς αὐτοῖς ἀντέλεγε, καὶ διημέρει τοσοῦτον, ὥστε ἐκεῖνο ἐπιλέγειν, Εἰ μὴ γὰρ Χρύσιππος, οὐκ ἂν ἦν ἐγώ. Il faut expliquer ce Grec à Mr. Baillet : car il ne l'entend pas. C'est-à-dire : *Carnéade aiant lû les livres des Stoïciens, & tres diligemment ceux de Chrysippe, il écrivit contre les livres de Chrysippe. Ce qui luy succéda si bien qu'il disoit, si Chrysippe n'avoit point été, je n'aurois point aussi été.* Il n'y a donc point d'inconveniant de dire que Carnéade se purgeoit le cerveau avec de l'Ellébore blanc, lorsqu'il écrivoit contre Chrysippe, comme l'ont dit, Pétrone, Tertullien, & S. Jerôme, aux lieux alléguez ; & S. Augustin au chapitre 19. du livre I contre Cresconius. Et Jonsius n'a pas raison de dire qu'en cela ils se sont trompez : & particuliérement, Valére Maxime (qui est un Auteur ancien) aiant écrit la même chose. C'est Jonsius qui s'est trompé, en disant que Valére Maxime a nommé Zénon & non pas Chrysippe. Voicy les termes de Valére Maxime : *cum Chrysippo disputaturus, Elleboro se antè purgabat, ad*

exprimendum ingenium suum attentiùs & illius refellendum acriùs.

Mais comme Zénon de Citie est le fondateur des Stoïciens, il n'y auroit pas aussi d'inconvéniant d'expliquer de ce Zénon, le Zénon dont parlent Pline, Aulugelle, & Fulgence. Mais d'un autre côté Zénon de Tarse le Stoïcien étant Disciple de Chrysippe, Carnéade qui écrivoit contre Chrysippe, peut avoir écrit contre ce Disciple de Chrysippe.

Méprise de Mr. Baillet touchant l'Etymologie de son Nom de BAILLET.

XLII.

Préface sur les Poëtes

MOnsieur BAILLET. *Le Nom qui m'est échu ne méritoit pas d'être connu d'eux; & ils ont fait voir effectivement qu'ils ne le connoissent pas, lorsqu'ils ont prétendu le tirer de l'obscurité dans laquelle j'avois tâché de le retenir. Mais puisqu'il s'agit de divertir encore une fois le Public, il faut les tirer eux-mêmes de la plaisante erreur, où ils se sont préciptez par la passion déréglée qu'ils ont eüe de me rendre un service qu'on n'éxigeoit pas d'eux. Il auroit donc été bon pour leur dessein qu'ils ussent sû que ce nom c[illegible] mettre en question,*

tion, ne marque autre chose qu'une couleur qui ne peut être inconnue qu'à des aveugles. L'Origine n'en est pas trop obscure: & sans aller chercher parmi les premiers Egyptiens du temps de Pharaon, comme ont fait quelques savans, il suffit de la mettre chez les Grecs, & de dire avec Mr. Ménage dans ses Origines Italiennes & Françoises, que du Grec βαῖος *vient le Latin* badius: *& puis les diminutifs*, badiolus, badiolettus: *d'où vient le François* Baillet. *On pourroit ajoûter même, sans rien diminuer de la vérité de cette étymologie de Mr. Ménage, que ce mot est de ces noms heureux qui n'ont pas pour une seule origine, puisqu'on luy en a trouvé encore une autre, qui n'est peut-être pas moins ancienne dans la langue Grecque, & qu'Homere s'en est servi dans la signification des choses qui avoient la même couleur. Du Grec* βαῖος *dont il se sert, est venu le Latin* balius. *De là s'est formé le diminutif* baliolus, *qui a été employé par Plaute pour marquer un homme de la couleur dont il s'agit. Delà est venu aussi le second diminutif* balioletus, *& par syncope* balietus: *qui est le nom dont Mr. de Thou s'est servi dans son Histoire pour nommer un célebre Président du Parlement de Paris. Mais pour ne point multiplier nos idées sans nécessité, on peut soutenir avec Vossius, que badius & balius, & par con-*

séquent badioletus, balioletus, balictus, *&* baillet, *viennent tous d'une même source; & qu'ils doivent leur extraction au mot de* Gais, *comme cét Auteur le fait voir avec assez d'étendue dans son Etymologicon de la Langue latine. Je n'ay aucun bésoin de l'autorité de tous ces savans hommes, pour tourner en ridicules ces Poëtes qui ont prétendu faire des vers sur mon Nom sans le connoître. Et celle de Mr. Ménage seul est plusque suffisante pour confondre leur adresse, & faire voir l'inutilité de leurs efforts, quand ils auroient été renforcez de Mr. Ménage même. C'est à l'Inventeur de* Bajuletus, *c'est-à-dire du spectre aprés lequel ils ont couru, qu'ils ont obligation de la matiére de leurs vers. C'est aussi à luy, quel qu'il puisse être, qu'il faut opposer Mr. Ménage; quoiqu'il ne faille pas trop approfondir la différence qui paroîtroit d'abord entre ces deux personnages, il faut tacher de les distinguer; au moins mentalement; pour ne les pas confondre tellement ensemble, que si l'un s'avisoit de démentir l'autre, le démenti ne rétombât sur les deux ensemble, comme sur une même personne. Mr. Ménage peut convaincre d'ignorance & de puérilité l'Inventeur du* Bajuletus, *non seulement par l'étymologie véritable qu'il vient de nous donner du nom dont il s'agit, mais encore par celle qu'il a donnée ailleurs*

de

de la Marotte de nos faiseurs de Vers. J'appelle ainsi leur Bajuletus, *qui décend en droite ligne de* Bajulus : lequel selon *Mr. Ménage, & les autres savans, signifie* Baillif, *ou* Bailli, *dont la signification n'a pas le moindre rapport avec celle de mon Nom. Desorte que les faiseurs de Vers pour avoir peut-être eu trop bonne opinion de leur nouvel Etymologiste, m'ont laissé aller en paix, & m'ont abandonné pour se jetter sur un fantôme, & pour exercer toutes leurs facultez poëtiques dans les allusions que le mot de* Bajulus *leur a donné lieu de faire sur les fonctions des Crocheteurs; que leur imprudence leur a fait attribuer fort mal à propos à tous les Baillifs du Royaume, ou à quelqu'un qui porte le nom de* Bailly. *L'ambiguité ou la proximité des noms a trompé le Devin pour cette fois. Et celuy à qui Mr. de Balzac* Mr. Ménage. *donna une faculté divinatrice pour l'étymologie, n'étoit peut-être pas pour lors sur son trépié: peut-être aussi pourroit-il bien avoir receu l'inspiration de travers, & sans y être préparé. Je ne sçay aureste dans quelle vuë l'Auteur du Songe* Asinus in Parnasso *a prétendu nous faire connoître ce Devin d'Etymologies: ni par quel motif il a fait l'injure à Mr. Ménage de vouloir le faire passer dans le monde pour ce Devin, à qui il attribuë la faculté d'interpreter les Songes, en luy de-*

mandant l'explication du sien, qu'il n'a pû sans doute espérer de luy que par la force du mot, & l'Anagramme du Bajuletus. *Mais ce Poëte n'a peut-être pas fait réflexion en faisant son Songe, qu'il y a bien de l'indiscrétion à loüer Mr. Ménage d'une qualité qu'il avoit autrefois tant blamée dans la personne du fameux Pédant-Parasite Monmor, & qui avoit fait voir, aprés Artémidore, qu'il n'est rien de plus ridicule & de plus impertinent, que d'interpreter les Songes par les Anagrammes, & par l'explication des noms propres.*

MENAGE. Que de pédanteries! Mais que d'ignorances & de puérilitez! J'ay rendu en Latin le nom de Mr. Baillet par *Bajuletus*; qui est son véritable nom Latin: car comme de *Bajulus* on a fait *Baille*: ce qui paroît par ces mots *Baille de Venise*; *Baille & Garde*: & que de *Bajulivus* on a fait *Baillif*, ou *Bailly*; on a fait de même *Baillet* de *Bajuletus*. Mr. Baillet veut que je me sois contredit dans cette formation de nom: parceque dans mes Origines Italiennes & Françoises j'ay dit que le mot *Baillet* en la signification de couleur violette, venoit de *badius*, cela empesche-t'il que dans la signification de *petit Baille* il ne vienne de *Bajuletus*. J'ay dit dans mes Origines Fran-

çoises

çoises que le mot *d'ambler* dans la signification *d'aller l'amble*, venoit *d'ambulare*; & que dans la signification de *dérober* il venoit *d'involare*; est-ce que je me suis contredit dans ces deux étymologies? Mr. Baillet qui veut icy me ridiculiser sur mes etymologies, ne sait que c'est qu'étymologies. *Balietus* n'est point une syncope de *Balioletus*. *De Balioletus*, on feroit par syncope *Balletus*. & le *Balietus* de Mr. de Thou a été formé par Mr. de Thou sur le François *Baillet*. Et le nom propre *Baillet* ne peut venir de la contraction de *Badioletus* ou *Balioletus* en la signification de couleur violette: car en ce cas, il faudroit y mettre un article, & dire; *Le Baillet*. C'est ainsi qu'on dit *Mr. le Blanc*, *Mr. le Noir*, *Mr. le Gris*, *Mr. le Roux*, *Mr. le Brun*; & non pas, *Mr. Blanc*, *Mr. Noir*, *Mr. Gris*, *Mr. Roux*, *Mr. Brun*. Mais que veut dire nôtre Etymologiste en disant que *Bajuletus* est l'Anagramme de *Baillet*? Mr. Baillet qui juge de tous les livres, ne sait pas même ce que c'est qu'Anagramme. Voilà ce savant qui m'accuse d'ignorance & de puérilité pour avoir rendu le nom de *Baillet* par *Bajuletus*: qui dit que je suis un mauvais Devin: que je n'étois pas sur mon trépié, ou que j'ay pris

pris l'inſpiration de travers, quand j'ay rendu ce nom de la ſorte : qui dit que le Pere Commire m'offenſe en me demandant l'interprétation de ſon Songe : laquelle il n'a pû eſpérer de moy que par la force du mot & par l'Anagramme de *Bajuletus.* Comme s'il falloit être un grand Devin pour deviner *qu'Aſinus in Parnaſſo* dans le Poëme du Pere Commire, c'eſt Baillet Auteur des livres intitulez *Jugemens des Savans* &c. Mais quoique j'aye appelé Mr. Baïllet *Bajuletus*, je n'ay point prétendu l'appeler *Crocheteur.* Le ſubſtantif *Bajulus* a été fait du verbe *bajulare*, qui ſignifie *porter*, & a été dit de celuy qui porte quelque choſe. De cette ſignification générale il a paſſé à une particulière, & a ſignifié un Nouriſſier ; parceque les Nouriſſiers & les Nourices portent les enfans dans leurs bras. Et comme les Nouriſſiers ont ſoin des enfans, il a auſſi ſignifié *un Pédagogue* ; ce qui paroît par un paſſage du Scholiaſte de Sophocle que j'ay rapporté dans mes Origines de la Langue Françoiſe au mot *Baillif*, Sous la troiſiéme race de nos Rois, ce mot paſſa des Nouriſſiers aux-Juges & aux Tuteurs, comme je l'ay remarqué au même endroit.

Ce

Ce que dit Mr. Baillet que Lazare de Baïf a fait des Epigrammes, n'est pas véritable

XLIII.

MOnsieur BAILLET, au chapitre de Mellin de S. Gelais, page 228. de la 3. partie du Tome quatriéme : *Mais il avoit un talent particulier pour l'Epigramme : dont Lazare de Baïf avoit introduit l'usage & le nom dans le Royaume.*

MENAGE. Lazare de Baïf n'a jamais fait d'Epigrammes. Mais il est vray qu'il s'est servi le premier, en François, du nom *d'Epigramme*. Joachin du Bellay l'a remarqué dans son Illustration de la Langue Françoise, livre 2. ch. 12. en ces termes : *Lazare de Baïf n'a pas seulement traduit l'Electre de Sophocle, quasi vers pour vers ; chose laborieuse, comme entendent ceux qui ont essayé le semblable : mais davantage a donné à nôtre Langue le nom d'*Epigrammes *&* *d'*Elégies, *avec ce beau nom composé* aigredoux ; *afin qu'on n'attribüe l'honneur de ces choses à quelqu'autre.* Je remarqueray icy en passant, que Ronsard est aussi le premier qui s'est servi dans nôtre

notre Langue du mot d'*Ode*: comme il s'en est vanté luy-même. Voyez mes Observations sur Malherbe.

Vers attribuez à Jules Scaliger qui ne sont point de lui.

XLIIII.

JE suis las de reprendre Mr. Baillet. Pour me délasser, je vais illustrer un endroit de son livre.

page 265. de la 3. partie du 4. Tome. Monsieur BAILLET. *Le Pere Possevin a prétendu que les Hérétiques de Genêve avoient û la malice de supprimer les prémieres éditions des Epigrammes de Jules Scaliger & de ses Poësies Sacrées, & que dans celle qu'ils ont donnée, ils ont inséré des piéces supposées qui ne sont nullement de Jules Scaliger.*

MENAGE. Je remarqueray icy à ce propos, que ce Distique fait pour le Pont Nostre Dame de Paris, & gravé sur ce Pont,

JUCUNDUS *geminos fecit tibi, Sequana, pontes.*
Jure tuum potes hunc dicere Pontificem,

est attribué à Jules Scaliger par son fils Joseph:

Joseph : en ces termes ; qui sont du Premier Scaligerana, page 107. *Habuit Joannem Jucundum, Veronensem*, (il parle de son pere, Jules Scaliger) *qui illum prima Matheseos elementa domi docuit. De quo pater hac in Carminibus*,

Jucundus geminos fecit tibi, Sequana, pontes.
Jure tuum potes hunc dicere Pontificem.

Et cependant ce Distique ne se trouve point dans le Recueil des Poësies de Jules Scaliger, ni au chapitre de Jules Scaliger dans les Délices des Poëtes Italiens : & il se trouve dans les Poësies Latines de Sannazar, de l'édition de Paul Manuce de 1530. & dans toutes les autres suivantes. Il est à remarquer, que cette édition de 1530. est dédiée par Paul Manuce à Antoine Carloni, Prince d'Alifa : & qu'il est dit dans l'Epître Dédicatoire, que Paul Manuce avoit fait cette édition sur la copie qui luy avoit été donnée par cét Antoine Carloni, auquel l'Auteur l'avoit confiée en mourant. Ce qui ne permet pas de douter que ce Distique ne soit de Sannazar.

Jules Scaliger, dans ses Satires, a dit de Jucundus, *Pauca*

Pauca tibi narrare volo, quæ dicere quondam
Mî solitus Jucundus, homo integer, acer, amusis,
Fermentato judicio, ingenioque subacto:
Quem velles vidisse adeo atque audisse loquentem:
Euclides & Vitruvius Cui cedere possent,
Nam geminos posuit pinguis tibi, Sequana, pontes,
Implevitque alias immensis molibus urbes.

Ce vers *nam geminos posuit pinguis tibi, Sequana, pontes*, a pû faire croire, à Joseph Scaliger que le Distique dont nous avons parlé, étoit de son pere.

Fautes de Mr. Baillet touchant la profession de plusieurs Auteurs.

XLV.

MOnsieur BAILLET dit à la page 183. de la 4. partie du 4. Tome, que le pere & le frere du Poëte Maynard étoient Présidens au Parlement de Toulouse. Ils n'y étoient que Conseillers. Voyez l'Histoire de l'Académie, de Mr. Pellisson.

Il dit à la page 272. de la 5. partie du 4. Tome,

Tome, que Mr. Francius est Professeur à Utrecht. Il est Professeur à Amsterdam.

Il dit à la page 578. de la 2. partie du 2. Tome, que Mr. Fabrot étoit célebre Avocat d'Aix en Provence. Il étoit célebre Professeur en Droit dans l'Université d'Aix. Il n'a jamais été Avocat qu'*ad honores*.

Il dit à la page 230. de la 5. partie du 4. Tome, que Mr. Pierre Hallé a été Professeur du Roi en Eloquence dans l'Université de Paris. Cela est tres faux: quoyque son parent Antoine Hallé de Caen l'ait appelé *Interpres Regius* dans ses vers sur la mort du Pere Bourbon. Il a éte Régent de Rétorique dans le Collége d'Harcourt. Il est aujourd'huy Professeur en Droit dans l'Université de Paris. Il est aussi Poëte Royal: dans laquelle dignité il a succédé à Abraham Remi.

Il dit à la page 159. du 2. Tome, que l'illustre Scévole de Sainte-Marthe étoit Présidant & Lieutenant Général de Poitiers, & Trésorier de France. Il n'étoit que Trésorier de France.

Il dit à la page 431. Tome IV., partie 5., que Charles Perrault d l'Académie Françoise, Premier Commis de la Surintendance des Batimen-

des

de France, eſt Médecin. C'eſt ſon frere Claude qui eſt Médecin.

Il dit à la page 280. Tome 4. partie 3. que Joachin du Bellay étoit Seigneur de Gonnor: ce qu'il a pris de la Croix du Maine. Il eſt vray qu'on l'appeloit *Monſieur de Gonnor*, du nom de la Seigneurie de ſon pere: & il eſt ainſi appelé dans les Regîtres du Chapitre de Paris, à l'endroit où il eſt parlé de ſon inhumation dans l'Egliſe de Paris le 2. Janvier 1559. Mais il n'a jamais été Seigneur de Gonnor. Il étoit fils légitime de Jean du Bellay, Chevalier, Sgr. de Gonnor, fils d'Euſtache du Bellay, & de Catherine de Beaumont Dame du Pleſſis Maré. Et Jean Beſly qui a écrit qu'il étoit batard, a été mal informé de cette particularité: ce qui a été remarqué cy-deſſus au chapitre 35. Son pere avoit épouſé Renée Chabot, Dame de Liré: dont il ut deux enfans: René, & Joachin. René, qui étoit l'aiſné, fut Seigneur de Gonnor. Joachin, fut Seigneur de Liré. René, pour le marquer en paſſant, épouſa Catherine de Malétroit: dont il ut Claude, qui mourut jeune: ſans étre marié. & par ſa mort & celle de Joachin du Bellay, Madelaine du Bellay, ſœur de Joachin, & de René, mort avant Clau-

de

de, & femme du Seigneur de la Mauvoiſinière, hérita de tous les biens de ſa Branche.

Il dit au même lieu, que Joachin du Bellay étoit Chanoine & Archidiacre de Paris. Ce qu'il a pris encore de la Croix du Maine. Il n'étoit que Chanoine de Paris. En laquelle dignité il fût receu le 19. Juin de l'année 1555. par la mort de Jean Touſſepain, Chanoine, & Archidiacre de Paris. Et il ne le fût que juſqu'au 12. Juin 1556. J'ay cru autrefois ſur le témoignage de la Croix du Maine, & ſur celui de Jean le Clerc, qu'il avoit été Archidiacre de Paris. Mais j'ay vérifié ſur les Regîtres de l'Egliſe de Paris qu'il ne l'avoit point été : car il ne ſe trouve dans ces Regîtres d'Archidiacre du nom de *du Bellay*, que Loüis du Bellay, Chanoine de Paris, Tréſorier d'Angers, Conſeiller au Parlement, & Curé de S. Severin de Paris, & Euſtache du Bellay, depuis Eveſque de Paris lequel ſuccéda à Loüis dans l'Archidiaconé de Paris.

Il dit au même lieu, que Joachin du Bellay étoit oncle d'Euſtache du Bellay Eveſque de Paris. Cela n'eſt pas véritable. Il n'étoit que ſon couſin germain. Euſtache du Bellay, Eveſque de Paris, étoit

étoit fils de René du Bellay & de Marguerite de Laval. Lequel René étoit frere aisné de Jean, pere de Joachin: & ces deux freres étoient fils d'Eustache du Bellay & de Catherine de Beaumont.

A la page 143. du Tome IV. partie cinquiéme, aiant appelé Favoriti *Sécretaire des Brefs*, il s'en dédit dans ses Corrections: où il dit, qu'il étoit Sécretaire des Chriffres. Il est constant qu'il a été Srécetaire des Brefs sous Alexandre VII. C'est la qualité qu'il prend dans le tître de son Eglogue sur la mort d'Hoslchius. *Augustini Favoriti, Lucensis, S. D. N. Alexandro VII. ab Epistolis Latinis.*

Il dit à la page 455. du segond tome, partie 2. chapitre 518. que Mr. Guyet étoit Abbé de S. André. Il étoit Prieur de S. Andrade, dans le Diocése de Bordeaux. D'où il a été appelé *Franciscus Andrada* par le Pere Bourbon. Voyez la lettre du Pere Bourbon à Franciscus Andrada, imprimée dans les Additions des Ouvrages du Pere Bourbon, & l'Histoire de l'Académie, à l'article du Pere Bourbon. Jamais Mr. Guyet ne s'est appelé n'y n'a été appelé *Abbé*.

A la page 39. de la 2. partie du 2. Tome,

Tome, il dit que la Bible Polyglotte, imprimée par Vitré, est du Presidant le Jay: confondant par une faute grossiére Michel le Jay, premiérement Avocat au Parlement, & en suite Doyen de Vezelay, avec Nicolas le Jay, Premier Presidant du Parlement de Paris. Ce qui fait voir que Mr. Baillet ignore également & le grand monde & la Librairie.

En verité Mr. Baillet est un Ecrivain peu informé de la verité des choses. C'est un homme qui met toute sa gloire à faire beaucoup de livres en peu de temps. Et c'est ce qui a donné lieu à cette belle Fable du Pere Commire.

Ventosa Palmam, pergulæ è fastigio,
His increpabat vocibus Cucurb.ta:
Quàm lentà crescis! Si qua Zephyris est fides,
Maturus uvas decies Autumnus tulit,
Ex quo feraci quamvis agro consita,
Vix ipsa supra tollis arbutos caput:
Nec heri labores justo pensas fænore.
Ego, Vere medio nata, jam latè locum
Inumbro foliis, atque sola sum nemus.
Quin spes coloni vinco proventu uberi.
Mirare fœtus; quis decor! quæ granditas!

Vt sparsus ostro fulget argenti nitor!
I nunc, & illis dactylos præfer tuos.
Tum Palma; Cur inflaris, inquit, insolens
Meque ore tumido non merentem despuis?
Quia lentè cresco scilicet, neque auctibus
Adulta subitis surgo. Quod vertis probro,
Laudem meretur. Figo radices, diu
Decertaturas cum furore turbinum.
Et lustra post permulta, inhæsuras solo.
Te levior aura stirpitùs vulsam rapit:
Et, furca ni te fulciat, repas humi.
Foliorum inanem, stulta, silvam jactitas,
Quæ mox olenti computrescet in fimo,
Immundæ fructus dum tuos edent sues.
At me secundas dactylis mensas juvat
Condire Regum. Nec deest ramis honor.
Illis triumphos Cæsares ornant suos.
Fabella ineptis dicta sit Scriptoribus,
Qui magno chartæ & temporis dispendio,
Gravare libris obstinati sæculum,
Lentos labores arguunt inertiæ,
Sterilique genio diligentiam imputant.
At citò senescit, quæ citò venit gloria,
Scriptisque superest, multa qui scribit, suis.

Plusieurs méprises de Mr. Baillet touchant Phrynichus.

XLVII.

M*Onsieur* BAILLET. *Phrynichus composa une espéce de Dictionnaire en 37. livres, sous le nom d'Apparat Sophistique. C'étoit un Recueil de Noms & de Verbes Attiques, dont l'Abregé, ou plûtôt l'Extrait, fut imprimé en Grec à Paris en* 1532. *in* 8. *puis à Ausbourg en* 1601. *in* 4. *avec les Notes de Pierre Jean Nugnez, & de David Hœschelius.*

MENAGE. Mr. Baillet prend ici à son ordinaire marte pour renard. L'Apparat Sophistique de Phrynichus & son Traité des Dictions Attiques sont deux livres differens. L'Apparat Sophistique étoit un gros volume qui contenoit, selon Photius 37. livres, & selon Suidas 47. ou même 74. Le Traité des Dictions Attiques étoit un petit volume : car selon Suidas il ne contenoit que deux livres. Cét ouvrage, comme il paroît par l'Extrait que nous en avons, est dédié à un certain Cornélianus, que Nugnez croit être Atti-

dius Cornélianus Préfet de Syrie; duquel il est fait mention en cette qualité en la vie de Marc Auréle par Capitolin. Et l'Apparat Sophistique étoit dédié en général à l'Empereur Marc Auréle, & par livres à plusieurs personnes particuliéres. Cet Apparat étoit une Collection de mots & de phrases coupées. λέξεων συναγωγὴ καὶ λόγων κομματικῶν. Et dans le Traité des Dictions Attiques il est traité des Atticismes. Ce Traité fut imprimé la premiére fois à Rome en 1517. par Zacharias Caliergi de Candie: & en-suite à Venise in folio en 1524. par Asulanus, à la fin de son Dictionnaire Grec-Latin: & en-suite à Paris en 1532. in octavo par Michel Vascosan, avec le Thomas Magister, le Manüel de Moschopulus, une Collection d'Elian, & Urbicius des Mots Tactiques. Et en-suite, à Ausbourg in 4. en Grec & en Latin en 1610. avec des Notes de Nugnez & de Hœschelius. La Version est de Nugnez. Quelque temps aprés la publication de ce livre, un homme trés-savant fit de petites Remarques trés-savantes sur les Notes de Nugnez. Ces Remarques furent imprimées en feuille volante dans le temps qu'elles furent

furent faites : & elles ſe trouvent dans quelques exemplaires de cette édition de Phrynichus dont nous parlons. J'ai ouï dire à Mr. Mentel que Caſaubon en étoit l'Auteur.

Mr. BAILLET. *Le Bibliographe Anonyme dit que ce qui nous reſte de Phrynichus eſt un opuſcule ſavant, mais fort défectueux : que Nugnez y a fait quantité d'excellentes remarques : mais que Daniel Heinſius les a publiées lui-même depuis comme en étant lui-même l'auteur. Ce qui a donné occaſion à M. de Saumaiſe de le relever, & de le chicaner dans ſa Préface ſur Simplicius.*

MENAGE. Il y a ici autant de fautes que de mots. Il n'eſt point vray que Daniel Heinſius ait fait imprimer des Remarques ſur Phrynichus. Il n'eſt point vrai qu'Heinſius ait volé les Remarques de Nugnez ſur Phrynichus. Il n'eſt point vray que M. de Saumaiſe le luy ait reproché : & s'il étoit vrai qu'il eût fait imprimer ſous ſon nom l'ouvrage d'autrui, ce ne ſeroit pas le chicaner que de luy reprocher cette action. Il n'eſt au reſte parlé ni prés ni loin de Phrynichus dans la Préface de Simplicius de M. de Saumaiſe. M. Baillet ne puiſe point dans les ſour-

ces. Il puise dans les ruisseaux : & dans les ruisseaux éloignez des sources & remplis d'ordures. Le Bibliographe Anonyme ; qui est un des Auteurs Classiques de M. Baillet, quoi qu'il ne soit d'aucune autorité parmi les Savans ; a pris Phrynichus pour Simplicius, & Nunnesius pour Nansius : car c'est des Remarques de Nansius sur Epictete dont parle Mr. de Saumaise dans sa Préface sur Simplicius ; accusant Heinsius de les avoir prises. *Quæ in ipso Simplicio ex scriptis codicibus emendavit, talia sunt ut optimam, ac impendio laudabilem operam in editione Veneta corrigenda posuisse posset videri, si quid de suo in eam correctionem contulisset. Usus est Nansiano codice ab ipso Nansio cum scripto exemplari collato. Quæcunque ad oram sui libri notaverat Nansius, ea in textum recipienda curavit clarissimus Heinsius : ubique deletâ Nansii manu, & suâ repositâ. Correctiones & Conjecturas omnes Nansii suas fecit, bonas, multasque, quas textui donavit.*

Ineptie

Ineptie de M. Baillet touchant Laverna.

XLVIII.

J'Ay fait une Epigramme Latine & un Madrigal Italien pour Mademoiſelle de la Vergne; qui eſt aujourdhui Madame la Comteſſe de la Faïette; où je fais alluſion du Nom de *la Vergne* avec celui de *Laverna*, Déeſſe des Voleurs.

Voicy l'épigramme:

Omine felici nomen præſaga dedere
Fata tibi. Furtis pulcra Laverna præeſt.
Tu veneres omnes cunctis formoſa puellis:
Tu cunctis ſenſus ſurripis una viris.

Voicy le Madrigal:

Belliſſima LAVERNA,
Dolce ladra d'amore,
Che mi rubaſti il core,
Toſto che mi miraſti:
Deh, perche m'el rubaſti?
Ch' a te, dolce ben mio,
Seguendo il mio deſire,
Non l'avrei negat' io.
Deh, perchè preferire
Vuol la man tua divina
Al dono la rapina?

Mr. Baillet veut que j'aye offenſé Mademoiſelle de la Vergne en l'appellant Déeſſe des Voleurs. Voicy ſes termes; qui ſont de ſa Préface ſur les Poëtes à l'endroit où il parle de ceux qui ont fait des alluſions ſur ſon Nom Latin *Bajuletus: Je ne vois pas comment ils pourroient abuſer des exemples de Malherbe, qui a changé celui de Madame Renée en celui de Nerée; de du*

Bellay, qui a changé celui de Madame Viole en celui d'Olive; de Mr. Ménage qui a expliqué celui de Mademoiselle de la Vergne par celui de Laverna: du moins ne doivent ils pas soupçonner ce dernier d'avoir jamais voulu faire allusion à la Déesse des Voleurs, lors qu'il a voulu honorer la vertu, la science, & toutes les autres qualitez de l'esprit & du corps qu'il a rencontrées dans une personne des plus accomplies du Royaume.

Mr. Baillet, qui n'a aucun usage du grand monde, croit que c'est offenser une fille que de la comparer à la Déesse des Voleurs. Et c'est au contraire lui dire une douceur: car outre que cette Déesse étoit belle; *pulchra Laverna, da mihi fallere*, dit Horace; on dit des Belles, qu'elles volent la liberté des hommes, quand on veut dire qu'elles gagnent le cœur des hommes. *Quæ me surpuerat mihi*, dit le même Poëte. Mais j'ay ajoûté dans mon Epigramme, que comme cette Belle voloit les cœurs aux hommes, elle voloit la beauté aux femmes: ce qui n'y fait pas une petite beauté. Nous disons que les belles effacẽt celles qui sont moins belles qu'elles: mais les Latins, pour exprimer la même chose, disent qu'elles volent la beauté à ces autres moins belles. Catulle:

Lesbia formosa est: quæ cùm pulcerrima tota est,
Tum omnibus una omnes surripuit veneres.

Voi-

Voiture a dit de même de Mademoiselle de Bourbon, qui fut dépuis Madame de Longueville : *Selon que je la viens de dépeindre, vous jugerez bien que c'est une beauté bien differente de celle de la Reine Epicharis : mais si elle n'est pas si Egyptienne qu'elle, elle ne laisse pas d'être pour le moins aussi voleuse. Dés sa premiere enfance, elle vola la blancheur à la neige, & aux perles, l'éclat & la nettеté. Elle prit la beauté & la lumiere des astres. Et encore il ne se passe guéres de jours qu'elle ne dérobe quelque rayon au Soleil, & qu'elle ne s'en pare à la vüe de tout le monde. Derniérement, dans une assemblée qui se fit au Louvre, elle ôta la grace & le lustre à toutes les Dames, & aux diamans qui les couvroient. Elle n'épargna pas même les pierreries de la Couronne sur la tête de la Reine : & elle en fut enlever ce qui y étoit de plus brillant & de plus beau.*

Du reste, je suis assez de l'avis de M. Baillet, en ce qu'il n'aime pas ces allusions aux noms propres : & celle dont je viens de parler, est la seule qui se trouve dans tous mes ouvrages : car il ne faut pas mettre au nombre de ces allusions le nom de *Rhodano* pour Mademoiselle de Rohan ; aujourdhui

Madame la Princesse de Soubise ; ni celui de *Parmenis* pour celui de Mademoiselle Constantin, qui se trouvent dans mes Poësies Grecques : ce sont des interprétations de noms, & non pas des allusions aux noms. Mais je ne suis pas de l'avis de Mr. Baillet en ce qu'il dit que toutes ces allusions sont puériles, & qu'elles ont été géneralement blâmées par tous les Critiques de bon goût. Mr. Baillet a parlé en cela contre sa conscience. Ces allusions sont de tous les siecles : & de toutes sortes de personnes ; des Philosophes, des Poëtes, des Orateurs, des Peres de l'Eglise. Nous apprenons de Laërce, qu'Héraclides Ponticus fut appelé *Haraclides Pompicus* à cause de ses habits pompeux & magnifiques : que Chrysippe fut appelé *Crypsippe*, à cause que sa statuë qui étoit fort petite, comme il étoit fort petit, étoit cachée par une statuë équestre voisine de la sienne. On appeloit Labiénus, *Rabiénus*, & Claudius Tibérius Nero, *Caldius Biberius Mero.* Ciceron a fait un grand nombre d'allusions sur le nom de *Verrés*. Il est vrai qu'il débitoit sous le nom du peuple les plus froides de ces allusions. *Quæ*

Suétone.

erant

erant dicta in Verrem frigidiùs, cæteris assignabat dit Quintilien. Mais toûjours il les débitoit, ne les voulant pas perdre. Martial a dit d'une personne qui s'appeloit *Chioné*, & qui étoit brune & froide, qu'elle étoit digne & indigne de son nom.

Digna tuo cur sis, indignáque nomine, dicam;
Frigida es, & nigra es, non es & es Chione.

Ce nom a été formé du mot Grec χιὼν qui signifie de la Neige. Martial a encore fait d'autres semblables allusions, dont je parleray dans la suitte de cette Remarque. Nous apprenons de Lactance, qu'on appeloit Saint Cyprien *Coprianus*. Saint Jerôme appele Vigilantius, *Dormitantius*. Les anciens Chrêtiens voulant exprimer ces noms de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ, Ἰησοῦς Χριστὸς, θεοῦ υἱὸς σωτήρ, l'exprimoient par les lettres initiales de ces cinq mots, qui fesoient ιχθυς: & comme ἰχθὺς signifie un poisson, les Peres de l'Eglise se sont jouez sur ce mot, *Bonosus, ut scribitis, quasi filius ἰχθύος (id est, piscis) aquosa petit;* dit S. Jerôme dans son Epître à Chromatius. Tertullien, Optat, S. Augustin, S. Paulin, font

De Justitia liv. V.

de semblables allusions sur le même mot. Sannazar appele Politien *Pulicianus*.

Mr. Baillet dit qu'en blamant les Auteurs de semblables jeux, il n'entend pas y comprendre les Rieurs, qui par raillerie font de ces allusions. Et je lui demande si lors que Mr. de Valois a dit de lui,

Quis hoc potest videre, quis potest pati?
Ut ille Bajuletus, ille Bajulus, &c.

Ce n'étoit pas pour se moquer de lui que Mr. de Valois fesoit cette allusion.

Mr. Baillet dit ensuite, que les Critiques prétendent n'avoir découvert aucun vestige de ces allusions aux noms propres dans les Poëtes Grecs; ni même dans les Latins; jusqu'au cinquiéme siecle de l'Eglise. Et il ajoûte: *C'est ce que Barthius ne fait point difficulté d'assurer de tous les Latins jusqu'à Ausone & Claudien.* Et là-dessus, dans ses Preuves, il renvoye le Lecteur à Victorius, au chapitre 24. du livre 36. de ses diverses Leçons, & à Barthius, livre 57. de ses Adversaires chapitre 11. colonne 2699: mais où ces deux Auteurs disent tout le contraire de ce que Mr. Baillet leur fait dire. Car Victorius justifie Euripide contre l'accusation de Quintilien au sujet de l'étymologie du nom de *Polinice*. Et à l'égard de

Bar-

Barthius, il loüe Claudien & Ausone de n'avoir point donné dans ces allusions de noms propres dans leurs Panégyriques, quoyque le nom de l'Empereur Honorius en fournist une belle occasion à Claudien, & ceux de Valentinien, de Gratian, & de Théodose à Ausone. Voilà comme Mr. Baillet cite les Auteurs. Mr. Baillet devoit citer le Castelvetro: car c'est ce Critique qui a fait l'observation que Mr. Baillet attribue à Barthius. Mais le Castelvetro se trompe, comme je l'ay justifié dans mes Observations sur l'Amynte du Tasse au sujet du nom de *Silvie.* Voici l'endroit: que je produis ici pour faire voir à Mr. Baillet que sa remarque sur l'allusion des noms propres, qu'il vante comme un chédœuvre de Critique, est nulle de toute nullité.

O COME A TE CON FASSI TAL NOME. *Perciochè il nome di* Silvia *deriva dalla voce* selva. *Ovidio:*

> Silvius hinc, qui quòd silvis fuit ortus
> in altis,
> Silvius in Latia gente vocatus erat:

E le selve son piene d'orrore e di crudeltà: celando, come dice il nostro Satiro, angui, leoni, ed orsi, dentro il loro verde. E quindi è che, Selvaggio; *che da* selva *parimente*

deriva; *val* fiero *e* crudele. *Ora*, *ad imitazione del detto Satiro*, *allude anche Mirtillo nel Paſtor Fido al nome* d'Amarilli.

Cruda Amarilli, che, col nome ancora
D'*amar*, ahi laſſo! *amaramente* inſegni.

Siccome Alcippe, *nell' Alceo*, *a quello d'*Euvilla.

Ah più cruda de' venti,
Onde prendeſti il nome.

E il Guarini, *in un ſuo Madrigale*, *a quello di* Celia.

CELIA; ſe ben i' miro;
Voi ſiete ſi fugace e ritroſetta,
Che CELIA da celarvi
Credo che ſiate detta.
Che s'aveſte vaghezza di nomarvi
CELIA dal Cielo, imitereſte lui,
Che non è bel quando ſi cela altrui.

E Monſignor della Caſa, *a quello di* Colonna: *in queſto Sonetto*,

Vivo mio Scoglio, e ſelce alpeſtra, e dura:
Le cui chiare faville il cor m'anno arſo:
Freddo marmo d'amor, di pietà ſcarſo,
Vago

Vago quanto più puo formar natura,
Aspra Colonna, il cui bèl sasso indura
L'onde del pianto da questi occhi sparso.

Ed a questo proposito non sarà forse disconvenevole di riferir qui ciò ch' osserva Lodovico Castelvetro ne' suoi dottissimi e acutissimi Commenti sopra la Poetica d'Aristotile: che gli antichi Poeti, si Greci come Latini, non presero mai invenzione di lodar le lor Donne dall' origine e dalla significazione del nome: quantunque n'avesse lor potuto prestar molta: spezialmente il nome di Cintia *a Properzio; e quello di* Delia *a Tibullo: e ch' allo 'ncontro i Poëti Italiani cercano sempre d'accostarsi al nome delle lor Donne. il Petrarca particolarmente: il quale tira argomenti per mille vie da riempire le sue Rime col nome di* Laura. *La ragion che n'adduce il Castelvetro, è, che gli Antichi giudicarono lo scherzo intorno a' nomi, e l'invenzione tratta quindi, esser cose leggiere, e sapere più del plebeo che del nobile: a che si vede gl' Ingegni deboli e vili aver atteso: Siccome Marziale à fatto. Là onde Quintiliano disse;* nam & ıd apud Euripidem frigidum sanè, òd nomen *Polynicis*, ut argumentum orumfrater incessit. *Laqual cosa non par*

par tanto bassa nè tanto vana nella lingua Italiana, per leggiadria delle parole colla quale è stata trattata, o per altra proprietà non conosciuta, ch' abbia la lingua Italiana. Egli è ben vero che tai scherzi intorno a' nomi sono per lo più freddi: e sono stati da me eziandio, quanto da alcun altro, avviliti e vituparati nella Vita di Mamurra: benche scritta da me nella mia giovinezza. nel qual tempo piacciono assai simili scherzi di parole. E vero parimente, che di que' scherzi ve ne son di freddi appresso Marziale. Verbi grazia, sopra i nomi di Chione, *d'*Earino, *di* Mirtillo, *di* Palinuro. *E tanto meno son lodevoli appresso di lui, ch' alcuni de' nomi intorno a' quali va scherzando, furono da esso finti: siccome egli stesso lo testifica. Ma non è altrimenti vero, che gli antichi Poëti, così Greci come Latini, non fecero mai allusione al nome delle lor Donne. Serve per testimonianza del contrario quel vaghissimo epigramma di Macedonio sopra 'l nome di Parmeni,*

Livre VII. de Anthologie.

Παρμενὶς οὐκ ἔργῳ τὸ μὲν οὔνομα καλὸν ἀπίστως
Ὠϊσάμην. σὺ δέ μοι πικροτέρη θανάτου.
Καὶ φεύγεις φιλέοντα, καὶ οὐ φιλέοντα διώκεις,
Ὄφρα πάλιν κεῖνον καὶ φιλέοντα φύγῃς.

E questo di Meleagro, sopra Trifera;

Νὴ τὰν νηξαμέναν χαροποῖς ἐνὶ κύμασι Κύπριν, Ibid.
Ἔστι καὶ ἐκ μορφᾶς ἁ Τρυφερὰ τρυφερά.

Aggiugno a questi due Epigrammi questo di Platone sopra la morte d'Astere, suo diletto;

Ἀστὴρ μὲν πρὶν ἔλαμπες ἐνὶ ζωοῖσιν ἑῷος. Dans
Νῦν δὲ θανὼν, λάμπεις ἕσπερος ἐν φθιμένοις. Laërce.

e questo luogo di Teocrito, nell' Idillio 26. intitolato Βάκχαι, Ἐξ ὄρεος πένθημα, καὶ οὐ πενθῆα, φέροισαι. *Nè Ovidio, ch'era di bellissimo e d'elevatissimo ingegno, ebbe a schifo d'usar tai scherzi sopra i nomi.*

Mirabar quare tibi nomen *Acontius* esset.
Quod faciat longè vulnus, acumen habes.

dice appresso di lui Cidippe nella Pistola ad Aconzio. Scherzò parimente l'istesso Poëta in un suo Epigramma sopra il nome di Furia.

Cur ego non dicam, FURIA, te furiam? Quintiliano.

Quanto a Euripide accusato di freddo da Quintiliano intorno al nome di Polinice, *rispondegli il grand Ugone Grozio nella sua bellissima e dottissima Prefazione sopra le Fe-*

nisse

nisse del detto Poëta: dicendo, erat & hoc illorum temporum, quòd nominibus infantium quæ lustrico, sive nominali die, sacris adhibitis indebantur, vim quandam vaticinam esse crederent. Quod si consideremus, non tam frigidum nobis videbitur, quàm visum est Quintiliano, quòd nomen *Polynicis* bis in hac Tragædia ex origine sua explicetur: Æschyli exemplo, qui idem antè fecerat: quod nec Sophocles vitavit in nomine *Ajacis*. *Giustifica altresi Euripide; ma con altre ragioni; il Vittorio nelle sue Varie Lezioni, libro 36. cap. 24. dove è egli da vedere. Ma contuttociò, è vero ciò che dice lo Scaligero nelle sue Conghietture sopra Varrone a carte* 145. *che Euripide scherzò troppo sopra tai nomi. Sono queste le parole dello Scaligero soprà queste di Varrone*, apud Ennium, *Andromachæ* nomen qui indidit rectè indidit. Quapropter Parim Pastores nunc *Alexandrum* vocant. Imitari dum voluit Euripidem, & ponere etymon, est lapsus. Nam Euripides quòd Græca posuit, omnia sunt aperta. Ille ait, ideo nomen additum Andromachæ, quòd ἀνδρὶ μάχῃ. Hoc Ennii quis potest intelligere in versu significare, *Andromachæ nomen qui indidit, rectè indidit? Sono dico queste che seguono, le parole*

Νὴ τὴν νηξαμένην χαροποῖς ἐνὶ κύμασι Κύπριν, Ibid.
Ἐστι καὶ ἐκ μορφῆς ἁ Τρυφερὴ τρυφερή.

Aggiungo a questi due Epigrammi questo di Platone sopra la morte d'Astere, suo diletto;

Ἀστὴρ πρὶν μὲν ἔλαμπες ἐνὶ ζωοῖσιν ἑῷος. Dans
Νῦν δὲ θανὼν, λάμπεις ἕσπερος ἐν φθιμένοις. Laërce.

e questo luogo di Teocrito, nell' Idillio 26. intitolato Βάκχαι, Ἐξ ὄρεος πένθημα, καὶ οὐ πενθῆα, φέρουσαι. *Nè Ovidio, ch'era di bellissimo e d'elevatissimo ingegno, ebbe a schifo d'usar tai scherzi sopra i nomi.*

Mirabar quare tibi nomen *Acontius* esset.
Quod faciat longè vulnus, acumen habes.

dice appresso di lui Cidippe nella Pistola ad Aconzio. Scherzò parimente l'istesso Poëta in un suo Epigramma sopra il nome di Furia.

Cur ego non dicam, FURIA, te furiam? Quintiliano.

Quanto a Euripide accusato di freddo da Quintiliano intorno al nome di Polinice, *rispondegli il grand Ugone Grozio nella sua bellissima e dottissima Prefazione sopra le Fe-*
nisse

λαος similis compositio cum pleonaſmo: ut ἑλκεσίπεπλος, ἑλκεσίμηχος. *Ma tornando a Euripide: il ſuo ſcherzo circa il nome di* Policine *a me par più ſcuſabile ancora ch' infiniti altri des Petrarca ſopra il nome di* Laura. *Verbi grazia, quand' egli ragiona di Laura come ſi foſſe Dafne, l'amata d'Apollo. Il che imitò il noſtro Ronſardo; parlando anch'egli, alle volte, della ſua Caſſandra, come ſe foſſe la Trojana, figlivola di Priamo. Non è dunque da riprendere il noſtro Poëta: per aver qui ſcherzato ſopra il nome di Silvia.*

Mépriſe de Mr. Baillet touchant les Pandectes de Geſner.

XLIX.

Tome 2. partie 1. page 14. MOnſieur BAILLET. *On a de Geſner deux principaux ouvrages: ſavoir, ſa Bibliothéque, & ſes Pandectes. Ce dernier ouvràge eſt compris en XIX. livres de Partitions univerſelles, en deux gros volumes in Folio.*

MENAGE. Il n'eſt point vrai que ces XIX. livres ſoient en deux gros volumes. Ce qui fait le ſegond volume de ces Pandectes, n'eſt qu'un petit volumet: & environ la quatriéme partie de ce premier

mier contenant ces 19. livres. Et ce second volume contient le 21. livre seulement: le 20. qui comprenoit la Médecine, n'aiant pas été imprimé.

De l'Abregé de la Bibliothéque de Gesner par Jean Jâque Fris.

L.

MOnsieur BAILLET dit en parlant de cét Abregé: *Si cét ouvrage a été imprimé, il n'a point fait grand bruit jusqu'ici:* il est constant qu'il n'a point été imprimé. Et Mr. Baillet, qui est un grand Bibliothécaire, devoit être informé de cette particularité.

Ignorance de Mr. Baillet dans son métier de Bibliothécaire touchant le Livre du Mazzoné sur la Comédie de Dante.

L I.

MOnsieur BAILLET. *Un des plus échauffez contre la Comédio de Dante, semble avoir été ce Castravilla, contre qui Jacques Mazzoni se crût obligé de prendre la défense de Dante, au rapport de Vittorio* Page 6. Tome 4. partie 3.

torio Rossi: qui dit que Mazzoni mit sur ce sujet deux Volumes entiers au jour, qui ne sont pas moins un témoignage de son érudition, qu'une Apologie de l'Ouvrage de Dante.

MENAGE. Il est vrai que le Rossi dans l'Eloge du Mazzoni, dit que le Mazzoni mit au jour ces deux Volumes. *Dantis Poëtæ patrocinium adversus Castravillam, à quo oppugnabatur, duobus editis voluminibus, doctè, eruditèque suscepit.* Et il est vrai aussi que le Mazzoni avoit composé deux Volumes pour la défense de Dante. Mais il est constant qu'il n'a fait imprimer que le premier. Ce qui paroît clairement, & par le tître, & par la Préface de ce premier Volume. Le segond est manuscrit dans la Bibliothéque du feu Cardinal Barberin.

J'apprens d'une lettre de Mr. Magliabéchi à Dom Jean Mabillon, écrite de Florance le 22. Avril 1687. qu'on vient d'imprimer en Italie ce segond Volume, & qu'on y imprime le premier. Voici les termes de cette lettre qui regardent cette particularité: *In Cesena, se non erro, già che non hò ancora avuto il libro, è stata stampata la segonda parte della difesa di Dante del Mazzoni, che non era mai escita in luce, e veniva da'*

dotti

dotti desideratissima. Io l'avevo però già letta manoscritta, perche si trovava in Libreria del Signor Cardinal Francesco Barberino, dal quale a' miei preghi la chiese in presto il Serenissimo e Reverendissimo Signor Principe Cardinal Leopoldo, e la tenne quà qualche tempo. Adesso ristampano la prima parte della detta Difesa di Dante del Mazzoni, che era già stata stampata, ma non si trovava più: onde era libro non solo dotto & erudito, ma anche raro assai. Io hò scritto à chi me ne hà dato avviso, che sarebbe benissimo fatto che procurassero di trovare le Lezzioni manoscritte che l'istesso Mazzoni fece sapra Dante, si dove il detto Dante descrive l'immaginativa potenza della nostra anima: come anche sopra il seguente suo verso, La gloria di colui che'l tutto muove. *Mentre che gli riescisse il trovarle, certo che sarebbe à tutti gl' eruditi gratissimo il vedere le dette Lezzioni stampate. L'istesso dico dell' altre Lezzioni, che il medesimo Mazzoni fece sopra i Brindis, esplicando quell' Ottava dell' Ariosto, che principia,*

Non era Rodomonte usato al vino,
Perche la Legge sua lo vieta, e dannà.

La notizzia suddetta che si sia stampata la segonda parte della Difesa di Dante del Maz-

Mazzoni, certo che sarà sommamente grato all' eruditissimo Signor Abate Menagio, che riverisco.

Le livre de l'Elocution attribué par Mr. Baillet à Démétrius Phaléreus, n'est pas de Démétrius Phaléreus.

LII.

MOnsieur BAILLET dans un nombre infini d'endroits de son livre, attribuë à Démétrius Phaléreus, le livre de l'Elocution; autrement Περὶ ἑρμηνείας. Ce livre n'est pas de Démétrius Phalereus. Il est de Denis d'Halicarnasse. Ce qui a été démontré par M. de Valois l'aîné. J'ay rapporté les raisons dans mes Observations sur Laërce au Chapitre de Démétrius Phaléreus.

Adition au Chapitre de Pierre de Lamoignon. Ignorance de Mr. Baillet dans son Métier de Bibliothecaire.

Page 362. Tome 4. Partie 3.

LIII.

JE donne avis à Mr. Baillet d'ajoûter Germain Audelert aux Auteurs dont il parle, qui ont fait mention honorable de Pierre de Lamoignon oncle de

Mr.

Mr. le Premier President de Lamoignon. Voici comme Audebert a parlé de ce Pierre de Lamoignon :

Adfuit, heu! fato nobis ereptus iniquo
Nuper; at antè diem; LAMONIUS. *Ille sedebat*
Purpurea primùm splendens in veste Senator,
Deinde Libellorum dignatus honore magistri,
Ordinis ante alios tanti dignissimus omnes;
Nil tamen in toto gessit præclarius ævo
Divinum, quàm quod juvenem produxerit orbi:
Cujus scripta premunt veteresque, novosque Poëtas,
Et teneros superant juvenilis pectoris annos.
Huic adeo assurgit Phœbi chorus omnis, & unà
Assistunt Charites, & plurima turba leporum.
Dum procul ex alto tacitus despectat olympo
Hæc pater, à nato superari se quoque gaudet.

C'est dans sa Parthénope. De son côté, Pierre de Lamoignon a aussi celébré Germain Audebert par une épigramme de douze vers, imprimée dans

le *Deliciæ Poëtarum Gallorum* : car c'est de Germain Audebert dont a voulu parler Pierre de Lamoignon dans cette épigramme. Il me reste à remarquer que ces douze vers sont les seuls de Pierre de Lamoignon qui sont imprimez dans ses Délices des Poëtes François : & ainsi Mr. Baillet s'est tout-à-fait mépris, en disant au chapitre de Pierre de Lamoignon, *Les Poësies de ce jeune Auteur ont été imprimées à Paris in 4. & en-suite en Allemagne l'an 1619. au second Tome du Recueil des Délices des Poësies Latines de la France, par le prétendu Ranutius Gherus.*

Il me reste à remarquer, que ce Maître des Requêtes de Lamoignon dont il est parlé dans les Vers d'Audebert, c'est ce *Carolus Lamonius* dont il est parlé dans la Vie du Président de Thou, en ces termes: *Carolus Lamonius, vir bonus, & aliqua proximitate cum patre conjunctus, Libellorum Supplicum in Regia Magister, rei salinariæ inspiciendæ, quæ perperam, per Delfinatum, Provinciam, & Septimaniam administrari dicebatur, cum delegatis missus fuerat: hic, rogatus à patre ut filium in Urbem rediens, secum reduceret, eum, petitâ à Jacobo Cujacio veniâ, secum Gratianopolim primùm duxit; ubi Franciscum Bellomontium Adretium, vulgò* Baronem

ronem *dictum vidit, cùm Adretium salutandum in Episcopi ædibus venisset, & Salucias cum copiis Regiis, quæ Subalpinæ regioni præsidiis destinata erant, proficisceretur. Hominem tanti nominis dum cum Lamonio in horto deambularet, attentis oculis conspicatus: qua pingendi facultate adhuc erat, eum, ubi abiit, & memoria sic effinxit, ut ab omnibus dignosceretur.* Et ce qui suit. C'est à la page 6. de l'édition de Geneve: Ce Charle de Lamoignon avoit été long-temps celébre Avocat du Parlement de Paris. Et il en est parlé en cette qualité dans le Dialogue des Avocats d'Antoine Loisel.

Ce que dit Mr. Baillet que l'Amynte du Tasse est le premier Ouvrage où l'on ait introduit des Bergers sur le Théatre, n'est pas veritable. Plusieurs particularitez curieuses touchant les Eglogues & les Pastorales.

L I V.

MOnsieur BAILLET *l'Amynte du Tasse a été le premier Ouvrage, où l'on ait introduit des Bergers sur le Theatre.* Tome 4. partie 4. pag. 18.

MENAGE. Cela n'est pas veritable. C'a été un certain Agostino Beccari de

Ferrare qui a été l'inventeur de la Pastorale. Son *Sacrificio*, *Favola Pastorale*, est de 1553. & l'Amynte du Tasse n'est que dé 1573. J'ay fait là-dessus une grande Observation dans mes Remarques sur l'Amynte du Tasse. Et comme je l'ay fort augmentée & mise dans un plus grand jour dépuis l'édition de mon Amynte, je la produiray en cét endroit: étant persuadé qu'elle ne déplaira pas à mes Lecteurs.

La Favola Pastorale, o come la chiama il Tasso, la Favola Boscareccia, *è un Poëma Drammatico, nel quale le persone introdotte sono Pastori o Bifolchi, Ninfe o Pastorelle. Non è stato conosciuto da gli Antichi: anzi è cosa moderna. Giovan Battista Manso, Marchese di Villa, nella Vita del nostro Poëta, lo fa inventore di questo genere di Poëma. E pare che l'istesso Tasso se ne faccia anche l'inventore: dicendo in un suo Sonetto, nella parte terza delle sue Rime,*

Ardite si, ma pur felici, carte
Vergai de' vaghi pastorali amori,
E fui coltor de' Greci antichi allori
Nelle rive del Pò, con novella arte.

L'Autor de' duo Verati vuole che ne sia il primo componitore un certo Agostin de' Beccari. Le parole del Marchese di Villa e quelle

quelle dell' Autor de' Verati, *come quelle che scoprono l'origine della Pastorale*, *e contengono di più molte circonstanze curiose intorno al nostro Aminta*, *sono qui da riferire. Quelle del Marchese*, *son queste* : Quivi (*in Ferrara*) nel verno seguente (1573.) compose, e fè rappresentare il suo Aminta ; ch' egli cognominò *Favola Boscareccia* ; con general lode e maraviglia di ciascheduno ch' allora l'udì, o che l'a poscia letto : così per l'excellenza del componimento, giudicato per ogni sua parte perfettissimo in se medesimo, come per l'invenzione del Poëma eziandio. Percioche, quantunque sia secondo l'universali e antiche regole della Poëtica composto, nondimeno, quanto alla scena & alle persone in essa rappresentate, & à loro costumi, non se n'era fin à quel tempo nella nostra lingua, nè meno nella Latina, o nella Greca, veduto un' altro tale. Onde se ne può senza fallo chiamar l'inventore. Conciosiacosache coloro fra gli Antichi che introdussero nelle Scene Boscarecce le Buccoliche rappresentazioni, e

Ces paroles servent de réponse à ce que dit Monsieur Huet, que les Italiens se sont trompez, attribuant l'invention de la Pastorale au Beccari, ou au Tasse, il prétend que la Pastorale a été formée des Chansons Pastorales des anciens Hebreux.

C'est dans sa Dissertation des Romans. Le Pere Rapin prétend qu'elle a été formée sur le Cyclope d'Euripide. C'est dans ses Considerations sur la Poëtique.

le persone de' Pastori e delle Ninfe, come furono tra' Greci Teocrito, e tra' Latini Vergilio, e tra' nostrali il Sannazaro, & alcuni altri Scrittori d'Egloghe; non componessero Favole perfette, nè d'una intiera azzione, nè del richiesto spazio di tempo, o di convenevole ligamento e scioglimento; e molto meno con le parti necessarie della quantità e della qualità; senza le quali niun poema si può chiamar regolato: ma gl' introdussero a semplicemente favellare quel che loro veniva à grado, senza sottoporsi ad altra regola ch' all' osservanza del costume: onde i loro componimenti si potrebbono più tosto una raunanza di molte Scene, che una Favola Scenica chiamare) avendo essi l'altre regole lasciate alla Comedia & alla Tragedia, che loro parvero maggiormente capaci delle Drammatiche osservazioni. Ma Torquato, facendosi scena de' Boschi, e ritenendo le persone pastorali, si sottopose non men al costume dell' Egloghe ch' alle regole della Comedia e della Tregedia parimente: facendo di tutte tre una maravigliosa, ma vaghissima e regolatissima composizione. Percioche dall' Egloga prese, come ora dicevamo, la Scena, le persone Pastorali, e'l

e'l costume: dalla Tragedia, le persone divine, l'eroiche, i Chori, il numero del verso, e la gravità della sentenza: dalla Comedia; le persone communali, il sale de' motti; e la felicità del fine, più proprio alla Comedia ch' all'altre due. La composizion poi di questo mescolamento, quanto all' unità e integrità della Favola, & al suo circuito, e quanto alla protasi, & alla catastrofe, & all' altre parti quali e quant' elleno devono essere, dispose egli secondo le regole, e alla Tragedia e alla Comedia ugualmente communi: delle quali fù così diligente osservatore che in tutto quel poema non a potuto l'Invidia stessa ritrovar mancamento alcuno: se non è per avventura ch' ad altri parvi assai brieve. Il che fece egli à volontà del Duca Alfonso: e forse ad imitazione degli antichi Compositori dell' Egloghe. La qual sua nobilissima invenzione è stata in modo dagli altri begl' Ingegni dell' età nostra approvata, che si come egli fù il primo che à scrivere di questa sorte di poemi si fosse messo, così molti poscia stati sono coloro che incontanente imitandolo, anno con somma lor lode la nostra Lingua da altri tali vaghissimi componimenti arrichita. *Os-*

serverò quì incidentemente, che Clementi Bartoli da Urbino, il quale faceva conserva di tutte le Pastorali Italiane, ne lasciava vedere nel suo gabinetto fin al numero di ottanta, come lo testifica il Zuculo nel Dialogo dell' Eminenza della Pastorale. Le parole dell' Autor de' Verati sono queste: Assi dunque à sapere, che la Poesia Pastorale, benche 'n quanto alle persone introdotte riconosca la sua primiera origine, e dall' Egloga, e dalla Satyra degli Antichi, nulla dimeno quanto alla forma & ordine può chiamarsi cosa moderna; essendo che non si trovi appresso l'Antichità di tal favola alcuno essempio Greco o Latino. Il primo de' Moderni che felicemente ardisse di facto, fù Agostin de' Beccari, onorato Cittadin di Ferrara: da cui solo de riconoscere il mondo la bella invenzione di tal Poema. Avendo dunque costui veduto; e certo con gran giudizio; che l'Egloga non è altro che un breve, e come suona la voce, scielto ragionamento di duo Pastori, in niuna altra cosa differente da quella Scena che i Latini chiaman *Diverbio*, se non nell' esser unita independente, col suo principio e fine, in se stessa. E veggendo ancor che Teocrito, famosissimo Greco e maestro del gran Vergilio,

lio, uſcendo dell' ordinario numero di coloro che parlano in così fatti componimenti, una ne fece (*Le Pompe d'Adone*) non ſol di molte perſone, ma di ſoggetto ancor più drammatico dell' uſato, e di lunghezza più dell' altre notabile, con cinque Interlocutori; de' quali alcuni parlano prima ſenza l'intervento degli altri, e gli altri poi ſopravengono e fanno la parte loro: e finalmente, con quella diſtintione, e di tempi, e di luoghi, e di fatti ch'è propria del Poema Drammatico. E più oltre ancora conſiderando quel che dice Ariſtotele, che la Tragica e la Comica Poeſia da molto debole naſcimento crebbono à quell' ampiezza che tra noi le veggiamo, e che la Tragedia fù da principio coſa molto imperfetta, e che patì diverſe alterazioni prima che ſi poſaſſe alla grandezza dov' ella è; che non aveva ſe non un ſolo Iſtrione, e che il verſo ſe fù mutato; e che di ſaltatoria divenne grave: il che fù detto ancora da Orazio nella ſua Poëtica Piſtola, e'n parte da Diogene Laerzio nella vita di Platone: il qual dice che da principio il Poëma Tragico ſi faceva col Choro ſolo, e che Teſpi fù il primo che gli diede un ſolo Iſtrione. Eſaminando, dico, tutte

queste cose il Beccari, avisò di potere tanto più convenevolmente far lo stesso anch' egli della Egloga, quant' ella a, senza dubbio, con la Pastorale assai maggiore conformità che non ebbero la Comedia e la Tragedia co' debilissimi lor prencipii; che niente altro, per testimonio del medesimo Aristotele, furono che rozzi, e, secondo che la ragione ci persuade, assai brevi improvisamenti. E così occupando, non senza sua molta lode questo bel luogo, da penna Greca o Latina non ancor tocco, e regolando molti Pastorali ragionamenti sotto una sola forma di Drammatica Favola, e distinguendola in Atti, col suo principio, mezzo, e fine sufficiente, e proporzionato col suo nodo, col suo rivolgimento, col suo decoro, e con l'altre parti sue necessarie, se non il choro che fù poi giunta del Tasso; ne fè nascere una Comedia; se non in quanto le persone introdotte sono Pastori: e per questo lo chiama *Favola Pastorale.* Tal che si come la Vita cittadina à il suo Dramma che si chiama *Comedia*, così per opera del Beccari, la Vita Pastorale anch' essa à il suo che si chiama pur *Pastorale*; ancorche in forma Comica sia composta. L'anvenzione è poi stata
con

con tanto applauso ricevuta dal mondo, e si felicemente autenticata in Parnaso, che i primi Trovatori del nostro secolo; e spezialmente il sopranominato Torquato Tasso; il qual non può negare d'essere stato nel suo bellissimo Aminta imitator del Beccari; si son recati a gran pregio, non solo l'ompiegarvi l'opere loro, ma il conseguire ancora; o sperarne almeno, sovrano onore, e lode di Poësia. Or questo titolo di *Favola Pastorale*, non vuol dire altro che azzione di quella sorte d'uomini che *Pastori* sono chiamati. E percioche ogni azzione Drammatica bisogna che sia Comica, o Tragica, o mista, il Sacrificio del Beccari non a dubbio che in forma di Comedia non sia tessuta: avendo le persone private, il riso, il nodo, lo scioglimento, e'l fine ch'è tutto Comico. Ma egli non la volle chiamar *Comedia*, prendendo nome generico in vece dello specifico, e disse anzi *Favola* che *Comedia*, per non usar impropriamente quel nome; il quale avenga che per la forma e per l'altre sue parti ottimamente le convenisse, nulla dimeno per esser fuori della Città, e non rappresentandosi cittadini, assai men propriamente dell'ordinario col titolo di *Come-*

dia ſi ſarebbe nomata: E poi corſo queſto aggiunto di *Paſtorale* a col tempo acquiſtato forza e ſignificato di ſoſtantivo. Tal che, quando ſi dice *una Paſtorale*, ſenz' altra Compagnia, s'intende Favola di Paſtori. E così per tutto è oggi queſto nome ricevuto & inteſo, quand egli è ſolo: *La Paſtorale del Beccari: La Paſtorale del Taſſo.* E così ancora di tutte l'altre, benche gli Autori loro ſi ſien ſerviti di quella voce per adiettivo, quando l'anno accompagnata con *Favola*, che ſignifica qualità, e non per ſoſtantivo ſignificante azzione diſtinta da quella Favola: *e quel che ſegue.* *Que' duo Verati, per dirlo di paſſo, ſono Diſcorſi*
no li- *in diffeſa del Paſtor Fido contra Giaſon di*
xcix *Nòres, nobile Cipriotto, ma originario di*
a ſua *Normandia, celebre Profeſſor di Filoſofia*
:ia
102. *nello ſtudio di Padova; il quale, differendo della Poëtica, aveva parlato delle Tragicomedie Paſtorali, come di noſtri nella Poëtica: e furono così intitolati dal Verato, celebre Comediante di quel tempo: ſopra la morte del quale fece il noſtro Poëta quel belliſſimo Sonetto che ſi legge nella prima parte delle ſue Rime, e comincia* Giace il Verato quì. *E que' Diſcorſi ſono del Guarini, come lo ſcriſſe il Preſidente Tuano nel libro 99. delle ſue ſtorie. L'Autor della*

An-

Annotazioni sopra il Pastor Fido, il quale è l'istesso Guarini, fa menzione anch' egli di questo Agostin de' Beccari: dicendo, che Torquato Tasso ad imitazion di lui a introdotto il Satiro nella Scena. Fù ristampata in Ferrara l'anno 1587. *questa Pastorale d'Agostin de' Beccari da Ferrara: revista dall' Autore, e in molti luoghi accresciuta. Nella Prefazione, lo Stampatore dice così:* Nè molto passerà ch' anche vi potrei dare la Dafne, opera Pastorale del medesimo Autore. Lequali vi dovrian senza fallo esser grate, così perche sono molto essemplari ed argute, come perche vengono da persona che diede principio à così fatti componimenti. Percioche avanti che il Signor Beccari facesse questo suo Sacrificio, che ben è da trenta quattro anni; non si leggevano se non poche Egloghe rozze: nelle quali sol due ò tre persone parlavano.

Ma tornando all' origine delle Favole Boschereccie, scrisse Donato, che furono le Virgiliane Egloghe nella Scena rappresentate. Bucolica triennio, Asinii Pollionis suasu perfecit: eoque successu edidit, ut in Scena quoque recitarentur. *Il Comte Baldesar Castiglione e il Signor Cesar Gonzaga fecero insieme una Egloga intitolata* Tirsi: *non solo di lunghezza più delle al-*

tre notabile: e con interlocutori: de' quali alcuni parlano prima senza l'intervento degli altri; e gli altri poi sopravengono, e fanno la parte loro; ma con un Choro di Pastori, e con una Moresca. Fece altresi Francesco Berni la Cattrina. Atto Scenico Rusticale.

Ora, come ad imitazione dell' Egloghe di Pastori fecero i Poëti moderni Favole Pastorali, così ad imitazione dell' Egloghe di Pescatori, fecero Favole Pescatorie, ovvero Nautiche. Il Signor Hugone Grotio, uomo in ogni scienzia dottissimo, e benche da tutti i Litterati sommamente, non pero bastevolmente lodato, vantasi nel suo Idillio Nautico d'aver il primo corso l'arringo di questa sorte d'Idillii. Non audita cano. *Non so il perche: nessuno potendo dubitare ch' inanzi à lui Giacobo Sannazaro n'avesse composti. E per i suoi Idillii Nautici vienne egli cellebrato dall' Ariosto nel Canto ultimo del Furioso.*

Giacobo Sannazar, ch' alle Camene
Lasciar fa i monti, & abitar l'arene.

E dal Marini nel primo Sonetto delle sue Rime Maritime.

La nobil Cetra, ond' Arion primiero
L'Onde affrenò sà l'animato legno.

Indi

Indi d'Austro placar solea lo sdegno
E'ntenerir gli scogli il gran Sincero.

Anzi da Lilio Giraldo nel Poëma de Incommodis Urbanæ direptionis, *è tenuto per lo primo autore di tali poëmi.*

Et Syncerus abest, cecinit qui primus in acta
Non priùs auditum Carmen: quo gurgite ab alto
Prosiluit Triton, simul & chorus Amphitrites.

Siccome anche da Giovan Battista Crispo nella Vita del Sannazaro: Fù il primo che scrisse Egloghe Pescatorie. *Delche vantassi l'istesso Sannazaro nella sua Egloga a Ferdinando, Duca di Calabria.*

Nunc litoream ne despice Musam,
Quam tibi post silvas, post horrida lustra Lycæi,
Si quid id est, salsas deduxi primus ad undas:
Ausus inexpertâ tentare pericula cymbâ.

Il che non è vero: essendo manifesto che Teocrito abbia composto un Idillio Pescatorio. Ma non avendone composto che uno; quell' istesso molto breve; si può dire che'l Sannazaro ch' à fatto molti, e lunghissimi, ne

ne sia stato il primo componitore. Il che pure deesi intendere non assolutamente: essendo verisimile che non pochi de' Poëti antichi, de' quali a noi non son pervenute le opere, abbian fatto Poëmi Pescatorii: o Nautici: Giulio Polluce IV. 7. 2. tra i generi de' Poëmi facendo menzione de' Nautici. Ed a questo proposito è da osservare che Bernardino Rota, Poëta Napoletano celebre per le Poësie Latine e Toscane, fù il primo autore d'Eglogbe Pescatorie nella Lingua Italiana, come afferma Scipione Ammirato in una sua lettera posta avanti l'Eglogbe Pescatorie del Rota, stampate in Napoli l'anno 1572. E l'istesso Rota nella sua prima Egloga invocando le Ninfe del Mare, dopo aver lodato il Sannazaro, dice così,

Deh raccogliete intorno al vostro lido
Il suon de' nuovi accenti.

Quanto alle Favole Pescatorie, il primo che ne fece, fù Antonio Ongaro: il quale nel suo Alceo, Favola Pescatoria è stato così diligente Imitator del nostro Aminta, che questo suo Alceo da alcuni, Aminto Bagnato *si domanda. Torquato Tasso anch' egli par aver voluto scrivere una Favola Pescatoria: dicendo al Signor Alessandro d'Este,*

O fanciul d'alto ingegno, in mezo all' onde

Nac-

Nacque la Dea che Paſo onora è Guido,
Com'è di chiara fama antico grido:
Et ama ancora il Mare, e le ſue ſponde.
Nè ſol fra rozzi tronchi e verdi fronde
Di vaga ſelva ella fà dolce nido:
Ma'n cavernoſo ſcoglio, e'n ſalſo nido
Col pargoletto ſuo talor s'aſconde.
Quinci il Ciclope Galatea fugace
Chiama d'un'alta rupe, e dentro all' acque
D'amore ardon le Foche e le Balene.
E ſe già celebrai col canto audace
I boſchi ombroſi, e'l canto audace piacque,
Piaccià, s'eſſalterò l'apriche arene.

Il Cavalier Marini, nella Dedicatoria dè ſuoi Idillji, ſi gloria d'eſſere il primo ritrovatore di eſſi nella Lingua Italiana. Nientedimeno, parecchi anni avanti a lui n'aveva il Preti publicata uno: cioè, quello d'ella Salmace. Ma ſopra di ciò trattenendoſi detto Cavaliere col Signor Cappellano, gli diſſe, che'l Preti l'aveva compoſto ad imitazion de' ſuoi; da ſe a lui, come al ſuo parzialiſſimo amico, communicati buon tratto di tempo innanzi che foſſero dati alle ſtampe. Ma circa al nome Italiano ſolamente fu ritrova-

tor-

tore d'Idillii il Marini: che circa al resto che altro ch' Idillii sono tante Egloghe Drammatiche e narrative composte innanzi al Marini?

Il Sannazaro anch' egli nella sua Arcadia si vanta d'aver il primo nel suo secolo risvegliate le addormentate selve, e mostrata a' Pastori di cantare le dimenticate Canzoni.

Ignorance de Mr. Baillet dans son Métier de Bibliothécaire, au sujet de la Gatomachie de Lopé de Véga.

L V.

MOnsieur BAILLET. *Il est bon d'avertir le Lecteur que lors que Lopé de Véga vouloit écrire des plaisanteries & des bouffonneries, il se cachoit sous un nom emprunté. C'est ce qui a fait qu'on a attribué à un fantosme, appelé* Tomè de Burgillos, *un volume de Poësies sous le titre de* Rimas humanas y divinas: *qui est de Lopé. Et il est constant aussi que c'est lui qui a composé sous le même Nom la Gatomachie, ou le Combat des Chats: qui a passé sur le ventre à tout ce qu'il y a eu en ce genre dépuis son temps jusqu'à la Batrachomyomachie d'Homere.*

ME-

MENAGE. Nôtre Bibliothécaire n'a jamais vû le Livre de *Rimas humanas y divinas* de Lopé de Véga: & il n'en parle que sur la déposition de l'Auteur de la Bibliothéque des Ecrivains Espagnols. Ce livre fut imprimé à Madrid en 1634. avec ce tître, *Rimas humanas y divinas del Licendiado Tomè de Burguillos. No sacadas de Bibliotheça ninguna (que in Castellano se llama* Libreria) *sino de papeles de amigos y borradores suyos. Al excellentissimo Señor Duque de Sessa, Gran Amirante de Nápoles. Por Frey Lope Felix de Vega Carpio del Avito de San Juan.* Et ils content plusieurs sortes de Poëmes: des Sonnets, des Chansons, des Silves, des Espinelas. Parmi les Sonnets, pour le marquer en passant, il y en a un au feuillet cinquiéme verso, qui commence par ce vers,

Caen de un monte, y liquida laguna,

& qui finit par ceux-ci,

Y en este monte, y liquida laguna,
Para dezir verdad, como hombre honrado,
Jamas me succediò cosa ninguna.

Il y en a un autre au feuillet 28. qui commence par ces vers,

Sober-

Soberrias torres, altos edificios,

& qui finit par ceux-ci,

O gran consuelo a mi esperança vana,
Que el tiempo que os bolvio breves ruinas,
No es mucho que accabasse mi sotana!

Ces deux Sonnets ont été heureusement imitez par Mr. Scarron. Les Silves, qui sont au nombre de sept, sont intitulées *la Gatomachie del Licendiado Tomè de Burguillos*. Les Rimes humaines & divines de Lopé de Véga & sa Gatomachie ne sont donc pas deux livres différens, comme l'a cru notre Bibliothécaire. Voici le sujet de sa méprise. L'Auteur de la Bibliothéque des Ecrivains Espagnols, dans le Catalogue des livres de Lopé de Véga, a fait mention de ses *Rimas humanas y divinas*, en ces termes:

RIMAS HUMANAS Y DIVINAS, *Matriti* 1634. *in* 4. *sub ascitio illo nomine quo Lupus utebatur in Jocosis Carminibus, edi curavit: ludicra omnia. Inter qua festivissimum est quod nuncupavit* LA GATOMAQUIA: *sive Felium amores & pugnas: quo antiquorum omnium & recentiorum hujusmodi, post Homerum, authorum luminibus obscuravit.*

Mr.

Mr. Baillet a passé par sur ces mots, *Inter quæ festivissimum quod nuncupavit*: qui font voir que la Gatomachie de Lopé de Véga fésoit partie de ses Rimes humaines & divines: & comme ces mots LA GATOMAQUIA estoient à linea, de même que les autres tîtres des livres du même Auteur, il a crû que c'étoit un livre different de celui des Rimes humaines & divines.

Voyez ci-dessus au chapitre 7. ce qui a été remarqué touchant Lopé de Véga.

Beveüe de Mr. Baillet au sujet de ce que Sidronius Hosschius a écrit du Pere Pétau.

LVI.

MOnsieur BAILLET. *Je veux finir par la recommendation des beaux vers du Pere Pétau à l'honneur de Sainte Geneviéve. Plusieurs estiment que c'est ce qu'il a produit de meilleur & de plus relevé. Le Pere Sidronius Hosschius, Jesuite célebre de Flandre, n'y a trouvé rien à redire, que la négligence avec laquelle il prétend qu'il s'est acquité du vœu qu'il en avoit fait à la Sainte. Et si nous voulons l'en croire, cette négligence a coûté* Page 234. du Tome 4. partie 4.

a coûté la vie au Pere Pétau : dont la punition, dit-il, a été, ou a paru l'effet de la juste sévérité de Sainte Geneviéve. Mais je ne sçay si ce n'est point parler un peu trop humainement & trop curieusement de la conduite de Dieu, & du pouvoir de ses Saints auprés de lui.

MENAGE. Mr. Baillet s'est ici tout-à-fait mépris. Sidronius Hosschius n'a jamais songé à dire que la négligence avec laquelle le Pere Pétau s'étoit acquité de son vœu à Sainte Géneviéve, lui ût coûté la vie. Il n'a dit que ce que le P. Pétau a dit lui-même dans son premier Poëme à Sainte Geneviéve. Et voici comme le Pere Pétau a parlé de ce vœu :

Virginis obtestor numen : functusque periclo,
Votivos dulci pro luce rependere versus
Polliceor, parvâque animam mercede paciscor.
Audiit orantis gemitus : vatemque subinde
Maluit esse suum. Vives, ait : & mea saclis
Munera venturis proprio testata periclo
Hinc canere incipies voti reus. Omnis ab illo
Tempore detersâ gelidâ formidine mortis,
Spes redit, & morbi vis importuna remittit.

Verùm

Verùm ubi parta salus, depulsáque corpore febris;
Seu vota exciderant animo, seu lenta laboris
Tædia, Musarumque vetus fastidia languor
Attulit; in longum promissa piacula tempus
Distuleram: cùm vix anno vertente recurrens,
Acrius incessit morbus, rursumque benignæ
Virginis auxilium, veniamque orare subegit.
Auxilium, veniamque suo Genoveva clienti
Nil cunctata dedit. Nec nos promissa referre
Præmia distulimus, pactosque sacramus honores.
Quæ tu, Diva, precor memoris monimenta vicissim
Pectoris accipiens, instantibus erue morbis.

Et ce qui suit.

Ce Poëme du Pere Pétau se trouve imprimé dans le Recueil de ses Poësies, imprimé à Paris in douze en 1620. chez Sebastien Chappelet. L'Elégie de Sidronius Hosschius est de l'année 1646. comme nous l'apprenons de l'argument d'une

d'une Elégie de Vallius, imprimé à la tête des Poësies de Sidronius Hosschius: & le Pere Pétau mourut l'onziéme Decembre 1652. Et ainsi il n'est mort que plus de 33. ans aprés avoir fait le Poëme dont nous venons de parler. Ce qui a troublé nôtre Critique, c'est que le Pere Pétau peu de temps avant sa mort fit un autre Poëme à Sainte Geneviéve, qui commence par ces mots, *Dicebam, suprema mihi jam clauditur ætas*; & qui finit par ceux-ci,

Petavius æger
Cantabat veteris quærens solatia morbi.

Monsieur Baillet ajoûte, que Sidronius Hosschius n'a rien trouvé à dire dans le Poëme du Pere Pétau que cette négligence avec laquelle il s'est acquité de son vœu. Où cela est-il dit dans les vers de Sidronius Hosschius? Sidronius Hosschius n'a point examiné le Poëme du Pere Pétau. Voici le tître de son Elégie: *Matri misericordiæ votum à letali morbo.* Il Il dit dans son Argument, *Luctantem cum morte respexit clementissima Dei Mater, cui Carmen voveram, si valetudinem redderet.* Et par occasion il fait mention dans son Elégie du Poëme du Pere Pétau. Voilà comme Mr. Baillet cite les Auteurs.

Ce

Ce que dit Mr. Baillet, que Hugue Ménard, Moine Benedictin, a fait la Traduction Latine de l'Epître de S. Barnabé, n'est pas véritable.

L V I I.

MOnsieur BAILLET. *On a encore de Dom Ménard des Remarques Critiques sur l'Epître attribuée à S. Barnabé l'Apôtre: qu'il a traduite aussi en Latin.* Tome 2. partie 2. page 461.

MENAGE. La Traduction Latine de l'Epître Grecque de Saint Barnabé n'est point de Dom Hugue Ménard, Religieux Benedictin de l'Abaïe de S. Germain des Prez. C'est une tres-ancienne Traduction: trouvée par ce Religieux dans un manuscrit de Corbier: lequel manuscrit paroît avoir prés de mille ans, au jugement de Dom Luc d'Achery: qui publia en 1645. aprés la mort de Dom Hugue Ménard, & cette Lettre Grecque, & cette ancienne version Latine, & ces Remarques Critiques. Et il n'y a rien de Dom Ménard dans cette version Latine que quelques pages de la fin: qu'il y a supplées de l'original Grec: lequel lui fût donné par le Pere Sirmond. Le

K Pere

Pere Sirmond trouva à Rome cét original entre les papiers du Pere Turianus, ou Torrentius, ou Torre, Jesuite Espagnol. On ne sait point d'où Turianus l'avoit û.

Erreur de Mr. Baillet touchant les Bibles Ebraïques de Daniel Bombergue, Imprimeur d'Anvers établi à Venise.

LVIII.

MOnsieur BAILLET. *Mr. Vossius* (le jeune) *écrit que c'est la Boutique de Bombergue qui a donné la naissance à tous ces points-voyelles que les Chrêtiens Rabbinistes considérent comme venus du Ciel. Neanmoins tous les Juifs ne sont pas de ce sentiment: & plusieurs prétendent que les Editions de Bombergue sont remplies d'une infinité de fautes: sur tout dans les points qui y sont souvent marquez différemment dans les mêmes mots & dans le même sens.*

MENAGE. Les Juifs n'ont û cette prétention qu'à l'égard de la premiere édition de la Bible de Bombergue. Ils ont tous loué sa Bible de la segonde édition, comme une Bible exacte dans les points:

points : ce qui a été tres-véritablement remarqué par le Pere Simon.

Adition au chapitre de Charle Estienne, Imprimeur à Paris.

L I X.

MOnsieur Baillet n'a dit qu'un mot de cét Imprimeur : qui est : qu'il étoit fils de Henri Estienne premier du nom, & conséquemment frere de Robert Estienne, aussi premier du nom : qu'il avoit du savoir : & qu'il avoit composé des livres tres-utiles au Public.

Voici ce que j'en sai davantage. Il étoit Médecin. Et en cette qualité, il a composé un livre en Latin *de l'Anatomie & Dissection du Corps humain*, imprimé à Paris in folio. Vander Linden en fait mention dans son *de Scriptis Medicis*. Et c'est aussi en cette qualité que Bucanan a fait mention de ce Charle Estienne dans son Elégie sur sa goute.

Sæpe mihi medicas Groscollius explicat herbas,
Et spe languentem consilioque juvat.
Sæpe mihi Stephani solertia provida Carli
Ad mala præsentem tristia portat opem.

Antoine Baïf en a fait mention en la même qualité dans ses vers adressez au Roi Charles IX. Voici l'endroit :

Je ne fus pas si-tôt hors de l'enfance tendre
La parole formant, qu'il fut soigneux de prendre

(Il parle de Lazare de Baïf, son pere,)

Des Maîtres le meilleur, pour dés-lors m'enseigner
Le Grec & le Latin, sans rien y épargner.
Charle Estienne premier ; disciple de Lazare
Le docte Bonami ; de mode non barbare,
M'apprint à prononcer le langage Romain. &c.
En l'an que l'Empereur Charle fit son entrée
Reçeu dedans Paris, l'année desastrée
Que Budé trépassa, mon pere qui alors
Alloit Ambassadeur pour vostre aieul dehors
Du Royaume en Almagne, & menoit au voyage
Charle Estienne ; & Ronsard qui sortoit hors de Page :
Estienne, Médecin, qui bien parlant étoit :
Ronsard, de qui la fleur un beau fruit promettoit.

Sleidan fait mention de cette Ambassade.

C'est

C'est lui qui a fait le *Prædium Rusticum*. Il l'imprima à Paris en 1554. & le dédia à Guillaume Bailli Président de la Chambre des Comtes de Paris, bisaïeul de Mr. Bailli Avocat Général au Grand Conseil, auquel il a aussi dédié son Traité *de Nutrimentis*. Et en 1577. il imprima un livre avec ce titre,. *De diversis Regulis Juris antiqui, Pandectarum libri quinquagesimi Titulus septimus decimus, cum Tusco aut ex eo ducto accuratè collatus & emendatus. In eumdem Titulum vetus, sed incerto auctore, brevis & elegans Commentarius: nisi tu Placentinum esse dixeris: eo argumento, quod sequenti pagina componitur.* Il dédie cét ouvrage au Cardinal Bertrand, Chancelier de France. Et par sa Dédicace, il paroist qu'il avoit déja fait une premiere édition de ce l'vre. Dans cette premiere édition, il prend la qualité d'*Imprimeur du Roi*. Il prend la même qualité dans l'édition de son *Prædium Rusticum*; & dans toutes celles de ses autres livres, Outre son Dictionnaire Grec-Latin, qu'il imprima in 4. en 1554. il a fait un Dictionnaire Historique Géographique-Poëtique. Et c'est de ce Dictionnaire dont a entendu parler Cujas en cét endroit du chapitre 3. du livre 27. de ses Observations: *Ne*

etiam credamus Indici Caroli Stephani qui Pompeiopolin Ciliciæ, tanquam ex Solino, posteà Trajanopolin fuisse appellatam: mutato, *inquit*, nomine, postquam in ea fato cedere Trajanus coactus est. Car ces mêmes termes de Charle Estienne se trouvent dans le Dictionnaire dont nous parlons, au mot *Pompeipolis. Pompeiopolis, Ciliciæ urbs Mela in descriptione Ciliciæ: deinde urbs est à Rhodiis, Argivisque; pòst Piratis, Pompeio assignante, possessa: nunc Pompeiopolis: tunc Soloe: Quas etiam, Solino teste, posteà Trajanopolis est appellata: mutato nomine postquam in ea fato cedere coactus est.* Cujas appelle *Index* ce Dictionnaire de Charle Estienne: & c'est comme il est appelé dans la Préface au Lecteur de l'édition de 1618.

Notre Charle Estienne a fait plusieurs autres livres, mentionnez par la Croix du Maine & par Mr. Janson d'Almeloveen: & entr'autres, le *Thesaurus Ciceronianus*, qu'il imprima à Paris in folio en 1556. des Annotations sur les livres de Baïf *de Re Nautica*, & *de Re Vestiaria*: Des Scholies sur l'Andrie de Térence: La Maison Rustique, augmentée par Jean Liébaut Médecin, qui avoit épousé Nicole Estienne, sa fille. Cette Nicole Estienne étoit une personne savante.

ſavante. Devant que d'épouſer Jean Liébaut, elle avoit été recherchée, en mariage par Jâque Grevin, Médecin de la Ducheſſe de Ferrare, lequel fit un tres grand nombre de vers à ſa loüange ; qu'il intitula *l'Olympe*. Voyez la Croix du Maine.

C'eſt lui à qui l'on a l'obligation du Recueïl des Lettres de Bunel : ce qui a été remarqué par Scévole de S. Marthe dans l'Eloge de Bunel : où il appelle nôtre Charle Eſtienne *virum de literis bene meritum*.

C'étoit un homme de facheuſe humeur : ce qui paroiſt par une Lettre de Maumontius à Jules Scaliger : imprimée parmy les lettres de Jules Scaliger.

J'ay cité tous ces témoignages ; Mr. Janſon aiant écrit que perſonne, à la reſerve de Scévole de Saint Marthe, n'avoit fait mention de nôtre Charle Eſtienne. d'Almelovéen

Méprise de Mr. Baillet touchant un endroit d'Horace où il est parlé de Mimnerme.

L X.

Tome 4. par ie 1. page 122. MOnsieur BAILLET. *Minnerme est un des principaux Auteurs du genre Elégiaque parmi les Grecs : mais il semble n'avoir appliqué ses talens qu'à des matières de galanterie : & il avoit le sens si corrompu qu'il ne croyoit pas qu'on pust rien faire d'agréable sans l'Amour & les Jeux, au rapport d'Horace. C'est peut-estre ce qui a fait dire à Properce que Mimnerme avoit û l'avantage sur Homere en ce point.*

MENAGE. Mr. Baillet me permettra de lui dire qu'il n'a pas entendu l'endroit d'Horace dont il parle. Le voicy :

Si, Mimnermus uti censet, sine amore, jocisque,
Nil est jucundum, vivas in amore, jocisque.

Et voicy l'original de Minnerme, rapporté par Plutarque dans son traité de la Vertu Morale

Τίς δὲ βίος, τί δὲ τερπνὸν ἄτερ χρυσῆς Ἀφροδίτης;
Τεθναίην, ὅτε μοι μηκέτι ταῦτα μέλοι.

Cela

Cela ne veut pas dire qu'on ne peut rien faire d'agréable en vers sans l'Amour & les Jeux. Cela veut dire, qu'il n'y a rien d'agréable dans la vie sans l'Amour & les Jeux: qui est, ce qu'a dit Lucréce: en ces termes:

Nec sine te quicquam dias in luminis oras
Exoritur, neque fit lætum, nec amabile quicquam.

A l'égard de l'endroit de Properce,

Plus in amore valet Mimnermi versus Homero:
Carmina mansuetus lenia quærit Amor:

ce n'est pas par la raison que dit Mr. Baillet; qui est que Mimnerme ne croyoit pas qu'on pust rien faire d'agréable en vers sans l'Amour & les Jeux; que Properce a parlé de la sorte : mais parceque Mimnerme parloit mieux d'amour en vers qu'Homere, & que ses vers étoient plus tendres, plus touchans, plus passionnez, que ceux d'Homere. Car *Homero* est dit en cét endroit pour *Homeri versibus* : qui est une façon de parler que Martial a imitée, en parlant des Géorgiques de Julius Cérealis: *Rura, vel æterno proxima Virgilio*

S'il est vray qu'Homere n'ait point dit d'impiétez. S'il est vray que Virgile n'ait point dit d'ordures.

L X I.

Tome 4. part. 1. pag. 74. MOnsieur BAILLET. *Enfin, outre toutes ces considérations qui doivent nous porter à excuser Homere, Le P. Rapin en rapporte encore une, qui est fort importante, si elle est bien véritable. C'est, dit-il, qu'il n'a jamais dit d'impiétez ni d'ordures, & qu'il a toujours été sévere & vertueux comme un Philosophe. C'est une gloire qu'il attribue aussi à Virgile: & qui a été moins contestée à ce dernier qu'à Homere.*

Il ajoûte ensuite, à la page 79: *Aristarque corrigea le texte d'Homere en qualité de Critique & de Grammairien. Et l'on voit dans Plutarque des vers qu'Aristarque a retranchez d'Homere a cause de l'impiété & de la cruauté de leur expression. Et ainsi, lors que le P. Rapin a dit qu'Homere n'avoit jamais dit d'impiétez, il faut entendre cela de l'Homere corrigé par Aristarque.*

MENAGE. Homere est tout plein d'impiétez. Nous apprenons d'Hieronymus,

nymus, dans la Vie de Pythagore écrite par Laërce, que lorsque Pythagore descendit dans les Enfers, il y vit l'ame d'Homere pendüe à un arbre, & entourée de serpens, a cause des choses qu'il avoit écrites des Dieux. Et nous apprenons de Laërce, que Xénophane avoit écrit contre Hésiode & contre Homere; reprenant les choses que ces Poëtes avoient dites des Dieux. Sextus Empiricus rapporte deux endroits de ces vers de Xénophane contre Homere & Hésiode. Voicy le premier, qui est de la page 341. *Adversus Mathematicos:* ἔνθεν καὶ ὁ Ξενοφάνης διελέγχων τοὺς περὶ Ὅμηρον καὶ Ἡσίοδον, φησί,

> Πάντα θεοῖς ἀνέθηκαν Ὅμηρος Ἡσίοδός τε,
> Ὅσσα παρ' ἀνθρώποισιν ὀνείδεα καὶ ψόγος ἐστί,
> Κλέπτειν, μοιχεύειν τε, καὶ ἀλλήλους ἀπατεύειν.

Voici le segond, qui est de la page 57. du même livre: Ὅμηρος δὲ καὶ Ἡσίοδος, κατὰ τὸν Κολοφώνιον Ξενοφάνη,

> Ὡς πλεῖστ' ἐφθέγξαντο θεῶν ἀθεμίστια ἔργα,
> Κλέπτειν, μοιχεύειν τε, καὶ ἀλλήλους ἀπατεύειν.

Et c'est ce qui a fait dire à Ciceron, *Homerus humana ad Deos transtulit, divina mallem ad nos.* Jules Sc[illegible] dans sa Poë-

tique n'a pas oublié de reprendre Homere pour la même chose. Voici l'endroit : *In XIV. Iliadis Juno Somnum orat, ut Jovem sopitum reddat. Quod ut faciat, promittit ei sedem, in qua quiescat comessabundus. Miserum Somnum, quem ad illud usque tempus oportuit stantem cibum capere, more militum.* ὕπνε, ἄναξ πάντων τε θεῶν, πάντων τ' ἀνθρώπων. *Jam hîc nullam* φύσιν *Physici isti commentabuntur. Quis enim dicat primum motorem dormire? At enim, inquit,* πάντων θεῶν. *Et sanè, cùm somnus datus sit rebus materiatis ad virium reparationem, Dii Homerici si dormiunt, etiam pereunt. Verùm de illis ipse, quod ajunt Græci,* οὐδὲν ὑγιές. Et ensuite : *Dii Homerici nihil audiunt, aut sciunt, nisi per nuncios, aut quæ sub oculis habent.* Platon reprend aussi Homere, pour avoir dit qu'il s'éleva parmi les Dieux un ris inextinguible. ἄσβεστος γὰρ ὦρτο γέλως μακάρεσσι θεοῖσι. C'est dans sa République. Et nous apprenons de la Poëtique d'Aristote, que d'autres le reprenoient pour avoir dit que les Dieux avoient dormi toute la nuit.

Pour ce qui est dés ordures, il n'y en a point dans Homere. Car ce que dit Jules Scaliger, *Usus est impudica voce in ore Junonis,* ὀπύεμεναι. ὀπυῒ *sanè actum ipsum venereum aliquando significat : ut in VIII. Iliadis*

Tiadis de matre Gorgythionis, eſt dit ſans raiſon : ce mot ſe prenant dans une ſignification honnête parmi les anciens, comme les Interpretes Grecs d'Homere l'ont remarqué. Et il y en a beaucoup dans Virgile. Ses Eglogues ſont pleines d'amour deshonnête. *Novimus & qui te tranſverſa tuentibus hircis*, &c. *Formoſum Paſtor Corydon ardebat Alexin*. Il aimoit cét Alexis, comme nous l'apprenons de cét endroit de l'Apologie d'Apulée, *Quanto modeſtiùs tandem Mantuanus Poëta, qui, itidem ut ego, puerum amici Pollionis Bucolico ludicro laudans, & abſtinens nominum, ſeſe quidem Corydonem, puerum verò Alexin vocat*. Mais Apulée ſe trompe en ce qu'il dit que cét Alexis étoit le mignon de Pollio : il étoit celui de Mécénas : comme nous l'apprenons de l'Epigramme 56. du livre VIII. de Martial. Il n'eſt point parlé dans Homere de ces amours deshonnêtes.

Ignorance de Mr. Baillet dans son Métier de Bibliothécaire. Mr. Baillet n'a jamais lû le Digeste:

LXII.

MOnsieur BAILLET. *Un Auteur anonyme qui a écrit un Traité singulier* de l'Autorité d'Homere parmi les Jurisconsultes, *dit que ce qui fait le sujet de son étonnement & de son admiration, c'est de voir que dans les Pandectes & les Institutes du Droit Civil on allégue l'autorité d'Homere seul beaucoup plus souvent que celle de tous les autres Poëtes ensemble, & que celle de tout ce qu'il y a eu d'Orateurs & de Philosophes mêmes, qui semblent avoir plus de liason avec les Jurisconsultes que les Poëtes. Il ajoûte, qu'à peine trouve-t-on une citation de Platon & d'Aristote dans tous les anciens Jurisconsultes & dans les Compilations de Droit. On peut dire que ni Démosthene ni Ciceron, ni aucun des autres Orateurs n'y sont pas plus citez, non pas même Virgile. Mais on s'y est servi des témoignages d'Homere en plusieurs rencontres. Et cét Auteur prend occasion de là de le préferer à Virgile, comme nous le verrons ailleurs.*

Tome 4. partie 1. pag. 22.

MENAGE. Si Mr. Baillet avoit pratiqué



tiqué avec les gens de lettres, il sauroit que cêt Auteur sans nom est un Auteur qui a un grand nom. C'est Mr. Fermat Conséiller au Parlement de Toulouse, tres-digne fils du grand Fermat, aussi Conseiller au Parlement de Toulouse. Il m'a donné lui-même cette Dissertation *de Auctoritate Homeri apud Jurisconsultos*, comme un ouvrage de sa façon. Et j'en ai fait mention en cette qualité au chapitre 43. de mes Aménitez de Droit, en ces termes: *Obiter & hîc observandum, Clarissimum Fermatum, Senatorem Tolosanum, virum elegantissimum & doctissimum, & verè τοῦ πατρὸς τὸ παιδίον, de Auctoritate Homeri apud Jurisconsultos dissertationem diligentissimè nuper scripsisse; & diligentiùs multò Scipione Gentili, qui idem argumentum tractavit libro 2. Parergon ad Pandectas, capitibus,* 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. & 15. *Sed in qua tamen diligentiam ejus fugit hic locus Papiniani in Lege 9. de Supellectili legata :* Supellectilis mensas, &c. Le même Mr. Fermat a fait depuis r'imprimer cette même Dissertation. Il est vrai qu'il n'y a pas mis son nom. Mais il y a fait mention de l'endroit de mes Aménitez de Droit : *Suam præterea sententiam confirmat Homeri loco Papinianus [illegible] IX. Digestis de Su[illegible]ili legata : ut*

me

me nuper monuit vir Clarissimus & doctissimus, qui sæculi Varro nuncupatus fuit ab eximio Scriptore, Dominus Menagius, libro cui Titulus Amœnitates Juris Civilis, *iterum edito Lutetiæ Parisiorum anno* 1676. Et ainsi, il ne peut être revoqué en doute que cette Dissertation ne soit de Mr. Fermat.

Examinons maintenant les paroles de Mr. Baillet. *On allégue l'authorité d'Homere seul beaucoup plus souvent que celle de tous les autres Poëtes ensemble.* Pourquoi ce mot de *seul? A peine trouve-t-on une citation de Platon & d'Aristote, &c. On peut dire que ni Démosthene ni Ciceron, &c.* Platon est cité par Callistrate dans la Loi 2. *de Nundinis*: Aristote est cité par Julien en la Loi 36. *de Solutionibus & liberationibus.* Démosthene est cité par Marcianus en la Loi 2. *de Legibus* : & par Claudius Saturninus en la Loi 16. *de Pænis.* Il est fait mention de Ciceron par Papinien en la Loi 8. *Ad Legem Juliam Majestatis.* Et par Pomponius en la Loi segonde, au paragraphe 40. *de Origine Juris.* Et au paragraphe 46. Et il est cité par Ulpien au paragraphe 4. de la Loi 7. *Quibus ex causis in possessionem eatur.* Et par Tryphonin en la Loi 39. *de Bonis damnatorum.* Et par Celsus, en la Loi 96. *de*

Ve

Verborum significatione. Virgile eſt cité par Marcianus en la Loi 6. *de Diviſione rerum & qualitate.* Xénophon eſt cité par Gaïus en la Loi 233. *de Regulis Juris.* Et Théophraſte par Pomponius en la Loi 3. *de Legibus.* Et Chryſippe par Marcianus en la Loi 2. du même tître. Il eſt auſſi parlé du Poëte Ennius en la Loi 2. au paragraphe 38. *de Origine Juris.* Et ainſi, il ne faut pas prendre à la lettre ce qu'a dit Mr. Fermat, qu'Homere eſt ſeul plus cité dans le Droit que tous les Orateurs, les Philoſophes & les Poëtes. Homere n'eſt cité que ſix fois dans le Digeſte, & trois dans les Inſtitutes.

Ignorance de Mr. Baillet dans ſon métier de Bibliothécaire. Caſaubon n'a point traduit Laërce.

LXIII.

QUoique Mr. Baillet faſſe ſon étude principale des Bibliographes, il n'entend point la Bibliographie. Je l'ay fait voir en pluſieurs endroits de ces Remarques. En voicy une n[illegible] e. Il dit à la page 478 [illegible] Caſaubon a tradui[illegible]

qui n'eſt pas véritable. Caſaubon a ſeulement fait des Notes ſur Diogene Laërce. Mr. Baillet dit ailleurs que Mr. Pearſon, Evéque de Cheſtér, a fait des Notes & des Corrections ſur Laërce : à quoy il n'a jamais ſongé. Et dans ſa Liſte des Traducteurs, il n'a point fait mention d'Aldobrandus, Traducteur de Laërce. Tout cela me fait croire que Mr. Baillet n'a jamais lû le Laërce de Londres, qu'il cite ſans ceſſe.

De la Traduction de Laërce d'Ambroiſe de Camaldoli.

LXIIII.

MOnſieur Baillet : page 357. du Tome 3. *Paul Jove ajoute, que la verſion de Laërce d'Ambroiſe Camaldule n'a rien de l'éloquence & de la pureté de ſa Traduction du Traité de la Hiérarchie de S. Denis, & qu'il s'en faut beaucoup qu'elle ſoit limée & chatiée comme celle-là.*

Menage. L'Obſervation de Paul Jove eſt véritable. Mais le principal defaut de cette verſion de Laërce, c'eſt la trop grande liberté avec laquelle elle a été écrite. Ce que j'ay remarqué dans mes

mes Observations sur Laërce : en ces termes : *Supereſt ut de variis Diogenis Laërtii editionibus diſſeramus. Primùm is Latinè prodiit Interprete Ambroſio, Monacho Camaldulenſi, viro non inerudito, ſed qui tantâ licentiâ in his libris vertendis uſus fuit, ut Scriptorem potiùs Hiſtoriæ quàm Hiſtorici Interpretem dixeris.* J'apprens de ces vers de Philelfe, que cét Ambroiſe Religieux de Camaldoli (il fut dépuis General de ſon Ordre) l'avoit prié de lui traduire en vers Latins les vers Grecs qui ſont dans Laërce :

Ambroſius queritur, Monachus, quòd legis amica Décade 2. Hécatoſtiche VII.
Officium, MANETTE, *nihil, nec nomina curem.*
Fallitur Ambroſius : nam ſi ſcrutabere verum,
Nomen amicitiæ ſanctum mihi, ſanctus & uſus.
Sed fugit Ambroſium vis tanti muneris, atque
Ipſius natura rei. Tantùm utile cenſet,
Atque voluptatem, quæ vim conflârit amoris
Conſervetque omnem. Nec enim, MANETTE, *negabo,*
Quod minùs obſequium cuncti [illegible]
ami[illegible]

Præstiterim, quotiens intempestiva poposcit,
Aut consulta minùs. Si non epigrammata longi
Muneris in Latium nondum traduximus, atque
Eulogia Argivis solventes protinus oris,
Quod totiens precibus, totiensque poposcit amicus,
Non ideo nobis adeo succenseat, ut nil
Cogitet officium quod sit rerumque dieque,
Si res plura petit, patitur quàm temporis hora,
Aut quod tempus avet; res negligit, audet amicus
Officium culpare meum, quòd remque diemque
Æquali expendens trutina, sic ducit utrique
Se fecisse satis, duce si Laërtius uno
Venerit in Latium, ne si, velut Iris, amictus
Indutus varios, moveat novus histrio risus.
Cantio longa quidem, tot me traducere versus,
Quot, gravium vitas describens ille virorum,
Rettulit interpres. Si reddere quæque Latina

Nititur Ambrosius, cur non quoque versibus ornat
Scripta suis? Metrum nescit, &c.

Philelfe dans une de ses lettres, promet à Ambroise de Camaldole de lui traduire en vers Latins les vers Grecs qui sont dans Laërce. Et dans une autre, en parlant d'une lettre Grecque qu'il avoit reçûë de lui, il dit, βυλόμενος ἑλληνίζειν, λατινίζει πεπαρῴκεν. Et il dit dans sa grande lettre à Leodrysius Cribellus, qui est la premiere du livre XXVI. *De Ambrosio Monacho nihil habes quod mihi objicias. Nam ego illi, aut quandoque profui, cùm tempestivè meo uti voluit officio, aut nocui numquam. Tanquam sis oblitus, te à nobis quandoque castigatum, cùm virum illum proterviùs inscitiæ carperes, quòd in Diogene Laërtio transferendo, interpretationem versuum, quibus totum illud opus refertum est, prætermiserit.* Et dans lettre 22. du livre XXVII. *Sunt nonnulli qui putant se fore Græcè eruditos si eas interpretationes accuratiùs lectitarint ac didicerint, quas nostri Latini è bonis Græcis fecere malas Latinas. In quibus ea sunt vel imprimis quæ ab Ambrosio, Camaldulensi Monacho, traducta à pluribus habentur in pretio. At ego Dionem Laërtium cùm proximè attentiùs*

rem, quæ ille traduxit, inveni errata propè infinita: adeo ut nihil esse ineptius, nihil corruptius, audeam affirmare. Carebam enim Græco codice: proinde utebar eo Latino. Inpræsentiarum verò sum nactus etiam Græcum. Si quis igitur velit rediscere, legat Traductionem Camaldulensis Ambrosii.

Voyez ce que j'ai écrit de ce Moine de Camaldoli dans mes Remarques sur la Vie de Mathieu Ménage.

Erreurs de Mr. Baillet touchant l'Histoire Critique du Pere Simon.

LXV.

Tome I. page 236. MOnsieur BAILLET. *Le Pere Simon prétend que la plusspart des Juifs, & particuliérement les Rabins qui n'ont point été animez de l'Esprit Saint, & qui n'ont suivi que leurs lumieres naturelles, ont écrit sans solidité: qu'ils n'ont que des puérilitez cabalistiques; & que le Talmud, par exemple, contient un million de fables, les unes plus impertinentes que les autres. L'Ecriture Sainte est toute mystique, toute allégorique; toute énigmatique. Et les Auteurs sacrez, ayant voulu s'accommoder à l'esprit des Juifs, parmi lesquels & pour lesquels ils écrivoient, n'ont point fait difficulté d'employer*

ployer ces expressions figurées, pour communiquer aux hommes ce qu'il plaisoit à Dieu de leur inspirer.

MENAGE. Le Pere Simon n'attribue ces püérilitez cabalistiques & ces allégories frivoles qu'à une certaine espéce de Juifs: dont il ne fait aucune estime: & il loüe les autres Juifs qui suivent le sens litteral de l'Ecriture. Il est à remarquer, que ces mots, *l'Ecriture Sainte est toute mysterieuse*, &c. sont de Mr. Baillet, & non pas du Pere Simon.

Mr. BAILLET. *Je ne prétens point parler ici d'aucun des livres sacrez, tels que sont les Livres des Rois; les Paralipoménes; & ceux des Maccabées. Quoique quelques Critiques, sur tout entre les Modernes, ayent voulu, ce semble, nous faire croire que ces livres auroient pû donner quelque lieu à la perte qu'on a faite des Livres de Gad, d'Iddo, de Nathan, du Prophéte Jéhu, des Mémoires de Salomon, de la Chronique des Rois de Juda, de celles des Rois d'Israël, des cinq livres de Jason le Cyrénien, & de quelques autres dont ils se sont imaginez que ces Livres Saints qui nous sont restez, ne sont que des Extraits, ou des Abregez.* Tome 1. page 451.

MENAGE. Mr. Baillet, dans ses Preuves, nomme parmi ces Critiques le Pere Simon dans son Histoire Critique du

du Vieux Teſtament. Mais il n'y a rien de ſemblable dans cette Hiſtoire. Et le Pere Simon n'y a même rien rapporté touchant les livres de Gad, d'Iddo, & de Nathan, qui ne ſe trouve dans les Peres Grecs.

Mr. Baillet, aureſte, n'a qu'entrevû l'Hiſtoire Critique du Pere Simon: & il n'en a jugé que ſur ce qu'en a dit l'Auteur de la Préface de l'édition d'Elzévir, & ſur la Lettre de Mr. Spanheim. Cette Préface eſt réfutée dans celle de l'édition de Roterdam, & dans la Réponſe du Pere Simon aux Sentimens des Théologiens de Hollande.

Ignorance de Mr. Baillet touchant le temps que Pétrarque a ceſſé de faire des vers d'amour. Mr. Baillet n'a jamais lû les Rimes de Pétrarque.

LXVI.

17. Tome part. 3. MOnſieur BAILLET. *Pétrarque vécquit juſqu'à l'âge de 40. ans dans les amuſemens agréables de la Poëſie, & dans les paſſe-temps de la galanterie. Mais dépuis ce temps-là, ſoit qu'il fût fatigué ou déſabuſé dans les exercices de l'une & de l'autre, ſoit qu'il*

qu'il voulût bien se faire violence pour souffrir une séparation, il renonça généralement à la bagatelle, & au plaisir qu'il y a d'être Poëte & galant : jugeant qu'il étoit temps de vivre en Philosophe & en Chrêtien : quoi qu'on puisse dire qu'il traîna ses chaînes jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de les rompre par la mort de sa chere Laure, qui arriva l'an 1348. quatre ans aprés qu'il eut pris la résolution de changer de vie & d'études.

MENAGE. Mr. Baillet n'a pas l'honneur de connoître Pétrarque. Premiérement ; Pétrarque n'étoit point galant : il étoit amoureux. Dailleurs, il est tres-faux qu'il ait cessé à 40. ans de faire des vers d'amour. Et en troisiéme lieu, il est aussi tres-faux qu'il ait cessé d'être amoureux quatre ans avant la mort de Laure. Il devint amoureux de Laure dans l'Eglise de Sainte Claire d'Avignon le sixiéme Avril 1327. comme il l'a écrit lui-même. Et en ce temps-là, il étoit âgé de 23. ans, & de quelques mois. Laure mourut à Avignon le sixiéme jour du même mois, de l'année 1348. Dépuis ce temps-là, il l'aima encore dix ans. Lesquels dix ans ajoûtez à vingt & un qu'il l'avoit aimée pendant sa vie, font trente & un an. C'est de lui-même que nous avons appris cette particularité.

Sonnet 85. de la deuxiéme partie.

Tennemi Amor anni vent' uno, ardendo
Lieto nel fuoco, e nel duol pien di speme:
Poi che Madonna, él mio cor seco inseme
Saliro al Ciel, dieci altri anni piangendo.

Il avoit donc cinquante quatre ans quand il cessa de l'aimer. Et si on en croit Ludovico Beccadello Archevêque de Raguse, il l'aima toute sa vie. *Grandemente dunque l'amò: & in vita di lei, che furono anni* 21. *e dopo morte per fin ch' egli visse; che furono* 26. Et ainsi, quand Pétrarque a écrit, dans son Epître *de Studiorum suorum successu*, que la mort de Laure avoit éteint son amour qui commençoit à se rallentir, cela doit s'entendre de son amour véhément: & non pas de son amour en général. Pour ce qui est des vers, il en a fait toute sa vie: comme il le témoigne lui-même dans son écrit à la Posterité. Ce qui a été remarqué en ces termes, par le même Beccadello: *la sua vecchiezza spese tutta in sacre lezzioni. Dice bene aversi riservato per spasso & ornamento le Muse.*

Il paroît par toutes les choses qu'a dites ici Mr. Baillet qu'il n'a jamais entrevû les Rimes de Pétrarque. S'il les avoit entrevües, il sauroit que ces Rimes sont divisées en trois parties: que la premiere com-

comprend les vers que Pétrarque a faits *in vita di Madonna Laura* : que la ſegonde comprend ceux qu'il a faits *in morte di Madonna Laura* : & la troiſiéme, les Triomphes : qui ſont encore des vers ſur la mort de Madame Laure : qu'il ne publia pas de ſon vivant, n'y aiant pas mis la derniere main.

Il eſt donc vrai de dire que Mr. Baillet n'a jamais vû les Rimes de Pétrarque, le Prince des Poëtes Italiens, & qui eſt d'une ſi grande authorité parmi les Italiens, que les Poëtes qui ſont venus aprés lui font gloire de prendre de ſes vers entiers dans leurs Poëmes. Et aprés cela, comment Mr. Baillet peut-il juger des Poëtes Italiens ?

Mr. Baillet n'a jamais lû les Conſidérations du Taſſoné ſur Pétrarque.

LXVII.

MOnſieur BAILLET. *Taſſoni*, (il failloit dire *le Taſſoni*) *a donc fait ſur Pétrarque des remarques, dans leſquelles il le traite avec une ſévérité inexorable. Il n'y a preſque pas une locution ni un mot dans toutes ſes œuvres Poëtiques auquel il veuille faire grace. Il y reprend généralement toutes choſes. Il prétend que tout eſt plein d'abſur-*

ditez & de defauts inexcusables, &c.

Menage. Puisque M. Baillet n'a point lû Pétrarque, il ne faut pas s'étonner qu'il n'ait point lû les Commentateurs de Pétrarque. Le Tassoné n'estime pas seulement, mais il admire un nombre infini des vers de Pétrarque. Les passages suivans le vont démontrer. Page 334. sur le Sonnet *O dulci sguardi*, qui est le 214. de la premiere partie : *Io ammiro questo Sonetto per la maniera chiara, nobile, e dolce, con che è spiegato.*

Page 220. sur le Sonnet *Nè così bello*, qui est le cent onziéme de la premiére partie : *E' Sonetto graziosissimo.*

Et page 42. sur le Sonnet *Sono animali*, qui est le 16. de la même partie : *Avanza questo Sonetto senza alcun dubbio tutti i passati di bontà : percioche non à parte alcuna disconvenevole : è distinto con metodo : lo stile è dolce e maestoso : la comparazione è vaga ; e risponde di parte in parte.*

Page 433. sur le Sonnet *Conobbi* ; qui est le 68. de la segonde partie : *Questo Sonetto è in istile magnifico, ed avanza al mio giudicio quanti ne componesse il Poëta in così fatto stile.*

Et page 382. sur le Sonnet *Quanta invidia* ; qui est le 32. de la segonde partie : *E questo pure è di concetti ordinari, non punto*

to

to ordinariamente spiegati. E l'ordine con che è tessuto, è mirabile, se si considera la varietà con che ripiglia quattro volte lo stesso.

Et à la même page, sur le Sonnet *Valle, che de lamenti miei sè piena*; qui est le 33. de la même partie: *L'affetto grande con che e spiegato ed expresso questo, l'alza tra' primi: e quanto più si legge, tanto più egli commuove.*

Et à la même page, sur le Sonnet *Levommi*; qui est le 34. de la même partie: *E questo pure è della medesima classe.*

Pape 46. sur la premiere Chanson de la premiere partie: *Tutte le Rime e tutti i versi in generale del Petrarca lo fecero Poëta: ma le Canzoni: per quanto a me ne pare furono quelle che Poëta grande e famoso lo fecero.* Il y a mille autres semblables jugemens des vers de Pétrarque dans les Considérations du Tassoné sur Pétrarque. Il est vrai neanmoins que le Tassoné dans ses Considérations sur Pétrarque, reprend souvent Pétrarque, & qu'il s'en moque même quelquefois. Ce qui obligea Joseph degli Aromatarii d'écrire contre ces Considérations sous le nom de Crescenzio Pepe. Le Tassoné, pour le marquer en passant, répondit à Joseph degli Aromatarii. Joseph degli Aromatarii répondit à la Réponse du

Taſſoné, & le Taſſoné à celle de Joſeph degli Aromatarii. Voyez Leo Allatius dans ſon livre intitulé *Apes Urbanæ*. Encore une fois: Mr. Baillet n'a jamais vû ce livre du Taſſoné. Il n'a pas vû non-plus ſes *Diverſi Penſieri*; ſes Remarques ſur l'Hiſtoire Eccleſiaſtique; ſes Remarques ſur le Vocabulaire della Cruſca. S'il avoit vû ces ouvrages, il n'auroit pas écrit qu'on conſidéroit le Taſſoné comme un broüillon, à cauſe de ſa Critique. Mr. Baillet a jugé du Taſſoné ſur la dépoſition de Janus Nicius Erythræus dans l'Eloge du Taſſoné; car comme je l'ai déja remarqué pluſieurs fois, Mr. Baillet n'a point lû les Originaux.

Guillaume Morel Imprimeur de Paris, fauſſement qualifié Profeſſeur du Roi *par Mr. Baillet. Pluſieurs particularitez curieuſes touchant ce Guilleaume Morel, ignorées par Mr. Baillet.*

LXVIII.

Tome 2. partie 2. page 461. MOnſieur BAILLET. *Guillaume Morel étoit Normand, natif de Tailleul. Il eut l'Imprimerie Royale aprés*

que

que Turnébe s'en fut démis. Comme il s'appliqua particuliérement aux Auteurs Grecs, il y réüssit fort bien: & ses Editions Grecques sont estimées. Il devoit en effet s'être rendu habile en cette Langue, puisqu'il remplissoit une Chaire de Professeur Royal à Paris pour l'enseigner. Et il s'est aussi rendu Auteur par un Dictionnaire Grec-Latin-François, qu'il composa au milieu de tant d'occupations.

MENAGE. Premiérement, le lieu de la naissance de ce Guillaume Morel s'appele *le Teilleul*, & non pas *Tailleul*, ou plûtôt *le Tilleul*: car c'est ainsi qu'on prononce. C'est pourquoi Monsieur Baillet devoit dire *natif de Teilleul*, & non pas *de Tailleul*. Et c'est aussi comme a parlé la Croix du Maine; autrement Grudé; que Mr. Baillet cite dans ses Preuves, pour justifier ce qu'il a dit de ce Guillaume Morel. D'ailleurs, il est tres-faux que Guillaume Morel ait été Professeur Royal. Il n'y a û de Professeur Royal du nom de *Morel* que Frederic Morel l'ancien, & son fils Frederic Morel. Lequel Frederic Morel l'ancien, pour le marquer en passant, étoit gendre de Vascosan. Et Frederic Morel le fils, pour le marquer aussi en passant, avoit épousé Isabelle du Chesne, fille de Léger du Chesne

dit en Latin *Leodegarius à Quercu*. Mr. Baillet, pour la confirmation de son opinion, nous renvoye à la Bibliothéque de la Croix du Maine, page 151. Et pour la confirmation de la mienne, je le renvoye au Catalogue de du Val des Professeurs du Roi, où Guillaume Morel ne se trouve point. Mais la Croix du Maine ne dit point, comme Mr. Baillet lui fait dire, que Guillaume Morel ait été Professeur du Roi. Voici ses termes: GUILLAUME MOREL, *natif de la Ville du Tailleul en Normandie, homme docte és Langues: & en Grec principalement. Il a composé en Grec, Latin & François un fort pénible & laborieux Dictionnaire, imprimé par lui-même à diverses fois: & depuis à Lyon: & en autres lieux.*

J'apprendrai ici à Mr. Baillet plusieurs particularitez de ce Guillaume Morel.

Il n'y a point de Ville en Normandie du nom de *Teilleul* ou *Tilleul*. Mais il y a trois Bourgs de ce nom. Celui d'où étoit Guillaume Morel est celui qui est dans le Comté de Montain. J'ai appris cette particularité de Mr. Bigot: duquel j'ai appris aussi qu'il y a encore dans ce Bourg plusieurs personnes du nom de *Morel*. Et Mr. Bigot a appris ces particularitez de l'Histoire manuscrite du

Comté

Comté de Montain de Mr. de S. Jean, Gentilhomme Normand.

En 1544. Guillaume Morel étoit Correcteur d'Imprimerie à Paris, chez Louïs Tiletan : comme je l'apprens d'une de ses Lettres Latines, par laquelle il dédie son Commentaire sur les livres *de Finibus* de Cicéron à Jâque Spifame, alors Chancelier de l'Université de Paris, & dépuis Evêque de Nevers : qui est cét Evêque de Nevers qui se fit Huguenot, & qui, selon quelques-uns, a donné lieu au proverbe *Devenir d'Evêque Meûnier* : ce que j'examinerai dans mes Façons de parler proverbiales de la Langue Françoise. Voici l'endroit de cette Lettre où il est fait mention de cét emploi de Guillaume Morel : *Ergo, ut jam videbar Græcorum institutionibus nonnihil instructior, corrigendis Chalcographorum exemplaribus à Joanne Tiletano, Librario diligentissimo, tum demum præficior : nactus equidem Spartam quam ornare pro dignitate ne doctrina quidem plusquàm mediocri præditus possit.* Ce Commentaire fut imprimé à Paris in 4. en 1545. chez Louïs Tiletan, demeurant vis-à-vis le Collége de Reims. C'est le premier ouvrage de Guillaume Morel : comme il le témoigne lui-même dans sa Lettre à Spi-

fame. *Pro tua igitur in omnes bonarum literarum candidatos benevolentia, has meorum ſtudiorum primitias, vel potiùs teneros flores, ac primos conatus, ſuſcipe.* Il eſt dit dans le Pithœana, que cét ouvrage étoit de Turnebe: ce qui n'eſt pas vrai-ſemblable. Guillaume Morel donna enſuite ſa Table des Sectes des Philoſophes, intitulée *Tabula Compendioſa de Origine, ſucceſſione, ætate, veterum Philoſophorum, ex Plutarcho, Laërtio, &c. collecta à Guillelmo Morelio Tiliano:* imprimée premiérement à Paris in 4. & aprés, à Baſle en 1580. in octavo. Et il donna enſuite ſon Dictionnaire, intitulé, *Theſaurus vocum omnium Latinarum, ordine alphabetico digeſtarum, quibus Græca & Latina reſpondent.* Ce tître de *Tréſor*; comme ces autres, *Tréſor de la Langue Latine, Tréſor de la Langue Grecque* des Etiennes, me font ſouvenir de ce mot de Domitius Piſo de la Préface de Pline, *Theſauros oportet eſſe, non libros.* Il eſt à remarquer que dans le Dictionnaire de Guillaume Morel il y a un nombre infini de paſſages des Géoponiques, de la verſion en Grec du livre de Ciceron *de Senectute* par Gaza, & de celle du *Somnium Scipionis* de Ciceron, & des Métamorphoſes d'Ovide, par Planudes. Leſquelles

quelles versions de Planudes, qui n'ont point encore été imprimées, sont dans la Bibliothéque du Roi. Ce Dictionnaire fut imprimé la premiére fois en 1560. à Paris chez l'Auteur. Il fut imprimé ensuite à Genéve en 1608. chez Pierre de la Roviere avec quelques Aditions d'un Anonyme; & ensuite à Paris en 1662. chez Savinien Pigoreau.

Guillaume Morel aureste n'imprimoit pas moins bien en Grec & en Latin, ni moins correctement, que Robert Etienne, le plus excellent & le plus savant Imprimeur de France. Et cependant il mourut ruiné: comme nous l'apprenons de Turnébe dans son Epître Dédicatoire de S. Cyprien à Charle IX. imprimé à Paris par Guillaume Des-Bois in folio en 1564. & de Lambin dans sa Preface sur Démosthene, achevé d'imprimer à Paris in folio en 1570. par Jean Bienné.

Voici les paroles de Turnébe : *Jam feliciter Dionysium* (c'est Denis l'Aréopagite) *ejusque Interpretem & Paraphrastem ediderat Guillelmus Morelius : Cyrilli Catecheses ad umbilicum perduxerat : Cyprianum multis undique conquisitis & corrogatis exemplaribus; libris etiam auctum; propè absolverat; cùm repentè horum aucto-*

rum editioni immortuus, familiam ære alieno coopertam; uxorem orbam; liberos inopes, reliquit: Is nunc pro sua familia Cyprianum, Rex Christianissime, ablegat: quem in tuo nomine apparere volui: per eumque te supplex orat & obsecrat, suorum ut liberorum solitudinis & inopiæ miserearis: aliquidque elargiaris, ad æs alienum, non nequitiâ, sed studio bene merendi contractum, luendum atque dissolvendum. Erant ei annua à patre tuo, augustissimo Rege, Errico, constituta; sed hisce proximis annis communium temporum iniquitas & angustiæ ærarii non permiserunt ut illa liberalitate frueretur.

Voici celles de Lambin: *Cùm scirent omnes homines qui literarum Græcarum studio delectantur, Demosthenem à Guillelmo Morelio, Typographo Regio, viro experiente ac strenuo; & quamquam non admodum locuplete, magnis tamen & multis artis Typographicæ facultatibus atque adjumentis ornato; annis ab hinc circiter duodecim, temporibus Reipublicæ etiam tum tranquillis & pacatis, cœptum excudit*, &c. *Guillelmus Morelius annis aliquot antequam Demosthenis editionem susciperet, duo exempla, unum Aldinum Venetiis, alterum Germanicum Basileæ impressum, cum octo vetustis Codicibus manuscriptis ex Bibliotheca Regia depromptis,*

promptis, diligentissimè contulerat.

Guillaume Morel mourut en 1564. & lors qu'il mourut, son Edition de Démosthene en étoit à l'Oraison *de Malè obita legatione:* vers le milieu des Oeuvres de Démosthene. Jean Bienné, *totius Instrumenti Typographici successor, matrimonio cum Vidua contracto*, entreprit d'achever l'ouvrage: priant Lambin de lui aider. Lambin lui aida: & Jean Bienné acheva cét Ouvrage. C'est ce que nous avons appris de Lambin au lieu allegué.

Mr. Caille, dans son Histoire Manuscrite des Libraires & des Imprimeurs de Paris, a fait mention de plusieurs de ses ouvrages dont nous n'avons point parlé.

Estienne Prévosteau, Imprimeur de Paris, a pris dans quelques livres qu'il a imprimez la qualité d'héritier de Guillaume Morel: ce qui donne sujet de croire qu'il étoit son gendre.

De Robert Etienne, Imprimeur du Roi, & de Jean Thierri, de Beauvoisis.

LXIX.

ROBERT Etienne étoit fils de Henri Etienne, premier du nom, Imprimeur de Paris. Il fit son aprentissage sous Simon Colinet, ou de Colines, qui étoit son beau-pere: car Simon Colinet, ou de Colines, aprés la mort de ce Henri Etienne, épousa sa veuve. Robert Etienne a été sans contestation le plus savant Imprimeur du monde. Il savoit parfaitement le Grec, comme le témoigne la Préface Gréque qu'il a mise devant son Nouveau Testament Grec. Il savoit de même le Latin: comme le témoigne son Trésor de la Langue Latine. Et il n'étoit pas ignorant de l'Ebreu; comme le témoignent les Livres Ebreux qu'il a imprimez. Et il savoit aussi fort bien le François; comme le témoigne sa Grammaire Françoise. Il ne faut pas oublier ici les Eloges que lui donne Paul Manuce; Mr. Jansson d'Almenovéen, ni Mr. Baillet, n'en ayant point fait de mention. Les voici: *Robertus Stephanus, Parisiensis:*

sis; quo ego secundùm patrem meum, in emendandis atque edendis veterum scriptis, neminem fuisse aut esse arbitror diligentiórem. C'est sur l'Epitre 19. du livre XV. des Epitres de Ciceron & sur l'Epitre 14. du Livre XII. *Robertus Stephanus, Typographus Parisiensis diligentissimus.*

Mr. Baillet a écrit qu'il faisoit mettre sur les Quais, sur les Ponts, & dans les Places publiques de Paris les Livres qu'il imprimoit, avec des affiches par lesquelles il prioit tout le monde de les vouloir lire & de les corriger; promettant de grosses sommes d'argent pour recompenser la peine de ceux qui y remarqueroient des fautes. Cela n'est pas veritable. Il exposoit sur sa boutique ses feüilles imprimées & non tirées, & il promettoit des sols & des doubles à ceux qui y trouveroient des fautes.

Mais ce que Mr. Baillet a dit que Robert Etienne avoüoit ingenument qu'il n'y avoit dans son Trésor de la Langue Latine que le travail & l'industrie qui fussent de lui, est veritable. Il fut aidé dans cét Ouvrage, premiérement par Budée, par Baïf, & par Tusan, comme il le témoigne dans la Préface de sa premiére Edition; qui est je croi celle de 1536. Et il fut aidé ensuite dans ce

même ouvrage par Jean Thierri, de Beauvoisis: comme il témoigne dans sa Préface de l'édition de 1543. On a ômis cette Préface dans la derniere édition: qui est de Lyon, en 1573. en quoi on a û tort.

Ce Jean Thierri, pour le marquer ici par occasion, a revû & corrigé la premiere édition des Annotations de Budée sur les Pandectes, faite par Robert Etienne: & aiant fait r'imprimer ces Annotations par Vascosan, il les dédia à Gilles le Maître, premier President du Parlément de Paris. Il a aussi revû & corrigé la Traduction Françoise de Columelle, faite par Claude Cotereau, Chanoine de Paris, Auteur du Livre *de Jure & Privilegiis Militum.* Cette Traduction revüe par Jean Thierri a été imprimée à Paris in 4. en 1557. chez Jâques Kerver, où ce Jean Thierri, ensuite de son Avis au Lecteur, a mis ce distique au Lecteur,

Verterat hac olim Coteraus, at omnia multò
Integriora tibi, Lector amice, damus.

Et il dit à la page 567. qu'il a mis dans le Tresor de la Langue Latine, & dans le *Dictionarium Latino-Gallicum* des exem-

exemples de *musteus*, de *liber*, de *caseus*, & de *fructus*.

Jean le Frere de Laval, fit imprimer in folio à Paris en 1552. chez Nicolas Chesnau un Dictionaire François-Latin, corrigé & augmenté par Maître Jean Thierry.

Robert Etienne demeuroit à Paris dans la ruë de St. Jean de Beauvais, à l'enseigne de l'Olivier, vis-à-vis les Ecôles de Droit Canon: où la Reine Marguerite de Navarre, sœur de François I. & femme de Henri d'Albret Roi de Navarre, l'a visité plus d'une fois.

On a ômis dans le Catalogue des livres qu'il a imprimez, les années dans lesquelles ces livres ont été imprimez: ce qui n'est pas une petite negligence.

Méprises de Mr. Baillet touchant les Noms de famille des Auteurs.

L X X.

MOnsieur BAILLET n'est pas mieux informé des Noms de famille des Auteurs que de leurs Noms de batême, de leur patrie, & de leur profession.

Au lieu de *Ranconnet* il dit toûjours *Ran-*

Rançonnet. Voyez à la page 344. & à la page 355. du premier Tome.

Il dit aussi toûjours *Carpantier*, au lieu de *Charpantier*, en parlant de Jâque Charpantier, Médecin de Paris & Professeur du Roi: voyez à la page 65. 66. & 355. du Tome premier: ce qui fait voir qu'il ne le connoît que par les Eloges Latins qu'on a faits de lui, où il est appelé *Carpentarius*.

A la page 241. du Tome 2. partie 2. il traduit ELIAS VINETUS par *Elie Vinette.* Il l'appele encore de même à la page 468. du Tome 4. partie 2. Ce célébre Professeur de Bordeaux s'appeloit *Vinet*. C'est ainsi qu'il est appelé dans son livre, inritulé *Recherche de la plus ancienne mémoire de Saintes*, imprimé à Bordeaux en 1584. par Simon Millanges. Et dans le Supplément de la Chronique Bourdeloise en l'an 1587. *Les livres de la Bibliothéque de Mr. Vinet furent achetez par la Ville*, &c. Scévole de Sainte Marthe dit qu'il étoit du Village de Vinet dans la Saintonge: *E Vinetorum pago apud Sanctones, in agro Barlezensi*: ce qui donne sujet de croire qu'il avoit été appelé *Vinet* de ce Village.

A la page 285. de la segonde partie du segond Tome, en parlant de Ramirés de

le Prado, Auteur Espagnol, Commentateur de Martial, il l'appele *Ramirés del Prato*: & à la page 400. du 2. Tome partie 2. il l'appele *del Prado. Ramirés.* Ce qui fait voir qu'il ne sait point la Langue Espagnole, quoi qu'il se pique de la savoir. *Ramirés de Prado*, est une famille noble d'Espagne.

A la page 144. Tome 2. partie 2. il appele Foglieta, *Foillette.* Quell' ignorance !

A la page 590. du segond Tome, partie segonde, en parlant de Michaël Fayus, qui a donné le Manile *ad usum Delfini*: c'est ainsi qu'il faut dire, & non pas *Delphini*; il l'appele *Mr. de la Faye*, au lieu de *Mr. du Fay*.

A la page vint-huit de son Catalogue des Imprimeurs, il appele Chonet, Imprimeur de Genêve *Chouet* ou *Chovet*. Un aussi grand Bibliothécaire qu'est Mr. Baillet, ne devoit pas ignorer le nom d'un aussi célébre Imprimeur qu'étoit cét Imprimeur. Il y a encore aujourdhui à Genêve des Imprimeurs de ce nom, qui ne sont pas moins célébres que celui dont nous parlons.

Il appele de même *Juuel* ou *Ivel*, Jean Ivel Evêque de Salisberi; c'est à la page 25. du tome 4. partie 3.

A la page 351. du Tome 4. partie 3. au chapitre de Bucanan, il appele *Briand de la Vallée* ce Briandus Vallius Conseiller du Parlement de Bordeaux, auquel Bucanan a adressé son Elégie, intitulée *Pro-lena Apologia*, qui commence par ce distique,

Posse putet quisquam fieri, doctissime
VALLI,
In famulas Veneris durus ut esse queas?

Et sur la mort duquel il a fait cette Epigramme:

Dignus erat Pylio canescere Vallius ævo:
Hospite si tanto digna fuisset humus.
Ergo seni, quo nil mélius, nec doctius, orbe
Immenso vidit Sol, Deus astra dedit.

Il s'appeloit *Briand de Vallée.* C'est ainsi qu'il est appelé dans les Regîtres de 1544. du Parlement de Paris, à l'endroit où il est parlé des Commissaires députez du Parlement de Bordeaux, pour assister au procés du Chancelier Poyet. *Conseillers du Parlement de Bordeaux: Pierre Boucher, Briant de Vallée.* Et dans la Chrônique Bourdeloise de Gabriel de Lurbe, en 1539. *Briand de Vallée, Conseiller du Roi en la dite Cour, de rare & exquis*

quis savoir, institue au College de Guienne une Leçon en Théologie le premier Dimanche de châque mois, avec pension annuelle: laquelle par la negligence, tant des héritiers, que des Magistrats, est perduë. Et c'est ce *Briandus Valea*, Conseiller au Parlement de Bordeaux, à qui Jules Scaliger a dédié son Fragment de l'Histoire des Animaux d'Aristote appelé communement *le dixiéme livre de l'Histoire des Animaux d'Aristote.* Silvius César Scaliger, fils de Jules, dans sa Préface imprimée à la tête de ce Fragment, a fait mention de cette dédicace, en ces termes: *Inter cætera ipsius opera* (il parle de Jules Scaliger son pere) *novem de Historia animalium, quos propediem edituri sumus, & hunc, qui, ut opinor, non rectè* Decimus *inscribitur, à se Latinos factos, & Commentariis illustratos, Briando Valleæ, Regio in Senatu Burdigalensi Consiliario, Viro nobili & erudito, dicaverat.* Joseph Scaliger, frere puisné de Silvius César Scaliger, a fait mention d'un Vallius dans son premier Scaligerana, page 86. en ces termes: *Goveanus in Vallium, Senatorem Tolosanum;*

Dum tonat, in cellas propero pede
Vallius imas

Con-

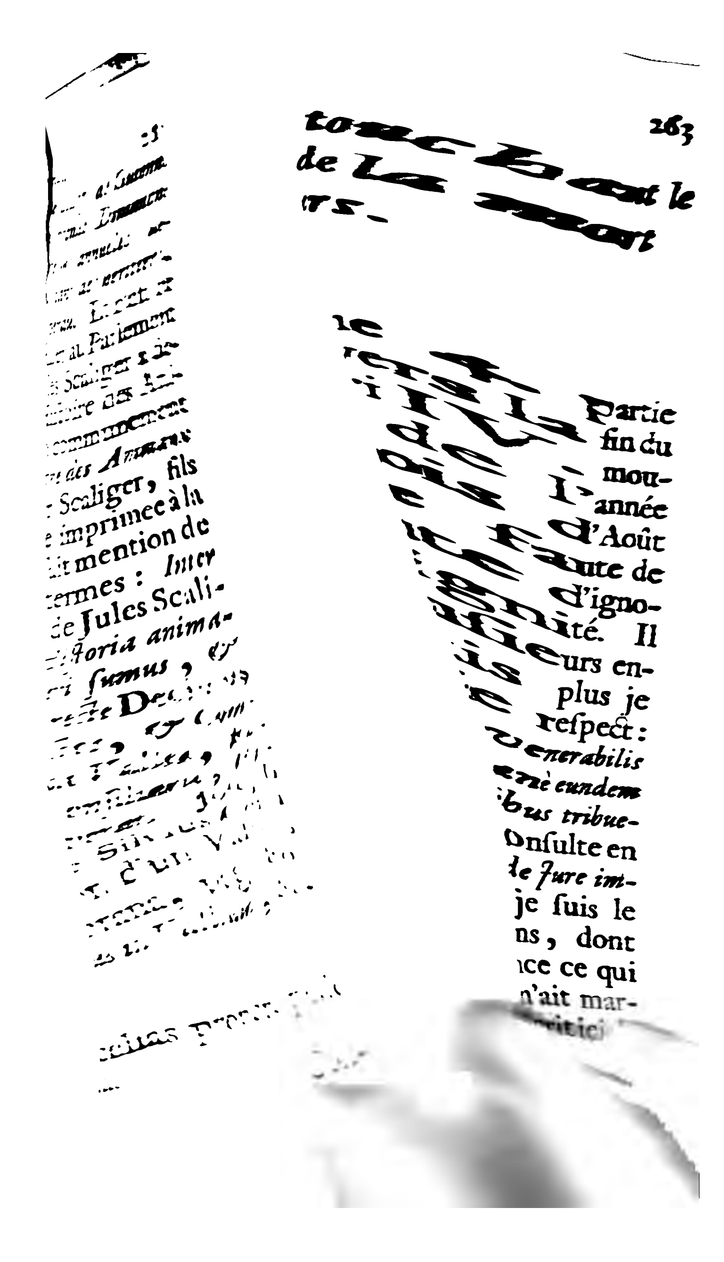
A la page 351. du ... s non putat ess
chapitre de Bucan...
de la Vallée ce Brian...
ler du Parlement de...
Bucanan a adressé s... ec Marra
Pro-lena Apologia, c...
distique, ... putat

Posse putet quisqu...
VALLI, ...
In famulas Vene...

Et sur la mort duqu...
gramme :

Dignus erat Pylio...
Hospite si tanto...
Ergo seni, quo ni... amma-
orbe ... ssimus,
Immenso vidit ... Dec...

Il s'appeloit Bria...
ainsi qu'il est appelé...
1544. du Parlement...
où il est parlé des C...
du Parlement de B...
ster au procés du Cha...
seillers du Parlement d...
Boucher, Briant de V.
Chrônique Bourdeloi.
Lurbe, en 1539. Brian...
seiller du Roi en la dite Cou



Parlement
Scaliger
Scaliger, fils
imprimée à la
mention de
termes : Inter
de Jules Scali-
storia anima-
fumus,

Partie
fin du
mou-
l'année
d'Août
faute de
d'igno-
nité. Il
eurs en-
plus je
respect :
venerabilis
nè eundem
bus tribue-
onsulte en
de Jure im-
je suis le
ns, dont
ce ce qui
n'ait mar-

Il dit à la page 494. du troisiéme Tome, que Joseph Scaliger mourut en 1606. Il mourut en 1609.

Il dit à la page 277. du Tome 4. partie 4. que Mr. de Balzac mourut en 1657. Il mourut en 1654.

Il dit à la page 498. Tome 3. que le Pere Sirmond mourut en 1651. & le Pere Petau en 1653. Le Pere Petau mourut l'onziéme Décembre en 1652. & le Pere Sirmond en 1652. le 7. Octobre.

Il dit à la page 284. du 2. Tome, partie 2. que Bellarmin mourut en 1622. il mourut en 1621.

Il dit à la page 230. Tome 2. partie 2. que Jonsius, Auteur de l'Histoire Philosophique, est mort dépuis peu. Il mourut en 1659. Voyez cy-dessus au chapitre 22.

Il dit à la page 499. Tome 3. que Daniel Heinsius mourut en 1653. Il mourut en 1655.

Il dit à la page 181. du Tome 2. partie 1. qu'Aubert le Mire mourut en 1639. Il mourut en 1640.

Pag. 181. Il dit à la page 249. Tome 4. partie 3. que Jean de la Case Archevêque de Benevent mourut en 1556. Il mourut en 1559. comme l'a tres-veritablement remarqué Ferdinandus Ughellus dans son

Ita-

Italia Sacra, au Chapitre des Archevêques de Bénévent.

Il dit à la page 90. du Tome 4. partie 4. que le Chiabréra mourut le 14. Octobre 1638. âgé de 86. ans. L'Imprimeur de ses Poëmes Héroiques posthumes le fait mourir la même année dans la 87. année de son âge.

Il dit à la page 280. du Tome 4. partie 3. que Joachin du Bellay mourut le premier Janvier 1560. âgé de 35. ans: ce qu'il a pris de Scévole de Ste. Marthe. Le Président de Thou a écrit qu'il mourût ce jour-là, mais dans la 37. année de son âge; c'est au Livre 26. de son Histoire, & Belleau a écrit qu'il mourut le 1. jour de l'an 1559. C'est dans son Observation sur le V. Sonnet du segond Livre des Amours de Ronsard. Mais la Croix du Maine dit qu'il mourut le premier de l'an, en Janvier 1559. ou selon aucuns 1560. Il est constant qu'il mourut la nuit du premier Janvier 1559. C'est ce que j'ai appris des Regîtres de l'Eglise de Nôtre Dame de Paris: dans laquelle Eglise il est enterré en la Chapelle de Saint Crispin & de Saint Crispinien, du côté droit du Chœur, proche le Tombeau de Louïs du Bellay, Chanoine & Archidiacre de Paris. Mais

en 1559. l'année ne commençoit pas encore en Janvier: elle commençoit à Pâques. L'Ordonnance de Charles IX. qui porte qu'elle commencera en Janvier, est de 1563. mais elle ne fut observée au Parlement de Paris que le 1. Janvier 1567. selon la réformation. Et c'est ce qui a fait cette diversité touchant le jour de la mort de Joachim du Bellay. Scévole de Sainte Marthe & le President de Thou ont û égard à la façon de conter les années de leur temps.

Il dit au Chapitre de Dorat; qui est le 1337. Tome 4. partie 3. page 403. que Dorat mourut âgé seulement de 71. ans contre l'opinion commune qui lui a donné jusques ici plus de 80. ans. Cela n'est pas veritable, à l'âge de 78. il se remaria en segondes nôces.

Il dit au Chapitre du Caporali l. 4. p. 4. p. 147. que le Caporali est mort vers la fin du Pontificat d'Urbain VIII. ce qui n'est pas veritable. Car Urbain VIII. ne monta sur le siege qu'au mois d'Août de l'an 1623. & le Caporali étoit mort dés l'an 1601. étant né l'année 1530. Son neveu Carlo Caporali en est un témoin fidele dans les nôtes sur les Poësies de son oncle, *mori l'anno 1601. d'età 71. in Castiglione, stando appresso il Mar-*

Marchese Ascagnio della Corgna ed ivi nella Chiesa de' Padri Agostini fù il corpo di lui depositato.

Du livre des trois Imposteurs composé par Morin.

LXXII.

MOnsieur BAILLET. *N'est-ce point aussi à une grande bizarrerie d'esprit qu'il faut attribuer l'imagination qu'à eue un Ecrivain de la Basse Allemagne, de vouloir reveiller en nous le souvenir du détestable livre* des trois Imposteurs : *en donnant ce tître à un livre qu'il fit imprimer à Kiel l'an* 1680. *aiant choisi pour ses trois Imposteurs, Edouard Herbert, Thomas Hobbs, & Benoist de l'Espinosa? Et peut-on s'empêcher de prendre pour un visionnaire un autre Ecrivain plus récent qui a pris le même tître* des trois Imposteurs, *pour écrire contre trois Auteurs Catholiques de la premiere reputation?*

Page 549. Tome 1.

Christian Kortholt.

Ce Visionnaire, c'est Jean Morin, Medecin, Professeur du Roi en Mathématiques : & ces trois Auteurs Catholiques sont, Mr. Gassendi, Mr. Neuré, & Mr. Bernier, mon compatriote, dit *le Mogol* à cause de ses voyages au Mo-

gol. Mais s'il eſt vrai que ce livre de cét Ecrivain de la Baſſe-Allemagne ait été imprimé en 1680. il eſt faux que Morin ſoit un Auteur plus récent que cét Ecrivain Alleman : le livre de Morin des trois Impoſteurs aiant été imprimé en 1654. à Paris avec ce tître : *Vincentii Panurgi Epiſtola de tribus Impoſtoribus. Ad clariſſ. Virum Johannem Baptiſtam Morin, Doctorem Medicum, atque Regium Matheſeos Profeſſorem Pariſiis. Apud Matthæum Bouillette, in Collegio Regio, & Johannem Guillard, in Palatio*, 1654. Morin eſt l'Auteur de ce livre. Vincent Panurge eſt un nom ſuppoſé.

Du livre de Lipſe, intitulé Virgo Hallenſis.

LXXIII.

MOnſieur BAILLET. *Les Proteſtans ont taché de décrier quelques-uns des petits livres que Lipſe compoſa pour ſatisfaire ſa dévotion : comme celui de Nôtre-Dame de Hau ou Hal.*

MENAGE. Ce livre de Nôtre-Dame de Hau, intitulé *Virgo Hallenſis*, eſt une énumération des Miracles faits par l'interceſſion de la Vierge dans l'Egliſe de Nôtre-

Nôtre-Dame de Hau. Et c'est au sujet de ce livre de Lipse, & de sa plume qu'il dédia à la Vierge par une plume d'argent, que Scaliger fit cette Epigramme :

Post opus explicitum, quod tot miracula narrat,
Pennam Lipsiades hanc tibi, Virgo, dicat.
Nil potuit levius pennâ tibi, Virgo, dicare:
Ni fortè est levius, quod tibi scripsit opus.

Lingesheim fit contre ce livre de Lipse un écrit intitulé *de Idolo Hallensi.* Voyez le segond Scaligerana, page 141. & la lettre 315. de Scaliger, écrite à ce Lingesheim.

Fautes de Mr. Baillet dans la Géographie.

LXXIV.

MOnsieur Baillet à la page 14. de sa Préface Latine, adressée à Mr. l'Avocat Général de Lamoignon, met Narbonne parmi les Volces Arécomiques. NARBO MARTIUS, *pro Volcis*

Le brouët étoit maigre, & n'eſt No-
ſtradamus,
Qui, l'Aſtrolabe en main, ne demeu-
rât camus,
Si par galanterie, ou par ſottiſe ex-
preſſe,
Il y penſoit trouver une étoile de
graiſſe.
Pour moi, ſi j'euſſe été ſur la mêr de
Levant
Où le vieux Louchaly fendit ſi bien le
vent,
Quand Saint Marc s'habilla des en-
ſeignes de Thrace,
Je le comparerois au Golfe de Pa-
traſſe,
Pour ce qu'on y voioit en mille & mil-
le parts
Les mouches qui flotoient en guiſe de
ſoldarts:
Qui morts, ſembloient encor dans
les ondes ſalées
Embraſſer les charbons des galéres
brulées
J'oi ce ſemble quelqu'un de ces nou-
veaux Docteurs
Qui d'eſtoc & de taille étrillent les
Auteurs,
Dire, que cette exemple eſt fort mal
aſſortie.

Homere,

Homere, & non pas moi, t'en doit la
garantie:
Qui dedans ses écrits, en de certains
effets,
Les compare peut-être aussi mal que
je fais.

C'est-à-dire à peu prés en Italien:

Ma il caso è che s'interno avea Pom-
peo
O il venerabil Costa ch' alla mensa,
Avea più braccie e man che Briareo.
Jo rimasi talvolta stupe fatto
Che sempre adocchiai qualche boc-
cone,
Un di lor me gli dava scaccomatto.
Si ch' allor m'accors' io, Messer Tri-
fone,
Che nella cotta e nella cruda il vitio
Della carne ci da gran tentazione.
Ecco di brodo piene le scudelle,
Dove non seppi mai d'unto o di grasso
Con Astrolabio in man trovar due
stelle,
se fossi stato a quel naval fracasso,
Qual' ebbe il Turco, jo potrei somi-
gliare
La mia scodella al Golfo di Patrasso,
Però ch' in essa si vedeano andare,
A gala i corpi de le mosche lesse,

E i conversi in carbon legni del mare.
Qui, Trifon, se per caso alcun dicesse,
Che la comparazion non gisse à festo
E ch' io fossi obligato a l'interesse,
Dite, che legga Omero, ove in uno testo,
Fà una comparazion di certe mosche:
Nè forse calza ben, si comme in questo.
Ma lasciam le question dubbiose e fosche:
Or che Siamo a Tinel.

Vous voyez que nous vivons en un païs, où il n'y à pas même de sureté pour les gueux. Ceux qui n'ont rien ne laissent pas d'y faire des pertes; & on y arrache les cheveux aux chauves. Il n'est point de si mauvaise condition qui ne soit enviée de quelqu'un, ni de pauvreté si grande, qui ne donne lieu à quelque injure. On pille les Cabanes aussi-bien que les Palais: & l'avarice cherche les grands gains: mais elle ne méprise pas les petits.

Le Rossi au reste, s'est étrangement trompé en preferant le Caporal au Berni & au Molza. Le Berni est le premier des Poëtes Burlesques, & par l'ordre du temps & par l'ordre du mérite. Et Léonardo Salviati a dit de lui, que la Poësie Burlesque avoit û en lui sa naissance & sa perfection

en

349.49. οὕτω καὶ τῆς ὀλεπήσιως ἡ κεῖται ἐν τῷ Ἐτυμολογικῷ. Et ſur l'Iliade Beta, p. 203.36. & ſur l'Iliade Lambda, page 708.28. Ἐτυμολογικὸν μέγα. Et ſur l'Odyſſée Beta, page 93. 26. Une partie des choſes citées en ces endroits, ſe trouve dans l'Etymologicum Magnum que nous avons aujourd'hui, & l'autre ne s'y trouve pas. Ce qui fait voir qu'il y avoit du temps d'Euſtathius pluſieurs Etymologiques Grecs. L'Auteur du Grand Etymologique que nous avons, cite l'Etymologique d'Orapollo. Cét Etymologique ſe trouve Manuſcrit dans quelques Bibliothéques: & entr'autres, dans celle de Mr. Gudius. C'eſt un tres-gros volume, & qui par ſa groſſeur mérite le nom d'Ἐτυμολογικὸν μέγα. Euſtathius vivoit en 1180. Et puiſqu'il cite l'Etymologicum Magnum que nous avons, on peut conclure de là, que l'Auteur de cét Etymologicum Magnum vivoit il y a plus de 500 ans.

Il n'eſt point vray, au reſte, que cét Auteur n'ait point excellé dans la Langue Grecque. Il eſt bien vrai qu'il n'écrit pas avec grande éloquence: Mais le ſujet qu'il traite ne demande pas d'éloquence. *Ornari res ipſa negat, contenta doceri.* Il eſt vray auſſi, qu'il a beau-

coûp de mauvaises étymologies. Mais ces mauvaises étymologies le sont encore moins que celles du divin Platon: parmi lesquelles je n'en ai pas trouvé six bonnes: car j'ai fait sur les étymologies de Platon ce que Joseph Scaliger a fait sur celles de Varron. Mais il y a dans ce livre un nombre infini de choses curieuses & singulieres: Et Mr. de Valois l'aîné, qui étoit un grand connoisseur, l'estimoit extraordinairement.

Diverses particularitez, curieuses touchant Suidas.

LXXVII.

Mr. Baillet a écrit à la page 125. de son 3. Tome, que Suidas étoit un Moine Grec. Ce qu'il a pris de la Notice des Autteurs citez par le Cardinal Bona dans son liv. de la Psalmodie. Scaliger dans ses Conjectures sur Varron page 60. de l'édition de Henri Etienne de 1581. appelle aussi Suidas, Moine. Le Cardinal Bona ajoûte, qu'il étoit Moine de Byzance. Je ne sai d'où le Cardinal Bona a pris cette derniere particularité: & Mr. Baillet m'obligeroit

fort

fort de me le faire ſavoir. Et pour l'obliger à me l'apprendre, je lui apprendrai ici pluſieurs autres particularitez curieuſes touchant ce Grammairien. Beſſarion, dans ſa petite Préface ſur ſa Traduction des Métaphyſiques de Théophraſte, & Budée dans ſes premiéres Notes ſur les Pandectes, & Erythrée dans ſon Indice ſur Virgile, au mot *orichalco*, & Cujas dans ſes Obſervations, & ailleurs, l'ont appelé *Sudas*. Dont ils ont été repris par Caſaubon dans ſes Nôtes ſur Laërce, au chapitre d'Anacharſis: *Falluntur viri doctiſſimi & magni in literis nominis, qui* Sudam *Suidam appellant*. Caſaubon appuie ſon opinion par ce paſſage d'Euſtathius, Τὰ εἰς δας ὑπὲρ δύο συλλαβὰς κλίνεται, οἷον Τιμαχίδας Τιμαχίδα, Σουίδας Σουίδα: qui eſt de la p. 338. 40. de l'Edition de Bâle. A quoi on peut ajoûter ces autres paſſages du même Auteur. Iliade Lambda, page 768. 30. ἐν τῷ κατὰ στοιχεῖον μεγάλῳ βιβλίῳ τοῦ Σουΐδα. Et Odyſſée Alpha, page 99. 42. Σουΐδας, ἐφιαλεῖς, φιαλεῖς. Il l'appelle encore de même page 41. 1. J'ajoûte à ces paſſages d'Euſtathius celui-ci du Scholiaſte d'Apollonius pag. 26 Σουΐδας γὰρ καὶ Ἀριστοτέλης, οἱ περὶ Εὐβοίας πεπραγματευμένοι: car quoique ce Suidas ne ſoit pas celui dont nous parlons, ce paſſage fait voir que ce nom s'écrivoit de la ſorte que l'a

remarqué Casaubon. Cependant Bessarion, Erythrée, Budée, & Cujas ont été suivis dans leur opinion par plusieurs célebres Ecrivains : & entre autres, par Scaliger dans ses Conjectanea sur Varron, page 61. de l'édition de Henri Estienne, de 1581. par Florent Chretien sur la Comédie de la Paix d'Aristophane page 688. de l'édition de Genêve : par Guillaume Fournier dans son *Selectæ Lectiones*, livre 3. chapitre 21. & livre 2. chapitre 29. Et dans les Additions. Et par Victorius dans ses *Diverses Leçons*, livre premier chapitre 11. & livre 27. cap. 18. Et par Robortellus dans son *Variorum locorum Annotationes*, chapitre 3. page 8. Et Cujas a été défendu par Mr. Fabrot à la page 841. de la premiere édition de son Théophile. Car c'est de Cujas dont il a entendu parler, en disant, *Viri docti Suidam*, Sudam *appellant*, *libris*, *ut videtur*, *auctoribus*. *Nam in Manuscripto codice Memmiano sic habetur*. Je le sçay de lui-même. Ce Manuscrit de Mr. Henri de Même présidant au Parlement de Paris, où Suidas est appelé Σοῦδας, est présentement dans la Bibliothéque de Mr. Colbert de Seignelay, Segretaire d'Etat, nombre 992. Σοῦδας est le veritable nom.

Meur-

en même temps. *Le Poësie Giocose nel solo Berni anno avuta la nascità & la perfezione in un tempo.* C'est dans ses Avertissemens de la langue Italienne, livre 2. chapitre 17. Il n'y a pas non plus de comparaison entre le Molzá & le Caporal.

Nicas n'est point l'Auteur du Magnum Etymologicum.

LXXVI.

MOnsieur BAILLET. *On croit que l'Auteur du Grand Etymologicum Grec s'appelloit* Nicas. *Mais on ne sçait ce qu'il étoit, ny quand il vivoit. Ce livre a eu de l'autorité, quoique l'Auteur n'ait point excellé dans la connoissance de la langue.* Tom. 3. Page 128.

MENAGE. C'est Politien qui a dit le premier que Nicas étoit l'Auteur de ce livre. Et c'est au chapitre 72. de ses Meslanges qu'il a fait cette remarque. Et il l'a faite en ces termes; *Nicas autem in Commentario quem per ordinem literarum dispofuit, Gracè illè quidem, sed in hunc fermè intellectum* Philyram *interpretatur:* Philyra, *inquit*, planta: librum papyro similem habens: ex quo etiam funes complicant. Car le Grec de ces mots se trouve dans l'Etymologicum Magnum,

num, au mot φαλύρα. Mr. Vossius, le fils a fait ensuite la même remarque dans quelqu'un de ses ouvrages. Je croi que c'est sur Méla. Mais il s'en est dépuis dédit: aiant appris que dans le Manuscrit qu'avoit vû Politien, il y avoit un Labarum, avec ces paroles, 'EN TOY'TΩ NI'KA: & que ces mots EN TOYTΩ étant effacez, Politien avoit pris le mot de NI'KA qui restoit, pour le nom de l'Auteur du livre. Mr. Vossius, le fils a dit toutes ces particularitez à Mr. Bigot, de qui je les ai apprises. J'ai appris de plus de Mr. Bigot, qu'il a vû un tres-beau Manuscrit de ce livre dans la Bibliothéque des Jacobins de St. Marc de Florence: & que pensant que ce fût celui: qu'avoit vû Politien, il y avoit cherché ce NI'KA, & qu'il ne l'y avoit point trouvé. Eustathius sur l'Iliade Delta, page 378. 53. de l'Edition de Bâle, & sur l'Iliade Epsilon, page 408. 29. de la mesme Edition, cite un Νικίας Grammairien, qui explique des passages d'Homere: ce que j'ai encore appris de Mr. Bigot. Mais pour Νικάς, il n'est cité nullepart dans Eustathius: & Mr. Bigot ne croit pas que ce soit un nom Grec. Mr. Du Cange est du mesme avis. L'Etymologicum y est cité sur l'Iliade Delta, page 349.

Meursius dans son Glossaire Grec-Barbare, fait mention d'un Etymologique Grec composé par Suidas.

Méprise de Mr. Baillet touchant l'Opera de Mr. Quinaut, intitulé le Triomphe d'Alcide.

LXVIII.

MOnsieur BAILLET. *Entre les piéces de Mr. Quinaut dont nous n'avons pas fait mention, il y en a une qui a fait beaucoup de bruit, & qui a partagé les esprits. C'est la Tragedie, ou l'Opera, qui a pour tître.* Alceste, où le Triomphe d'Alcide. *Et il faut avoüer qu'elle auroit encore eu plus de réputation si elle n'avoit rencontré un Censeur un peu trop intelligent dans les régles de l'art: Charles Perrault dans la Critique de l'Opera d'Alceste, à la fin de ses Oeuvres meslées de prose & de vers: Ce Critique prétend que la piéce est défectueuse, tant pour la conduite du sujet, que pour la versification. L'Auteur écrit que Mr Quinaut a tout gasté, en ne mettant pas dans sa piéce ce qu'il y a de plus beau dans Eurypide: & y ajoûtant des episodes peu nécessaires, mal liez & mal associez au sujet: que*

Mr. Baillet écrit toujours *Eurypide*: ce qui fait voir qu'il n'est pas grand Grec.

que ses episodes ne servent qu'à faire remarquer la pauvreté de chaque endroit : où l'on ne voit que redites de certaines rimes, & quantité de choses qui semblent ne pouvoir s'accorder entiérement avec le jugement & le bon sens en général, ni avec les maximes de l'art de la Poësie moderne en particulier.

MENAGE. Mr. Baillet ne cessera-t-il jamais de faire dire aux Auteurs le contraire de ce qu'ils disent? Mr. Perrault a écrit dans sa Critique de l'Opera d'Alceste tout le contraire de ce que lui fait dire ici Mr. Baillet. Cette Critique est un Dialogue entre Cléon & Aristippe. Aristippe blâme cét Opera: & Mr. Perrault, sous le nom de Cléon, le défend & il fait enfin tomber daccord Aristippe que c'est un parfaitement bel ouvrage. Ce que dit ici Mr. Baillet contre cét Opera, est dit dans cette Critique par Aristippe, & réfuté par Cléon. Et ainsi, encore une fois, Mr. Perrault à dit tout le contraire de ce que lui fait dire Mr. Baillet.

Mr. Perrault & Mr. Quinaut ont écrit à Mr. Baillet pour se plaindre à lui de l'injure qu'il leur avoit faite en cette occasion. J'ai vû la lettre de Mr. Perrault.

Méprise de Mr. Baillet touchant la qualité d'Altesse des Princes d'Italie. Plusieurs particularitez curieuses touchant les deux Scaligers.

LXXIX.

MOnsieur Baillet. *La République des Lettres n'étoit pas encore bien purgée de cette vermine*, (Il parle des Critiques envieux & ignorans) *du temps du Prince de la Mirande: quoi qu'elle fut dès lors en assez bon état. Car on voit parmi le nombre des Censeurs de ses Ouvrages un Critique fort ignorant & fort animé contre lui: qui sans avoir égard, ny à la qualité de son Altesse, ny à la rareté de son esprit, vouloit lui faire des affaires à Rome.*

Menace. Pic, Prince de la Mirande, mourut à Florance le 17. Novembre de l'année 1494. le même jour que Charles VIII. y fit son entrée. Et en ce temps-là les petits Princes d'Italie, tel qu'étoit le Prince de la Mirande, n'étoient point traitez d'Altesse. Ce n'est que peu de temps avant l'année 1630. qu'ils en ont été universellement traitez. Et c'est ce qui obligea les Cardinaux de se faire trai-

ter

ter d'Eminence. Le Decret du Pape par lequel il fut ordonné que les Cardinaux seroient traitez de cette qualité, est de 1630. du 10. Janvier: & il est imprimé dans le XVI. Tome du Mercure François. En ce temps-là on ne traitoit d'Altesse en France que Gaston de France Duc d'Orleans, frere unique du Roi Louis XIII. Mais comme quelque temps aprés le Cardinal Infant, Gouverneur des Païs-Bas, frere de Philippe IV. Roi d'Espagne, se fit traiter d'Altesse Roïale, Gaston Duc d'Orléans, & Madame de Savoie sa sœur, s'en firent aussi traiter. Louis de Bourbon Prince de Condé arbora ensuite l'Altesse simple. Et ensuite l'Altesse Sérénissime: laissant l'Altesse simple aux Princes naturalisez de France, aux Princes de Savoie, & aux Princes de Lorraine. Mr. Baillet, au reste, qui est un grand Copiste, a copié cette *Altesse de la Mirande* des écrits de Mr. de Balzac: lequel, au chapitre VII. de ses Entretiens, parlant de Joseph Scaliger, l'appelle *Son Altesse de Vérone.* Ce que Mr. Baillet a encore imité à la page 189. de la 2. partie du Tome 2. en cét endroit: *Cette passion pensa dégénérer en folie, par l'impatience qu'ils témoignerent l'un & l'autre,* (Scaliger le pere & Scaliger

Mr. Amelot de la Houssaye dans ses Remarques sur l'Histoire de Trente de Fra Paolo, le date de 1631.

liger le fils) *autant pour rétablir leur Altesse prétendue dans la Seigneurie de Vérone, que pour maintenir leur Principauté dans la République des Lettres.* Mais il est à remarquer que Mr. de Balzac appele Scaliger *Son Altesse de Vérone* en raillant, comme Mr. Baillet au passage que je viens de rapporter, & que Mr. Baillet parlé sérieusement à l'endroit où il traîte Pic de la Mirande de *Son Altesse.* Pic étoit véritablement Prince de la Mirande: & la Principauté de Vérone des Scaligers étoit une Principauté Chimérique. J'ai produit à la page 517. de la derniére édition de mes Origines Italiennes l'éxtrait des Lettres de Naturalité de Jules Scaliger, qui sont du mois de Mars 1528. dans lesquelles le Roi François I. ne donne d'autre qualité à Jules Scaligêr que celle de *Julius Casar de l'Escalle de Bordoms, Docteur Médecin, natif de la Ville de Vérone en Italie.* C'est à dire, que Jules Scaliger n'en prenoit point d'autre en ce temps-là. Je remarquerai ici en passant, que cette qualité de *Docteur Médecin* que le Roi François I. donne dans ces lettres à Jules Scaliger, fait voir que ce que Melchior Guillandinus a écrit que Jules Scaliger avoit pris le degré de Docteur en Médecine dans l'Université de

Padouë, paroit vraiſemblable ; & quelque choſe que ſon fils Joſeph Scaliger ait dit au contraire dans ſa lettre 428. adreſſée à Charle Labbé, & dans ſa 441. adreſſée à Jean de Laet, & dans ſon *Confutatio Fabulæ Burdonum.* Ces mots *de Bordoms* font auſſi voir qu'il s'appeloit, *Julius Burdonius*, comme l'appelle Lilius Gyraldus, & non pas, *Julius à Burden*, ou *Comes a Burdem*, comme ſon fils, dans ſa lettre à Douſa, & ailleurs, prétend qu'il s'appeloit. Ce qui eſt conforme à cét endroit du Thuana: *Etant à Padouë, Auguſtinus Niphus, neveu de ce grand Philoſophe Auguſtinus Niphus, me parla de Scaliger: & me dit que la verité étoit, qu'il ne venoit des Scaligers de Vérone: & qu'il venoit de Benedetto Burdone, qui demeuroit à la ſtrada della Scala à Veniſe: & m'aſſura qu'il étoit ainſi.* Robertus Titius le fait originaire de Padouë, *Vide quæ adnotavimus in noſtris locis controverſis, ac deinceps in Aſſertione pro iiſdem, adverſus malevolum illum obtrectatorem, qui ſe Gallum finxit: cùm revera ſit vilis quiſpiam Burdo, in agro Patavino ortus.* C'eſt ſur la ſegonde Eglogue de Nemeſianus, page 29. Mais il ſe trompe, & en diſant que Joſeph Scaliger n'étoit pas Francois, & en diſant qu'il étoit du Padouan. Tout cela

la fait voir que les Scaligers n'étoient point Princes de Vérone. Mais ils l'étoient des gens de Lettres. Et cette Principauté eſt bien d'une plus grande étendüe que celle de Vérone.

Regna, nec oceano, nec flumine clauſa, neque altis
Montibus, ingenium quà patet, illa patent.

Et comme diſoit Lipſe, ſelon le témoignage du Préſident de Thou dans le Thuana, *Ceux de Vérone devroient plûtoſt tirer leur origine des Scaligers les Scaligers étant plus nobles que la Ville de Vérone.*

Comme Mr. Baillet me chicane ſur toutes choſes, il ne manquera pas de dire que ce que je dis ici contre la principauté de Vérone des Scaligers, eſt contraire à ce que j'en ai dit dans cette épigramme Grecque:

Ἠνίδ' Ἰώσηππος, κεῖνος φύτειος μέγα θαῦμα,
Τοῦ πατρὸς μεγάλου παῖς μέγας ὁ Σκαλανός,
Τοῖς Σκαλανοῖς καλῆς ὑπάτην Βηρωνίδος ἀρχὴν
Εἵλετο Ζεὺς, Μουσῶν σκῆπτρον ἔδωκε φέρειν.

Mais ces ſortes de loüanges ſont permiſes aux Poëtes, qui ſe contentent de l'apparence des choſes.

J'oubliois à remarquer, que Jule Scaliger n'étoit pas né à Vérone, qu

que ses Lettres de naturalité le portent. Il étoit né à Ripa, prés le Lac de Garde. *Julius autem Cæsar Scaliger natus est anno* 1484. *ad diem IX. Kal. Maii, feriâ sextâ, annis octoginta post Wilhelmi Grossi, sex autem ante Matthiæ Hungarorum Regis mortem, in castro Ripa, ad caput Benaci: qui locus fuerat hactenus ditionis Scaligerorum.* Ce sont les termes de Joseph Scaliger, son fils, dans sa lettre à Dousa.

Ignorance de Mr. Baillet dans son métier de Bibliothécaire touchant le Perroniana.

LXXX.

Monsieur Baillet dit que Mrs. Du Puy ont fait imprimer le Perroniana; qu'il appelle *les Perroniennes.* Cela n'est pas véritable, ça été Mr. Daillé, le fils, qui l'a fait imprimer: & ce fut en 1669. qu'il le fit imprimer: & il le fit imprimer à Rouan. Pierre du Puy, qui étoit l'aisné des deux freres; mourut en 1651. le 17. Décembre: & Jâque Du Puy, Prieur de St. Sauveur, le cadet, mourut en 1656. le 17. Novembre. Ce qui a troublé Mr. Baillet, c'est que ces mots du Cardinal du Perron, intitulez

Per-

Perroniania, ont été recueillis par Christophle du Puy, Procureur de la Chartreuse de Rome: le frere de ces Messieurs Du Puy: lequel étoit en ce temps-là Aumosnier du Roi, & adomestiqué chez le Cardinal du Perron. Mr. Baillet est peu versé dans l'Histoire des gens de Lettres.

Justification de mon Livre Adoptif: de mon portrait inséré à la teste de mes Miscellanea: & de la souscription de mon portrait.

LXXXI.

JE fis imprimer en 1652. un livre in 4. intitulé *Miscellanea*. La premiére édition de mes Poësies fait partie de ces Meslanges. J'ajoûtay à mes Poësies plusieurs Vers en l'une & l'autre Langue, qui m'avoient été adressez par différentes personnes. Et j'intitulay ces vers, *Ægidii Menagii Liber Adoptivus*. Mr. Baillet s'écrie là dessus contre moi comme si j'avois fait la plus mauvaise action du monde. *Enfin Mr. Ménage, non content d'avoir eu tant d'enfans naturels, en a voulu encore avoir d'adoptifs: à l'imitation d'Heinsius: Et aiant ramassé un Recüeil*

de Poësies d'autres, adressées à lui, ou faites à son sujet, il les adopta sous le tître d'Ægi- dii Menagii Liber Adoptivus: *& les fit imprimer avec les siennes à Paris in 4. l'an 1652. accompagnées d'un tres-beau portrait de la main de Nanteuil.* Ce sont ses termes. Il dit ensuite, parlant de ceux dont les vers composent ce Livre Adoptif, *Nous pouvons assurer mesme que tous les François n'ont pas toujours été également insensibles aux beautez des Poësies de Mr. Ménage. Et il seroit aisé d'alléguer les Balzacs, les Costars, les Sarrasins, les Ferramus, les Des-Marets, les Halleys, les Mosants de Brieux, les Valois, les Heinsius, les Mambruns, pour faire voir du moins que la sympathie & l'amitié mutüelle des Poëtes est bien capable par la vertu de l'invention Poëtique de trouver dans l'un des leurs les plus belles qualitez qui sont imperceptibles à des Critiques farouhes & intraitables.*

Premiérement : *un Recüeil de Poësies d'autres adressées à lui*, est tres mal dit. Il faloit dire, *un Recueil de Poësies de plusieurs Poëtes, lesquelles lui étoient adressées.* Dailleurs, il est faux que Mr. Costar m'aye adressé des vers. Mr. Costar n'a jamais fait de vers. Mr. Baillet a pris le nom de *Mr. Costar* pour celui de *Mr. Habert de Monmor.* Mais cela est peu de cho-

chose. Par lons du fonds de la question. Quand je n'au rois que l'exemple de Daniel Heinsius le pour justifier tître de mon *Liber Adoptivus*, cela suffiroit, Daniel Heinsius étant un homme d'une grande autorité parmi les gens de Lettres. Mais outre son exemple, j'ai celui de Nicolas Heinsius, son fils, digne fils de son pere: lequel a fait aussi imprimer dans ses Poësies un livre Adoptif de vers faits à sa loüange. Et outre ces deux exemples, j'ai celui de Mr. de Fustemberg, Evesque de Munster & de Paderborn, homme d'une grande vertu & d'une grande piété, Poëte célebre, & le Mécénas de nôtre siécle: dont les Poësies, de son vivant, & de son consentement, ont été publiées avec deux Livres Adoptifs de vers faits à sa loüange, qui excédent de beaucoup le nombre de ses propres vers. Ces Poësies, dont il m'a fait présant, furent imprimées à Amsterdam chez Elzévir en 1671. J'ajoûte à ces trois exemples celui de Mr. de Balzac, qui a ajoûté au Receüeil de ses vers un livre de vers étrangers, sous ce tître de *Liber Adoptivus*; quoique ces vers ne lui soient point adressez. Me voilà donc bien justifié du côté du tître de mon Livre Adoptif. Pour ce qui est de la chose, il y

a deux mille exemples de Poëtes dont les Poësies, soit de leur vivant, soit aprés leur mort, ont été imprimées conjointement avec des vers d'autres Poëtes qui leur avoient été adressez. C'est ainsi qu'on en a usé à l'égard de Pétrarque, du Bembe, du Casa, du Rota, de Ronsard, de Du-Bellai, de Belleau, de Bertaud, de Des-Portes, de Ste. Marthe, de Maynard, du Cavalier Marin, de Ségrais, de Hallé de Caen, &c. Et Mr. Bochart, qui étoit la modestie même, a fait imprimer à la teste de son Phaleg un grand nombre de vers faits à la loüange de son livre. Et un nombre infini d'autres Ecrivains en ont usé de la sorte à l'égard de leurs ouvrages.

Pour ce qui est de mon portrait inséré dans mes Miscellanea, si Mr. Baillet en a voulu faire des railleries comme il semble qu'il en ait voulu faire, il est encore plus mal fondé en cette accusation que dans celle dont je viens de parler: les portraits mis à la teste des ouvrages des Auteurs, étant une chose receüe généralement parmi tous les Auteurs. Et j'apprens de ces vers de Martial, que cette coûtume se pratiquoi[...] temps:

Quàm brevis imm[...] membra
Maronem
Illius vultus prim[...]

Il me reste à répondre aux railleries qu'on a faites de cette souscription de mon portrait, ÆGIDIUS MENAGIUS GUILLELMI FILIUS. On dit que c'est expliquer une chose obscure par une plus obscure : *obscurum per obscurius.* Je n'ai pas un grand mérite : mais j'ai une grande réputation : & je dois une partie de cette réputation aux personnes qui ont écrit contre moi. Pour ce qui est de mon pere, comme il n'a rien imprimé quoiqu'il ût beaucoup plus de mérite que moi dans les Lettres, (ce qui paroît par les Mémoires que j'ai écrits de sa Vie) son nom n'est pas si connu des gens de Lettres que le mien. Mais il n'est pas si obscur que le prétendent ceux qui ont fait ces railleries. Mr. Des-Marais, dans la lettre 57. Livre 2. de ses lettres Latines, a parlé de mon pere en ces termes ; *qui apud suos Andegavos, alter Scævola, aut Papinianus, habitus est.* Le Pere Vavasseur a fait ces vers sur son portrait :

En tibi qui patrios ornat MENAGIUS
Andes,



Laude pari, clarus Juris & eloquii,
... DIUM *genuit, &c.*
... etit, cett... ramme sur sa

N *Post-*

Postquam pallentes visit MENAGIUS *umbras,*
Andegavum siluit triste repentè Forum.
Flebilis amissum ploravit Suada parentem:
Abjectis gemuit lancibus ipsa Themis.
Vixit: sed mortis solamen grande reliquit, &c.

Mr. Du Périer l'a aussi célébré par ce distique fait pour l'épitaphe b'Anne Ménage, ma sœur, Supérieure de la Maison du Calvaire de Tours:

Fratribus ANNA *suis & magno digna parente*
MENAGIA, *has ædes Christo quæ condidit, hic est.*

Et Mr. de la Mâre Conseiller au Parlement de Dijon, dans sa vie de Cujas, non encore imprimée, l'a appelé *homme tres docte & tres éloquent*. Plusieurs autres en ont parlé de même. J'ai produit leurs Témoinages à la teste des Mémoires de sa vie.

Le Pere Commire a fait depuis peu une belle épigramme sur cette Vie de mon Pere. J'en ferai part ici à mes Lecteurs.

Dum patris aureolo describit facta libello,
Et mores, Sparte quos velit esse suos;

ME-

MENAGIUS; *dubium fecit, natusne parenti,*
An nato plus jam debeat ipse parens.
Vita alter fragilem morituro contulit usum:
Victurum in scriptis, alter obire vetat.

Ce qu'a écrit Mr. Baillet que ma Requête des Dictionnaires avoit été mal receüe du Public, n'est pas véritable. Il n'est pas véritable non plus que j'aye postulé pour une place de l'Académie.

LXXXII.

MOnsieur BAILLET a écrit à la page 259. de son troisiéme Tome, que ma Requête des Dictionnaires avoit été mal reçeüe du Public. Voici ses termes: *Avant que de quiter Mr. Ménage, je me crois obligé de parler encore d'un autre de ses Ouvrages, qui regarde aussi la langue Françoise. C'est sa Requête des Dictionnaires qu'il fit contre l'Académie Françoise, & qui l'aiant broüillé d'une maniére presque irréconciliable avec cét illustre Corps, le mit aussi mal avec le Public.*

Il eſt faux que ma Requête des Dictionnaires m'ait broüillé de la ſorte avec l'Académie. Tous ceux qui la compoſoient, ne conſidérérent ce petit Poëme que comme un jeu innocent. Et la plûpart de ces Meſſieurs. Monſieur de Babzac, Mr. Chapelain, Mr. Godeau, Mr. de Vaugelas, Mr. de La Mote Le Vayer, Mr. Maynart, Mr. Gombaud, Mr. Colletet, Mr. de la Ménardiére, Mr. Cotin, Mr. Patru, Mr. Charpantier, Mr. de Furetiére, Mr. Pelliſſon, Mr. Corneille le Jeune, Mr. de Mommor, Mr. de Caſſagne, Mr. de Benſerade, Mr. Doujat, Mr. Regnier, m'ont donné depuis dans leurs ouvrages des marques de leur amitié & de leur eſtime. Mr. de Boiſobert eſt le ſeul de tous les Académiciens qui s'eſt pleint de ce Poëme. Je raporterai ici à ce propos l'extrait d'une lettre de Mr. Patru à Mr. d'Ablancourt, au ſujet de la viſite que rendit la Reine de Suëde à l'Académie. *Dabord qu'elle fut entrée dans le lieu où on la devoit reçevoir, elle s'approcha du feu, & parla à Mr. le Chancelier aſſez bas. Puis elle demanda pourquoi Mr. Ménage n'étoit pas-là. Et ſur ce qu'on lui dit qu'il n'étoit pas de la Compagnie, elle demanda pourquoi il n'en étoit pas. Mr. de Boiſrobert*

lui

lui répondit, ce me semble, qu'il méritoit fort d'en être: mais qu'il s'en étoit rendu indigne. Cette lettre est imprimée parmi les lettres de Mr. Patru, imprimées à la fin de ses Plaidoyez de la seconde édition. Mais nôtre brouillerie de Mr. de Boisrobert & de moi ne dura pas toujours. Nous nous reconciliâmes enfin: & je fis des vers à sa loüange: & il en fit à la mienne.

Il est faux aussi que cette Requête aît été mal reçeüe du Public. Voici comme en parle Mr. Pellisson dans son Histoire de l'Académie: *La derniére de ces trois Piéces,* (Il parle des Piéces faites contre l'Académie) *est cette ingenieuse Requête des Dictionnaires, qu'un Imprimeur a aussi publiée nagueres en petit, avec beaucoup de fautes: & qui depuis a été imprimée plus correctement in quarto. Tout le monde sait qu'elle a été composée par Mr. Ménage, homme non seulement fort savant & fort poli, mais encore plein d'honneur & d'une solide vertu. Il l'a toujours beaucoup estimée lui-même, & en a parlé honnorablement en plusieurs de ses Ouvrages. Il étoit aussi ami particulier & intime, comme il est encore aujourdhui, de plusieurs des Académiciens dont il est parlé en cette Requête; Et ne l'entreprit, comme il le proteste lui-même, par*

aucun mouvement de haine ou d'envie; mais seulement pour se divertir, & pour ne point perdre les bons mots qui lui étoient venus dans l'esprit sur ce sujet. Aussi la supprima-t-il aprés l'avoir faite. Et elle est demeurée plus de dix ans cachée parmi ses papiers; jusqu'à ce qu'une personne qui les avoit tous en garde, se laissa dérober celui-là par quelqu'un que nous connoissons, qui en donna bientôt aprés plusieurs copies. Cette personne qui avoit mes papiers en garde, c'étoit Mr. Giraud: Chanoine de l'Eglise du Mans. Et celui qui lui déroba cette Requête, c'est l'Abbé de Montreuil frere de l'Académicien. Il n'est point vrai au reste, pour le marquer ici par occasion, que j'aye dit que jusse fait la Requeste des Dictionnaires pour ne pas perdre les bons mots qui m'étoient venus dans l'esprit sur ce sujet. J'aurois u grand tort d'avoir fait cét Ouvrage par ce motif. *Miserum est, verbum non posse perdere.*

Mandavi Giraldo, per quem perire non licet meis nugis Voyez l'Epitre Dedicatoire de mes Poësies.

Mais Mr. Pellisson n'est pas le seul qui a donné des loüanges à la Requéte des Dictionnaires. Voici comme en a parlé l'Historiographe Scipion Dupleix dans sa Préface sur son livre intitulé *Liberté de la Langue Françoise dans sa pureté. Un des plus gentils Esprits de ce temps ... ant l'effroiable multitude de mot*

condamnez & proscrits, a pris de là occasion de se moquer de leur entreprise, aussi odieuse que hardie; par une Satyre Burlesque, sous une gaillarde Prosopopée: dans laquelle il répresente les Dictionnaires François, qui se plaignent du dommage qu'ils recevroient par le retranchement d'un si grand nombre de mots, s'il n'étoit pourvu à ce desordre.

Mr. le Duc de Montausier & Mr. de Balzac l'ont aussi fort loüée: ce qui paroît par cét endroit de la lettre de M. de Balzac au Pere Vavasseur, imprimée à la fin de l'Entretien XXXVIII. de Mr. de Balzac: *Et s'il falloit irrémissiblement que le stile de Marot, & que le genre Burlesque périssent, je serois de l'avis de Mr. le Marquis de Montausier. En cette générale proscription, je demanderois grace pour les Avantures de la Souris, pour la Requête de Scarron au Cardinal, & pour celle des Dictionnaires à l'Académie.*

Mr. de Furetiere en a aussi parlé avantageusement. C'est dans sa Nouvelle Allégorique sur les troubles du Parnasse. *La joûte du Cavalier Ménage fit beaucoup de bruit: car aiant pris l'interêt de Nicod & de Calepin, à qui il avoit quelqu'obligation, il se mit en li[illegible] & se présenta au bout de la [illegible]iére [illegible]tre tous venans. Il fit [illegible] lance, & rompit avec*

aucun mouvement de haine ou d'envie ; mais seulement pour se divertir, & pour ne point perdre les bons mots qui lui étoient venus dans l'esprit sur ce sujet. Aussi la supprima-t-il aprés l'avoir faite. Et elle est demeurée plus de dix ans cachée parmi ses papiers ; jusqu'à ce qu'une personne qui les avoit tous en garde, se laissa dérober celui-là par quelqu'un que nous connoissons, qui en donna bientôt aprés plusieurs copies. Cette personne qui avoit mes papiers en garde, c'étoit Mr. Giraud : Chanoine de l'Eglise du Mans Et celui qui lui déroba cette Requête, c'est l'Abbé de Montreuil frere de l'Académicien. Il n'est point vrai au reste, pour le marquer ici par occasion, que j'aye dit que jusse fait la Requeste des Dictionnaires pour ne pas perdre les bons mots qui m'étoient venus dans l'esprit sur ce sujet. J'aurois u grand tort d'avoir fait cét Ouvrage par ce motif. *Miserum est, verbum non posse perdere.*

Mandavi Giraldo, per quem perire non licet meis nugis Voyez l'Epitre Dedicatoire de mes Poësies.

Mais Mr. Pellisson n'est pas le seul qu a donné des loüanges à la Requête des Dictionnaires. Voici comme en a parlé l'Historiographe Scipion Dupleix dans sa Préface sur son livre intitulé *Liberté de la langue Françoise dans sa pureté : Un des plus gentils Esprits de ce temps, considérant l'effroiable multitude de mots qu'ils ont*

condamnez & proscrits, a pris de là occa-
de se moquer de leur entreprise, aussi ex-
que hardie, par une Satyre Burlesque, sous
une gaillarde Prosopopée: dans laquelle il
représente les Dictionnaires François qui
se plaignent du dommage qu'ils recevroient
par le retranchement d'un si grand nombre de
mots, s'il n'étoit pourvu à ce desordre.

Mr. le Duc de Montausier & Mr. de Balzac l'ont aussi fort loüée: ce qui paroit par cét endroit de la lettre de M. de Balzac au Pere Vavasseur, imprimée à la fin de l'Entretien XXXVIII. de Mr. de Balzac: *Et s'il falloit irrémissiblement que le stile de Marot, & que le genre Burlesque périssent, je serois de l'avis de Mr. le Marquis de Montausier. En cette generale proscription, je demanderois grace pour les Avantures de la Souris, pour la Requête de Scarron au Cardinal, & pour celle des Dictionnaires à l'Academie.*

Mr. de Furetiere en a aussi parlé avanta-
geusement. C'est dans sa Nouvelle Al-
légorique sur les troubles du Parnasse.
La joûte du Cavalier Menage fit beaucoup de
bruit: car aiant pris l'escrime de Nicot &
de Calepin, à qui il avoit ...
il se mit en lice, & se presenta ...
Carriére pour combattre son ennemi. Il ...
alors plusieurs coups de lance, & ...

avec plusieurs des Quarante Barons. Et il leur donna de si rudes atteintes, qu'encore qu'il n'eût dessein que de faire un jeu, cela passa pour un combat à outrance, & à fer émoulu.

Mr. BAILLET avoit ajoûté que j'avois postulé pour une place de l'Académie, & que j'en avois été refusé a cause de cette Requête: ce que M. le Président Cousin, Examinateur de son livre de la part de M. le Chancelier, lui fit ôter. Il est faux que j'aye jamais postulé pour une place de l'Académie. Et il est faux par conséquent que j'en aye été refusé. Voici le fait. Dépuis l'établissement de l'Académie, on a proposé un nombre infini de fois dans l'Académie de me faire de l'Académie. Mais comme il falloit postuler pour en étre, n'aiant jamais voulu postuler, je n'en ai point été. M. de Mommor, dit un jour dans l'Académie à ce propos, qu'il falloit me condamner à être de l'Académie de la même façon qu'on condamne ces jeunes garçons qui ont diffamé des filles de les épouser. Il y a un peu plus de deux ans, que deux places de l'Académie étant vacantes; l'une, par la mort de M. Cor-

Corneille ; mais qui avoit été promise à son frere, & l'autre, par la mort de Mr. de Cordemoy; M. Regnier, Secrétaire perpétuel de l'Académie, me fit l'honneur de me venir voir, pour me dire que dans la derniere assemblée de l'Académie, on avoit proposé de remplir la place de Mr. de Cordemoy d'un sujet qui fit honneur à l'Académie, & que tous ces Mrs. qui composoient cette assemblée, avoient jetté les yeux sur moi. Et il me convia de leur part de vouloir accepter cette place : & il m'en convia avec des paroles si obligeantes que la modestie ne me permet pas de les rapporter en ce lieu. Je répondis à Mr. Regnier que je ne méritois pas l'honneur que ces Mrs. me vouloient faire : mais que s'ils me fesoient cét honneur, je le reçevrois avec respect, avec joie & avec reconnoissance : mais que je ne voulois ny contester contre personne la place dont étoit question, ny la solliciter auprês de qui que ce soit. Je dis la même chose à Mr. Charpantier, qui le lendemain de la visite de Mr. Regnier, me vint faire apeuprés le mesme compliment que Mr. Regnier. Quelques jours aprés, plusieurs de Mrs. de l'Académie ; Mr. Doujat, Mr. de Benserade, Mr. de Lavau

Mr. de Chaumont Evesque d'Acs, Mr. Perrault, Mr. l'Abbé Huet; vinrent en personne m'offrir leurs suffrages. Et quelques autres s'envoïerent offrir à moi. Dans ce temps-là, Mr. Bergeret, homme de beaucoup de mérite, qui avoit été Avocat Général du Parlement de Metz, & qui étoit Secrétaire du Cabinet, & Premier Commis de Mr. Colbert de Croissy Secrétaire d'Etat, songea à être de l'Académie: ne sachant point ce qui s'étoit passé dans l'Académie à mon sujet: car il étoit en ce temps-là à Fontainebleau où étoit la Cour. Le Révérend Pere de la Chaise, Confesseur du Roi, qui est un des hommes de France le plus considéré, fit écrire de sa part le Pere Verins, à Mr. l'Abbé de la Chambre, à Mr. Doujat, à Mr. Charpantier, & à Mr. Regnier pour leur demender avec instance leurs suffrages en faveur de Mr. Bergeret, qui est fort de ses amis. Ces Mrs. écrivirent au Pere verins pour s'excuser envers le Pere de la Chaise: disant qu'ils s'étoient déclarez publiquement pour moi: qui dailleurs étois un sujet tres-digne de remplir la place vacante Mr. Regnier & Mr. Charpantier m'apporterent leurs lettres, qui étoient toutes pleines de mes loüanges. Comme je m'étois déclaré

que

que je ne voulois concourir avec personne, je priai ces Messieurs qui songeoient en moi, de n'y plus songer, & d'abandonner la chose; Ils me répondirent, que s'étant excusez envers le Pere de la Chaise, la chose ne recevoit aucune difficulté; Ils me dirent deplus, que ce n'étoit pas mon affaire : que c'étoit celle de l'Académie : ce qui fit dire à Mr. le Présîdent Rose qu'il étoit pour l'Académie, lorsqu'on lui demanda pour qui il étoit de Mr. Bergeret ou de moi. Et en effet, j'étois sur le point d'être élu, lorsque sur un bruit qui courut que Mr. de Louvoi auroit bien agréable d'être de l'Académie, on députa vers lui pour le prier d'en vouloir être. Mr. de Louvoi s'étant excusé d'en être, le Pere de la Chaise, à la priére de son ami, renouvela ses sollicitations avec toute sorte d'ardeur; & il fit passer du côté de Mr. Bergeret quelques Académiciens qui s'étoient envoyez offrir à moi, & obligea quelques autres qui devoient m'être favorables, de ne point aller à l'Académie le jour de l'élection. Toute la maison Colbert fit une affaire de conséquence de cette affaire. Mr. de Seignelai, Mr. de Croissy, Mr. le Coadjuteur de Rouan, Mr. le Duc de St. Aignan, Mr. le Duc de Beau-

Beauviliers solliciterent en personne pour Mr. Bergeret, avec plusieurs Dames de la Cour, qui y sont trés-puissantes. En un mot, comme de mon côté on ne fesoit nulles sollicitations, & qu'on en fesoit sans cesse, & de pressantes, & de puissantes, du côté de Mr. Bergeret, Mr. Bergeret fut élu à la pluralité de quelques voix.

Dont la troupe de ménage
Appela comme d'abus
Au tribunal de Phœbus.

C'est ce que dit Mr. de Benserade dans son Poëme du Portrait des Académiciens qu'il récita dans l'Académie en présence de Mr. Bergeret, le jour même que Mr. Bergeret y fit sa Harangue. Plusieurs personnes firent des vers à ma loüange sur cette occasion, comme sur une chose qui m'avoit été fort glorieuse: car ceux mêmes qui étoient contre moi, en parloient avec de grands éloges. Mr. Petit, entr'autres, fit à ma loüange cette épigramme Latine: qui fera voir à Mr. Baillet que je n'ai point postulé.

Obtulerat vacuam facunda Academia sedem
MENAGIO, *tanti nomine capta viri.*

Ille

Ille ultro oblatum non dedignatus honorem,
Ut sibi jam parto munere, lætus erat.
Et meritas illis grates de more parabat
Pendere: BERGERETUS *cùm subitò è latebris*
Audax erumpens, athleta occurrere tanto
Non dubitat. Vacuum poscit at ille locum.
Et tandem, ô mores! prensanti dum favet Aula,
Doctrinam vincunt, ingeniumque, preces.
Ecce indignantur Graiæ, Latiæque Camenæ:
Musa indignatur Gallica: Tusca Claris.
Desinite irarum, bona Numina, dixit Apollo:
Delphinum talem non capit hæc patina.

C'est un mot de l'Orateur Amphicrates: qui se trouve dans Plutarque en la Vie de Lucullus.

J'ajoûte à cette Epigramme de Mr. Petit, cét endroit des Remarques de Mr. L'Abbé de Marolles sur la Traduction de Virgile de Mr. de Segrais: qui fera voir aussi à Mr. Baillet que je n'ai pas été jugé [illegible] d'être de l'Aca[illegible]ie par ceux [illegible]mie: *Il faut* [illegible] *n'est* [illegible] *us les* [illegible]

Page 87.

quels savent parfaitement l'art de bien écrire. De là vint que l'un de ceux qui la composent, disoit une fois à quelques-uns, qu'a peine en connoissoit il trois qui fussent capables d'en remplir dignement des places. Entre lesquels il nommoit Monsieur Ménage, que l'on avoit proposé pour être le Précepteur de Monseigneur le Dauphin, (comme il le dit lui-même à Monsieur de Méré) Mr. l'Abbé Hédelin & feu Mr. le Prieur Ogier. Cét Académicien qui parloit de la sorte, c'étoit le célébre Monsieur d'Ablancourt.

Et dans l'affaire de Mr. Bergeret, ceux mêmes qui furent contre moi, me jugeoient tres-digne d'être de l'Académie. Mr. Furetiére fut un de ceux qui furent contre moi. Et cependant, voici ce qu'il a dit de moi dans une de ses Epigrammes contre l'Académie, adressée à son confrere Mr. Racine, qui fut aussi contre moi.

L'Académie, aiant frustré Ménage
De l'espoir d'être de son corps,
Parceque son savoir lui donnoit de l'ombrage;
A fait ensuite ses efforts
Pour en chasser l'Auteur d'un beau Dictionaire.

RACINE, prenez garde à vous,
Vous haranguez si bien au jugement de tous
Qu'on ne vous y verra plus guére.

Mais pour faire voir à Mr. Baillet que ma Requête des Dictionaires ne m'a point broüillé avec l'Académie de la façon qu'il dit, c'est que dépuis quinze jours une place étant vacante dans l'Académie par la mort de Mr. le Duc de St. Aignan, Mrs. de l'Académie me l'ont offerte le plus obligeamment du monde.

Et m'étant excusé de l'accepter acause de ma mauvaise cuisse, qui ne m'ût pas permis d'assister à leurs Assemblées, Mr. l'Abbé Huet, nommé à Evêché de Soissons, un des plus dignes sujets de l'Académie, qui étoit en ce temps-là en Normandie en son Abbaïe d'Aunai, me fit l'honneur de m'écrire là-dessus en ces termes: *Je suis tres fâché que vous ayez refusé la place de l'Académie qui vous avoit été offerte de si bon cœur & de si bonne grace. On me l'écrit avec chagrin. Et ce chagrin est une preuve que vous ne la deviez pas refuser. Vôtre mal de cuisse ne vous auroit pas empeché d'aller à l'Académie une ou deux fois par an. Et quand même vous n'y auriez été que le jour de vôtre réception* [illegible]

suffi. Il falloit que vôtre nom paruſt dans le Faſtes de l'Académie. Monſieur Ménag ſe devoit à l'Académie: & l'Académie ſ devoit à Monſieur Ménage.

Mépriſe de Monſieur Baillet au ſujet des vers de Muret pris par Scaliger pour ceux d'un Ancien Comique. Il n'eſt point vrai que Muret ait demeuré en penſion chez Jules Scalige Pluſieurs particularités curieuſe touchant Muret.

LXXXIII.

e 165. ie 3. le 4. MOnſieur BAILLET. *Il faut e effet que Muret ait ſceu bien parfaite ment imiter les Anciens, puiſque Joſeph Scaliger qu'il appelloit ſon frere d'adoption & qui connoiſſoit fort bien l'Antiquité ſ laiſſa prendre, lors qu'il lui fit paſſer une Epi gramme qu'il avoit faite pour l'ouvrage d'u Ancien Auteur.*

Il ajoûte dans ſes preuves: *Janus Ni cius Erythræus Pinacotheca 1. pag. 12. C'e que dans le temps que Muret demeuroit Agen en penſion chez Jules Scaliger, pe de Joſeph, Iules l'appelloit ſon fils. Ioſe vouloit ſe vanger de la fourbe de Muret, p*

une allusion assez froide qu'il fît au supplice qu'on préparoit à Toulouse pour Muret, à cause d'un crime détestable: & il fît cette Epigramme,

Qui flammas rigidæ vitaverat antè Tolosæ
Rumetus, fumos vendidit ille mihi.

Menage. J'ai fait voir en plusieurs endroits de ces Remarques que Monsieur Baillet est tout-a-fait ignorant dans l'histoire des gens de Lettres. En voici une nouvelle preuve. Ces vers de Muret que Scaliger prit pour les vers d'un Ancien, nétoient pas une Epigramme: c'étoit un endroit d'une Scéne de Comédie. Ce qui paroît par ces mots des Nôtes de Scaliger sur Varron de Re Rustica, page 212. de l'édition de Henri Etienne de 1573. où Scaliger a cité ces vers comme étant d'un Ancien Comique: *Producam autem locum veteris Comici Trabeæ, ex Fabula Harpace, ubi hoc loquendi genus usurpatur*; Il parle de la façon de parler *auro contra: tum propter sententiæ elegantiam, tum etiam quia vulgò nondum noti sunt.*

Here, si querelis, ejulatu, fletibus,
Medicina fieret miseriis mortalium,

Au-

Auro parandæ lacrimæ contrà forent.
Nunc hæc ad minuenda mala non
magis valent,
Quàm nænia Præficæ ad excitandos
mortuos.
Res turbidæ consilium, non fletum
expetunt.

Quis enim tam aversus à Musis, tanque humanitatis expers, qui horum publicatione offendatur. Scaliger supprima ces vers dans l'Edition postérieure de son Varron. Muret les a fait imprimer dans le Recueil de ses poësies de l'édition d'Alde de 1575. Et il les a fait imprimer avec cette Nôte: *Cùm veteris Comici Græci Philemonis sententiam à Plutarcho & à Stobæo acceptam, animi caussâ exprimere tentassem, & dicendi genere, & numero, veterum Latinorum simillimo: placuit etiam experiri, nunquid eandem comicè explicare possem. Visum est utrumque non infeliciter successisse. Per jocum itaque prioribus versibus Attii, posterioribus Trabea .nomen ascripsi, ut experirer aliorum judicia, & viderem num quis in eis inesset vetustatis saper. Nemo repertus est qui non ea pro veteribus acceperit. Unus etiam, & eruditione & judicio acerrimo præditus, repertus est, qui ea à me accepta pro veteribus publicaret. Ne quis igitur ampliùs fallatur, & rem totam dete-*

detegendam, & carmina ipsa hic subjicienda duxi.

Afflicta Attio.

Nam si lamentis allevaretur dolor,
Longoque fletu minueretur miseria,
Tum turpe lacrumis indulgere non foret,
Fractâque voce Divûm obtestari fidem,
Tabifica donec pectore excesset lues.
Nunc hæc neque hilum de dolore detrahunt:
Potiùsque cumulum miseris adjiciunt mali,

Afflicta Trabeæ.

Here, si querellis, ejulatu, fletibus,
Medicina fieret miseriis mortalium,
Auro parandæ lacrumæ contra forent.
Nunc hæc ad minuenda mala non magis valent,
Quàm nænia Præficæ ad excitandos mortuos,
Res turbidæ consilium non fletum expetunt.

Ut

Ut imbre tellus, sic riganda mens mero:
Ut illa fruges, hæc bona consilia efferat.

Mr. Baillet qui n'est qu'un Copiste de faiseurs d'Eloges, a pris de l'Eloge de Muret fait par Janus Nicius Erythræus ce qu'il a dit ici que ces vers de Muret étoient une Epigramme. C'est aussi du même faiseur d'Eloges qu'il a copié l'Epigramme de Scaliger. Car Janus Nicius Erythræus a répréſenté cette Epigramme de la même façon que Monsieur Baillet. Dans le Recueil des poësies de Scaliger fait par Scrivérius sur les Originaux de Scaliger, elle est de cette façon, qui est meilleure:

Qui rigida flammas evaserat antè Tolosæ,
Rumetus, fumos vendidit ille mihi.

Mais Monsieur Baillet a ajoûté de son chef que l'allusion étoit froide. Monsieur Baillet juge des vers comme un aveugle des couleurs. Et il ne peut pas en bien juger, n'en aiant jamais fait. Il n'appartient qu'aux Poëtes de juger des Poëtes. Voyez-ci dessous le chapitre 84. de ces Remarques. Cette Epigramme est tres belle: & elle a reçeu une approbation

tion univerſelle de tous les connoiſſeurs. Ce que Monſieur Baillet dit enſuite, qu'on préparoit à Toulouſe un ſupplice à Muret, m'oblige de raconter ici cette facheuſe hiſtoire de Muret.

Muret aimoit un jeune garçon de Dijon, qui avoit été ſon Ecolier, nommé *François Menge Fremiot*. C'eſt le nom qu'on lui donne ſous l'Epigramme qu'il a faite ſur le portrait de Muret, inſéré à la teſte du Commentaire de Muret ſur le premier livre des Amours de Ronſard. Dans le *Deliciæ Poëtarum Gallorum*, où ſont les Poëſies de ce Fremiot, & dans le *Juvenilia* de Muret, où il y a deux de ſes Epigrammes, il eſt appelé *L. Memmius Fremiotus*. Et il eſt appelé de même dans le Commentaire de Muret ſur Catulle. *Ac memini equidem, L. Memmium Fremiotum, nobiliſſimum, ſummoque ingenio præditum adoleſcentem, cùm hoc carmen unà evolveremus, mihi dicere, &c.* Ce qui me fait croire, qu'il s'appeloit *Loüis*, ou *Luc*, ou *Lambert Menge Fremiot*. Je remarquerai ici en paſſant que Monſieur Baillet a ômis ce Fremiot dans ſa Liſte des Poëtes de France qui ont fait des vers Latins. Je veux croire que Muret aimoit ce jeune garçon d'un amour honnête. Cep

Ce Fremiot, dans une de ſes Epigrammes qu'il a adreſſée à Muret, appelle Muret ſon précepteur.

Folio 80.

dant il fut accusé de l'aimer d'un amour deshonnête. Ce qui paroît par cét Extrait du segond volume des Regîtres Journaux de la Ville de Toulouse: *Cette année* (1554.) *Marc Antoine Muret, Limosin, qui a laissé ses doctes livres à la postérité; & du dépuis à Rome Orateur du Pape, fut brûlé en effigie avec un Memmius Fremiot, de Dijon, pour être Huguenot & Sodomite: en la place St. George: par sentence des Capitoux, confirmée par arrêt.* Il ny a point d'apparence que cette Sentence des Capitoux de Toulouse ait été confirmée par Arrêt du Parlement de Toulouse. Car aiant été donnée par contumace, & ordonnant le plus sévere des supplices, il ne peut pas y en avoir d'appel *à minima* de la part du Procureur du Roi. J'ai appris de Monsieur Baluze qu'il avoit appris de Monsieur de Caseneuve, qu'un Conseiller du Parlement de Toulouse, ami & admirateur de Muret, fut chez lui pour lui donner avis des poursuites qu'on fésoit contre lui, & que ne l'aiant point trouvé, il lui écrivit ce ve[illegible] *Heu fuge crudeles terras, fuge li*[illegible] Muret sur cet avis s'enf[illegible]se, & s'en alla en Itali[illegible]ans se[illegible] fi[illegible]ivre [illegible]

tion de cette fuite & de ce voyage, en ces termes : *Accepimus etiam a viris fide dignis, visas manifestis* [illegible] *, (il parle des hommes à qui les oreilles remuent) viro cuidam* [illegible] *, cum per Allobrogum fines transiens,* [illegible] *periculum sibi à Magistratu* [illegible] *lexisset : quod diceretur nefandi criminis reus Tolosa in Italiam fugere.*

J'apprens d'Antoine du Verdier de Vauprivas dans sa Prosopographie [illegible] que Muret fut à Paris avant que d'aller en Italie & qu'il y fut fait prisonnier au sujet du même crime. Voici ses termes ; *Marc Antoine Muret*, Citoyen Romain, natif en Limosin, grand Orateur & Poëte, ainsi que ses escrits tesmoignent, [illegible] Cousin de Jean Dorat, Poëte du Roi. [illegible]

[illegible]

ontulit. Qua-
quia ex conje-
sa, sed etiam
quod ait ; Re-
nam Reginam
udire voluisse.
Regio, sed in
ssæ erat cur di-
primùm docen-
potestatem ac-
apio. Hoc scio,
ultatem & po-
retandi Tolosæ
sse eam Asculo
icè profiteretur.
cus Rupipozæus
. Christianissimi
retum Asculum
Iuris consecutum
quàm mirum est
tempore Romæ
n pauca, libens
epho certiora de
illo, quo plura
nobis certò con-

Muret auroit
y auroit
il

Ce raisonnement est mauvais ; Le Roi & la Reine pouvoient entendre Muret dans les Colléges.

dant il fut accusé de l'aimer d'un amour deshonnête. Ce qui paroît par cét Extrait du segond volume des Regîtres Journaux de la Ville de Toulouse : *Cette année* (1554.) *Marc Antoine Muret, Limosin, qui a laissé ses doctes livres à la postérité ; & du dépuis à Rome Orateur du Pape ; fut brûlé en effigie avec un Memmius Fremiot, de Dijon, pour être Huguenot & Sodomite : en la place St. George : par sentence des Capitoux, confirmée par arrêt.* Il n'y a point d'apparence que cette Sentence des Capitoux de Toulouse ait été confirmée par Arrêt du Parlement de Toulouse. Car aiant été donnée par contumace, & ordonnant le plus sévere des supplices, il ne peut pas y en avoir û appel *à minima* de la part du Procureur du Roi. J'ai appris de Monsieur Baluze qu'il avoit appris de Monsieur de Caseneuve, qu'un Conseiller du Parlement de Toulouse, ami & admirateur de Muret, fut chez lui pour lui donner avis des poursuites qu'on fésoit contre lui, & que ne l'aiant point trouvé, il lui écrivit ce vers, *Heu fuge crudeles terras, fuge littus avarum.* Muret sur cét avis s'enfuit de Toulouse, & s'en alla en Italie. Casaubon dans ses Animadversions sur Athénée livre x. ch. 1. fait mention

tion de cette fuite & de ce voyage, en ces termes : *Accepimus etiam à viris fide dignis, visas manifestò aures movere*, (il parle des hommes à qui les oreilles remuent) *viro cuidam eruditissimo, cùm per Allobrogum fines transiens, vivicomburii periculum sibi à Magistratu imminere intellexisset : quòd diceretur nefandi criminis reus Tolosâ in Italiam fugere.*

J'apprens d'Antoine du Verdier de Vauprivas dans sa Prosopographie livre VIII. que Muret fut à Paris avant que d'aller en Italie & qu'il y fut fait prisonnier au sujet du même crime. Voici ses termes ; *Marc Antoine Muret, Citoyen Romain, natif en Limosin, grand Orateur & Poëte, ainsi que ses œuvres témoignent, étoit Cousin de Iean Dorat, Poëte du Roi. Aprés avoir donné à la France l'odeur de son érudition, & espérant de grands fruits, fut accusé d'une abomination : dont il fut prisonnier au Châtelet à Paris, & tenu fort étroitement dans un cachot. Là, sentant le ver de sa conscience, & craignant une mort honteuse ; encore qu'il devoit davantage craindre le jugement de Dieu, & la mort éternelle ; il se délibére de se laisser mourir de faim. Dorat me le contant, disoit, les Grecs apelent cela ἀποκαρτερεῖν. Toutefois Dieu eut pitié de son ame, & ne le voulut perdre. Ses*

Muret apele Dorat son parent dans son Ode Latine à Dorat.

amis s'emploierent. Son sçavoir, & l'espérance qu'on avoit qu'il feroit quelque fruit, & se repentiroit, fit qu'on trouva moyen de l'ôter de là : Mais il lui fallut abandonner le Roiaume : Il prend son chemin en Italie : où étant, en une ville de Lombardie, il tomba malade. Il étoit assez mal vétu, pour ce qu'il s'étoit déguisé. Avec cela, il avoit un visage assez grossier, couperosé : tellement qu'on n'eût jamais jugé que ce corps dans ses haillons ût logé un si bel esprit. Il fait appeler le Médecin. Ce Médecin l'aiant quelque peu traité, trouvant sa maladie douteuse, dit qu'il falloit consulter avec un autre ; un autre vient. Ils consultent librement en sa présence, & en Latin, pour ce qu'ils n'eussent crû que François ût entendu Latin, étant si mal de conche. Il ne perdoit pas un seul mot de ce qu'ils disoient. Aprés avoir long-temps debatu sur un remède non usité, l'un se mêt à dire, faciamus periculum in corpore vili : *& prenant cette résolution de faire une expérience sur ce corps abjet, le congé prins par les Médecins, avec quelque promesse de bon remède ; & lui aiant donné l'ordre de son régi*[illegible] *qui savoit bien* [illegible] *se lève, paye* [illegible] *fait quelques* [illegible] *ettre entre les* [illegible] *érit. Il arriva à Pa-*

à Padoue, où il trouva, ainsi que lui-même écrit, un jeune Ecolier Sicilien, qui n'avoit pas grande doctrine, mais faisoit des merveilles par l'art de mémoire. Il regretoit que cét Ecolier n'emploiât son art à choses utiles, & que lui-même ne le sçeût. Il se fit tant son ami qu'il le lui apprît: & dit en avoir été soulagé grandement, quand il falloit haranguer. Delà il vient à Rome: où sa doctrine fut recueillie des Cardinaux, & du Pape même, &c.

Il n'étoit pas Sicilien, il étoit Corse. Voyez Muret dans ses Diverses Leçons.

Etant à Padoue & à Venise, on prétend qu'il lui arriva une autre affaire de la même nature. Scaliger dans son segond Scaligérana en parle en ces termes: *Muretus fugit Tolosâ: venit Venetias: sed quia primæ nobilitatis filios volebat comprimere, ideo fugit Romam, &c. On ne la pas voulu endurer à Venise* ob pæderastiam. Lambin dans une de ses lettres à Muret, imprimée dans *l'Epistolæ Clarorum virorum*, en parle à peu prés en mêmes termes. Voici l'endroit de cette lettre qui regarde cette particularité: *Muretus noster, inquam, quid agit? ut valet? nihilne novi scribit, quod alios delectet, ipsum laudibus æternis illustret? Ille verò, inquit, Patavio dies aliquot abfuit: quam ob causam, nescio: nisi quòd Patavii disseminatus est ab invidis (opinor) hominibus rumor*

de eo non bellus. Itaque nobiles Veneti pudentes & boni, qui cum eo vivebant, recepisse se ad suos dicuntur. Muretus autem cùm paucis post diebus illos consecutus esset, hoc consilio ut se purgaret, atque aliquantum temporis dum rumor ille deferveſceret, Venetiis consedisset, Patavium rediit, tristis ac demissus: diciturque prioribus ædibus, in quibus laxissimè habitabat, relictis, alias angustiores conduxisse. Hæc cùm audiissem, valdeque ea auditione perturbatus, & propemodum exanimatus, obstupuissem, & vix tandem me collegissem, quæsivi certone sciret tuos abs te discessisse negavit ille se certò scire: eorum quæ diceret, rumorem esse nuncium; præterea neminem: hoc unum se exploratorem habere, te Venetias profectum esse, ibique dies aliquot constitisse: deinde Patavium reversum esse: ædes tuas non eâ, quâ antè frequentiâ celebrari, hæc mihi Theologus ille: quæ me planè perculerunt atque afflixerunt: neque extollar aut recreabor priùs quàm ex tuis litteris quid acciderit novi, cognovero. Quamobrem, si me amas, fac ut de toto hoc rumore diligenter ad me scribas: ut si verus sit, quod Dii immortales omen avertant, nos subveniamus: sin falsus; quod spero & opto; curâ metuque liberemur & gaudeamus. Et ce qui suit. Muret répondant à cette lettre, dit à Lambin : *Primùm de*

de iis quæ istuc allata sunt, metu omni te libero. Ego Patavio pedem non movi : nisi quod nuper negotiorum causâ, Venetiis profectus sum. Mei omnes adhuc mecum sunt: nisi quod tres cùm febri correpti essent, ad suos se contulerunt, ut ibi meliùs curarentur. Næ ego, mi Lambine, singulari quodam sum ad invidiam fato. Nam quid mirum est istuc pervenisse falsos quosdam de me rumusculos, cùm Venetiis, hoc est, in ea urbe in qua hæc quàm vana essent, oculis videri poterat, eadem illa istue allata esse scribis, disséminata sunt. La réponse de Lambin à cette lettre de Muret est imprimée dans le Recueil des Lettres de Muret à Lambin, & de Lambin à Muret, & dans *l'Epistolæ Clarorum virorum*. Muret fut ensuite à Rome, où il fut fait Citoyen Romain : ce qui donna occasion à Bêze de faire contre lui une Epigramme, où il dit, que Muret, pour le crime de non-conformité fut chassé de France, & ensuite de Venise, & que pour ce même crime il fut fait à Rome Citoyen Romain. Tout cela soit dit sans offenser la mémoire de Muret, pour laquelle j'ai toute sorte de vénération : aiant appris du Jésuite Bencius, que les neuf dernieres années de sa vie il étoit d'une dévotion si fervente qu'il pleuroit en disant la Messe. *Novem*

jam sunt anni, Auditores, cùm sacris est initiatus M. Antonius, ac sacerdos factus: ex quo tempore tam sæpè, tam religiosè, tam sanctè fecit rem divinam, ut inter sacrificandum nec lacrimas teneret ipse & easdem etiam auditoribus excuteret. Ce qui détruit ce qui est dit de lui dans le premier Scaligerana: *qui si tam bene crederet in Deum, quàm optimè persuaderet esse credendum, bonus esset Christianus.* Je reviens à la lettre de Lambin à Muret. Muret & Lambin qui étoient amis à n'être qu'une même chose, se broüillerent enfin: car c'est de Lambin qu'il faut entendre ces paroles de la lettre de Muret à Nicot: *Hoc autem æquiore animo passus sum exstare aliquas Epistolas meas, quòd quædam jam multis abhinc annis edita sunt pro meis, de quibus scribendis ego ne per somnium quidem unquam cogitavi. Confinxerat eas is ipse qui tamquam à me ad se missas divulgaverat: homo eruditus ille quidem, sed improbus & naturâ nocendi ac malefaciendi cupidus: cùm plurima & maxima officia, quibus à me affectus erat, summis injuriis compensare vellet. Qua de re olim à me graviter objurgatus, multis cum lacrimis à me veniam petiit: laqueo digna commisisse fassus: cùm ei sermoni Hadrianus Turnebus & Joannes Auratus præsentes essent.*

Les

Les lettres que Lambin & Muret se sont écrites, ont été imprimées en un petit volume a part. Je n'y trouve rien qui puisse se rapporter à ce que dit icy Muret : & je ne sai ce que c'est que cette lettre supposée par Lambin à Muret.

Il me reste à remarquer que ce qu'a écrit Monsieur Baillet que Muret demeuroit à Agen en pension chez Jules Scaliger, n'est pas véritable.

Prémiérement : si on en croit Joseph Scaliger dans son *Confutatio Fabulæ Burdonum*; car cét ouvrage est de Joseph Scaliger; Muret n'a jamais demeuré à Agen. Les paroles de Joseph Scaliger méritent d'être rapportées en ce lieu les voici : *Muretus numquam triduum integrum Aginni degit, &c. Bencius, vir doctus & amani ingenii, multa per conjecturam de Mureto dixit, tam incredibilia quàm à vero remota : cujusmodi illud, Muretum adolescentulum Aginni docuisse. Res ita habet. Marcus Antonius Muretus annos natus* 18. *Aginnum venit Julii salutandi caussâ : unde digressus ad Auscios Novempopulaniæ sese contulit : ubi in Collegio Archiepiscopali Ciceronem & Terentium docere cœpit : quo tempore Eclogas in laudem Cardinalis Armaniaci, & Tragædiam suam, Julium Cæsarem, in illa urbe, edidit.*

dit. Hinc profectus in oppidum Nitiobrigum, cui nomen Villanova, *ditissimi mercatoris* de Brevant *liberis præfectus, in Scholâ publicâ illius oppidi Autores Latinos interpretabatur. Anno autem ætatis suæ* 20. *cum illis pueris discipulis suis Aginnum secundò venit, Julium salutandi caussa; semel anteà visum; sed satis notum litterarum commercio: eosque pueros, cum Mureto, Josephus meminit domi vidisse se, annos natum sex. Bis, aut ter, posteà exceptus Hospitio à Julio: idque diem unum aut biduum tantùm: ingenii sui præstantiam, cujus specimen per litteras duntaxat dederat, colloquio familiari comprobavit. Ex illo, quia illum nosse propiùs contigerat, Julius amare eum cœpit, & ejus dotes animi Senatoribus Burdegalensis Curiæ per litteras commendare: ut non aliter eum quàm filii nomine appellaret, quum Burdegalam, relictâ Scholâ villanovanâ, profectus, ibi in unâ Classium Gymnasii Aquitanici doceret, circiter annum Christi* 1547. *Neque ex eo unquam aut Aginnum repetivit, aut Julium posteà vidit. Quomodo igitur Aginni, aut quando docere potuit; qui in tribus profectionibus vix sex septem dies ibi substitit? Burdegalâ, Lutetiam; Lutetiâ, Tolosam petiit; ubi Iuris Institutiones cùm exponeret, exercendi causâ, ut tyronibus Iuris mos est,*

Villeneuve d'Agen.

inde

inde abire coactus Venetias se contulit. Quare quæ Bencius de eo retulit, quia ex conjecturâ collegit, ea non solùm falsa, sed etiam interdum ridicula sunt: Ut, quod ait; Regem Henricum & Catharinam Reginam Muretum publicè docentem audire voluisse. Numquàm enim in Athenæo Regio, sed in Gymnasiis docuit. Neque caussæ erat cur diceret eum Tolosæ Iuris Civilis primùm docendi facultatem, deinde etiam potestatem accepisse. Quod quid sit, non capio. Hoc scio, si ille, ut putat Bencius, facultatem & potestatem Iuris publicè interpretandi Tolosæ accepisset, non opus illi fuisse eam Asculo petere, ut Ius Romæ publicè profiteretur. Quo tempore enim Ludovicus Rupipozæus Romæ sub Gregorio XIII. Christianissimi Regis Legatus agebat, Muretum Asculum clam petiisse & lauream Iuris consecutum fuisse, tam multis notum, quàm mirum est Bencium ignorasse, qui eo tempore Romæ erat. Reliqua quæ finxit non pauca, libens omitto: video enim ab Iosepho certiora de Mureto peti posse quàm ab illo, quo plura neminem de Mureto scire nobis certò constat.

Ce raisonnement est mauvais; Le Roi & la Reine pouvoient entendre Muret dans les Colléges.

Mais d'ailleurs, quand Muret auroit demeuré à Agen, & quand il y auroit régenté comme je l'ai crû autrefois, il ne s'ensuivroit pas qu'il y ût demeuré en

pension chez Jules Scaliger. J'ay écrit la Vie de Muret ; & pour l'écrire, j'ay lû soigneusement tout ce qu'ont dit de lui, le Président de Thou, Sainte Marthe, la Croix du Maine, du Verdier, Bencius, Gabriel de Lurbe, & le Rossi ; j'ay lû soigneusement tous ses ouvrages : & je n'ay trouvé nulle part que dans Monsieur Baillet qu'il ût été en pension à Agen chez Jules Scaliger. Et je puis assurer mes Lecteurs que Monsieur Baillet a été mal informé de cette particularité.

J'ay dit que j'avois crû autrefois que Muret avoit régenté à Agen. Voici les raisons sur lesquelles je me fondois. Bencius dans l'Oraison Funébre de Muret, le dit en termes exprés. *Ut primum imbutus est litteris, quibus informari ad humanitatem ætas puerilis solet, in patriâ suâ Lemovici primùm, deinde verò Aginni, ea docere incepit cùm esset adolescentulus, aut potiùs puer, quæ nunc quidem communi more atque usitato, ea ætate si quis disceret, in summa laude poneremus quippe ut ingenio doctrinam, sic etiam usu præcurrebat ætatem. Aginni verò eodem tempore usus est suorum duce & adjutore studiorum, Julio Cæsare Scaligero, viro in omni eruditionis atque humanitatis genere perfecto ac perpolito.*

to. Hunc ille, ut parentem colebat: à quo etiam ut filius diligebatur admirabatur enim vir omnino admirabilis excellentissimum ingenium adolescentis: eique volens ac libens rectam ac brevem, quæ ad rerum scientiam ferret, viam monstrabat, &c. Cùm igitur aliquandiu Aginni fuisset, ejusque doctrina atque ingenium omnium fama & oratione celebraretur, ad illud domicilium doctrinarum, &, ut ita dicam, orbis terræ Musæum, Lutetiam profectus est, &c. Et Bencius avoit été le Disciple favori, & il étoit l'ami intime de Muret. Et Muret peu de temps avant sa mort, lui dédia sa Traduction Latine des deux premiers livres de la Rhétorique d'Aristote; & il se disoit son Ecolier pour la piété. Mais ce qui m'avoit obligé particuliérement à croire que Muret avoit régenté à Agen, c'est cét endroit du segond Scaligerana: *Muret étoit de ce village qui s'appelloit de ce nom: & a été Pédan à Agen:* où Joseph Scaliger dit tout le contraire de ce qu'il a dit dans son *Confutatio Fabulæ Burdonum.* Mais comme cette Confutation de la Fable des Bordons est de Joseph Scaliger, & que le Scaligerana est de Jean de Vassan, qui fésoit des Recueils de ce qu'il entendoit dire à Joseph Scaliger, cét ouvrage d'autrui ne fait

pas tant de foi pour le témoignage de Joſeph Scaliger que ſon propre ouvrage. Et je croi que Joſeph Scaliger avoit dit à Jean de Vaſſan que Muret avoit été Pédan à Villeneuve d'Agen, & que par une faute de mémoire Jean de Vaſſan a pris *Agen pour Villeneuve d'Agen*. A l'égard de Bencius, il a dit tant de fauſſetez touchant Muret, que ſon témoignage n'eſt pas de grande autorité en cette occaſion.

Ce qui eſt dit dans le Scaligérana, que Muret avoit été Pédan à Agen, me fait ſouvenir de ce que Ronſard diſoit de Muret, de Turnébe, de Bucanan, & d'Antoine Govéan, qu'ils n'avoient rien de Pédan que la robe & le bonnet. J'ay appris cette particularité de Monſieur le Préſident de Thou; dont voici les termes: *Memini Petrum Ronſardum, virum acerrimi judicii, qui, licèt in diſpari fortunâ conſtitutus, totâ vitâ Scholaſtico otio oblectatus fuerat: cùm de Buchanano, Hadriano Turnebo, Antonio Gouveano, Marco Antonio Mureto, quibuſcum arctâ amicitiâ conjunctus fuerat, verba faceret, dicere ſolitum, illos homines nihil pædagogicum præter togam & pileum habuiſſe. Et tamen de vulgo pædagogorum ſic cenſere, numquam incorrigibilis ineptiæ ex Pædago-*

gia

giâ contractâ characterem, vel longissimi ævi curriculo, deleri posse. Et en effet, c'eſt une choſe merveilleuſe que Muret, qui avoit pédantiſé toute ſa vie, ût tant de politeſſe & d'élégance, & même tant d'urbanité. J'ay fait autrefois une liſte de ſes Régences: dont je ferai ici part à mes Lecteurs; étant persuadé qu'elle ne leur déplaira pas. Car outre qu'elle rectifie les paſſages de Scaliger & de Bencius ci-deſſus rapportez, & celui du Préſident de Thou dont il ſera parlé ci-aprés, elle contient pluſieurs choſes curieuſes qui ne ſont ſeües que de tres-peu de perſonnes.

Bencius a écrit que Muret avoit û preſque plutôt des Ecoliers que des Maîtres: car il prétend que Muret dans ſon enfances régenta à Limoges: & dans ſon extréme jeuneſſe à Agen. Joſeph Scaliger dit que tout cela eſt faux. Le Préſident de Thou a écrit que Muret régenta premiérement à Paris: & enſuite, à Bordeaux: & enſuite à Auſch. Mais ce que Joſeph Scaliger dit, qu'il régenta premiérement à Auſch où il fit imprimer ſa Tragédie de Jules Céſar; & enſuite à Villeneuve d'Agen; où il étoit Précepteur domeſtique des enfans d'un riche

riche Marchand nommé *de Brevant*, est plus vraisemblable. Car Joseph Scaliger l'a connu tres-particuliérement & tres-familiérement; & Joseph Scaliger étoit né à Agen: & Muret l'appeloit son frere. Scaliger dans le Segond Scaligérana page 163. *Muretus me vocabat fratrem: quia pater illum vocabat filium.* Il pouvoit avoir 17. a 18. ans lors qu'il régentoit à Ausch, & 18. a 19. lorsqu'il régentoit à Villeneuve d'Agen.

De Villeneuve d'Agen, il vint à Paris: où on prétend qu'il régenta la quatriéme au Collége du Cardinal le Moine. Il pouvoit avoir en ce temps-la 19. a 20. ans. Moreri a écrit dans son Dictionnaire, que Turnébe, Bucanan: & Muret, régentoient en même temps dans ce Collége: Turnébe, la premiere; Bucanan, la segonde; & Muret, la troisiéme. J'ai oüi dire la même chose au Pere Bourbon qui étoit un bon Regître de semblables choses. Et en me disant cette particularité, il me disoit que chacune des trois parties du monde ût été bien partagée d'avoir un de ces grands hommes. Et si Bucanan & Muret ont régenté au Collége du Cardinal le Moine dans le temps que Turnébe y fesoit la premiére, il [illegible] que Bucanan y ait fait

la

la troisiéme, & Muret la quatriéme. Mais comme Bucanan ne dit point dans sa Vie qu'il ait régenté au Collége du Cardinal le Moine; qui est un Collége plus célebre que celui de Ste. Barbe où il dit qu'il a régenté, quelques-uns doutent qu'il y ait régenté. Et comme Turnébe a régenté au Collége de Ste. Barbe; ce qui paroit par *l'Admonitio* d'Audomarus Talæus, ils prétendent que c'est dans ce Collége que Turnébe, Bucanan & Muret ont régenté en même temps. Mais dans le temps que Bucanan régentoit au Collége de Ste. Barbe, Muret n'avoit guere plus de sept ou huit ans. Voyez la Vie de Bucanan. Que si Bucanan a régenté dans le Collége du Cardinal le Moine dans le temps qu'y régentoit Muret, comme j'en suis aucunement persuadé à cause du témoignage du Pere Bourbon, il faut que ç'ait été dépuis 1544. (qui est la datte de son Elégie à Tastæus & à Tévius) jusques en 1545. car auparavant il régentoit à Bordeaux dans le Collége de Guyenne: où il fut trois ans, comme il le témoigne lui-même dans sa Vie; & en 1539. le premier de Décembre, il y harangua l'Empereur Charles Quint qui passoit d'Espagne en Flandre. Et si Muret avoit régenté

té avant ce temps-là au Collége du Cardi
nal le Moine avec Bucanan, il faudro.
qu'il y ût régenté du moins en 1538. & ..
ce temps-là il n'avoit que quatorze ar.
De Paris, il fut régenter à Poitiers. (
que j'ai appris de cét endroit de .
Commentaires sur les Catilinaires .
Cicéron ; qui est une particularité ..
n'a été remarquée par aucun de ceux q.
ont écrit sa Vie. MACTARI. *Vj..*
quemdam hujus verbi, paucis, ut arbitr
notum ; quem ante hos decem annos anno.
vi & publicè docui, cùm etiam, tum a..
lescentulus, Limini, quod pictonum op
dum est, humaniorum litterarum & ju
Civilis studiis florentissimum, Amphitr
nem Plautinam enarrarem, tradere hoc
ce institui. En ce temps-là Muret pouv.
avoir 20. à 21. an. Car il naquit en 15:
Et l'Epître Dedicatoire de ces Com
mentaires sur les Catilinaires de Cic.
ron, adressée à Léonardo Mocénig.
noble Venitien, est dattée de Venise .
9. Octobre 1556. Le Président de Th.
a écrit que Muret avoit étudié en Dro
à Poitiers & à Toulouse. Il peut êt:
que régentant à Poitiers les Lettres hu
maines, il y prit le degré de Li... ..
Loix. Quoi qu'il en soit ..
genter publiquement

Limi-num., ou Limo-num, c'est Poitiers, selon l'opinion commune: mais qui est réfutée par Mr. de Valois dans sa Notice des Gaules, & par Scaliger dans son premier Scaligerana, page 96.

louſe, qu'il n'ait été du moins Licentié és Loix. Et ainſi, ce que Scaliger a écrit des degrez qu'il prit à Aſcoli, doit s'entendre du degré de Docteur.

De Poitiers, il fut à Bordeaux; ce qui paroît par ces vers d'une de ſes Elégies à ſa Margaris:

Nam te Pictonicæ retinent felicia terræ
Oppìda, quà Clanus pinguia culta ſecat.
Me verò, invidiæ procul à te dentibus actum,
Fortia lunatæ mœnia Burdegalæ.

Et ce qui paroit encore par ces mots de la Chronique Bourdeloiſe de Gabriel de Lurbe: *En* 1547. *Marc Antoine Muret Profeſſeur au Collége de Guienne avec grande réputation.* Car Muret étoit à Poitiers en 1546. Il pouvoit avoir 21. a 22. ans lors qu'il commença à régenter à Bordeaux & ce fut apparemment Jean Gélida, Eſpagnol de la Ville de Valence, Principal du Collége de Guienne, avec lequel il avoit régenté au Collége du Cardinal le Moine, qui l'engagea à régenter dans celui de Guiénne: car Gélida, comme l'a remarqué le Préſident de Thou, avoit régenté la Philoſophie à Paris dans le Collége du Cardinal le Moine; & il quitta cét emploi en 1546.

pour

pour ſuccéder à André Govéan dans la Principalité du Collége de Guienne. Le quel André Govean alla en ce temps-là en Portugal y établir le Collége de Conimbre, inſtitué par le Roi Jean III. où il mena avec lui George Bucanan; Patrice Bucanan frére de George; Nicolas de Gruchy, dit en Latin *Gruchius*; & Guillaume Guérentée, Jâque Tévius, & Elie Vinet. Je corrigerai ici en paſſant une faute d'édition qui ſe trouve dans toutes les Editions des Poëſies de Bucanan. C'eſt dans ſon Elégie à Taſtæus & à Tévius.

Cæteraque ut ceſſent Gelide, pia cura ſodalis
Et patris & patriæ fungitur uſque vicem

Il faut; *Cæteraque ut ceſſent, Gelidæ pia cura ſodalis.*

En 1552. il étoit de retour à Paris: car cette année-là, le cinquiéme de Fevrier (ce que j'ai appris de l'édition in douze de ſes Oraiſons) il récita dans l'Egliſe des Bernardins de Paris ſa premiére Oraiſon, qui eſt intitulée de *l'Excellence de la Théologie.* Il fit imprimer à Paris en la même année ſes Poëſies, intitulées *Juvenilia:* qu'il dédia à Monſieur Brinon Conſeiller du Parlement.

Dans

Dans la Dédicace, qui est du 24. Novembre de la même année 1552. il y parle de ses Leçons de Droit & de Philosophie. *Subsecivis igitur horis aliquod mihi tempusculum à Philosophia & Iuris Civilis Prælectionibus, quibus assiduè occupatus distineor, &c.* Ce qui donne sujet de croire qu'il enseignoit en ce temps-là à Paris le Droit & la Philosophie. Au chapitre 18. du livre x. de ses diverses Leçons, il fait mention des Leçons qu'il fésoit à Paris.

En 1554. Il étoit à Toulouse, comme il paroît par l'Extrait des Regîtres des Capitoux de Toulouse ci-dessus rapporté. J'apprens de Gabriel de Lurbe dans son *de Viris illustribus Aquitaniæ*, qu'il y régenta en Droit. Joseph Scaliger au lieu allegué a écrit qu'il y enseignoit les Institutes pour s'exercer. On apeloit en ce temps-là à Thoulouse *Halebardiers*, ceux qui n'étant point Professeurs, régentoient en Droit pour s'exercer: ce que j'ai appris de du Verdier dans son Eloge de Cujas..

De Toulouse, il alla à Paris, où il fut prisonnier au Châtelet: selon le témoignage de du Verdier; lequel ne peut-être revoqué en doute.

De Paris, il fut à Venise & à Padoue:

où il régenta six ans ; ce qui a été remarqué par Monsieur de Thou.

De Venise & de Padoue, il fut à Rome ; où il enseigna diverses sciences.

Mais de Rome il revint à Paris en 1562. avec son patron le Cardinal Hippolite d'Este de Ferrare : où il fit imprimer les Philippiques de Cicéron, qu'il dédia à Turnébe.

Et de Paris, il retourna à Rome en 1563. où il enseigna publiquement les Lettres Humaines, le Droit, & la Philosophie. Il dit dans quelqu'une de ses Oraisons qu'il a regenté 20. ans à Rome. J'apprens d'une lettre de Claude du Puy, Conseiller au Parlement de Paris, à Vincenzio Pinelli, qui m'a été communiquée par Mr. Bigot, qu'il y lût, en particulier, Thucidide à Mr. d'Abain de la Rochepofai, Ambassadeur de France à Rome. Voici l'endroit de cette lettre qui regarde cette particularité : *je vous envoie une Parodie sur le Phaséle de Catulle, faite piéça contre un de nos amis de Rome, n'agueres Iurisconsulte, & maintenant Prêtre.* Cét ami de Rome de Claude du Puy, c'est Muret : *Vous me mandez qu'il lit le Thucydide à Mr. d'Abain.* Si c'est, ut morem gerat amplissimo & doctissimo Regis Legato, [illegible] *mais s'il cui-*

de

le lui pouvoir enſeigner quelque choſe de nouveau aprés Mr. de la Scala, lequel lui a autrefois expliqué cét Auteur, il s'abuſe grandement : car l'autre le devance de deux mille paraſanges en cette matiére de lettres : mêmement je leur ay oüi dire qu'ils furent deſſus un hiver entier.

Il mourut à Rome en 1585. le 4. Juin dans la 60. année de ſon âge. Sainte Marthe & Jean le Clerc, qui ont écrit qu'il mourut dans la 57. ont été mal informez de cette circonſtance.

Réflexions ſur ce que Monſieur Baillet a dit de mes Epigrammes.

LXXXIV.

MOnſieur BAILLET. *Ceux des Critiques qui ont recherché les moiens de ſavoir en quel genre de Poëſie Mr. Ménage a le mieux réuſſi, eſtiment que c'eſt dans l'Elegie & dans l'Epigramme. A dire le vrai, Mr. Ménage paroît avoir eu plus d'inclination, & de talent même, pour ces deux genres que pour les autres, puis qu'il s'y eſt appliqué davantage. C'eſt ce qu'on peut aſſeurer au moins de ſes Epigrammes; parmi leſquelles il s'en trouve de fort belles dans un grand nombre de plates & d'inſipides.*

ME-

gambe: si che Giungevano egualmente à quella misura. E però, essendo quasi impossibile il trouvar sogetto che giustamente capisca nel corpo del Sonetto, conviene per lo più, o aggiungervi parole oziose, o troncar i concetti, in cosi fatta guisa che'l componimento riesci, o languido, o oscuro, là onde si può dire che à fatta una non meno lodevole che faticosa impresa, ed è figliuolo legittimo d'Apollo colui ilquale felicemente à tirato un Sonetto con tutti questi proporzionati mezi al suo debito fine. Et j'ai souvent ouï dire à Gombaud, que quand un Poëte avoit fait un bon Sonnet, il pouvoit se reposer, aiant assez acquis de réputation. Et ainsi, Mr. Baillet qui dit que j'ai fait de fort belles Epigrammes parmi un grand nombre de plates & d'insipides, en pensant dire de moi des choses desavantageuses, en dit de tres avantageuses.

Mais il n'est point vrai, qu'il n'y ait point, ou qu'il y ait peu de bonnes Epigrammes, si ce que Jules Scaliger a dit des siennes, est véritable. Voici comme il en a parlé dans sa lettre à Charles Sevin; qui est la 81. de ses lettres: *proinde ne committas ut temerè nimis edendi festinarim*: Il lui parle de l'édition de ses Epigrammes: *cùm id egi consultò uti emen*-

da

data arbitratu tuo legerentur. Ex millibus ferè duobus, aut ampliùs, lecta sunt: utinam bona fide. Id in ipsis curavimus, uti Rallus, vir doctus, mentiretur, aut mutaret judicium, qui Epigramma ullum cultum negarat. Et il a fait imprimer plus de mille Epigrammes. Mais parmi ce grand nombre, je soûtiens qu'il n'y en a pas une seule, je ne dis pas excellente, mais médiocre.

Il n'est pourtant pas vrai que personne n'ait encore réüssi en ce genre de Poësie. Il y a un grand nombre d'Epigrammes admirables dans l'Anthologie: parmi lesquelles celle de Niobe de vivante faite pierre par les Dieux, & de pierre faite vivante par Praxitéle, tient, selon moi le premier lieu. Il y en a aussi un grand nombre d'excellentes dans Catulle; dans les Priapées; dans les Recueils des anciennes Epigrammes publié par Pithou & par Scaliger; dans Martial, & dans Ausone. Il y en a de tres-belles dans Sannazar; *primus Epigramma cultum dedisse creditur à nobis*, dit de lui Jules Scaliger dans sa Poëtique: dans Politiens; dans le Bembe; dans Jean Batiste Amaltée; dans Flaminius; dans Bucanan, & dans le Pere Vavasseur.

Mais apropos du Pere Vavasseur,

comme il a fait deux gros livres d'Epigrammes, il ne fut pas satisfait de ce qu'avoit dit le Pere Rapin au passage de ses Réflexions sur la Poëtique cy-dessus allégué. Et c'est ce qui l'engagea à écrire contre ce livre du Pere Rapin. J'ai sû cette particularité de lui-même.

Mr. Baillet n'aiant jamais fait de vers n'est pas capable de juger des vers.

LXXXV.

MOnsieur BAILLET a écrit cinq volumes des Poëtes. Il ignore les finesses des Langues dans les quelles ont écrit la plûpart de ces Poëtes. Mais quand il les sauroit, n'aiant jamais fait de vers, il n'est pas capable de juger des Poëtes. Il n'y a que ceux qui font des vers, ou qui en ont fait, qui puissent connoître toutes les beautez & tous les defauts de la Poësie. C'est ce qui a été tres-véritablement remarqué par St. Jérôme en son Epitre 26. *Felices, inquit Fabius, essent artes, si de illis soli artifices judicarent. Poëtam non potest nosse, nisi qui versum potest struere.* Je remarquerai ici en passant que ce mot de Quintulien ne se trouve ni dans ses Institutions ni dans son Dialogue *de Claris Oratoribus*: car ce Dia-

Dialogue eſt conſtamment de Quintilien, & non pas de Tacite: ce qui a été dépuis peu démontré par Mr. Pichon dans ſes Remarques ſur ce Dialogue. Il eſt de la Poëſie comme de la Peinture, dans laquelle il y a de certaines beautez qui ne peuvent être apperceües que par ceux du métier. *Omnium quidem, ſed artificum præcipuo miraculo*, dit Pline, en parlant de la ligne d'Apelle tirée ſur celle de Protogene. Et en parlant d'une des peintures de Pauſias, il dit, *Sunt quibus placeat diligentia, quam intelligunt ſoli artifices.* Je racconterai ici à ce propos ce que dit Elian dans une ſemblable occaſion. Le Peintre Nicoſtrate, ou plûtôt Nicomaque; car c'eſt ainſi qu'il faut lire ce nom de Peintre dans Elian, comme je l'ai fait voir dans mes Obſervations ſur Laërce; ce Peintre, dis-je, contemplant avec admiration le portrait d'Héleine fait par Zeuxis, un particulier lui demanda ce qu'il trouvoit de ſi admirable dans cette Peinture. Et le Peintre lui répondit, vous ne me feriés pas cette demande, ſi vous aviez mes yeux. C'eſt-à-dire, que pour bien juger de la Peinture, il faut avoir des yeux ſavans; *oculos eruditos*, comme parle Cicéron; qu'il faut avoir des yeux

artisans ; Τεχνικὰ ὀμματα, comme parle Elian.

Mr. Baillet n'aiant donc jamais fait de vers, n'est pas capable de juger des vers. Et il en juge aussi tres-mal.

Mais n'aiant jamais fait de vers, il a cét avantage sur ceux qui en ont fait, qu'il n'y a point de represaille sur lui.

Martial. *Corrumpit sine talione calebs.*

Cæcus perdere non potest, quod aufert.

Facilius est de arte dicere quàm ex arte. Quintilien.

Il est bien aisé de parler de l'art, mais il est difficile de parler selon l'art. Il est bien aisé de dire, *Ces vers de Chapelain sont rudes ; ces vers de Chapelain sont froids ; ces vers de Chapelain sont languissans :* Mais il seroit difficile à Mr. Baillet d'en faire de plus doux, de plus ardans, de plus animez. En un mot : je suis tres-persuadé que Mr. Baillet ne pourroit pas faire de si bons vers que les plus mauvais de ceux qu'il reprend.

Justification de ce que j'ai dit que les libelles qu'on a faits contre moi, me sont plus glorieux que les livres qu'on a faits à ma loüange.

LXXXVI.

MOnsieur BAILLET. *C'est une pedanterie de dire de son propre ouvra*

ge qu'on peut l'appeller, le Recueil des fautes d'autrui : *de se croire si peu faillible, & si fort à l'épreuve de la censure que de s'assurer que les libelles qu'on fait contre un homme qui travaille pour acquerir de la réputation, lui sont plus glorieux que ceux qui ont été faits à sa loüange, & de ne laisser pas de recueillir tous les témoignages d'estime que les Savans ont rendu à son mérite, pour en tirer avantage, & en entretenir sa propre vanité.* Tome 1. page 98. chapitre 14.

MENAGE. C'est du Pere Hardouin, Prêtre de la Compagnie de Jésus, dont parle ici Mr. Baillet, en disant que *c'est une pédanterie de dire de son propre ouvrage qu'on peut l'appeler le Recueil des fautes d'autrui.* Car c'est ce que ce Pere a dit dans la Préface de son livre des médailles, de la premiére édition. *Horum hic detegentur errores : qui cùm singulis ferè sint aspersi paginis, totum ab iis opus* ERRATA ANTIQUARIORUM, *ni tam insolenti titulo jactantiæ suspitio adhæreret, inscribi meritò potuisset :* Comment un petit homme comme Mr. Baillet peut-il parler de la sorte d'un aussi grand personage qu'est le Pere Hardouin ? En verité Mr. Baillet est un homme bien injurieux.

Ce qu'il a dit ensuite, me regarde uniquement : ce qui paroît par cet en-

droit de la 2. partie du Tome 2. pag. 520. de ses sentimens des Savans. *Mr. Ménage dit de lui-même* (dans sa Préface sur Malherbe) *qu'il n'y à guere d'hommes savans dans l'Europe qui ne lui aient donné dans leurs écrits des témoignages de leur estime: & que plusieurs mêmes d'entr'eux lui ont fait l'honneur de lui adresser leurs ouvrages: que néanmoins tous les témoignages d'estime de tant de grands hommes sont beaucoup moins avantageux à sa réputation que les injures que je ne sai combien de petits envieux ont publiées contre lui dans leurs Rhapsodies: & que les libelles qu'on a faits pour le diffamer, lui sont infiniment plus glorieux que tous les livres qui ont été faits à sa loüange.*

Ce que j'ai dit, que les écrits qu'on a faits contre moi, me sont plus glorieux que ceux qu'on a faits à ma loüange, ne marque aucun caractere de pédanterie. Et il est étrange que Mr. Baillet qui a été Pédan au Collége de la ville de Beauvais, & qui est présentement Pédagogue chez Mr. de Lamoignon, me traite de Pédan à ce sujet, & se connoisse si mal en pédanterie. Mr. de Balzac qui n'étoit pas sans doute un Pédan, a dit apeu-prés la même chose que moi. *Si la chose étoit nouvelle, il se peut que je ne serois pas fâ-*

fâché de la suppression du premier libelle qui me diroit des injures. Mais à cette heure qu'il y en a pour le moins une médiocre Bibliothéque, je suis presque bien aise qu'elle se grossisse: & je prens plaisir à faire une Monjoie des pierres que l'envie m'a jettées sans me faire mal. Le blâme de certaines personnes ne me semble pas honteux, parce que leur estime ne me semble pas honnête. C'est dans une de ses lettres à Mr. le Chancelier Séguier, lequel avoit refusé de séeller le privilége d'un livre fait contre lui. Et Mr. Baillet a dit aussi à peu prés la même chose de son bon ami Mr. Despreaux. Livre 16. lettre 43.

Mr. Despreaux a toujours paru plus zêlé pour ramasser & publier les écrits qu'on a faits contre lui de temps en temps, que les autres ne le sont pour recueillir ou écouter les loüanges qu'on leur donne. Le nombre de ces libelles est devenu si grand, qu'il fut soupçonné d'en avoir forgé plusieurs lui-même, pour décréditer encore ses ennemis d'une maniére plus certaine, & pour se défaire d'eux-mêmes par leurs propres mains. Et quoique plusieurs de ces Ecrits faits contre lui soient allez à d'autres usages que ceux pour lesquels ils ont été faits, Mr. Despreaux ne laisse pas de se vanter encore d'en pouvoir amasser de la mesure de plus d'un pied dans les

trois dimensions. C'est à la page 365. de la cinquiéme partie de son quatriéme Tome. Et Mr. Despreaux lui-même a dit quelque chose de semblable de lui-même.

Moi, qu'une humeur trop libre, un esprit peu soûmis,
De bonne heure a pourvû d'utiles ennemis,
Je dois plus à leur haine ; il faut que je l'avouë ;
Qu'au foible & vain talent dont la France me loüe.

Mais Mr. Baillet ne s'est pas contenté de me traiter de Pédan : pour faire croire que je suis en effet un Pédan, il dit en plusieurs endroits de son livre que j'ai des Ecoliers. Voici les endroits. *Mr. Ménage ne s'est pas contenté de se voir le Maître & le Pere nourrissier d'une certaine race de Poëtes qu'il a élevez dans un des quartiers du Parnasse, où il s'est retranché: mais il s'est fait Poëte lui-même, pour fortifier les leçons qu'il leur a données de son Art Poëtique, par des exemples pris de lui-même : afin de les rendre plus efficaces & plus proportionnées à ses disciples, &c. Voilà quel a été jusqu'à présant l'état des Poësies de Mr. Mé-*

nage

nage: & l'on peut dire qu'elles sont toute la seconde partie du modelle qu'il a présanté à ses Disciples, &c. C'est à la page 246. & 249. du Tome 4. partie cinquiéme. Et à la page 250. du même Tome & de la même partie. *Ce Monsieur Boyleau dans le tems qu'il se contoit encore au nombre des disciples de Mr. Ménage, lui aiant demandé, comme à son Maitre, &c. Ceux qui sçavent les obligations que les Maitres ont de parler souvent à leurs Ecoliers & de leur proposer leurs propres exemples, n'auront garde de soupçonner Monsieur Ménage de la moindre vanité.* Et à la page 246. & 249. du Tome 4. partie 5. *On peut dire que Monsieur de Pinchesne est un des plus connus d'entre les disciples de Monsieur Ménage.*

Je demande à Mr. Baillet qui fait profession de ne rien dire de son chef dans son livre des Jugemens des Savans sur les principaux ouvrages des Auteurs, dans quel Auteur il a lû que j'étois un Pédan.

Ce n'a pas été dans Mr. de Balzac: Mr. de Balzac a dit de moi dans son Poëme sur Mr. Guyet, imprimé dans mon livre Adoptif:

Hæc tibi pacato quæ sunt referenda Guieto,
MENAGI, *meliora tua referentur ab arte*
Cùm referes: fieret tam grato interprete Celta
Carus Iber: sed & illa probo Venus insidet ori;
Illa Venus tingens facundas nectare voces;
Aversum posset quæ conciliare GUIETUM.

Et ailleurs:

Durabunt plenâ facilis quos promis ab arcâ,
Romanusque lepos, Cecropiique sales.
Sic jubet ille potens Genius qui fata libellis
Dividit: & dulces hoc meruere joci.

Ce n'a pas été dans Mr. des Marets. Il a dit de moi dans ses Lettres Latines,

Commoda quis nescit Critices, urbane MENAGI, *&c.*
Fac potius versus: quod jam facis. Exere amani
Vim genii; scribens animo jucunda.

Ce n'a pas été dans Mr. de Saumaise. Mr. de Saumaise m'a traité de *cultissimus* dans

sa

ſa Diſſertation ſur *l'Herodes Infanticida* d'Heinſius, qu'il m'a fait l'honneur de m'adreſſer.

Ce n'a pas été dans Mr. Bochart. Il a dit de moi dans ſon livre des Colonies des Phœniciens, livre I. chap. 35. page 696. *Quò, in Irenico ſuo, nuper ita alluſit, elegantiſſimi ingenii vir, Ægidius Menagius.*

Ce n'a pas été dans Mr. Heinſius. Il a dit de moi dans ſes Poëſies : *Amœnitatum promiconde*, MENAGI. MENAGI, *pater Elegantiarum.*

Ce n'a pas été dans Mr. Héraud. Il m'a traité de *vir politiſſimus*, & de *vir elegantiſſimi ingenii* dans ſes Animadverſions ſur les Obſervations de Mr. de Saumaiſe ſur le Droit Attique & Romain, livre VI. page 436.

Ce n'a pas été dans Mr. Payen Profeſſeur en Droit dans l'Univerſité d'Avignon. Il a dit de moi dans ſon *Prodromus Juſtiniani*, page 365. *Ut notat vir amaniſſimus Ægidius Menagius, Amœnitatum Juris capite* 33.

Ce n'a pas été dans le Pere Commire. Il a dit de moi dans ſa Fable de la Folie :

Venuſtioris elegantiæ pater,
Cui Fabularum Muſa doctarum artifex
Molle & facetum quod erat Æſopi, annuit.

Hac tibi pacato quæ sunt referenda Guie
to,
MENAGI, *meliora tua referentur*
arte
Cùm referes: fieret tam grato interp
Celta
Carus Iber: sed & illa probo Venu
det ori;
Illa Venus tingens facundas nectare v
Aversum posset quæ conciliare G
TUM.

Et ailleurs :

Durabunt plenâ facilis quos pro
arcâ,
Romanusque lepos, Cecropiiqu
Sic jubet ille potens Genius qui
bellis
Dividit: & dulces hoc meruer

Ce n'a pas été dans Mr. des M
a dit de moi dans ses Lettres La

Commoda quis nescit Critices
MENAGI, &c.
Fac potius versus: quod jam fa
amani
Vim genii; scribens animo juc

Ce n'a pas été dans Mr. de Saun
de Saumaise m'a traité de *cultiss*

ſa Diſſertation ſur *l'Herodes Infanticida* d'Heinſius, qu'il m'a fait l'honneur de m'adreſſer.

Ce n'a pas été dans Mr. Bochart. Il a dit de moi dans ſon livre des Colonies des Phœniciens, livre I. chap. 35. page 696. *Quò, in Irenico ſuo, nuper ita alluſit, elegantiſſimi ingenii vir, Ægidius Menagius.*

Ce n'a pas été dans Mr. Heinſius. Il a dit de moi dans ſes Poëſies : *Amœnitatum promiconde*, MENAGI. MENAGI, *pater Elegantiarum.*

Ce n'a pas été dans Mr. Héraud. Il m'a traité de *vir politiſſimus*, & de *vir elegantiſſimi ingenii* dans ſes Animadverſions ſur les Obſervations de Mr. de Saumaiſe ſur le Droit Attique & Romain, livre VI. page 436.

Ce n'a pas été dans Mr. Payen Profeſſeur en Droit dans l'Univerſité d'Avignon. Il a dit de moi dans ſon *Prodromus Juſtiniani*, page 365. *Ut notat vir amaniſſimus Ægidius Menagius, Amœnitatum Juris capite 33.*

Ce n'a pas été dans le Pere Commire. Il a dit de moi dans ſa Fable de la Folie :

Venuſtioris elegantiæ pater,
Cui Fabularum Muſa doctarum artifex
Molle & facetum quod erat Æſopi, annuit.

MENAGE. Il est vrai que Joseph Scaliger, dans son premier Scaligérana, a fait ce jugement des Adversaires de Turnèbe. *Turnebus, vir maximus erat, doctissimusque. Cujus Adversaria abortivum fœtum soleo nuncupare: potuit enim melius scribere, agnoscas tamen genuinum partum Turnebi.* Et Turnèbe lui-même parle des douze premiers livres de ses Adversaires à peu apres en même termes. *Duodecim Adversariorum libros subitâ & repentinâ operâ confectos, & pæne, immaturo abortu, antè in lucem editos quàm satos atque conceptos*: & ce qui suit. C'est dans sa Dédicace du 2. Tome de ses Adversaires à Henri de Même. Mais dans son Segond Scaligérana page 126. il en parle avantageusement en ces termes: *Les Italiens, comme Victorius & Muret, font un chapitre tout entier, en leurs diverses Leçons, d'une petite conjecture: & se mocquent de Turnèbe, qui a plus dans un chapitre qu'eux en tout un livre.* Et à la page 245. *Turnebus plura habet uno libro quàm Victorius libris triginta septem.* Et j'ai souvent ouï dire à Mr. de Saumaise que ce livre n'étoit pas assez estimé. Muret l'estimoit infiniment: comme il paroît par cet endroit du chapitre 29. du livre XVIII. de ses Diverses Leçons: *At*

texam huic observationi aliam valdè dissimilem. Quidni enim mihi quoque Τουρνεβίζειν *aliquando liceat? Utinam quidem verè ac seriò possem. Sed ut, qui divinas Aristotelis ac Platonis virtutes imitari non poterant, hujus gibbum, illius quoddam oris in loquendo vitium imitabantur, ut, aliquâ saltem in re, tantorum virorum similes essent: ita ego; quando ad illam infinitam multiplicis doctrinæ copiam quæ in Turnebo fuit, aspirare non ausim; licentiam quàmdam illius in dissimilibus rebus conjungendîs hoc loco imitabor.*

Il me reste à remarquer, que Turnébe n'avoit pas donné le tître *d'Adversaires* à ce livre. C'est ce que j'ai appris de cet endroit de son Epître Dédicatoire du Tome 2. à Henri de Même: *Nam præterquam quòd non satis liberata mendis & purgata in apertum prodierunt Adversaria, tum eum, imprudente me, ignaro, inscio, eis præscripserunt titulum, qui arrogantiâ sui & stultitiâ, me perpetuâ traduceret apud omnes ordines infamiâ: ut non tantùm meorum peccatorum, quæ illis in libris nimis multa scimus esse, culpa præstanda esset, sed etiam alienæ stultitiæ & temeritatis luenda pœna. Eum ego titulum ut legi, Deum immortalem, quàm acerbè, graviterque tuli! ut prope animum despondi,*

di, vitæ que renuntiavi! Et tamen cùm eo nomine apud tanti mali auctores conquererer, ultrò injuriam expostulabant, quòd ingratus essem in eos, à quibus laudatus & ornatus essem. Vos, inquam, istam laudem ducitis, quâ qui afficitur, turpiùs, fœdiusque se contaminari putat, quàm ullâ censoriâ notâ. Ne multa: ita sibi in ea inscriptione belli videbantur, ut vix tandem summis precibus & observationibus impetrare potuerim, ut de libri principio tam fœda macula labesque tolleretur. Je remarquerai ici, en passant, que ce tître *d'Adversaria* est demeuré à tous les Tomes de cét ouvrage de Turnébe.

Je conjecture, au reste, par la Dédicace du Tome premier de ces Adversaires de Turnébe au Chancelier de l'Hôpital, & par celle du Tome second à Henri de Même, que Turnébe avoit intitulé ce livre *Observations*. Et dans cette créance, je remarquerai ici par occasion une chose assez remarquable: qui est, que François Hotman est le premier, si on l'en croit, qui s'est servi de ce tître dépuis un certain Septimius, qui vivoit avant Quintilien. Voici les termes de François Hotman; qui sont de sa Préface au Lecteur sur ses livres *Responsionum Amicabilium: Nunc enim tem-*

pus

pus est, omissis præfationibus, ad institutum nostrum accedere: dum tamen hoc te, Lector, si quid fortè ad causam interesse putabis, maturè admoneam, me primum omnium huic variarum rerum scriptioni, cùm Argentorati libellum quemdam edidissem, Observationum *nomen imposuisse cùm apud Quintilianum legissem, eodem nomine libros à Septimio quodam editos ac promulgatos fuisse.* L'endroit de Quintilien est au chapitre premier du livre quatriéme de ses Institutions Oratoires.

Du livre du Tasse, intitulé Discorsi del Poëma Eroico. *Additions du chapitre du Tasse.*

LXXXVIII.

MOnsieur BAILLET, tome 4. partie 1. chapitre 161. en parlant des Traitez de la Poësie Italienne faits par le Tasse, n'a point fait mention nommément de ses Discours du Poëme Héroïque: ce qui donne sujet de croire qu'il n'en a pas û connoissance. Ces Discours sont tres-bien faits: & ils sont d'ailleurs remplis de doctrine. Mais le Spéroné les vendiquoit. Voici comme il en parle dans une de ses Lettres au Cavalier

valier Felicé Paciotto : *Laudo voi infinitamente di voler scrivere della Poëtica : della quale interrogato molte fiate dal Tasso, e rispondendogli io liberamente, si come soglio, egli n'à fatto un Volume, e mandato al Signor Scipion Gonzaga per cosa sua, e non mia : ma io ne chiarirò il mondo.* Et dans une autre, au même Paciotto : *Dal Signor Scipione non spero che abbiate nulla : perche a mostrar que lo che si usurpa quel pazzo* (il parle du Tasse) *si aspetta ch'io mora. Ma io gli dissi nella Minerva, che tutto era mio : e senza vedere i suoi scritti, profetizai chel suo Poëma non saria scritto coll' artificio da lui notato : segno che l'arte non era sua.*

Mr. Baillet dit au même chapitre, page 13. que Mr. Godeau a écrit, *qu'il y a du bas & du comique à l'excez, pour ne rien dire davantage, dans les discours tendres & galans qu'il fait tenir à quelques-uns de ses Héros : & sur tout à Olinde & à Sophronie.* Ce qui m'oblige à remarquer ici, que le Tasse lui-même n'a pas approuvé cét Episode d'Olinde & de Sophronie. *Volui genio, & Principi indulgere.* C'est comme il s'en excuse dans une de ses lettres Poëtiques.

Le Bonfadio, ômis par Mr. Baillet dans sa Liste des Poëtes d'Italie.

LXXXIX.

MOnsieur BAILLET a ômis plus de cent Poëtes célebres dans sa Liste des Poëtes d'Italie. Il a ômis entr'autres Jacopo Bonfadio de Salone, prés le Lac de Garde: excellent Poëte Latin & Italien. C'est ce Jacobus Bonfadius qui fut décapité à Gennes, comme Mr. de Thou l'a tres-véritablement remarqué au livre XXVI. de son Histoire, page 808. de l'édition de Genéve, en l'année 1560. en ces termes; *Jacobus Bonfadius, post eum* (Lælium Capilupum) *commemorandus venit: Salona ad Benacum natus: soluto pedestrique scribendi genere in suâ, Latinâque linguâ clarus. Sed tantas dotes diversi mores corruperunt: ita ut, ob rem tacendam, Genuæ, cujus urbis Historiam aliquot annorum scripserat, securi percussus sit, adhuc vegetâ ætate, & infracto mentis robore, quod ad ultimum usque spiritum servavit: scriptâ sub id tempus elegantissimâ epistolâ: quâ, Socratis exemplo, animum tranquillum & intrepidum ad m[illegible] ferre contestabatur.* Scipione [illegible]

dans son Ritratto du Bonfadio, a écrit qu'il fut brûlé. Voici ses termes: *Non sa che cosa sia gentilezza nell'arte & maniera dello scriver lettere, chi non à letto le lettere di Jacopo Bonfadio: delle quali quella ove dipinge il lago di Garda, dallequali contrade egli dovette tirar là sua origine, è maravigliosamente bella. Dato in questo modo saggio del suo felicissimo ingegno, fù condotto da Genovesi per scriver la loro Istoria: allaquale, secondo io ò udito, avea dato nobil cominciamento. Ma trovato che egli tirava la gioventù a governo contrario di quello che allora si era indiritto, sotto colore d impudici amori gli poser le mani addosso: e perarvventura non trovatolo senza colpa, il condennarolo al fuoco. Del catti vetto; per che fosse meno scusabile; si leggono ancor rime, lequa'l par che rendan testimonianza di cotesta sua inclinazione. Ma comunque tutto ciò si fusse avvenuto, non si puo con occhi asciutti dilagrime ricordar d'uom tale fine così doloroso & acerbo. Onde sarà bene trar questo ricordo, non dover chi che sia per qualunque suo gran merito, vanamente a se lusingando, sperar à suoi mis-fatti perdono, o scemamento di pena: poiche a di nostri con pari passo, e questo misero col fuoco in Genova, e'l Franco col capestro in Roma, vedemmo terminare l'infelice lor vita.* Le Cava-

valier Marin dans deux Madrigaux de ses Ritratti a écrit aussi que le Bonfadio fut brûlé. Voici le premier Madrigal.

Arsi, farfalla incauta, ed infelice,
In sozzo foco di vietate voglie.
Or vergognosa e misera fenice,
Rogo d'infame arsura, ecco m'accoglie.
Ma bench' Astrea, ch'è di Natura ultrice,
Incenerisca queste immonde Spoglie,
Cener non sia però, che la bruttura
Possa lavar de la mia fama oscura.

Voici le segond :

d'Omero e Marone la scrittura
Imitai pria vivendo.
Ma Troia ne l'incendio, e ne l'arsura
Imitai poi morendo :
Ella, preda del foco ;
Io, de le fiamme gioco.
Ma diversa cagion d'arder ne diede,
Elena a l'una, a l'altro, Ganimede.

Il est vrai qu'il fut condamné à être brûlé: mais, à la sollicitation de ses amis ; & particuliérement du jeune Grimaldi ; son supplice fut changé : & il ne fut que décapité. C'est ce que nous avons appris du Poëme Latin de Paul Manuce ; intitulé *Ad eos qui laborarunt pro salute Bonfadii*, imprimé dans le *Deliciæ Poëtarum Italorum*. Voici l'endroit de ce Poë-

me qui regarde ce changement de supplice :

Exprimitur tandem hoc invito à Judice, vivus
Ne comburatur crepitanti deditus igni
Tum se carnifici sævo Bonfadius ultrò,
Mente Deum spectans, animo imperterritus offert.
Ille ministerio properè functurus iniquo,
Terribilis rigidam suspendit ad alta securim.

Voici la lettre qu'il écrivit en mourant :

Al Signor Giovanbattista Grimaldi.

Mi pesa il morire : per che non mi pare di meritar tanto : e pur m'acqueto del voler d'Iddio : e mi pésa ancora, perche moro ingrato : non potendo render segno a tanti onorati Gentiluomini che per me anno sudato & angustiato, (e massimamente a V. S.) del grato animo mio. Le rendo con l'estremo spirito grazie infinite : e le raccommando Bonfadino, mio nipote : ed al Signor Domenico Grillo, ed al Signor Cipriano Palavicino. Sepelliranno il corpo mio in San Lorenzo. E se da quel mondo di là si potrà dar qualche segno senza spavento, lo faro. Restate tutti felici.

Cette

Cette lettre se trouve imprimée dans un Recueil de lettres Italiennes, intitulé *Lettere di diversi Vomini illustri raccolte da diversi libri*, imprimé in 8. *in Treviso appresso Fabritio Zanetti*, en 1603.

De Théophile Viaud, Poëte François.

LXXXX.

MOnsieur BAILLET, au chapitre 1428. de son livre, a écrit que Théophile, surnommé VIAUD, étoit mort à Paris aprés deux ans de prison dans la Conciergerie du Palais. Théophile mourut à Paris dans l'Hôtel de Mommorency, (je l'ai ouï dire à Des-Barreaux qui le vit mourir) où Mr. de Mommorency, qui l'honoroit de sa protection, lui donna retraite quelque-temps aprés l'Arrêt du Parlement de Paris par lequel il fut condamné à être banni. De la sorte que Mr. Baillet s'est exprimé, il semble qu'il ait voulu dire que Théophile mourut dans la Conciergerie du Palais de Paris.

Mr. Baillet ajoûte, que c'est particuliérement contre les accusations du Pere Garasse que Théophile fait son Apologie : ce qui est véritable. Mais le

Pere Garaſſe n'eſt pas le ſeul Jéſuite qui ait écrit contre Théophile. Le Pere Théophile Renaud l'a encore plus maltraité que le Pere Garaſſe. Voici comme il en parle dans ſon Traité *de Théophilis*, p. 229. THEOPHILUS VIAUD, *libertinorum ævi noſtri, & Atheorum clanculariorum ſignifer, omnium turpitudinum reus factus eſt: &, quod eſt negationis Dei veſtibulum, de negatâ animæ immortalitate eſt inſimulatus. Cui maculæ abſtergendæ, librum conſcripſit* de Animæ immortalitate: *ſed adeo enervem, ut videatur perſuadere voluiſſe, revera animam rationalem eſſe mortalem. Opus item, cui titulus eſt* Parnaſſus Satyricus: *ſupra quaſvis Apuleii, Luciani, Romantii à Roſa, ac ſimilium ſcriptorum, Camarinas graveolentiſſimum, & ad juvenilis pudoris cladem, ac totius honeſti exterminium, in Diaboli incude fabrefactum, hujus putentiſſimi ingenii fœtus eſt. Credi vix poteſt quanta mala ſpurciloquus iſte juventuti intulerit: quà infamibus ſcriptionibus, quà colloquiis, & conſuetudine familiari. Audire memini in arcano tribunali, ferè ſapientes Phryges, deplorantes ſortem ſuam quòd Theophilo Viaudo, nequitiæ myſtagogo, pietatem dedidiciſſent; & ad omnia propudia, ipſumque atheiſmum, eſſent condocefacti. Vir*

doctissimus Franciscus Garassus, pugil insignis, & Fidei, & sanctorum morum, contra hunc impium non una scriptione certavit: eâque nominatim, cui titulum fecit Examen curiosæ doctrinæ. Nec Theophilum tantùm, sed etiam Coapostatas ejus fortissimè exagitavit. Habuit enim hic quoque suam Coapostatarum quadrigam, ut loquitur Nicetas, agens de Theophilo, Eudocia nequitiarum administro: quem in Photio evirato omnia dissimulasse testatur: non item Sanctum Ignatium: cui propterea multa & gravia mala à Theophili assectis repensa sunt. Nec secus obtigit Garasso à Viaudi combibonibus. Periclitatus accusationis capitalis Viaudus, ob impietatem, & Socraticam noxam de juventutis corruptionis, præsidio excellentissimi cujusdam magnatis, (c'est Mr. de Mommorency) *ab humano hic tutus fuit. Sed quia Deus non irridetur, Magnas ille, paulò post maiestatis reus, capite minutus est. Ejus verò cliens Viaudus, nihil minus exspectans, subita & imprevisa morte abiit in locum suum: nullis expiatus sacramentis: magno injecto terrore omnibus qui in magisterio impietatis sub eo meruerant: ne forte praoccupati ipsi quoque, subitanea & improvisa morte in Dei manus inciderent: ultorem sensuri quem in inpatientia expectantem despexerant.*

Mr. de Balzac dans une de ses lettres à Mr. Sébastien Boutillier, Evêque d'Aire, qui est la 14. du livre premier de ses lettres, ne l'a pas non plus épargné. Voici comme il en parle : *si Théophile eût suivi cette maxime, il vivroit en sureté parmi les hommes, & ne seroit pas poursuivi à outrance comme la plus farouche de toutes les bêtes : mais il a mieux aimé finir par une tragédie, que d'attendre une mort qui fût inconnuë au monde, & ne faire rien que des choses ordinaires. A ce que j'aprens, & si le bruit qui court est véritable, il s'est imaginé qu'il pouvoit étre ce dernier faux Prophete, dont la vieillesse de l'Eglise est menacée : & quoi qu'il soit né pauvre, & qu'il eût peu de fortune, il a été si présomptueux que de se prendre pour celui-là, qui doit venir avec des armées troubler la paix des consciences, & à qui les Démons gardent tous les trésors qui sont cachez sous la terre. Du temps qu'il se contentoit de faire des fautes purement humaines, & qu'il écrivoit avec des mains qui n'étoient pas encore coupables, je lui ai souvent montré qu'il ne faisoit pas d'excellens vers, & qu'il s'estimoit injustement un grand personage. Mais voiant que les regles que je lui proposois pour la reformation de son stile, étoient trop sévéres, & qu'il ne pouvoit pas venir où je le*

voulois mener; il a jugé peut être qu'il devoit chercher un autre chemin pour se mettre en crédit à la Cour, & que de Poëte médiocre il pouvoit devenir grand Législateur. Sibien qu'on dit par tout, qu'aprés avoir renversé quantité de foibles esprits, & paru long-temps au milieu d'une multitude ignorante, il a fait à la fin comme un homme qui se jeteroit dans un précipice, pour acquérir la réputation de bien sauter. Cette lettre est datée du 20. Sept. 1623. Théophile y a répondu par une lettre adressée à Mr. de Balzac. Cette lettre de Théophile mérite d'être leüe. Elle est imprimée dans les derniéres Editions des Oeuvres de Théophile.

Malherbe de son coté a aussi fait mention de l'affaire criminelle de Théophile: mais avec moins de véhémence que que le Pere Garasse, le Pere Théophile Renaud, & Mr. de Balzac: ou plutôt, sans véhémence. Car voici ce qu'il en a dit dans une de ses lettres à Mr. de Racan; laquelle est du 4. Novembre 1623. *Pour Théophile, je ne saurois que vous en mander, c'est une affaire qui, selon la coutume, fit un grand bruit à sa nouveauté. Depuis il ne s'en est presque point parlé. Ce qui m'en donne plus mauvaise opinion, c'est la condition des personnes à qui il a à faire.* Il en-

tent parler des Jésuites : & entre autres, du Pere Voisin & du Pere Garasse. *Pour moi, je pense vous avoir déja écrit, que je ne le tiens coupable de rien, que de n'avoir rien fait qui vaille au métier dont il se mêloit. S'il meurt pour cela vous ne devés point avoir de peur : on ne vous prendra pas pour un de ses complices*. Quoique Malherbe n'estimast pas les vers de Théophile, Théophile ne laissoit pas d'estimer ceux de Malherbe. Voici comme il en parle dans une de ses Elégies :

Imite qui voudra les merveilles d'autrui.
Malherbe a tres-bien fait, mais il a fait pour lui.
Mille petits voleurs l'écorchent tout en vie,
Quant à moi, ces larcins ne me font point d'envie.
J'approuve que chacun écrive à sa façon.
J'aime sa renommée, & non pas sa leçon
Ces Esprits mandians d'une veine infertile
Prennent à tout propos ou sa rime ou son stile :
Et de tant d'ornemens qu'on trouve en lui si beaux,
Joignent l'or & la soye à de vilains lambeaux,

Pour



Pour paroître aujourdhui d'aussi mauvaise
grace
Que parut autrefois la corneille d'Horace.
Ils travaillent un mois à chercher comme
à fis
Poura s'apparier la rime de Memphis.
Ce Liban, ce Turban, & ces rivieres
mornes,
Ont souvent de la peine à retrouver leurs
bornes.
Cet effort tient leur sens dans la confusion,
Et n'ont jamais un rais de bonne vision.

Il en parle encore plus avantageusement dans sa Priere aux Poëtes de son temps.

Je ne fus jamais si superbe
Que d'ôter aux vers de Malherbe
Le François qu'il nous ont appris.
Et sans malice & sans envie
J'ai toujours lu dans ses écrits
L'immortalité de sa vie.
Plût au Ciel que sa renommée
Fût aussi chérement aimée
De mon Prince qu'elle est de moi.
Son destin loin de la commune
Seroit toujours avec le Roi
Dedans le char de la Fortune.

J'ai remarqué dans mes Observations sur Malherbe, que Théophile se moc-

quoit néanmoins de ces vers de Malherbe, *Cette Anne si belle, &c.* & que pour les tourner en ridicules, il en avoit ainsi parodié le premier couplet,

Ce brave Malherbe
Qu'on tient si parfait,
Donnons lui de l'herbe,
Car il a bien fait.

Mais comme Mr. Baillet l'a fort bien remarqué, Théophile pouvoit conter au nombre de ses disgraces, d'avoir vécu au même temps que Malherbe; car Malherbe l'obscurcissoit: ou plûtôt, il l'effaçoit.

Je reviens à son affaire criminelle, comme je ne le tiens pas si innocent que l'a cru Malherbe, je ne le tiens pas non plus si coupable que l'ont cru le Pere Garasse & le Pere Théophile Regnaud: Messieurs du Parlement ne l'aiant condamné qu'à un bannissement. Il est au reste tres-constant qu'il n'est point l'auteur du Parnasse Satyrique. Ce livre, comme les Priapées, est un ramas de piéces composées par différens Auteurs: car je ne suis pas de l'avis de Mr. Guiet, qui croioit que Domitius Marsus étoit l'unique auteur des Priapées.

J'ai oui dire à une personne qui avoit con-

connu Théophile tres particuliérement, qu'il étoit l'auteur de la Sophonisbe de Mairet; & que Mairet la lui avoit volée; & qu'il en avoit oui réciter des vers à Théophile, comme étant ses vers. Il peut-être que Théophile ût commencé une Tragédie de Sophoniste, & que Mairet qui le voioit familiérement; car Mairet étoit Secretaire de Mr. de Mommorency, le patron de Théophile; ût travaillé sur son plan; & même qu'il eût emploié quelques-uns de ses vers; mais il n'y a point d'apparence qu'il lui ût volé cette Tragédie toute entiere: dont le stile d'ailleurs est tres-dissemblable de celui de la Tragédie de Pyrame & Thisbé de Théophile.

Théophile, selon le Mercure François, mourut le 25. Sept. de l'année 1626. Sa maladie commença par une fiévre tierce qui se tourna en quarte par un reméde en poudre que lui donna un Chymiste.

Il étoit de Bousseres Ste. Radegonde, village sur la rive gauche du Lot: un peu au-dessus d'Eguillon: ce que j'ai appris de cét endroit de sa lettre à son frére:

Quelque lacs qui me soit tendu
Par de si subtils adversaires,
Encore n'ai-je point perdu

L'espérance de voir Bousseres.
Encore un coup, le Dieu du jour
Tout devant moi fera sa Cour
Es rives de nôtre héritage, &c.
Ce sont les droits que mon païs
A mérité de ma naissance:
Et mon sort les auroit trahis
Si la mort m'arrivoit en France.
Non, non, quelque cruel complot
Qui de la Garonne & du Lot
Veuille éloigner ma sépulture,
Je ne dois point en autre lieu
Rendre mon corps à la Nature,
Ni résigner mon ame à Dieu.

Ce frere de Théophile étoit Maître d'Hôtel de Mr. de Mommorency.

Le Pere Garasse livre 1. chapitre 14. de sa Doctrine Curieuse, dit que Théophile étoit fils d'un Tavernier de village.

Addition au chapitre de Mamert Patisson, Imprimeur de Paris.

LXXXXI.

P*Atisson étoit d'Orléans, & savoit quelque chose.* Ce sont les termes du Thuana. François Pithou dans son Pithœana manuscrit, qui est dans la Bibliothéque

que de Mr. Peletier Controleur Général des Finances, a aussi remarqué que Mamert Patisson étoit d'Orleans. Le Poëte Renier, dans sa quatriéme Satire, adressée au Poëte Motin, a fait mention de lui en ces termes.

Or que dés ta jeunesse Apollon t'ait appris ;
Que Calliope même ait tracé tes écrits ;
Que le neveu d'Atlas les ait mis sous sa lyre ;
Qu'en l'antre Thespéan on ait daigné les lire ;
Qu'ils tiennent du savoir de l'antique leçon ;
Et qu'ils soient imprimez des mains de Patisson ;
Si quelqu'un les regarde & ne leur sert d'obstacle,
Estime, mon ami, que c'est un grand miracle.

Scévole de Ste Marthe lui a adressé des vers Latins, par lesquels il lui recommande l'édition de ses Ouvrages. Joseph Scaliger lui a écrit la troisiéme de ses lettres Latines, où il le traite d'homme savant. Cette lettre de Scaliger, pour le marquer en passant, est écrite, ce qui est remarquable, contre

un certain François de l'Isle, Procureur du Parlement de Paris, lequel avoit écrit en vers Latins, contre Joseph Scaliger au sujet des endroits de Lucain qui regardent l'Astronomie : & lequel au jugement des connoisseurs, lui avoit porté des bottes franches. Voiez Mornac dans son *Feriæ Forenses*, à l'article de *Franciscus Insulanus* page 75. Mamert Patisson mourut avant l'année 1606. Car en cette année-là Philippe Patisson, qui, apparamment étoit son fils, imprima le Recueil des vers d'Amour de Bertaud ; & le Privilége pour l'édition de ce Recueil est obtenu par la veuve Mamert Patisson.

Addition au chapitre de Nivelle.

LXXXXII.

CONTIUS, dans sa Préface sur le Corps de Droit de Nivelle de 1576. parle de ce Corps de Droit en ces termes : *Si verò miniatæ, nigræque scripturæ mixtam jucunditatem, quæ & oculos & memoriam pascit & juvat : si chartæ minimè bibulæ bonitatem, candorem ac nitorem : si characterum multiplicem elegantiam : si emendationis denique limam, summamque fidem spectetis, fatebimini*

rebimini nunquam huic Corpori simile ejusdem bonitatis editum fuisse: & mecum desperabitis simile unquam editum iterum iri.

Voici son Epitaphe: qui est dans l'Eglise St. Benoît de Paris: *Ci-devant gisent honorables personnes, Sébastien Nivelle, Marchand Libraire Juré en l'Université & Bourgeois de Paris: & Madelaine Baudeau, sa femme: qui aiant vécu ensemble l'espace de cinquante cinq ans, sont décédez: sçavoir ledit Nivelle âgé de* 80. *ans, le* 19. *Novemb.* 1603. *& ladite Baudeau, âgée de* 78.

Addition au chapitre de Jean Cotta, Poëte Latin d'Italie.

LXXXIII.

MOnsieur BAILLET, *Jules Scaliger dit que Jean Cotta avoit composé ses épigrammes sur le modelle de celles de Catulle, &c.*

MENAGE. Et Flaminius dit que les vers de ce Cotta sont encore plus doux que ceux de Catulle.

Si fas cuique sui sensus exprimere cordis,
Hoc equidem dicam pace, Catulle, tuâ:

Est tua Musa quidem dulcissima: Musa videtur
Ipsa tamen Cotta dulcior esse mihi.

Mr. Baillét, aureste, n'a pas traduit avec fidelité les paroles de Jules Scaliger.

Addition au chapitre de Fracastor.

LXXXXIV.

QUand Fracastor vint au monde, ses lévres se tenoient ; a la reserve d'une petite ouverture au milieu par laquelle il prenoit de l'aliment. Un Chirurgien les lui sépara avec un rasoir. Et là-dessus Jules Scaliger a fait cette épigramme :

Os Fracastorio nascenti defuit, ergo
Sedulus attentâ finxit Apollo manu.
Inde hauri, Medicusque ingens, ingensque Poëta,
Et magno facies omnia plena Deo:

Laquelle a été ainsi traduite en Italien par le Cavalier Marin :

Al Fracastor nascente
Mancò la bocca, allora il biondo Dio
Con arte diligente
Di sua man gliela fece, e gliel' aprio,

Poi

Poi di se gliel' empio.
Quinci ei divin divenne: ed egualmente
Di doppia gloria in un giunse à la meta,
E Fisico, e Poeta.

Mr. Baillet n'a pas sçu l'Histoire du différent d'entre le Cavalier Marin & le Murtola.

LXXXXV.

MOnsieur BAILLET. *Le Murtola prétendant empêcher le Cavalier Marin, nouveau venu dans la Cour de Savoie, de s'insinuer dans les esprits, commença par faire sa Vie. C'étoit une Satyre dans laquelle il déchiroit sa réputation, & tachoit de décrier ses vers, aussi bien que ses actions. C'est peut-être ce que l'on appelle* la Marineide, Risate, *si nous suivons le Crasso. Le Cavalier Marin fit pour lui répondre la* Murtoleide, Fischiate; *qu'il remplit d'un sel fort acre & fort picquant. Desorte que bien que le Murtola eut fait une replique, qui selon le Ghilini & le Justiniani, n'est autre que la Marineide; qu'ils prétendent avoir été précédée de la Murtoleïde, il ne laissa pas de demeurer aussi ridicule que le Marini l'avoit fait. C'est ce qui l'obligea de recourir à l'arquebuse. D'autres Auteurs Italiens donnent un autre ordre à toutes*

Tome 4. partie 4. page 197. chapitre 1404.

toutes ces piéces Satyriques. Ils disent que l'arquebuzade produisit la Murtoléide, & que Murtola s'étant sauvé à Rome au sortir de la prison, répondit de loin par la Marinéide: ce qui paroît plus vrai-semblable.

MENAGE. Encore une fois, Mr. Baillet n'a point lû d'originaux. Il n'a vû, ny la Murtoléide, ny la Marinéide. S'il avoit vû ces deux ouvrages imprimez ensemble in douze à Francfort en 1626. chez Jean Beyer, il auroit appris par ce tître de la Marinéide, *la Marineide, Risposta che fa il Murtola al Marino*, & par ces vers *della Risata prima*,

Io mi rido, Marin, di quante mai
Sappi contra me far versi, o Fischiate.

Que la Murtoléide a précédé la Marinéide. Il est aussi constant que le Murtola ne fit la Marinéide qu'aprés le coup d'arquebuse qu'il tira au Marin. Ce qui paroît par cette lettre du Marin au Conte Fortuniano San Vitali.

Il Murtola, ancorche si vedesse da me molto strappazzato, e beffato con tante fischiate, e si accorgesse d'esser divenuto favola e obbrobrio, non solo della Corte, ma di tutta la città, il tutto non dimeno dissimulava: e se bene in apparenza si vedeva turbato, dimostrava però una flemmatica sofferenza.

Il étoit Segretaire du Duc de Savoie.

Ma

Ma finalmente, essendo stato licenziato dal servizio di S. A. non à saputo più contenersi, ma per aver perduta la razione, è diventato veramente irrazionale. E persuadendosi essergli cio avvenuto per opera mia; (come s'io avessi tanto d'autorità con questo Serenissimo Prencipe che potessi fare e disfare ogni cosa) nè sapendosi levar questa impressione dalla mente, senza considerare il suo poco merito, &c. *Domenica passata, che fu il primo di Febraio, vigilia della Purificazione della Santissima Vergine, giorno per me sempre memorabile, sù la strada maestra, presso la piazza publica, poco innanzi alle 24. ore, mentre ch'io di lui non mi guardava, mi appostò con una pistolotta, carica di cinque palle ben grosse, e di sua propria mano, molto da vicino, mi tirò alla volta della vita. Delle palle, tre ne andarono a colpire la porta d'una bottega, ch'ancora se ne vede segnata: l'altre due, mi passarono strisciando su per lo braccio sinistro, e giunsero à ferire il Braida, giovane virtuoso, ben nato, e mio parziale amico: ilquale mi era allora al lato, e veniva meco passeggiando: talche piaccia a Dio che la scampi, &c. Appena fu in piazza, che diede tra gli sbirri. E non ostante che si ritrovasse addosso (oltre la pistola) un fusetto lungo due palmi, col quale si poteva per aventura difendere, in somma*

fu

fu preso: e tutto pesto dal popolo, fu condotto in prigione: dove, senza altra tortura, subito confessò e ratificò d'avermi tirato con animo deliberato d'ammazzarmi: affermando, che quando avesse potuto, tutto che fusse stato sicurissimo di morire, mi avrebbe dato di bel mezzo dì, quando io era in carroza col Duca e coi Cardinali. Lodato Iddio, la cosa è riuscita in guisa ch'io la posso scrivere e raccontare. Quanto in questa cosa sento d'affanno, è da una parte il male dell' amico, ilqual mi preme in fino all' anima: parendomi che senza colpa abbia patito per me: e dall' altra, la voce che va spargendo quel furfante, per coprir la sua invidia e iscusare la sua malignità, ch'io l'abbia con poesie ingiuriose e infamatorie offeso nell' onore delle sorelle. E Iddio sa, se mai in alcuna scrittura di quelle mie burlesche ò trappassati i termini del redicolo e della piacevolezza: parendomi questo un modo assai dolce per mortificare la sua arroganza. Nè anche tant'oltre sarei trascorso, s'egli stesso con parlamenti superbi ed odiosi, non mi avesse provocato, &c. *Desidero, che si sappia dagli amici; e specialmente dal mio Signor Stigliani, il quale à da scusarmi, se trasportato dalla passione, presi di lui il sospetto che presi: poiche dopo il successo di questo fatto, ò saputo quel che prima io non sapeva,*

cioè,

cioè, che costui avea fatte, non mica delle composizioni da burla, ma delle Pasquinate sfacciatissime, e mandatele in quà e in là. Basta egli à voluto rendermi fischiata per fischiata: poiche in effetto ancora mi fischiano l'orecchie della sparata che fece la botta; laquale parve quasi una artiglieria.

L'Adone du Cavalier Marin étoit originairement dédié au Marechal d'Ancre. C'est ce que j'ai appris de Mr. Bautru, qui en avoit vû la Dédicace; laquelle il m'a autrefois récitée.

J'ai appris de Mr. Chapelain, que le Cavalier Marin étoit le premier, ou du moins un des premiers; qui avoit introduit les trois rimes dans les Terces des Sonnets.

Le Cavalier Marin ne se tenoit pas inférieur au Tasse. C'est ce que j'ai appris de cét endroit d'une lettre du Cavalier Marin à Bernardo Castello: *Sia mi Lecito, in confidenza, di rompere il freno della modestia, e di smoderare alquanto in arroganza. Iddio mi dotò, la sua merce, d'intelletto tale, che si sente abile à comporre Poema non meno eccellente di quel che si abbia fatto il Tasso: e s'io dicessi che già l'ò fatto, e che lo farò comparire alla luce, riavuti ch'-j'avrò i miei scritti, non direi forse mentita.* C'est à la page 178.

Ad-

Addition au chapitre de St. Amant.

LXXXXVI.

SAint Amant récitoit fort bien des vers mais il y avoit beaucoup de défauts dans ceux qu'il fésoit. Et c'est de lui dont Gombaud a voulu parler dans cette épigramme:

Tes vers sont beaux quand tu les dis.
Mais ce n'est rien quand je les lis.
Tu ne peux pas toujours en dire.
Fais en donc que je puisse lire.

Il étoit fils d'un Gentilhomme verrier. Et c'est de lui dont a voulu, parler Mainard dans cette autre épigramme:

Vôtre noblesse est mince;
Car ce n'est pas d'un Prince,
Daphnis, que vous sortez.
Gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu les qualitez.

Addition au chapitre de Ménandre.

LXXXXVII.

AU sujet du talent qu'avoit Ménandre le Comique de bien caractériser les Personnages, Mr. Baillet peut ajoû-

ajoûter ces vers de Ménandre le Byzantin, dans lesquels on demande à la Vie & à Ménandre qui d'eux deux est l'original:

—— ὦ Μένανδρε, καὶ Βίε,
Πότερος ἆρ' ὑμῶν πότερον ἐμιμήσατο;

Ces vers sont citez par les Interpretes d'Hermogéne à la page 38.

Plusieurs erreurs de Mr. Baillet touchant le Poëte Licentius, compatriote, parent, & disciple de St. Augustin. Mr. Baillet n'est point Janséniste.

LXXXXVIII.

MOnsieur BAILLET. *Je pourrois aussi ne pas ômettre Licentius, Africain d'Hippone, l'ami de St. Augustin: qui le considéroit presque comme son Maître. Il est vrai que ses Hymnes sont péries, avec quelques autres de ses piéces. Mais il nous est resté de lui une espéce de Poëme galant & profane, des Amours de Pyrame & de Thisbé: dont le stile, au jugement du Pere Briet, est assez obscur & assez bas: n'aiant aucune qualité qui puisse le rendre considérable.*

MENAGE. Tout cela est faux

Lucilius. *gula pictorum, veri nihil, omnia ficta.*

Cette lettre qui est la 26. de l'édition des Peres Bénédictins, est la 39. de l'édition de Bâle.

Il est faux que Licentius fût d'Hippone. Il étoit de Tagaste: car & lui & St. Augustin étoient d'un même lieu: comme il le dit lui-même dans son Poëme à St. Augustin, inséré dans la lettre 26. de St. Augustin, qui lui est adressée.

Sed nos præterea qui ab una exsurgimus urbe, &c.
Quos domus una tulit, qui sanguine tingimur uno.

Et St. Augustin étoit de Tagaste. Mais il est vrai que Lilius Gyraldus a fait Licentius d'Hippone: & qu'en cela il a été suivi par Gérard Vossius & par Borrichius dans leurs Poëtes Latins, & par le Pere Briet, dans son *Acutè dicta Veterum Poëtarum*. Et c'est ce qui a trompé Mr. Baillet. Le Pere Briet, pour prouver que Licentius étoit d'Hippone, & non pas de Tagaste, dit que St. Augustin l'appelle *civem suum*, & non pas *concivem*: ce qui est dit sans raison: *civis* signifiant un concitoien: & *concivis* n'étant pas un mot Latin ancien.

Il est aussi faux que St. Augustin considérât Licentius comme son Maître. C'étoit au contraire Licentius qui considéroit St. Augustin comme son Maître.

Et

Et il l'étoit en effet. Ce qui paroît par ces vers de Licentius à St. Auguſtin,

------ Jacet omnis enim mea cura legendi
Te non dante manum; & conſurgere ſola veretur, &c.
Ferto, Magiſter, opem: ac tu ne deſere vires
Invalidas, &c.
Sed tecum reputans tua candida verba, Magiſter, &c.

Et par ces mots de la lettre de St. Paulin à Romanianus, pere de Licentius: *Utinam hac nunc Domini tuba, quâ per Auguſtinum intonat, filii noſtri Licentii impulſet auditus, &c. Tunc verè ſibi ſummus Chriſti Pontifex Auguſtinus videbitur: quia ſe tunc & exauditum ſentiet ab excelſo, ſi quem tibi dignum genuit in literis, hunc ſibi dignè filium pariat in Chriſto.* Et par ceux-ci de la lettre du même Paulin à Licentius: *Audi ergò, fili, legem patris tui: id eſt, fidem Auguſtini: & noli repellere conſilia matris tuæ: quod æquè nomen in te Auguſtini pietas vendicat: qui te tantillum geſtavit ſinu ſuo, & à parvulis primo lacte ſapientiæ ſecularis imbutum, nunc etiam ſpiritalibus lactare & enutrire Domino geſtit ube-*

uberibus. Et par ces autres: qui ſont de ſon Elégie au même Licentius:

Tunc reminiſceris fruſtrà patris Auguſtini
Contempſiſſe dolens veridicos monitus.

Mr. Baillet ajoûte, que les Hymnes de Licentius ſont péries. Et moi je lui ſoûtiens que Licentius n'a jamais fait d'Hymnes. Lilius Gyraldùs a trompé M. Baillet, en diſant qu'il en avoit fait. Et il a trompé de même Voſſius, Borrichius, & le Pere Briet, qui ſur ſa foi ont dit la même choſe. Lilius Gyraldus a écrit qu'il avoit auſſi fait des lettres en vers. Il ne paroît point que Licentius ait fait d'autre lettre en vers que le Poëme à St. Auguſtin dont nous avons parlé.

Mr. Baillet ajoûte encore, que de tous les Poëmes de Licentius, il ne nous eſt reſté que celui des Amours de Pyrame & de Tisbé. Il eſt tres-faux, ſauf le reſpect que je dois au caractere de Mr. Baillet, que le Poëme de Pyrame & de Tisbé de Licentius exiſte. Il ne s'en trouve pas un ſeul vers. Et il ne paroît pas même que ce Poëme ait été achevé. St. Auguſtin, n'en parle que comme d'un Poëme commencé. Il dit à Licentius dans ſon *de Ordine*, livre premier, chapitre quatre: *Expugnavi ne cum Py-*

ra-

ramo & Thisbe colloquereris. Et au chapitre huitiéme du mesme livre: *Ubi se Pyramus, & illa ejus supra seminecem, ut cantaturus es interererint, in dolore ipso quo tuum Carmen vehementius inflammari decet, habes commodissimam oportunitatem.*

Ce que Mr. Baillet a écrit, que le stile de ce Poëme, au jugement du Pere Briet, est assez obscur & assez bas, est donc aussi tres-faux. Le Pere Briet en jugeant du stile du Poëme de Licentius, a entendu parler du Poëme de Licentius adressé à St. Augustin, & inséré dans la Lettre de St. Augustin à Licentius. Il y a aureste de tres-beaux vers dans ce Poëme. Celui-cy entr'autres, au sujet de Protée, est admirable,

> *Spumat aper, fluit unda, fremit leo, sibilat anguis.*

Et, pour le marquer en passant, j'ay quelqu'opinion que Bucanan a visé à ce vers, en disant dans le Prologue de sa Tragédie de St. Jan Battiste,

> *Veteres Poëtæ fabulantur Protea*
> *Quemdam fuisse, qui se in omnes verteret*
> *Formas, nec ullis contineri vinculis*
> *Posset: liquentes nunc in undas dum fluit:*
> *Nunc flamma stridet, nunc ferus rugit leo,*

Viret arbor, horret ursus, anguis sibilat.

Comme Mr. Baillet a donné de grandes louanges à ces Messieurs de Port-Royal qu'on appelle *Jansénistes*, & que d'un autre coté il a fort maltraité les Révérends Peres Jésuites, qui sont leurs antagonistes, on a cru qu'il étoit Janséniste; Et en cela on lui a fait beaucoup d'honneur. Il ne mérite pas de l'être. Ces Messieurs ont de l'érudition: & il n'en a point. Ils ont du jugement: & il n'en a point. Ils ont de la candeur: & il n'en a point. Ils écrivent correctement: & ses livres sont tous pleins de fautes de Langue. Ils ont de l'humanité & de l'honnesteté: & Mr. Baillet est un homme sauvage, qui offanse tout le monde de gayeté de cœur. Il est dailleurs tout a fait étranger dans l'histoire des livres Anonymes de ces Messieurs, & dans celle de leurs livres imprimez sous des noms supposez. Il dit à la page 592. de son 3. Tome, qu'on attribue à Mr. de Sacy la Traduction du livre du Sacerdoce, composé par St. Jan Chrysostome. Elle est de Mr. le Maître. Il dit à la page suivante, que la Traduction du IV. & du VI. livre de l'Eneïde est de Mr. de Sacy. Elle est de Mr. Dandilly.

Il

Il dit à la page 546. du mesme Tome, que la Traduction de l'Office du St. Sacrement, est de Mr. de Sacy, elle est de Mr. le Maître:

Mais rien ne justifie mieux que Mr. Baillet n'est point Janséniste, que la Remarque que je viens de faire au sujet de Licentius. Car il paroist par cette Remarque que Mr. Baillet n'a jamais vu St. Augustin, qui est le Patriarche des Jansénistes;

Ce que dit Mr. Baillet que Desportes ut une Abbayie de dix mille écus pour ses vers, n'est pas véritable.

XCVIII.

MOnsieur Baillet a écrit à la page 558. du Tome 1. que Desportes it pour ses vers une Abbayie de dix mile écus; ce qui n'est pas véritable. Il est vray qu'il avoit dix mille écus de rente en bénéfices: comme nous l'apprenons du Satirique Renier, son neveu.

Or, Rapin, quant à moi je n'ay point tant d'esprit.

Je vais le grand chemin que mon oncle m'apprit :
Laissant là ces Docteurs que les Muses instruisent
En des airs tous nouveaux. Et s'ils font, comme ils disent,
De ses fautes un livre aussi gros que le sien,
Telles je les croiray quand ils auront du bien,
Et que leur belle Muse, à mordre si cuisante,
Leur donra, comme à lui, dix mille écus de rente.

Mais ces dix mille écus de rente ne consistoient pas en une seule Abbayie. Desportes avoit trois Abbayies : celle de Tiron, celle de Bonport, & celle de Josaphat. Et avec ces trois Abbayies, il avoit une Prébande de la Sainte Chapelle de Paris.

Justification de ce que j'ay dit dans l'Epitre Dédicatoire de mes Poësies, que sans Vénus Apollon est froid.

XCIX.

J'Ay dit dans l'Epitre Dédicatoire de mes Poësies : *Amatorios versus, pudices*

dicos licet, hic excusarem si meum esset exemplum. Sic scripsit, quicumque versus scripsit. Et profectò sine Venere friget Apollo. Mr. Baillet fait là dessus une grande invective contre moi: comme si j'avois dit la plus grande impiété du monde. *Sur ce principe*: ce sont ses paroles: *il faudra conclure que Monsieur Ménage est un excellent Poëte: & qu'au contraire on n'a trouvé jusqu'icy que des Versificateurs froids & languissans dans toute la Société des Jésuites: fussent-ils des Casimirs, des Hosschius, des Mambruns, des Wallius, des Rapins, des Commires, ou d'autres de cette force: qui bien qu'ils ayent fait des vers, n'ont pourtant pas jugé à propos d'y mesler des amourettes, ni aucun amour profane, que pour en inspirer de l'aversion, & pour en découvrir la diformité; & qui n'ont point voulu souffrir que jamais Vénus vint échauffer leur Apollon.*

Je répons à Mr. Baillet, que ce que j'ay dit d'Apollon dans cette Epitre ne doit pas se prendre à la rigueur des termes & qu'il faut l'entendre commodément. La plufpart des Maximes de Morale, la plufpart des Reigles de Droit, la plufpart des Aphorifmes d'Hippocrate, s'entendent de la forte. Il est vray qu'on peut réuffir en ve

tant d'autres matiéres que celles d'amour: & on peut mesme réussir en vers sur toute sorte de matiéres.

Mais c'est particuliérement dans les matiéres d'amour que réussissent les Poëtes.

Non hoc Calliope, non hoc mihi dictat Apollo.
Ingenium nobis ipsa puella facit,

liv. 2. Eleg. 1. dit Properce.

Si dare vis nostra vires animosque Thalia,
Et victura petis carmina, da quod amem.
Cynthia te vatem fecit, lascive Properti.
Ingenium Galli pulchra Lycoris erat.
Fama est arguti Nemesis formosa Tibulli.
Lesbia dictavit, docte Catulle, tibi.
Non me Pelignus, nec spernet Mantua vatem,
Si qua Corinna mihi, si quis Alexis erit,

Liv. 8. Ep. 73. dit Martial. Et Socrate dans le Sympose de Platon dit que l'Amour n'est pas seulement Poëte, mais qu'il fait les Poëtes: & que ceux qui ont le moins de disposition à la poësie, deviennent poëtes devenant amoureux. Euripide, selon le

le témoignage de Plutarque dans son Erotique, a dit apeuprês la mesme chose.

Voyez le chapitre pénultiéme de ces Remarques.

Addition au chapitre d'Apollonius: qu'est le 1127. *page* 263. *de la Partie premiere du Tome* 4.

C.

MOnsieur BAILLET. *On a d'Anciennes Scholies sur Apollonius: qui sont fort courtes, mais sçavantes, & utiles: qu'on croit estre de Tarrhaus, de Théon, & de quelques autres;*

L'édition nouvelle que Jérémie Hotzlin en a donnée, est estimée de quelques uns: mais d'autres n'en font gueres plus de cas que de plusieurs de celles qu'on appelle de Variorum.

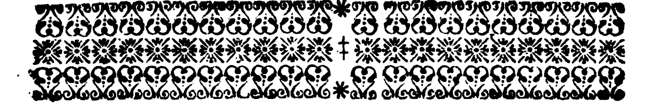
MENAGE. Le Scholiaste d'Apollonius est sans contestation le plus savant Scholiaste que nous ayions sur les Poëtes Grecs. Il est rempli de choses curieuses, & singulieres. Et il entre dailleurs tres-bien dans le sens de son Auteur: Et il en explique aussi tres-bien les histoires: en quoy il ne faut pas douter qu'il n'ait été secouru par le livre des Histoires qui

étoient dans Apollonius, écrit par un certain Charon, diſciple d'Apollonius. Ce Scholiaſte parle de ce livre à la page 115. en ces termes Χάρων, ἀντὶ τοῦ Ἀπολλωνίου γνώριμος ἐν τῷ περὶ Ἱστοριῶν τοῦ Ἀπολλωνίου.

Pour ce qui eſt de Jérémie Hotzlin, c'eſt un miſérable Ecrivain. Il eſt tout entier dans les Ebraiſmes. Il affecte d'anciens mots qui ne ſont plus en uſage: & il en invente de nouveaux. Je remarqueray ici en paſſant, qu'il parle de Conradus Rittershuſius, comme de ſon patron. *Conradus Rittershuſius, ſanctiſſimus ille Juris Interpres & vindex: idemque patronus olim meus, inſigniter pius, & conſtans animus.* C'eſt à la page 115.

Il y a à la fin de ſon Edition d'Apollonius des Notes de Mr. Holſtein, qui ſont fort judicieuſes. Mr. Baillet n'en a point fait mention. Ce qui donne ſujet de croire qu'il n'a jamais vu cette édition & qu'il n'en a parlé que ſur le rapport d'autrui.

Fin du premier Tome.



INDEX

DE LA

PREMIERE PARTIE.

A

Son

Diffe-

C

INDEX.

Vas.

M

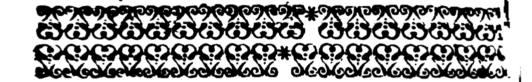
Abbé

Q

--- 28

--- de

Fin de l'Index de la premiere Part.



ADDITION
AUX
ADDITIONS.

Page 312. *du* 1. *Tome*: Ut illa fruges, hæc bona consilia efferat.

AJOUTEZ, *à linea*.

Je remarqueray icy en passant, que Nicolaus Serarius dans ses Notes sur l'Epitre 99. de Boniface Archevesque de Maïence, page 325. a aussi allégué ce vers de Muret, *Auro paranda lacrumæ contra forent*, comme étant de l'Harpacé de Trabéa.



AVERTISSEMENT.

Quoy qu'il n'y ait rien dans ce livre, ny contre la Religion, ny contre l'Etat, ny contre l'honneur des particuliers, l'Auteur n'a pu avoir la permission de le faire [illegible]*primer à Paris : ce qui est d'autant plus étrange qu'on a per*[illegible]*is à Mr. Baillet d'y faire imprimer ses livres qui sont remplis* [illegible] *médisances & de calomnies contre les plus célebres Ecri*[illegible]*ains du Roiaume. Et comme ce livre a été imprimé en païs* [illegible]*ranger, il s'y est, nonobstant des inspections assez soigneu*[illegible]*s, glissé quelques fautes d'impression, dont les Lecteurs sont* [illegible]*iez de les vouloir corriger.*

ERRATA.

[illegible]ages.	*Fautes.*	*Corrections.*
[illegible].	il ne sait comme point	il ne sait point
7.	*écire*	*écrire*
[illegible]4.	signifie *roux.*	signifie *rouge.*
[illegible]8.	Léguard Aretin	Léonard Arétin
[illegible]9.	S. Esticem,	S. Estienne.
[illegible]11.	paroist pas mesme sur	paroist presque pas sur
92.	Audelert	Audebert
[illegible]11.	Et ils content	Et il contient
[illegible]48, & 249.	Montain	Mortain
[illegible]52.	*contructum,*	*contractum,*
[illegible]56.	cette Préface	ces Préfaces
[illegible]59.	apele Chonet, Impr.	apelle Chouet, Impr.
[illegible]277.	page 93. 26.	page 93. 29.
[illegible]296.	Babsac	Balsac
[illegible] - -	Boisobert	Boisrobert
[illegible]302.	Verins,	Verjus,
[illegible]312.	chap. 84.	chap. 85.

Errata de la segonde Partie.

19.	conférée sur	conferée av[illegible]
[illegible]	[illegible]	*Viole.* Viol[illegible]

